



*De la Bibliothèque de Nob.  
Charles Emmanuel de Rivaz,  
Seigneur du Mtroir, Capitaine  
général de la Bannière de  
Monthey.*

Bibliothèque Cantonale du Valais  
Sion

*Don Charles de Rivaz*

1906



9136



ETAT  
ET  
DELICES  
DE  
LA SUISSE,  
OU

DESCRIPTION HISTORIQUE ET  
GÉOGRAPHIQUE DES XIII. CANTONS  
SUISSES ET DE LEURS ALLIÉS.

NOUVELLE EDITION,

Corrigée & considérablement augmentée

*Par plusieurs Auteurs célèbres,*

& enrichie de Figures en Taille-douce & de  
Cartes Géographiques.

TOME QUATRIÈME.



A B A S L E,

Chez EMANUEL TOURNEISEN,  
M. DCC. LXXVI.

*Avec Approbation & Privilège des Supérieurs.*

Rz 1136

ÉTAT  
ET  
DE L'É  
DE  
LA SUISSE  
DU

DESCRIPTION HISTORIQUE

DES CANTONS DE

UR

ET

DES

PAR

ET

DE

DE

DE



A B A S E

DE

DE

DE



# TABLE

DES

## ARTICLES

Contenus dans les Parties Sixième & Septième, comprises dans le  
TOME IV.

### PARTIE SIXIÈME.

LES GRISONS. I	3. La Communauté de Lugnez. 15
I.	4. La Communauté d'Ilantz. <i>ibid.</i>
La Ligue-Haute ou Grise. 8	Ilantz. - 16
I. La Communauté de Disentis. 10	5. La Communauté de Flims. 17
Disentis. <i>ibid.</i>	Rhetzuns. 21
Tavetsch. 11	6. La Communauté de Thusis. 22
2. La Communauté de Waltensbourg. 13	Thusis. 24
	* 2
	7. La

# T A B L E

<p>7. La Communauté de Schams. 26</p> <p>8. La Communauté de la Vallée de Masox. 31</p> <p style="text-align: center;">II.</p> <p>La Ligue de la Cadée, ou Maison de Dieu. 35</p> <p>1. La Communauté &amp; la Ville de Coire. 37</p> <p style="padding-left: 2em;">Haldenstein. 45</p> <p>2. La Communauté des Quatre - Villages. 47</p> <p>3. La Communauté d'Ortenstein. 48</p> <p>4. La Communauté d'Oberfatz. 50</p> <p>5. La Communauté d'Obersax. 51</p> <p>6. La Communauté de Stallen. 52</p> <p>7. La Communauté de Pergell. 53</p> <p>8. La Communauté</p>	<p>de Puschiamo. 55</p> <p>Puschiamo. <i>ibid.</i></p> <p>9. La Haute - Engadine. 56</p> <p style="padding-left: 2em;">Du Mont-Jule, ou Alpes Juliennes. 57</p> <p>10. La Basse - Engadine. 62</p> <p>11. La Communauté du Munsterthal. 67</p> <p style="text-align: center;">III.</p> <p>La Ligue des X. Jurisdictions. 69</p> <p>1. La Communauté de Davos. 70</p> <p>2. La Communauté du Cloître, ou de Closter. 74</p> <p>3. La Communauté de Castels. 75</p> <p>4. La Communauté de Schiers. 76</p> <p>5. La Seigneurie ou Communauté de Meyensfeld. 78</p> <p style="padding-left: 2em;">Meyensfeld. 79</p> <p>6. La Communauté d'Alvenen.</p>
---	--

# DES ARTICLES.

- |  |  |
|--|--|
| <p>d'Alvenew, ou de Belfort. 81</p> <p>7. La Communauté de Schanfick. 83</p> <p><b>C</b>ONSIDÉRATIONS générales sur les nature du Pais des Grisons, sur leurs Mœurs, leur Religion, l'origine &amp; la forme de leur Gouvernement, avec une courte Relation de leurs Troubles dans le dernier Siècle. 84</p> <p style="text-align: center;"><b>L.</b></p> <p><b>LES SUJETS DES GRISONS.</b> 130</p> <p>1. Le Comté de Bormio. 131</p> <p style="padding-left: 2em;">Bormio. 132</p> <p>2. La Val-Teline. 139</p> <p>3. Le Comté de Chiavenna. 144</p> <p style="padding-left: 2em;">Chiavenna. <i>ibid.</i></p> <p style="text-align: center;"><b>II.</b></p> <p>Le Vallais. 158</p> | <p>I. Le Haut - Vallais. 161</p> <p>1. Le Département de Goms. 162</p> <p style="padding-left: 2em;">Arnen. 165</p> <p style="padding-left: 2em;">Seigneurie de Morge. 166</p> <p>2. Le Département de Brieg. 168</p> <p style="padding-left: 2em;">Brieg. 169</p> <p>3. Le Département de Fischbach. 172</p> <p>4. Le Département de Raren. 174</p> <p>5. Le Département de Leuck. 176</p> <p>6. Le Département de Siders, ou de Sierre. 179</p> <p>7. Le Département de Sion. 181</p> <p style="padding-left: 2em;">Sion. <i>ibid.</i></p> <p><b>II. Le Bas - Vallais.</b> 187</p> <p>1. Le Gouvernement de Gondes ou Gonthey. 189</p> <p style="padding-left: 2em;">2. Le</p> |
|--|--|

# TABLE DES ARTICLES.

2. Le Gouvernement  
d'*Ardon*. 190
3. Le Gouvernement  
de *Sallion*. *ibid.*
4. Le Gouvernement  
de *Martigny*. 191
5. Le Gouvernement  
d'*Entremont*. 193
6. Le Gouvernement  
de *St. Mauris*. 197  
*St. Mauris*. *ibid.*

## III.

La République de  
*Genève*. 207

## IV.

*Mulhouse*. 275

## PARTIE SEPTIÈME.

CHAP. I. De la Re-  
ligion des *Suisses*,  
286

CHAP. II. De la  
Milice des *Suisses*.  
324

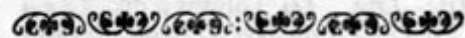
LES PRINCIPA-  
LES ROUTES,  
que l'on doit tenir,  
pour voyager sûre-  
ment par la *Suisse*  
& le País de ses  
*Alliés* & de leurs  
*Sujets*. 356




E T A T



ETAT  
ET  
DELICES  
DE  
LA SUISSE.



PARTIE SIXIEME.

 *Les Grisons* sont sans contredit **GRISONS.**  
les plus considérables, & les  
plus puissans de nos *Alliés* (1),  
hors de l'enceinte de la *Suisse*,  
tant par l'étendue de leur Pais que par  
le nombre de ses Habitans. Cepen-  
dant

(1) Quoique les Grisons soient les plus puissans des *Alliés* des Suisses, ils ne sont pas néanmoins les premiers en ordre. Et c'est une faute dans la Relation de la Suisse, d'avoir dit : Les *Alliés* des Suisses sont les *Grisons*, le Comté & la Ville de *Neuchâtel*, l'Abbé & la Ville de *St. Gall*, &c. Il falloit dire : Les *Alliés* des Suisses sont l'Abbé & la Ville de *St. Gall*, les *Grisons*, &c.

GRISONS. dant l'expression, dont on se sert communément, pour signifier cette Alliance, ne répond pas au terme de *confédération*, mais à celui d'*union d'amitié*.

Il n'y a point de Peuple dans la *Suisse*, au moins s'il est permis de ranger les *Grisons* au nombre des *Suisses*, dont les anciens Historiens parlent plus souvent, & il n'y a point non plus de Nation voisine de la *Suisse*, dont l'origine soit plus aisée à fixer. Je me contenterai de rapporter ce qu'en a écrit *Tite-Live*. Les Toscans, dit-il, qui s'étendoient d'une Mer à l'autre, avoient originairement douze Villes, dans cet espace de Terres, au-deçà de l'Apennin, sur les côtes de la Mer inférieure. Dans la suite ayant envoyé des Colonies, qui occupèrent toute la Contrée, qui est au-delà du Pô, jusqu'aux Alpes, à l'exception des Venetes, qui habitent autour du Golfe de la Mer Adriatique, ils se trouvèrent avoir autant de Villes, au-delà de l'Apennin, qu'il y avoit eu de Chefs de Colonies. Il n'y a aucun doute, que c'est-là l'origine des Nations des Alpes, principalement celle des Rhétiens, & que les lieux qu'ils habitent, les ayant rendus sauvages, comme ils sont, il ne leur est rien demeuré de leur ancienne origine, que  
la



la langue du Pais, qu'ils ont même cor-GRISONS.  
rompue (1).

L'origine des *Grisons* étant ainsi fixée, il me resta à dire, que leur Pais, connu sous le nom Latin *Rætia*, est placé par les anciens Historiens dans les *Alpes Lepontiennes*, aux environs des deux sources du *Rhin*. Il renfermoit les Vallées & les Montagnes des environs, jusqu'à l'endroit où les deux ruisseaux de ce fleuve se joignent, pour ne former qu'un même lit. Et comme au-dessus de ces deux ruisseaux, on trouve une belle plaine, que commande un petit coteau, sur lequel il y a une Forteresse célèbre & très-ancienne, nommée *Rætium* & aujourd'hui *Rhetzions*, je croirois volontiers, que c'est un ouvrage des premiers *Rhétiens*. J'en trouve

A 2 une

---

(1) *Tusci in utrumque Mare vergentes, incoluere urbibus duodenis terras; prius cis Apenninum, ad Inferum Mare, postea trans Apenninum totidem, quot capita originis erant, coloniis missis, quæ trans Padum omnia loca, excepto Venetorum Angulo, qui sinum circumcolunt Maris, usque ad Alpes tenuere. Alpini quoque ea Gentibus hand dubiè origo est, maxime Rætis, quos loca ipsa efferarunt, ne quid ex antiquo, præter sonum linguæ, nec eum incorruptum, retinerent. Tit. Liv. Decad. I. L. V. c. 33.*

GRISONS. une preuve dans l'accord de tous les Historiens , que les *Rhétiens* commencèrent par s'établir au - dessus du *Rhin* ; les restes de plusieurs anciennes Forteresses que l'on voit en différens endroits , confirment ce sentiment. Il y en a en effet une si grande quantité , & dans des lieux sauvages & presque inaccessibles , qu'on ne peut s'empêcher d'admirer comment des Hommes ont pû y bâtir des Forteresses & des Châteaux , & se résoudre à les habiter. J'oserois même assurer qu'on ne trouvera , ni dans la *France* , ni dans l'*Allemagne* , aucune Contrée où il y ait autant de Châteaux & de Forteresses qu'ici , quoique le terrain y soit dur , ingrat & sauvage.

Sous le Consulat de *Cn. Pompejus Strabon* , Père du Grand *Pompée* , les *Rhétiens* étendirent leurs frontières , jusqu'aux Territoires des Villes de *Trente* , de *Verone* & de *Côme*. Dans la suite ils les poussèrent encore plus loin. Je n'en rapporterai pas les progrès , parce que je n'ai point entrepris de donner une Histoire entière , mais seulement de faire connoître en général l'origine des Peuples que je décris.

Aujourd-

Aujourd'hui le Pais des *Grisons*, est GRISONS.  
 grand & bien peuplé, quoique dans le  
 cœur des *Alpes*. Il a pour bornes au  
*Nord*, le Comté de *Tirol*, & le Com-  
 té de *Sargans*; à l'*Occident* les Cantons  
 de *Glaris* & d'*Uri*; au *Midi* les *Bail-  
 liages Communs*, que les Cantons pos-  
 sèdent en *Italie*, le Comté de *Chiaven-  
 ne* & la *Val-Telline*; & à l'*Orient* le  
*Tirol* encore, & le Comté de *Bormio*.  
 Il est aujourd'hui partagé en trois gran-  
 des parties, qu'on nomme *Liges*, en  
*Allemand*, *Bund*; & de-là vient le  
 nom de *Bundner*, que les *Allemands*  
 donnent aux *Grisons*. Ces trois *Li-  
 gues* sont,

I. La *Ligue-Haute*, ou *Grise*, en  
*Allemand*, *Graw-Bund*. Celle-ci,  
 comme la plus considérable, a com-  
 muniqué son nom à tout le Pais.

II. La *Ligue de la Caddée*, (*Caddes*  
 en *Italien* corrompu, pour *Casa Dei*,)  
 ou de la *Maison de Dieu*, en *Allemand*,  
*Gottsbaus-Bund*.

III. La *Ligue des X. Communautés*,  
 en *Allemand*, *Zehen-Gerichten-Bund*.

Les deux premières sont au *Midi*,  
 & la troisième au *Nord*. La première

GRISONS. est séparée de la seconde, en partie par la branche *Orientale* du *Rhin*, & elle fait face, à l'*Occident*, aux Cantons d'*Uri* & de *Glaris*: les deux autres, à l'*Orient* & au *Nord*, font face au *Tirol*. Ce sont comme trois Cantons, ou Républiques, dont chacune a son Gouvernement à part, & règle ses affaires séparément; mais toutes ensemble forment un Corps de République, en qui réside l'autorité suprême. La longueur de tout le Pais, du *Nord* au *Sud*, est de 15. milles d'*Allemagne*, ou d'environ 35. lieues. On a donné aux Habitans le nom de *Grisons*, parce que les premiers, qui, dans le XV. Siècle, se liguerent ensemble, pour secouer le joug des Tyrans, qui les opprimoient, portoient des habits grossiers d'une étoffe grise, qui se fabriquoit dans le Pais. D'autres ont crû qu'ils se font appelés *Grisons* pour se distinguer des autres *Rhétiens*, par l'ancienneté de leur origine, & pour indiquer qu'ils ont constamment habité cette Contrée, & que leur race y a pour ainsi dire vieilli.

Le Pais pour la dépendance a eu presque le même sort que la *Suisse*. Il fut quelque tems sous la domination des *François*. Après cela les *Huns* s'en rendi-

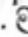

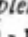
rendirent les Maîtres & le ravagèrent. **GRISONS.**  
 La Souveraineté fut ensuite partagée entre l'Empire & divers Comtes particuliers. Et comme les Evêques de *Coire* furent chargés par les Empereurs du Gouvernement de la partie, qui dépendoit de l'Empire, ils ne manquèrent pas de s'enrichir aux dépens des Princes qui les commettoient, & ils parvinrent enfin à se faire eux-mêmes Souverains. Avec le tems les *Grisons*, ayant rendu de grands services aux Empereurs, ils en obtinrent de beaux Privilèges. Ceux qui étoient soumis aux Comtes rachetèrent leur Liberté, ou devinrent libres par l'extinction des Familles de leurs Seigneurs. Les Evêques de *Coire* perdirent insensiblement tout leur pouvoir, principalement au tems de la Réformation; de sorte qu'aujourd'hui ils n'ont plus aucune part, ni aucune influence, sur les affaires du Gouvernement. Enfin la Maison d'*Autriche* a vendu en différentes fois tant de ses droits, qu'à présent il ne lui reste plus dans le País que la petite Seigneurie de *Rhetzuns*, qui relève même des *Grisons*. De cette manière les Peuples se rendirent indépendans & formèrent une République *Démocratique*, dont le pouvoir Souverain réside entièrement dans le

**GRISONS.** Peuple. Chaque homme du Pais dès l'âge de 16. ans, a un suffrage égal, comme dans les Petits Cantons; quoiqu'ils ayent une meilleure méthode pour recueillir les voix, que celle de convoquer ensemble tout le Corps du Peuple. Mais c'est ce que l'on verra ci-après dans un Article séparé, qui contiendra des considérations générales sur la nature du Pais, sur les Mœurs, le Gouvernement, &c.

I.

*La Ligue* HAUTE ou GRISE.

LIGUE  
GRISE.

**L**A Ligue Haute, ou Grise, en Latin *Fœdus Superius vel Canon*, porte pour Armes un Ecu écartelé, au 1.  4. d'argent,  au 2.  2. de sable; l'Ecartelure formée par une croix pleine, d'argent. Cette Ligue occupe à-peu-près toute la longueur du Pais, dans sa partie occidentale: ainsi elle a au Nord, à l'Occident & au Midi, les mêmes bornes que le Pais entier. A l'Orient elle est séparée du Comté de Chiavenne, par de hautes Montagnes, & de la Ligue de Caddée, en bonne partie par le Haut-Rhin. C'est dans ce Pais que se trouvent les trois sources du Rhin, dont j'ai parlé au commencement

mencement de cet Ouvrage. J'en dirai encore quelque chose, quand je ferai la description des lieux où elles se trouvent.

LIGUE  
GRISE.

La Ligue *Haute* est partagée en *Huit* grandes Communautés, qui contiennent vingt-deux Juridictions; ces *Huit* Communautés sont,

- I. *Disentis*, avec *Tavetsch*, la Paroisse de *Brigel*, & *Tron*.
- II. *Waltensbourg*, avec *Oberfax*, & *Laax*.
- III. *Lugnez*, avec *Vals*.
- IV. *Ilantz*, avec *Valendas*, *Schlowis*, & *Tenna*.

Ces quatre sont situées au-dessus de la Forêt, qui sépare *Laax* de *Flims*; c'est pourquoi on les appelle *Oberwaldner*, *Gens d'au-dessus du bois*.

- V. *Flims*, avec *Rhätzens*, *Hohen-Trins*, & *Damintz*.
- VI. *Thufis*, avec *Cepina*, *Stuffau*, & *Heintzenberg*.
- VII. *Schams*, avec le *Rhinwald*.
- VIII. *Mafoxer-Thal* & *Galauker-Thal*.

LIGUE  
GRISE.

Nous allons les parcourir, l'une après l'autre, selon l'ordre que je viens de marquer, qui est le même qu'elles observent, pour le rang de séance dans leurs Diètes.

## I.

*La Communauté de DISENTIS.*

DISENTIS.

**L**A Communauté de *Disentis* est composée de IV. Juridictions ou Cours de Justice, (comme ils les appellent) savoir *Disentis*, *Tavetsch*, *Brigel*, & *Tron*, qui sont sur la rive gauche du *Bas-Rhin*.

## D I S E N T I S.

**I.** **D**ISENTIS (en *Latin Desertina*) est un bon Bourg, entre *Tavetsch* & *Tron*, avec une riche & ancienne Abbaye de l'Ordre de *St. Benoît*, fondée dans le VII. Siècle. L'Abbé a beaucoup d'autorité dans sa Communauté, & dans celle de *Waltenbourg*. Il a aussi le droit de battre monnoye. Les autres lieux de cette Jurisdiction sont les Villages de *Sax*, *Sengen*, & les Châteaux de *Brulfo* & de *Rigis*. C'est au-dessous de *Disentis*, que le *Rhin du milieu* se joint au *Bas-Rhin*.

T A.



## TAVETSCH.

II. LA Jurisdiction de *Tavetsch* est au-  
 dessus de la précédente, s'étendant  
 jusqu'aux sources du *Bas-Rhin*. TA-  
VETSCH.

*Tavetsch* (*Ætuaticus Vicus* ou *Ætuatium*,) est un Village au bord du *Rhin*, dont le nom est corrompu de celui des anciens *Ætuates*, ou *Ætuatii*, Peuples, qui, selon les anciens Géographes, habitoient auprès des sources du *Rhin* (1). C'est ici que le *Bas-Rhin* prend sa source sur le Mont *Crispalt*. On trouve beaucoup de cristaux dans la Vallée de *Tavetsch*.

III. La Jurisdiction de la Paroisse de *Brigel*, est à l'Orient de la précédente; elle comprend entr'autres la Vallée de *Medels*, *Vallis Medullina*. C'est dans cette Vallée que coule le *Rhin du milieu*, après avoir pris sa source dans le Mont *St. Barnabé*, ou *Luckmanier*. Cette Vallée tire son nom de *Medels*, principal Village, qui est dans le milieu, à 5. lieues au-dessous de la

A 6 four-

---

(1) Ces *Ætuatii* sont les mêmes que les *Antuates*, ou *Nantuates*; mais il faut bien prendre garde de ne les pas confondre avec les *Nantuatii*, que César place au-dessous des *Seduni* & des *Veragri*. Mémoires communiqués.

T A -  
V R T S C H .

source du *Rhin du milieu*. Elle contient plusieurs Villages, *Ste. Marie*, *St. Gall*, *St. Jaques*, *Platta*, *Cuvaglia*. Près de ce dernier Village & au-dessous jusqu'à *Difentis*, le *Rhin* coule dans un lit, d'une profondeur prodigieuse, avec un bruit épouvantable. Cette Vallée produit quelques petits fruits, du seigle, & de l'orge.

IV. *Tron* est un Village au-dessous de *Difentis*, au bord du *Bas-Rhin*, célèbre à cause des Assemblées de la Ligue, qui s'y tiennent quelquefois. On voit sur les murs d'une Chapelle une Inscription en vieilles rimes *Allemandes*, où l'origine de la Ligue, formée en 1424, est décrite. Il y a dans sa Jurisdiction divers Châteaux ruinés. Elle comprend quelques Villages, entre autres *Sonwix*, (*Summus Vicus*) & *Rinckenberg*, où il y a des Mines d'argent, & de cuivre, &c.

Cette Communauté a un Conseil général de quarante personnes, avec un Chef, qui a le titre de *Ministral*. Ces Conseillers jugent les causes criminelles, & ont droit de suffrage avec les Religieux de *Difentis*, pour l'élection de l'Abbé. La moitié des amendes appartient à l'Abbé, & l'autre à la Communauté,

munauté, qui en acheta le droit de *Hugues Comte de Werdeberg*, avec l'approbation de l'Empereur *Rupert*, l'an 1408. TA-  
VEISCH.

## II.

*La Communauté de WALTENS-  
BOURG.*

LA Communauté de *Waltensbourg*, WAL-  
TENS-  
BOURG. au-dessous de la précédente, occupe les deux côtés du *Bas-Rhin*, & comprend *Waltensbourg*, *Ober-Sax*, & *Laax*.

I. *Waltensbourg*, ( en *Latin Vurtium* ) est un Village, sur la rive gauche du *Rhin*, près duquel on voit, dans un petit espace, quatre Châteaux ruinés. Au-dessus de ce Village, dans les *Alpes*, il y a un Bain d'eau si froide, qu'il n'y a personne qui puisse y demeurer une minute : plusieurs même n'y peuvent pas entrer. On dit qu'il est bon contre la chassie & la surdité. Cette Jurisdiction comprend 5. ou 6. Villages. L'Abbé de *Disentis* en est Seigneur, & y tire toutes les amendes. Il y a un Corps de Justice de 25. personnes ; il en nomme quatre Sujets au Peuple pour l'élection d'un Chef

W A L -  
T E N S -  
B O U R G .

ou *Miniftral*, & le Peuple choisit un des quatre. A la Jurisdiction de *Wal-tensbourg* appartiennent *Andest*, *Seth*, *Goula*, *Ratwifs* & *Panix*. Ce dernier Village a une Eglise fort visitée des Pèlerins.

II. *Obersax* est à la droite du *Rhin* sur une Montagne fort élevée, & comprend quelques Villages, avec des Châteaux ruinés. Cette Jurisdiction est au Seigneur de *Rhatzuns*.

III. *Laax* est situé sur la rive gauche du *Rhin*, sur une Montagne. Cette Terre a eu des Seigneurs, de la Maison de *Fatz*, & ensuite des Comtes de *Werdeberg*; cependant les Habitans ont eu toujours de très-grands Privilèges; c'est pourquoi on les appelloit les *Gens libres de Laax*. L'an 1424, *Rodolf* Comte de *Werdeberg* leur vendit tous les droits qu'il avoit sur eux, pour le prix de 300. ducats d'or. A cette Jurisdiction appartient encore *Siffis* ou *Siviein*, sur la rive opposée du *Rhin*, partie d'un ancien Comté, à ce que l'on prétend.

## III.

## La Communauté de LUGNEZ.

I. **LUGNEZ** (*Vallis Leguntina*) fait **LUGNEZ** une Communauté avec *Vals*. C'est une Vallée à la droite du *Bas-Rhin*, où sont les Villages de *Frain*, *Lombareno*, *Fientz*, *Villa*, le principal lieu de la Vallée, *Igels*, *Mauriffen*, *Cumbel-Baiden*, où il y a des Bains d'eau minérale très-bons pour guérir de la fièvre.

II. *Vals* (*Vallis S. Petri*) est une autre Vallée, presque à moitié chemin de l'une des branches du *Rhin* à l'autre. On y voit les Villages *Zur-Kirchen*, *Cumbels-Baiden*, *Camp*, *Fale*, *Leifer*; il y a des Bains dans tous ces endroits.

## IV.

## La Communauté d'ILANTZ.

**L**A Communauté d'*Ilantz*, autre-**ILANTZ**. ment de *La Fosse*, (ainsi appelée à cause d'une plaine ronde & creuse qui s'y trouve) est composée des Jurisdictions de *La Fosse*, de *Schlowis*, & de *Tenna*.

ILANTZ.

## I L A N T Z.

ILANTZ. I. **L**A Jurisdiction de *La Fosse* a pour principale Place *Ilantz*, qui est la première Ville, qui se trouve sur le *Rhin*. Elle est remarquable, parce qu'elle est la Capitale de la Ligue *Grise*, & qu'elle a l'honneur d'avoir tous les trois ans les Assemblées des trois Ligues du Pais. Les Assemblées de la Jurisdiction de *La Fosse* s'y tiennent ordinairement, & celles de la Ligue *Grise* s'y tiennent aussi souvent. On voit autour d'*Ilantz* les ruines de trois Châteaux.

De cette Jurisdiction dépendent *Valendas*, (*Valendanum*) & *Castris*, tous deux au bord oriental du *Bas-Rhin*, *Segens*, (*Segaunum*) vis-à-vis de *Castris*, de l'autre côté du *Rhin*, *Falera*, &c. On y voit une quantité de Châteaux antiques, qui sont en ruine. Comme il s'en trouve bon nombre de semblables dans tout le Pais des *Grisons*, il suffira d'en avoir averti une fois, pour n'être pas obligé à des répétitions ennuyeuses. Il y a près de *Valendas* une Fontaine d'eau bitumineuse, qui graisse les membres de ceux qui s'y lavent.

II. *Schlowis* ou *Schleuven* est un Village au côté gauche du *Rhin*, non loin d'*Ilantz*. Cette Terre a des Seigneurs particuliers de la Famille de *Mons*, qui font leur résidence dans le Château de *Lewenberg*. ILANTZ.

III. *Tenna* est aussi une Terre Seigneuriale, qui dépend du Seigneur de *Rhetzuns*. C'est un lieu sauvage & étroit, situé sur une très-haute Montagne.

## V.

## La Communauté de FLIMS.

FLIMS fait une grande Communauté, avec *Hohen-Trins*, *Damintz*, & *Rhetzuns*. La Montagne de *Flims* (*Flimserberg*) est appelée par les *Grisons Segnes*. Ils la partagent en *Segnes-Zuor* & *Segnes-Zuot*, c'est-à-dire la Montagne supérieure & inférieure. Sa partie méridionale est déjà très difficile à escalader, & cependant moins escarpée que la septentrionale. Sur le sommet on voit un rocher percé, que les Habitans du Canton de *Glaris* nomment le trou de *St. Martin* (*Martins-Loch*). C'est à travers de ce trou, dans le Village d'*Elm*, qu'ils observent le

FLIMS. le Soleil deux fois l'année, le troisième Mars, & vers le jour de St. Michel.

I. *Flims*, en *Latin*, *Flemium*, ou plutôt *ad Flumina*, & *Flemesius Pagus*, est un Village sur la gauche du *Rhin* (1), avec quelques hameaux. Il tire son nom d'une grande quantité de sources & de ruisseaux qui s'y trouvent. Les eaux de ces sources sont extrêmement froides, & tellement abondantes, que si elles sortoient toutes du même endroit elles formeroient une Rivière considérable. Dans le Village seul on compte jusqu'à treize de ces sources, & l'ouverture de quelques-unes va jusqu'à deux pieds de large. Il y en a qui ne coulent que dans certains tems de l'année, & qui viennent de la fonte des glaces & des neiges : d'autres sont perpétuelles, & sortent sans doute de quelque grand bassin, qui se trouve dans les entrailles de la Montagne. La source principale & la plus abondante se nomme *Gorg*, mot formé de *Gorges*, Gouffre : elle coule continuellement, & dès son commencement elle fait tourner une roué de moulin. Pour connoître la cause

---

(1) Il ne faut pas confondre ce Flims avec Flums, qui est dans le Comté de Sargans.



se de ces sources, il faut savoir que ce Village est situé au pied de la Montagne *Oberalp* ; que cette Montagne ne se termine pas en pointe ; & que son sommet est de grandes pierres larges, où l'on ne voit presque ni veines ni jointures, mais un comble uni comme celui d'un alembic : je me fers exprès de cette comparaison d'un alembic, dit Mr. *Scheuchzer*, parce que je suis très - persuadé, que ce phénomène doit s'opérer de la même façon que la distillation des Chimistes. La chaleur souterraine y fait élever, du bas de la Montagne à son sommet, des vapeurs aqueuses, dont la plus petite partie s'exhale dans l'air : après avoir frappé le comble de la Montagne, dont les pierres se trouvent exactement liées, se condense en une eau, qui retombe en bas, & se ramasse dans de grands creux ou bassins. Et enfin l'eau, qui dégorge de ces bassins, se rend par des conduits souterrains, jusqu'au Village & aux autres lieux, d'où elle paroît sortir. On prétend que les Habitans ont fait une expérience ; & qu'ayant jetté une certaine quantité de bois dans un trou ou fente de la Montagne, ils virent, quelque tems après, ce même bois sortir par l'embouchure de la source nommée *Gorg*. On distingue divers degrés

**FLIMS.** degrés de bonté & de salubrité dans les eaux de ces différentes sources; cependant on ne trouve pas la moindre différence dans leur poids. Comme les chevaux des Habitans du lieu deviennent blancs de très-bonne heure, & qu'eux-mêmes deviennent chauves plutôt que ne font les autres hommes, quoiqu'ils se portent très-bien d'ailleurs, & qu'ils soient très-vigoureux, on en attribue la cause à l'usage qu'ils font de ces eaux.

Les Terres de la Vallée de *Lugnez*, de *La Fosse*, & de *Flims* avoient autrefois des Seigneurs communs, Comtes de la Vallée de *Mafox*. Après eux l'Evêque de *Coire* les a possédées; mais l'an 1538. les Habitans achetèrent leur liberté, pour le prix de 1800. florins de *Rhin*.

II. *Hoben-Trins* (*Altum Trimon*) est une Terre fort ancienne, qui a eu des Seigneurs dès le tems de *Charles Martel*; ils y bâtirent alors un beau Château. Après qu'elle eut passé par bien des mains, les Habitans achetèrent leur liberté, l'an 1616, pour le prix de 7000. écus d'or.

III. *Da-*

III. *Damintz* (*Taminium*) est un FLIMS.  
 Village près de l'endroit, où les deux  
 branches du *Rhin* se joignent, il faisoit  
 partie de la Seigneurie de *Hohen-Trins*.  
 On va de là dans le Comté de *Sar-*  
*gans* par la Montagne de *Gongel*, ou  
*Kunckels*.

## R H Æ T Z U N S.

IV. **R** H Æ T Z U N S (*Rhetium Ca-*R H Æ T-  
*strum*) est un Château fort & Z U N S.  
 ancien, avec un Village situé à l'extré-  
 mité d'une Vallée, nommée *Domleschg*,  
 un peu au-dessus de l'endroit, où les  
 deux branches du *Rhin* se joignent. Il  
 est sûr que cette Place est l'une des plus  
 anciennes qu'il y ait dans les *Grisons*,  
 & qu'elle fut fondée par *Rhatius*, Chef  
 des *Toscans*, qui étant chassés de leur  
 País natal par les *Gaulois*, se retirèrent  
 dans ces lieux sauvages. C'est une bel-  
 le Terre, qui a eu toujours ses Sei-  
 gneurs particuliers avec titre de Ba-  
 rons; la famille la plus ancienne de  
 ces Seigneurs, dont on ait connoissan-  
 ce, fut éteinte, il y a plus de trois  
 Siècles. L'an 1549, l'Empereur *Fer-*  
*dinand I.* acheta cette Terre, pour le  
 prix de 7000. *gouldes*, & la revendit  
 ensuite pour 14000. *gouldes* à *Jean*  
*Planta*; dont les descendans l'ont pos-  
 sédée

RHET-  
ZUNS.

fédée après lui. Les droits réservés à la Maison d'*Autriche* consistent dans celui d'élire chaque année un nouvel Intendant ; dans un dime payable par les Administrateurs de la Seigneurie ; dans le droit de proposer, de trois en trois ans, trois personnes pour l'élection d'un Chef de Justice, entre lesquelles les Députés de la Ligue sont obligés de choisir, & enfin dans le recueillement des amendes pécuniaires après la déduction des frais de Justice.

Cette Terre comprend *Rhetzuns*, *Bonadutz*, qui est au - dessous, dans l'angle que font les deux *Rhins*, *Amades*, & quelques Hameaux.

## VI.

*La Communauté de THUSIS.*

THUSIS.

ON appelle *Domleschg*, (*Tomiliafca*, ou *Domestica Vallis*, la Vallée qui s'étend aux deux côtés du *Haut - Rhin*, & même au - dessous de la jonction des deux *Rhins*. La partie de cette Vallée, qui est sur la rive gauche du *Haut-Rhin*, appartient à la Ligue *Haute*, comme l'autre appartient à la Ligue de la *Cadée*. La première renferme la Communauté de *Thusis*, qui est composée de quatre

quatre JurifdiCTIONS, *Thufis*, *Cepina*, THUSID.  
*Stuffau*, & *Heintzenberg*. Toutes ces  
 Terres, à la réserve de *Stuffau*, ap-  
 partiennent à l'Evêque & aux Chanoi-  
 nes de *Coire*, qui les achetèrent l'an  
 1475. pour le prix de 3000. *gouldes*.

Le Mont *Heintzenberg* est une grande  
 & belle Montagne de 3. lieues de long,  
 l'une des meilleures & des plus ferti-  
 les de tout le Pais des *Grisons*. Aussi  
 est-elle peuplée de six gros Villages,  
 qui font une JurifdiCTION, *Durmeine*,  
*Flerda*, *Purtein*, *Saren*, &c. Au-des-  
 sus du Village de *Flerda*, il y a un  
 petit Lac nommé *Pascholen*, qui sert  
 de baromètre aux Habitans, annon-  
 çant les tempêtes par un grand bruit  
 qui fait retentir la Montagne. Mr.  
*Scheuchzer* a donné ses conjectures  
 touchant ce Phénomène. Je croirois,  
 dit-il, que la cause doit en être attri-  
 buée aux changemens qui arrivent  
 dans l'air de l'Atmosphère, & dans  
 celui qui est renfermé dans les caver-  
 nes souterraines. En effet, à la veille  
 d'un Orage, l'air extérieur se rarefie,  
 & perd beaucoup de sa vertu élastique;  
 pendant ce tems-là il se passe une au-  
 tre Scène dans les cavernes; l'air in-  
 férieur, n'étant plus si fort comprimé,  
 sort des entrailles de la terre, par la  
 pre-

**THUSIS.** première ouverture qu'il trouve , & agit sur l'air extérieur , jusqu'à ce que l'un & l'autre de ces airs se trouvent dans leur premier équilibre. Ainsi cet air intérieur sortant , avec impétuosité , par des conduits souterrains , peut-être disposés en ligne spirale & qui ont leur issue dans le Lac , il se peut fort bien faire que les différentes secousses , & les efforts qu'il se donne , excitent ce grand bruit , qui fait retentir la Montagne.

### THUSIS.

**I. THUSIS**, ou *Tossane*, ( en *Latin* *Thuscia*) est un Bourg qui ressemble à une petite Ville, situé sur la rive gauche du *Haut-Rhin*, à cinq lieues au-dessus de *Coire*. Les *Toscans* chassés par les *Gaulois* y bâtirent cette Place, & lui donnèrent le nom de leur patrie perduë. Il y a dans ce Bourg une illustre & ancienne Maison nommée de *Rosenroll*, qui possède le Château de *Baldenstein*, Forteresse ancienne, dans un lieu très-agréable, au confluent du *Rhin* & de la *Nolla*. En 1727, ce Bourg fut presque entièrement détruit par une incendie.

*Thufis* a quelques Villages dans sa THURIS. Jurisdiction, *Roncaglia*, *Mazein*, *Katz*, où il y avoit autrefois un Couvent de Religieuses nobles de l'Ordre de *St. Dominique*, fondé par *Pascal XIV*, (1) Evêque de *Coire*, & dont les rentes ont été distribuées aux Eglises & aux Ecoles de la Ligue *Grise*, pour leur entretien. Ce Couvent a été rétabli en 1666, & commis à l'inspection d'une Prieure.

II. *Cepina* est dans un lieu sauvage & solitaire au-dessus de *Thufis*: cette Jurisdiction est composée de hameaux & de maisons écartées dans les Montagnes.

L'Evêque envoie, pour gouverner ces Terres, un Baillif, qui fait sa résidence à *Furstenau*, près de là, de l'autre côté du *Rhin*. Ce Baillif choisit un Ministral, ou Chef de chaque Jurisdiction; & tire toutes les amendes. Du reste, le Peuple se choisit ses Gouverneurs.

III. *Stuffau* est une Paroisse, dans un lieu fort élevé, derrière *Cepina*; où des Gentilshommes de la Maison des *Trivulces* ont quelques droits.

VII.

(1) *Mr. Schenchzer dit*, par *Victor II*, en l'année 720.

## VII.

*La Communauté de SCHAMS.*

SCHAMS. **L**A Vallée de *Schams*, fait une Communauté, avec le *Rheinwald*.

I. *Schams* (en Latin *Sexannium*) est un Bourg qui donne son nom à une longue & belle Vallée (1), qui est au-dessus de *Thufis*, aux deux côtés du *Haut-Rhin*. Pour y aller de *Thufis*, il faut passer par un chemin, nommé *mauvais*, (*Via mala*) comme il l'est effectivement. Il est dans un fonds étroit, entre deux rochers, où le *Rhin* passe, mais sous terre, au moins la plus grande partie du chemin. Il est long d'une lieue; il est taillé dans le roc en quelques endroits; mais en d'autres où le roc manque, ce ne sont que quelques poutres, qu'on a étendues, & sur lesquelles on a jetté quelques planches & un peu de terre. C'est quelque chose de surprenant de voir  
comme

---

(1) *Le Bourg tire lui-même son nom du Latin, sex annes, parce qu'il y a six petites Rivières, qui tombent des montagnes voisines, & vont se décharger dans le Rhin. Quelques-uns cependant le dérivent d'un autre mot Latin (saxum,) & prétendent qu'on trouve ce Bourg nommé Lapidaria, sur quelques Cartes. Sprecheri Rhæt. Chronic. L. VI. pag. 267.*



comme quoi le *Rhin* y a creusé son lit. SCHAMF.  
 Autrefois il étoit au niveau du chemin, & maintenant il est près de 100. piés au-dessous. Ce chemin conduit au côté gauche du *Rhin*. Il y a de ce côté-là quelques bons Villages, *Sils*, *Rafein*, *Ander*, *Pignol*, où l'on trouve de bons Bains, *Berenbourg*, &c. De l'autre côté du *Rhin*, il y a *Danet*, *Fardin*, *Lon*, *Matton*, &c. Cette Vallée est passablement fertile; mais ce qui la rend plus considérable, ce sont les riches Mines d'argent, de cuivre, & de plomb, qui s'y sont trouvées, au-dessus d'*Ander*. Dans le Siècle précédent, ces Mines étoient de si grand rapport, que tous les quinze jours on fondoit un lingot d'argent si gros, que le plus puissant homme avoit de la peine à le porter; & l'on y ramassoit assez de cuivre & de plomb, pour payer tous les frais des travailleurs & des mineurs. Il se trouvent aussi dans la même Vallée des Mines d'antimoine, qui ne le cède point à celui de *Hongrie*. Sur une des Montagnes de cette Vallée on voit un petit Lac ou Etang, nommé *Calandari*, si étroit, qu'un homme peut jeter une pierre d'un bord à l'autre: mais il est sans fond, & il n'a point d'issué. Quand il doit se faire quelque tempête,

SCHAMS. il se forme un gros tourbillon au milieu de ce Lac, qui fait un si horrible mugissement, qu'on l'entend de six lieues.

II. Le *Rhinwald* (*Rhenana Vallis*) est une grande Vallée, qui s'étend depuis celle de *Schams* au Nord, jusqu'à la source du *Haut-Rhin*. On y voit plusieurs bons Villages, *Suero*, *Splugen*, *Planura*, *Novena*, &c. C'est ici que le *Mont de l'Oiseau*, *Vogelberg*, *Coline del Occello*, ou *St. Bernardin*, est couvert de glaces éternelles, ou glacières, de 2. lieues de long, d'où sortent divers ruisseaux, au-dessous d'un endroit sauvage, (qu'on nomme *Paradis*, apparemment par ironie;) tous ces ruisseaux se jettent dans un lit profond, & forment le *Haut-Rhin*.

Ces Montagnes d'autour de la source du *Rhin*, sont si rudes & si sauvages, qu'elles ne servent qu'aux brebis, qu'on y mène d'*Italie*; car quand les grandes chaleurs ont grillé les pâturages en *Italie*, on mène quantité de troupeaux dans les *Grisons*, & cela vaut à ces Peuples environ 200. mille écus par an. Les Bergers *Bergamasques*, qui paissent ces brebis, mènent une vie fort rude & fort grossière.

Leur

Leur nourriture ordinaire est de la fa-<sup>SCHAMS.</sup>  
 rine de mil, cuite à l'eau, sans sel &  
 sans beurre; quelquefois, quand ils  
 veulent faire bonne chère, ils man-  
 gent de quelque brebis, qui sera cré-  
 vée, ou se fera précipitée des rochers.  
 Leurs cabanes sont des bâtimens de  
 pierres, attachés à quelque rocher uni,  
 de 8. ou 10. piés de long, de 5. ou  
 6. de large, & de 6. de haut, cou-  
 verts d'un toit transparent. Leur ma-  
 telas est un peu de vieux foin; leur  
 oreiller quelque pierre; & leur cou-  
 verture quelque vieille & grossière  
 housse de cheval.

Le Rhin coule par *Hinder Rhein*,  
*Nuffen*, ou *Novena*, & *Splugen*,  
 trois Villages assez grands.

*Splugen* entr'autres, (*Speluca*) est  
 un grand & beau Village, qui a bien  
 200. feux, dont les maisons sont bien  
 bâties, & les Habitans à leur aise,  
 quoiqu'ils n'ayent pour toute terre  
 qu'une petite prairie, qui est au pié  
 de la Montagne. Leurs richesses vien-  
 nent de ce qu'étant sur la grande rou-  
 te d'*Italie* en *Allemagne*, ils font un  
 grand commerce, & d'ailleurs ils ga-  
 gnent beaucoup par les voitures qu'ils  
 font perpétuellement aux Marchands,

SCHAM S. ayant plus de cinq-cens chevaux de voiture entr'eux. On y trouve une Eglise Réformée bien rentée.

De *Splugen*, pour aller en *Italie*, on passe par le *Splugerberg*, qui vous conduit dans le Comté de *Chiavenne*. Cette Montagne a trois lieues de montée, & quatre de descente du côté d'*Italie*. Quand on est parvenu au sommet, on y rencontre une grande plaine, de deux lieues de long, garnie de bonnes prairies, que l'on fauche au mois d'*Août*. Il s'y trouve aussi à la grande satisfaction des Voyageurs une Hôtellerie, bien pourvue de tous les rafraichissemens nécessaires : où l'on garde aussi une cloche, que l'on sonne dans les tems de neige, pour servir de guide aux Voyageurs ; car souvent la maison est tellement couverte de neige, qu'on ne la fauroit voir de loin. Quand on est sur cette hauteur, on commence déjà à respirer un air plus doux, qui vient des climats chauds de l'*Italie*.

Les Habitans du *Rhinwald* avoient autrefois des Seigneurs ; mais l'an 1616. ils achetèrent leur liberté pour le prix de 2500. *gouldes*.

## VIII.

La Communauté de la Vallée de  
MASOX.

LA huitième & dernière Commu-**MASOX.**  
nauté générale de la Ligue Grise,  
est celle de la Vallée de *Masox*, *Masoxer-thal*, ou *Mesauxer-thal*, que quel-  
ques-uns appellent par corruption *Mon-  
saxer-thal*. Elle tire son nom des *Misauques* ses anciens Habitans, dont  
les Géographes de l'antiquité font men-  
tion. Cette Communauté est compo-  
sée de deux Vallées, celle de *Masox*  
& celle de *Galanca*. Elle est divisée  
en quatre parties, qu'ils appellent *Es-  
quadres* (en Italien *Squadre*.)

La première *Esquadre* a les Villages  
de *Gabia*, *Doira*, *Leso*, *Cremeto*, &  
*Masox*, *Mesox*, ou *Misauco*, où étoit  
autrefois un Château bien fortifié, la  
résidence ordinaire des Comtes du Pais,  
qui fut détruit en 1526. (1). Il étoit  
situé dans l'endroit le plus étroit de  
la Vallée, sur une Colline élevée, &  
presque inaccessible. Les murs, qui  
subsistent encore aujourd'hui, ont près  
de 10. pieds d'épaisseur, & étoient flan-  
qués de fortes Tours. On pourroit

B 4

facile-

(1) *Mr. Scheuchzer dit en 1521.*

**M A S O X.** facilement réparer cette Forteresse, qui seroit en état, elle seule, de défendre l'entrée de la Vallée, contre une Armée entière.

La seconde a *Soatz, Cabiolo, Lofale, Canna, Legia, &c.* *Lofale* est le principal Village; c'est là que se tiennent les Assemblées de toute la Communauté.

La troisième a *Grumo, Roboreto*, où les anciens Comtes avoient un magnifique Palais, *St. Victor, Monticello, Toveda, &c.* On voit à *St. Victor* une Maison Religieuse, composée de quelques Prébendaires, qui ont un Prévôt.

La quatrième est la Vallée de *Galancha*, ou *Calancha, Galanker-thal*, arrosée par le torrent *Calancofca*, où sont *Ste. Marie, Dasca, Castaneta, Buseno, Arvigo, Valbella, &c.* *Ste. Marie* est un Bourg, où l'on voit une Eglise magnifique, dédiée à la *Ste. Vierge*. Les autres sont des Villages. Toute cette Communauté comprend une assez grande étendue de Pais. Il y a véritablement beaucoup d'endroits stériles; mais il y en a aussi plusieurs qui sont fertiles, qui produisent du vin & divers fruits domestiques.

Les

Les *Calanques* (*Kalanke* en *Allemand*) M A S O X.  
 font une espèce de Peuple errant & vagabond. Les hommes prêtent leur ministère aux plus sales emplois, tandis que les femmes & les enfans vont mendier par le País. Ils sont originaires en partie de cette Vallée, en partie de la Vallée de *St. Jaques*.

Cette Communauté a eu des Seigneurs particuliers, avec titre de Comtes, dont l'un nommé *Jean Pierre*, Comte & Baron de *Sax*, la vendit l'an 1494. à *Jean Jaques Trivulce* de *Milan*, qui ensuite entra l'an 1496. avec toute sa Terre dans la Confédération de la Ligue *Grise*; & l'an 1549. les Habitans se rachetèrent des mains du Comte *François Trivulce*, pour le prix de 24. mille écus d'or. La Maison de *Trivulce* s'étant repentie de cette vente, il en résulta de grands troubles. Cependant la Ligue *Grise* maintint les Habitans de la Vallée de *Misox* dans leur liberté. Lorsque l'Empereur *Ferdinand II.* eut élevé *Théodore Trivulce* au rang de Prince de l'Empire sous le titre de *Prince de Misox*, la Ligue *Grise*, aussi bien que toute la *Suisse*, s'y opposèrent, & l'Empereur fut obligé de déclarer que ce titre ne regardoit que les Ancêtres de *Trivulce*, sans pou-

MASOX. voir porter préjudice à la liberté & aux privilèges de qui que ce fût. Il est pourtant demeuré à la Famille des *Trivulces*, dont les Princes se nomment Princes du St. Empire Romain de *Misocco*, & de *Valle Misolcina*.

L'an 1705, il est arrivé un Schisme entre les Habitans de cette Vallée, (qui sont *Catholiques*) pour un sujet bien singulier. Les uns vouloient avoir un *Capucin*, pour faire au milieu d'eux le service divin, à leur manière; les autres ne vouloient point de *Capucins*, parce qu'ils sont étrangers, & demandoient un Prêtre, qui fût du Pais. Ils se divisèrent, & se donnèrent réciproquement des noms injurieux: les premiers appelloient les autres *Pretistes*, parce qu'ils vouloient un Prêtre; & ceux-ci appelloient leurs adverfaires *Fretistes*, parce qu'ils aimoient mieux un Frère ou Moine. La division alla si loin entre ces *Pretistes* & *Fretistes* l'an 1706, que l'on en vint une fois aux coups; il y eut du sang répandu, & même quelques personnes tuées. Qui n'auroit dit, à voir cette Tragédie, qu'il étoit question du salut de la Patrie! Il s'agissoit de savoir, si l'on auroit un Prêtre ou un Moine, pour Curé.

Les



Les Habitans de la Ligue *Grise* ont MASOX. trois sortes de Langues. Les uns parlent *Allemand*, les autres parlent *Italien*, & les autres parlent un certain jargon, qu'ils appellent *Roman*, qui est mêlé d'*Italien* ou de *Latin*, & de mots de la Langue des anciens *Lépointiens*. Près des sources du *Haut-Rhin*, & dans la Vallée de *Domleschg* on parle *Allemand*. Dans la Vallée de *Schams*, qui est entre-deux, on a ce langage des *Grisons*, dont je viens de parler. Dans la Vallée de *Masox*, on parle mauvais *Italien*; dans le *Rheinwald*, & dans les Jurisdiccions de *Tavetsch*, d'*Oberfax*, *Stuffau*, *Tenna*, *Vals*, & *Cepina*, on parle *Grison*.

## II.

LA LIGUE DE LA CADDE'E,  
OU MAISON DE DIEU.

LA seconde Ligue des *Grisons*, qu'on CADDE'E. nomme de la *Caddée*, ou *Maison de Dieu*, en *Allemand* *Gottshaus-Bund*, porte ce nom, parce qu'elle renferme l'Eglise Episcopale de *Coire*, & que plusieurs de ses Terres en dépendoient autrefois, comme quelques-unes en

CADDE'E. dépendent encore. Elle remplit le côté *oriental* de la partie *méridionale* des *Grifons*, & elle forme au *Nord* comme deux bras, aux deux bouts, s'étendant aux côtés de la *Ligue des Dix Jurisdictions*. Ses Armes sont *d'argent, au cheval gai & effaré de. . .*

La Présidence de la Ligue fut attachée à la place de Bourguemaitre de la Ville de *Coire*, jusqu'au commencement du XVIII. Siècle. Depuis ce tems, les Députés de la Ligue choisissent, par pluralité de suffrages, deux personnes d'entre les quinze qui composent le Petit-Conseil de cette Ville; & l'un de ces deux devient Président par le sort. Le Secrétaire & l'Huissier de la Ligue, qui étoient auparavant le Secrétaire & l'Huissier de la même Ville, sont, depuis le même tems, choisis indifféremment parmi les Citoyens de *Coire*.

Cette Ligue est partagée en XI. grandes Communautés, qui se subdivisent en XXI. petites, qu'on nomme *Jurisdictions*. Voici le rang qu'elles tiennent dans les Etats ou Diètes du Pais. 1. *Coire*. 2. *Pergell*. 3. *Furstentau & Ortenstein*. 4. *Obersax*. 5. *Haute Engadine*. 6. *Basse Engadine*. 7. *Fatz*.





COIRE, Capitale des  
Grisons.

1 La Cour de l'Evêque. 2 Le Château de l'Evêque  
3 Eglise Cathédrale 4 S. Lucie. 5 Eglise Paroissiale de S.  
6 Douane. 7 Eglise Paroissiale de S. Regule.



8 La résidence des Chanoines. 9 Eglise Cath.  
10 Martin. 11 Dominicains. 12 Maison de Ville 13 La  
14 Rivière de Fleisjez 15 Le Rhin

7. Fatz & Bergun. 8. Les Quatre Vil. CADDE'ES.  
lages. 9. Puschiamo. 10. Stallen &  
Aversa. 11. Munsterthal.

Mais comme je trouve plus com-  
mode pour les Lecteurs de suivre l'or-  
dre des lieux, voici comment je les  
arrangerai.

I. Coire.

II. Les IV. Villages.

III. Ortenstein & Furstenan.

IV. Fatz ou Oberfatz & Bergun.

V. Obersax.

VI. Stallen & Aversa.

VII. Pregell ou Pergell.

VIII. Puschiamo.

IX. & X. Haute & Basse Engadine.

XI. Munsterthal.

I.

La Communauté & la Ville de  
C O I R E.

LA première Communauté tire son **COIRE**.  
nom de la principale de ses Places,  
B 7 qui

**COIRE.** qui est la Ville de *Coire*, en *Allemand Chur*, en *Latin Curia Rhetorium*, *Coira* & *Cora*.

*Coire* est une grande & belle Ville, située dans une plaine fertile, entre des Montagnes, sur le côté gauche du *Rhin*, & à un bon quart de lieué de ce Fleuve. Elle est arrosée par une petite Rivière, nommée *Plessin*, qui sert à faire tourner ses moulins, & à nettoyer ses rues, & qui, au sortir de là, va se jeter dans le *Rhin*. Cette Ville est partagée en deux parties inégales, dont l'une, qui est un peu élevée, s'appelle *Hoff*, c'est-à-dire, *la Cour*, & renferme le Palais de l'Evêque, l'Eglise Cathédrale, le Cloître, les Maisons où demeure le Doyen de la Cathédrale, avec six Chanoines, & quelques autres petites habitations. L'autre partie est tout le reste de la Ville. Les Habitans du Quartier de la *Cour* sont tous *Catholiques* & la Ville est *Réformée*. Nonobstant cette différence de Religion, les Habitans vivent ensemble en assez bonne intelligence. On prétend que *Coire* doit son origine à trois Forteresses, que l'on y voyoit autrefois, *Spiniola*, *Marfoila*, & *Imbourg*, qui étoient, ou la résidence des Seigneurs du Pais, ou celle des  
 Pré-

Préfets Romains. La Forteresse de *Spina-Coire*. *niola* (*Spina in oculis*) a été rasée, il y a long-tems, & l'on a fait une vigne du terrain, qu'elle occupoit. Celle de *Marsoila* (*Mars in oculis*) n'a été détruite qu'en partie; il en reste encore une vieille Tour, massive, à demi-rompue, qui fait partie du Château, ou Palais de l'Evêque. Celle d'*Ymbourg* a été aussi démolie. L'Hôtel de Ville & la Douane sont dans la place, qu'elle occupoit.

L'Evêché de *Coire* est si ancien, que quelques Historiens n'ont point fait de difficulté d'en faire remonter la fondation jusqu'au tems des *Apôtres*. D'autres mettent sa fondation à l'an 440, & lui donnent pour premier Evêque un certain *Asmon*, qui assista l'an 440. au Concile de *Calcedoine*. Les Empereurs, *Charles le Gros*, *Otton I*, *Otton III*, *Frédéric I*, & *Otton IV*, donnèrent de grands biens à l'Eglise de *Coire*. En 1404, *Moderstin*, Vicomte de *Milan*, donna à l'Evêque *Hartman*, la Vallée de la *Valtelline*, &c. de sorte que l'Evêque possédoit en Souveraineté, non-seulement la Ville de *Coire*, mais encore le Monastère de *Churvalden*, *Feldkirchen*, *Tomlesch*, *Aspremont*, *Rhams*, *Marsoila*,

**COIRE.** *soila, Ramuntz, Greiffenstein, Haldeustein, Furstenberg sur l'Ésch, la Valtelline, la Vallée & la Ville de Chiavenna, Pleurs &c.* Ainsi il étoit autrefois infiniment plus puissant qu'il n'est aujourd'hui; car il n'a guères que douze à treize mille livres de rente, que lui produisent quelques Terres & Fiefs, dont il jouit, tant dans le Pais des *Grisons*, que dans le *Tirol* & l'*Alsace*. Chaque Chanoine peut avoir deux-mille-cinq-cens livres de revenu. Le rang de l'Evêque est parmi les Princes du Cercle de *Souabe*; il ne fournit aucun contingent; il n'assiste aux Diètes, que quand il lui plait; il a recours aux *Suisses*, dans l'alliance desquels il est, lorsqu'il croit qu'on lui fait quelque tort, & il a le droit de battre monnoye. Ses Armes sont d'argent, au Bouc sautant de sable; & ses Officiers: le *Grand-Echançon*: le *Grand-Maréchal*: le *Grand-Maitre*: le *Grand-Chambellan*.

Sur une éminence, qui est au-dessus du Quartier de la *Cour*, on voit la Chapelle de *St. Lucius*, qu'on prétend, avec assez peu de fondement, avoir été l'Apôtre des *Grisons*. On y monte par un précipice, & l'on y dit la Messe aux grandes Fêtes. Au-dessus  
est



est une grotte naturellement creusée COIRE. dans le roc, qui semble avoir été faite pour loger un Hermite. On y voit une petite fontaine, qui envoie au pié de la Chapelle quelques gouttes d'une eau, dans laquelle les *Catholiques-Romains* trouvent quelque chose d'huileux, & qu'ils disent être bonne pour les yeux, par une vertu secrète, que Dieu lui a donnée. Mais il y a grande apparence, que c'est un conte. En effet un Naturaliste n'y trouvera certainement rien d'huileux, & l'expérience a fait voir plus d'une fois, qu'elle n'étoit pas meilleure pour les yeux, que toute autre eau de roche.

Il y avoit autrefois à *Coire* deux Couvens, l'un de *Dominicains*, & l'autre de l'Ordre de *Prémontré*. Mais ils ont été abolis : on a fait du premier un Collège, où l'on enseigne le *Latin*, le *Grec*, & la *Logique*, à la Jeunesse, qu'on y envoie des III. Lignes. Les rentes de l'autre ont été employées, en partie à l'entretien de ce Collège & de celui de l'Evêque, & en partie pour un Hôpital.

L'Eglise de ce dernier, qui porte le nom de *St. Lucius*, est encore sur pié. On y voit trois Epitaphes antiques,

**C O I R R .** en *Latin* demi-barbare , dont je rapporterai ici les deux suivantes.

La première est d'un Gouverneur de l'ancienne *Rhétie* :

HIC SVB ISTA LAPIDE  
MARMOREA  
QVEM VECTOR VER IN  
LVSTER PRESES  
ORDINAVIT VENIRE  
DE VENOSTES  
HIC REQUIESCIT  
DOMINVS.

Une autre est d'un Evêque nommé *Valentien* , qui a été le septième :

SCEM. EPSC.  
HOC JACET IN TOMOLO QVEM  
DEFLET RHETICA TELLVS  
MAXIMA SVMMORVM GLORIA  
PONTIFICVM &c.

La Ville fait un Corps à part , qui a son Gouvernement & ses Loix. Elle a aussi deux belles Eglises , dans l'une desquelles il y a des orgues , que l'on fait servir au chant des Pseaumes , en joignant l'harmonie de cet instrument au son des voix. On y voit encore une troisième Eglise , où se prononcent

ent les Sermons funèbres, un Col-COIRE,  
 lège de Philosophie, établi en 1700,  
 & une Ecole Latine. Cette Ville est  
 fort peuplée, & le grand abord des  
*Grifons*. Les Diètes des III. Lignes  
 s'y tiennent tour à tour, avec *Ilantz*  
 & *Davos*; & celles de la Ligue de la  
*Caddée* s'y assemblent ordinairement.  
 Les Chartres de la Ligue se gardent  
 aussi dans les Archives de la Ville.  
 Au reste, elle est située dans un en-  
 droit assez fertile, & a d'un côté un  
 vignoble, qui produit de bon vin rou-  
 ge & blanc. On y a toujours de quoi  
 faire bonne chère, par l'abondance de  
 la venaison, de poil & de plume. Au-  
 dessous de la Maison de Ville est la  
 Douane, qui est l'Entrepôt des mar-  
 chandises qui passent & repassent d'*Al-*  
*lemagne* en *Italie*, & d'*Italie* en *Alle-*  
*magne*. Sur la Place du Cloître (*Klo-*  
*sterplatz*) se voit l'Arsenal, & le Gre-  
 nier public. Il y a dans cette Ville  
 deux beaux édifices appartenans à des  
 particuliers. Le premier est un Hôtel  
 bâti par *Pierre de Salis* avec un superbe  
 Jardin; le second est une maison d'ar-  
 chitecture *Italienne* bâtie par le Bour-  
 guemaitre *Otton Schwarz*.

Coire a reçu de grands Privilèges de  
 divers Empereurs, qui l'ont rendue  
 Ville

**COIRE.** Ville libre, Impériale, & indépendante de l'Evêque, & lui ont donné le droit de battre monnoye. Elle est partagée en cinq Tribus ou Compagnies de métiers, dont chacun a deux Chefs ou Maîtres, & deux Sous-Maitres. On prend d'entre les premiers deux Grands Maîtres de toutes les Tribus ensemble, qui gouvernent tour à tour, durant un an. Chaque Tribu fournit quatorze personnes de son Corps, (y compris ses propres Chefs ou Maîtres) pour faire le Grand Conseil, qui est de 70. personnes. De ce Conseil on tire les personnes d'office, & particulièrement le Conseil étroit ou le Sénat, qui est composé de quinze personnes, dont il y en a trois de chaque Tribu. Ces Conseils ont deux Bourguemaitres à leur tête, qui président tour à tour, durant une année. Quand il s'agit d'affaires criminelles, on donne aux Sénateurs pour Adjoints, quinze autres personnes, trois de chaque Tribu; & le Président de cette Assemblée est l'un des deux Baillifs de la Ville, qui président aussi tour à tour, durant une année. Il y a cinq Tribus, dont chacune a son Tribun. L'un d'eux est le Chef des autres, & en même tems le Protecteur de la Bourgeoisie. Il paroît dans toutes les Assemblées

semblées pour veiller à ce qu'il ne s'entreprene rien de préjudiciable à la liberté publique & aux droits du Citoyen. COIRE.

La Jurisdiction de *Coire* comprend deux autres petits lieux, *Mafans*, en Latin, *Malefanus*, ainsi nommé d'un Hôpital de Lépreux, qui s'y voit, & *Lurlibad*.

### HALDENSTEIN.

**H**ALDENSTEIN est une Baronnie libre & indépendante, avec un beau Château fort, situé sur un rocher élevé, à un mille au-dessous de *Coire*. Au-dessus de ce Château étoit autrefois celui de *Crottenstein*, & plus haut celui de *Lichtenstein*. Outre le Village de *Haldenstein*, qui est au pied du Mont *Calanda*, la Communauté de *Patténie*, dont l'ancien nom étoit *Se-wils*, avec plusieurs maisons & plusieurs terres, situées sur la Montagne de *Solatz*, appartenoient à la même Baronnie. Cette Baronnie a passé par plusieurs mains. Au milieu du XVI. Siècle elle appartenoit à *Jean Jaques de Chastillon*, Ambassadeur de France, qui y bâtit l'an 1547. le beau Château, qu'on y voit aujourd'hui. Après lui elle

HALDEN-STEIN.

HALDEN-  
STEIN.

elle est tombée entre les mains de *Grégoire Charles de Hobenbalken*, qui en 1568. obtint pour elle la protection des trois Liges, en s'engageant à fournir son contingent de troupes en tems de guerre. Ses héritiers la vendirent en 1608. à *Thomas de Schauenstein*, que l'Empereur *Matthias* créa Baron en 1612. Après l'extinction de la ligne mâle des *Schauenstein*, une moitié de cette Baronnie passa, par mariage, dans la Maison de *Hartmannis*, l'autre dans celle de *Salis*, jusqu'à ce qu'en 1729. *Gubert de Salis* les réunit toutes deux par achat, & les transmit à ses descendans. Ces Barons sont sous la protection des *Grisons*, mais du reste entièrement libres & souverains dans leur Terre, ayant le pouvoir de battre monnoye, & tous les autres droits qui appartiennent à la Souveraineté. Du reste, la Baronnie est petite, & n'a pas beaucoup d'étendue; elle est dans un terroir stérile au pié des *Alpes*. L'an 1616, *Thomas de Schauenstein*, dont nous avons parlé, Chevalier, Seigneur d'un rare mérite, introduisit la Réformation dans cette Terre.

## II.

*La Communauté des Quatre Villages.*

LA Communauté, qui est au-dessous de *Coire* au *Midi*, tire son nom de quatre Villages Paroissiaux, qui la composent. Ces Villages sont, trois à la droite du *Rhin*.

LES IV.  
VILLAGE  
S.

1. *Zizers* (*Ciceres*) *Zizaria*, est un gros Bourg, dans la Paroisse duquel il y a un bon Bain d'eau minérale, qui charrie de l'argent, du cuivre, du vitriol, de l'alun, &c. & est très-bon pour divers maux. On l'appelle *Frie-wis-bad*. On voit dans *Zizers*, un beau Palais nouvellement bâti, qui appartient à M<sup>rs</sup>. de *Salis*; & dans l'Eglise, quelques-uns de leurs Tombeaux en marbre.

2. *Igis*, dans la Paroisse duquel on voit un beau & magnifique Château, nommé *Marschlins*, qui appartient à M<sup>rs</sup>. de *Salis*. Il est bâti dans une plaine agréable & fertile, & environnée d'une Eglise & de beaux Vergers. Ces M<sup>rs</sup>. y ont un Cabinet de raretés, & une Bibliothèque.

3. *Trin-*

LES IV.  
VILLAGE-  
S.

3. *Trimmis*, entre *Coire* & *Zizers*, (en *Latin Trimontium*) est un Bourg, ou grand Village, qui tire son nom de trois Montagnes, dont il est environné. Ces trois Villages sont sujets aux goîtres; ce qu'on attribué aux mauvaises eaux qu'on y boit. Mais les Habitans y sont tellement accoutumés, qu'ils les regardent comme une beauté.

4. Sur la gauche du *Rhin* est *Underfatz*. Chacun de ces Villages a sa Justice inférieure pour le civil; mais les appels & les causes criminelles sont portées par-devant le Ministral de la Communauté, qui réside à *Zizers*, & qui a une Chambre de douze Juges, choisis de IV. Villages.

Toute cette Contrée appartenoit autrefois aux Seigneurs d'*Aspremont*, ensuite à l'Evêque de *Coire*, dont elle racheta sa liberté. En allant de *Zizers* à *Coire* on voit sur une Montagne les ruines du vieux Château de *Rauch Aspremont*.

### III.

#### La Communauté d'ORTENSTEIN.

ORTEN-  
STEIN. NOUS remontons au-dessus de *Coire*, dans les *Alpes*; on rencontre dans



dans la Vallée de *Domleschg*, à la gauche du *Rhin*, la Communauté d'*Ortenstein* & *Furstenau*. *Ortenstein* est un Château près de *Dumils*, (*Tomiliun*) l'un des principaux Villages de cette Communauté. Les autres Villages sont *Rotel*, *Trans*, *Pasquals*, *Scheidt*, *Feldis*. Les Habitans de cette Jurisdiction, après avoir passé par les mains de divers Seigneurs, achetèrent leur liberté, l'an 1527, du Chevalier *Louis Tschudi*.

*Furstenau* fait une autre Jurisdiction. C'est un Village près du *Rhin*, avec un Château, qui appartient à l'Evêque de *Coire*. Les autres Villages sont, *Schavans*, *Silg*, (dans la Paroisse duquel il y a trois Châteaux, *Ehrenfels*, *Baldenstein*, & *Gampel*) & enfin *Almenno*, près duquel est le Château de *Rietberg*. Cette dernière Jurisdiction appartient à l'Evêque, qui tient un Baillif à *Furstenau*. Le Baillif assisté de douze Assesseurs de ces Villages, juge les Causes civiles & matrimoniales. Quand il s'agit d'affaires criminelles, il prend encore avec ses Assesseurs quelques Adjoints d'entre ceux d'*Ortenstein*: comme ceux d'*Ortenstein* prennent en pareil cas des Adjoints de *Furstenau*.

## IV.

## La Communauté d'OBERFATZ.

OBER-  
FATZ. DE la Jurisdiction de *Furstenau* on passe, par un chemin étroit & dangereux, dans celle d'*Oberfatz*, qui fait une Communauté générale avec *Bergun & Gryffenstein*. Cette Communauté s'étend le long de la Rivière *Albula*, qui descend d'une Montagne du même nom, dans la *Haute Engadine*, & qui, après un cours oblique, de la figure d'un demi-cercle, se jette dans le *Haut-Rhin*, près du Château de *Baldenstein*.

La Seigneurie de *Bergun* s'étend dès la source de l'*Albula*, & comprend quatre Villages Paroissiaux, *Bergun*, près de la source de la Rivière, *Latsch*, (*Latium*) *Stuls*, (*Stulium*) & *Felisur*, ou *Filisur*, (*Vallis aurea*) où l'on voit sur une Montagne les mazures du Château de *Gryffenstein*, qui a donné son nom à cette Jurisdiction. Il y a des Mines d'argent, de plomb, de cuivre, & de fer. Cette Jurisdiction a eu des Seigneurs particuliers. Ensuite elle est tombée entre les mains des Evêques de *Coire*; & l'an 1537. les Habitans achetèrent leur liberté, pour le prix de 2300. florins de *Rhin*. La

La Jurisdiction d'*Oberfatz* est au-  
 dessous & à l'*Occident*, & comprend  
 quatre Villages Paroissiaux, *Almenno*,  
*Laino*, *Muldain*, *Sturvis*, avec plu-  
 sieurs autres, *Motta*, *Dal*, *Zurten*, &c.  
*Oberfatz*, qui donne le nom aux autres,  
 est aux frontières de la troisième Ligue.  
 Cette Jurisdiction a eu ses Seigneurs  
 particuliers, Barons d'*Oberfatz*; qui  
 étoient de puissans Seigneurs, dans le  
 Pais des *Grisons*; leur Maison s'est fon-  
 dué dans celle des Comtes de *Werde-  
 berg*, qui recueillirent leur succession.  
 L'an 1456. le Comte *George* vendit à  
 l'Evêque de *Coire* les Seigneuries de  
*Schams* & d'*Oberfatz*, pour 3600. *goul-  
 des*; & dans la suite les Habitans ont  
 acheté leur liberté.

OBER-  
FATZ.

## V.

La Communauté d'*OBERSAX*,  
 ou d'*Ober-Halbstein*.

LA Communauté d'*Obersax* est située  
 presque au milieu des deux Juris-  
 dictions, qui composent la précéden-  
 te. Elle est partagée en 5. parties,  
 le long d'une petite Rivière, qui por-  
 te le nom de *Rhin*.

1. *Tenezone*, (*Timetio*) avec *Rovena*,  
*Als Molins*, & la Vallée *Falera*.

OBERSAX.    2. *Savognino*.

3. *Reans*, ( *Rhatia ampla* ) avec *Conter*, qui est vis-à-vis de *Savognino*.

4. *Saluz*, avec *Delo* & *Presanz*.

5. *Im Caster*, *Imum Castrum*, avec *Prats*, *Alfäsein*, & *Mon*, situé sur la Montagne voisine.

Le *petit Rhin* se jette dans l'*Albula*, près d'*Im Caster*.

## VI.

### La Communauté de STALLEN.

STALLEN.    LA Communauté de *Stallen* est composée des deux Juridictions de *Stallen* & de *Val Aversa*, qui sont au pié du Mont *Septimer*, & de celles de *Remus* & de *Celino*, qui sont bien loin de-là, dans la *Basse Engadine*. C'est du Mont *Septimer* que descend le *petit Rhin*, dont je viens de parler.

*Stallen* s'appelle en *Italien* *Bevio*, du *Latin* *Bivium*. Ce dernier nom lui vient, de ce qu'il y a deux chemins, l'un par le Mont *Septimer*, qui conduit

conduit dans le Pais de *Pergell*; & **STALLEN.**  
 l'autre par le Mont *Julien*, dans la  
*Haute Engadine*. Cette Jurisdiction  
 dépend, pour les affaires criminelles,  
 du Baillif d'*Obersax*, qui en tire les  
 amendes.

*Aversfa* est située dans un lieu rude  
 & sauvage, aussi-bien que *Stallen*,  
 dont elle est séparée, par un bras du  
 Mont *Septimer*. Cette Jurisdiction est  
 composée de sept Paroisses, *Madris*,  
*Crotto*, *Platta*, *Casale*, &c. Les Ha-  
 bitans ont eu des Seigneurs particu-  
 liers, Vassaux de l'Evêque de *Coire*;  
 mais ils ont acheté leur liberté depuis  
 long-tems.

## VII.

## La Communauté de PERGELL.

APRÈS avoir traversé le Mont *Sep-* **PERGELL.**  
*timer*, on entre dans le Pais de  
*Pergell*, ou *Pregell*, (*Prægallia*) ainsi  
 appelé par les Anciens, parce qu'il  
 étoit aux frontières de la *Gaule Cisal-*  
*pine*; quelques-uns cependant veulent,  
 que le nom *Latin* soit *Præjulia*, &  
 qu'il lui ait été donné, parce que le  
 Pais est situé au pié des *Alpes Julien-*  
*nes*. C'est une grande Vallée, qui

**PERGELL.** s'étend en long de l'*Orient* à l'*Occident*. Elle a reçu de grands Privilèges des Empereurs, & a été appelée de tems immémorial, un Pais libre de l'Empire: auffi fait-elle feule une Communauté générale. Elle est partagée en deux Jurifdictions, qui font bornées par un endroit nommé *la Porte*. Les Paroiffes d'au-deffus de *la Porte* font *Cofaccia*, Village au pié du Mont *Septimer*, célèbre à caufe du Corps de *St. Gaudence*, qui y a été enterré. On avoit fondé un Monastère, auprès de ce Village, en l'honneur de ce Saint, & l'on en voit encore les ruïnes auprès du grand chemin. Les autres Paroiffes d'au-deffus de *la Porte* font: *Piazza*, *S. Caffiano*, *Stampa*, *Cultura*, &c. Celles d'au-deffous de *la Porte* font, *Soglio*, en *Allemand Solg* ou *Soy*, *Castafegna*, *Bondo*, &c. *Soglio* eût un Bourg célèbre dans le Pais, par l'ancienne réfidence de la Noble Maifon de *Salis*. On voit dans l'Eglife les Tombeaux de quelques Seigneurs de cette Maifon.

Le Pais de *Pergell* eft affez fertile, & fe reflent beaucoup du doux climat de l'*Italie*. Les Monts *Septimer* & *Majols*, ou *Malojus*, lui fervent de rempart contre l'impétuofité du vent froid

de

de *Nord*; & la Rivière de *Mera*, ou PERGELL.  
*Maira*, formée de deux branches, qui  
 sortent de ces deux Montagnes, l'ar-  
 rose dans toute la longueur; après  
 quoi elle entre dans le Comté de *Chia-*  
*venne*. Il y a ceci de remarquable dans  
 ce Pais-là, que les matins il y souffle  
 ordinairement un vent d'*Orient*, qui  
 dure jusques vers *Midi*: & bien-tôt  
 après il est suivi d'un vent d'*Ouest*, qui  
 souffle jusqu'au soir.

## VIII.

La Communauté de PUSCHIAVO.

PUSCHIAVO, en *Allemand* *Pes-* PUSCHIA-  
*schlaf*, est une belle Vallée, à côté VO.  
 de la précédente, environnée de la  
*Val Telline* de trois côtés, qui fait seule  
 une Communauté générale. Elle com-  
 prend deux petites Vallées, celle de  
*Puschlavo*, & celle de *Pischiadel*. Cette  
 Jurisdiction se partage en quatre par-  
 ties que l'on nomme *Contrade*.

## PUSCHIAVO.

PUSCHIAVO, ou *Peschlaf*, (*Peschla-*  
*vium*) qui donne le nom à la Com-  
 munauté, est un gros Bourg, bien  
 peuplé & assez agréable, au bord d'u-

PUSCHIA- ne Rivière, qui porte le même nom,  
VO. & près d'un petit Lac. Elle a un ter-  
roir assez fertile, & le Lac est abon-  
dant en poisson. C'est ici que se tient  
la Régence de la Communauté. Le  
Juge, qu'on nomme *Podestà*, décide  
lui seul les affaires civiles. Les ap-  
pels de ses jugemens se portent par-  
devant cinq Juges, qu'on nomme *Ac-  
collateri*. Il y a un Doyen & deux Of-  
ficiaux, qui sont les Intendans des fi-  
nances. Ils sont élus par le sort. Ils  
choisissent, à leur tour, les douze Con-  
seillers & les cinq *Accollateri*. Les  
douze Conseillers élisent à leur tour  
le *Podestà* & le Chancelier. Ils déci-  
dent, sous la présidence du *Podestà*, les  
affaires criminelles & matrimoniales.  
On y voit plusieurs Villages, *Pischiadel*,  
*Cavaglia*, *Campiglione*, *Brussio*, &c.

## IX.

## La Haute ENGADINE.

HAUTE  
ENGA-  
DINE. DE *Puschbiavo*, tirant au Nord, on  
traverse le Mont *Bernina*, & l'on  
entre dans la *Haute Engadine*. Les  
Habitans du País disent qu'il y a sur  
cette Montagne, du côté de *Puschbiavo*,  
une fontaine merveilleuse, qui ne pa-  
roit que dans les grandes chaleurs &  
les



les sécheresses de l'Été; en Hiver & dans les tems pluvieux de l'Été elle tarit entièrement: & plus la sécheresse est grande, plus elle est abondante.

HAUTE  
ENGA-  
DINE.

On appelle *Engadine*, (de l'ancien Teutonique *Im-Gaden*, & en Allemand d'aujourd'hui *Im-thal*, Vallée de l'*Im*) une grande Vallée, qui s'étend du Sud au Nord, depuis les sources de la Rivière de l'*Im*, le long de cette Rivière, l'espace de 15. ou 16. lieues; & qui est séparée du País de *Pergell*, & de la Communauté de *Bevio*, par les *Alpes Juliennes*.

#### Du Mont Jule ou Alpes Juliennes.

ON donne le nom de Mont Jule, (Julier-berg) ou Alpes Juliennes (1), à toute cette étendue de Montagnes, qui est aux environs de la source de l'*Im*. Elle est distinguée en trois Montagnes, *Maloyen*, *Malogien*, *Maloja*, ou *Maloggia*; *Septimer-berg*, ou *Septmerberg*, *Monte de Sett*; & le Mont Jule proprement dit. Le Mont *Maloja* donne la source à la Rivière de *Maira*, qui coule dans le País de *Pergell*.

MONT  
JULE  
OU  
ALPES JU-  
LIENNES.

C 5 Il

(1) Il ne faut pas confondre ces Alpes Juliennes des Grisons, avec une Montagne de même nom, auprès de Vienne en Dauphiné.

ALPES JULIENNES.

Il est au-dessus d'un Village, qui porte aussi le nom de *Maloja*. Le Mont *Septimer*, qui est aussi au-dessus du Village de *Maloja*, & tout près de l'autre, produit deux sources, dont les eaux vont en différentes Contrées du monde : l'une est le *petit Rhin*, qui va se jeter dans l'*Albula* ; l'autre, appelée *Aqua di Pila*, fait un petit Lac, au sommet de la Montagne, nommé *Lagetto di Lungin*, & se précipitant de la Montagne, forme le petit Lac de *Sils*, ou *Silio*, près du Village de *Maloja*, & la Rivière de l'*Imn*, qui va porter ses eaux dans le *Danube*. C'est ici la première source de l'*Imn*.

La troisième Montagne, qui est au Nord des deux autres, porte le nom de *Jule* ou d'*Alpes Juliennes*. On croit qu'elle le tient de *Jule César*, ou de l'Empereur *Auguste*, qui prit aussi le nom de *Jule*, après avoir été adopté de son grand oncle. L'un ou l'autre de ces Princes a fait une expédition militaire dans ces Montagnes, & y a laissé un monument de sa marche. Ce sont deux colonnes de pierre, travaillées grossièrement, sans piédestal ni chapiteau, plantées en terre, aux deux côtés du grand chemin. Leur hauteur hors de terre est de quatre piés & quelques

ques doigts , leur circonférence de cinq piés , & leur distance de l'une à l'autre de quatre verges & quatre piés. On dit qu'on a trouvé à chacune une Inscription *Romaine* : la première, HVC VSQVE, NON ULTRA, c'est-à-dire, *Jusques ici, non pas plus avant*; & l'autre : OMITTO RHETOS INDOMITOS, c'est-à-dire, *Je laisse là les Grisons indomptables*. Mais l'on n'y voit aujourd'hui aucune trace d'Inscription. Supposé que celles-là fussent vraies, il se pourroit faire que les neiges, le froid, & la bise auroient chassé de là l'Armée *Romaine*, & contraint ces fiers Conquérens de s'en retourner sur leurs pas, sans rien faire : car le froid y est tel, même au fort de l'Été, lorsque le vent du *Nord* souffle, que dans la Vallée voisine il gèle quelquefois de l'épaisseur d'un doigt. Le dessus de ces Colomnes est plat & percé; ce qui fait conjecturer, qu'il y avoit autrefois ou un chapiteau, ou quelque statue.

ALPES JULIENNES.

A une petite distance de ces Colomnes, sur le sommet de la Montagne, il y a un petit Lac, qu'on appelle *Lac de Jule*, d'où sort une petite Rivière, qui descend dans l'*Engadine*, & coule près de *Silva plana*.

HAUTE  
ENGA-  
DINE.

Pour venir maintenant à l'*Engadine*, elle est divisée en deux grandes parties, la *Haute* & la *Basse*, dont chacune fait une Communauté générale. C'est, à parler en gros, un País fort sauvage & fort froid; la Rivière de l'*Im*, en *Latin* *Oenus*, y prend sa source, comme je l'ai dit ci-dessus, & l'arrose dans toute sa longueur; du reste, il y a de bonnes prairies & de riches pâturages.

La *Haute Engadine* est partagée en deux parties, dont celle d'enhaut a sept Paroissès.

*Silio*, *Valfais*, où l'*Im* fait un petit Lac.

*Silva plana*, *Supralaco*, ainsi nommé à cause d'un autre petit Lac formé par l'*Im*.

*San Morizzo*, où il y a de très-bonnes eaux minérales, qui sont fort estimées, & où l'on voit aller tous les Etés des malades, de plusieurs lieux d'alentour, pour chercher le remède à leurs maux. Entre *Silva plana* & *San Morizzo*, la terre est si dure, qu'aucun instrument ne peut y faire brèche, ni la cultiver; aussi est-elle nommée *Campo di ferro*. Cele-

*Celerina*, où l'*Im* fait un troisième  
Lac. HAUTE  
ENGA-  
DINE.

*Bevero*, *Als Augier*.

*Summada*, ou *Summadano*, (quasi  
*Summa del Oeno*) gros Village, où  
coule une Rivière, que l'on compte  
pour une seconde source de l'*Im*.

*Pontarefina*, qui est à la droite de  
l'*Im*, du côté du Mont *Bernina*. C'est-  
là que l'on trouve le chemin, qui con-  
duit de l'*Engadine* à *Puschlavo*.

La seconde partie de la *Haute Enga-  
dine* a quatre Paroisses.

*Alpout*, ou *Pont*, d'où dépend *Campogajc*,  
*Campus Vastus*.

La Val de *Guardia*, *Maduleino*.

*Zutz*, qui est le Siège du *Ministral*,  
ou Chef de toute la Communauté; qui  
doit toujours être, ou lui, ou du moins  
son Lieutenant, de la noble & ancienne  
famille de *Planta*. On y voit une  
Tour qui porte le même nom.

*Scampf*, ou *Scamph*, près du Mont  
*Casanna*, que l'on traverse pour aller à

HAUTE  
ENGA-  
DINE.

*Larvin* dans le Comté de *Bormio*. De là dépendent *Cinufcal*, près de *Pontalto*, qui sépare la *Haute Engadine* de la *Basse*; & *Sufana*, d'où l'on passe par le Mont *Scaleta*, pour aller à *Davos*. Il y a près de *Scampf* quelques Mines de plomb.

Cette Communauté de la *Haute Engadine* a eu anciennement des Comtes; ensuite l'an 1129, le Comte *Dedalric* vendit cette Terre à l'Évêque de *Coire*, pour 800. marcs d'argent & 60. onces de fin or. L'an 1494. les Habitans achetèrent leur liberté, pour le prix de 900. *gouldes*. Lorsqu'il s'agit d'envoyer quelques Députés à la Diète générale des III. Liges, seize Délégués de la Communauté s'assemblent à *Als Augies*, pour en faire l'élection, savoir quatre de *Zutz* & de *Madulein*, deux de *Scampf*, deux de *Campogasc* & de *Summada*, un de chacun des six Villages suivans, *Bevero*, *Celerina*, *Pontaresina*, *San Morizzo*, *Silva plana*, & *Silio*. Les mêmes Délégués élisent aussi le Ministral, le Chancelier, les Juges criminels, & les autres Officiers du País.

## X.

## LA BASSE ENGADINE.

BASSE EN-  
GADINE.

LA *Basse Engadine* fait aussi une Communauté générale. Elle est parta-

partagée en deux moindres Jurisdic-  
tions. BASSE EN-  
GADINE.

La première a cinq Paroisses.

*Cernets*, ou *Zernets*, qui est un Bourg, où l'on voit une belle Eglise, ornée de colonnes de marbre. On y a un bon Bain d'eau minérale. De-là dépend *Puffalora*, (*Pes falariaus*) où il y a une fonderie de fer; & *Wildenberg*, Château, qui est la maison d'origine des *N. N. de Planta*. On trouve, près de là, des Mines de fer, qui ont quelque peu d'argent mêlé.

2. *Sufs*, 3. *Lroin*, 4. *Guarda* & *Bosca*, 5. *Ardets*.

La seconde Jurisdiction a trois Paroisses dans la Ligue, & une au dehors. Les premières sont *Schuls*, *Fetano*, *Sento*; & la dernière est *Trasp*.

Les trois premières sont sur la rive gauche de l'*Imn*.

*Schuls*, *Scoglio*, (en *Latin Scolium*, ou *Scultimum*) est remarquable par une fontaine d'eau minérale, qui est fort bonne, & d'où l'on tire même par le feu d'excellent nitre. De-là dépend

**BASSE EN-**pend la Vallée de *Scarla*, célèbre au-  
**GADINE.**   trefois par ses Mines d'argent & de  
 fer. Les Princes de la Maison d'*Au-*  
*triche*, comme Comtes de *Tirol*, la  
 possèdent, & y ont un Juge, ou In-  
 tendant des Mines.

*Trasp*, *Taraspum*, est un Château  
 & un Village, sur la rive droite de  
*l'Inn*, dans le *Tirol*. Néanmoins il  
 dépend de la Jurisdiction de *Schuls*,  
 pour les affaires civiles, criminelles,  
 & matrimoniales. Il y a une fontaine  
 d'eau salée.

Quatre Seigneurs partagent entr'eux  
 cette seconde Jurisdiction de la *Basse*  
*Engadine*, l'Evêque de *Coire*, le Com-  
 te de *Tirol*, l'Abbaye du *Mont Ste. Ma-*  
*rie*, & le Couvent de *Munster*. J'ai  
 remarqué ci-dessus, que *Remus* &  
*Celino* font une Communauté générale  
 avec *Stallen* & *Aversa*, qui en sont  
 bien éloignés. Comme je m'attache à  
 l'ordre des lieux, je les ai renvoyés  
 jusqu'ici; c'est donc le lieu d'en par-  
 ler. A l'extrémité de la *Basse Engadi-*  
*ne* sont trois Paroisses, *Remus*, *Celino*,  
 & *Samun*, dont le Gouvernement est  
 mêlé, & les différentes Juridictions  
 compliquées, de la manière du mon-  
 de la plus singulière. Quant aux af-  
 faires.



fares d'Etat, elles font partie de la Communauté de *Stallen*. A l'égard des affaires criminelles, elles dépendent de la seconde Jurisdiction de la *Basse Engadine*; & pour ce qui est des affaires civiles & matrimoniales, chacune d'elles a sa Justice à part. Pour les causes matrimoniales, on prend deux Ecclésiastiques, avec le Ministral, & un Laïque; ce qui ne se pratique qu'en peu d'endroits des *Grisons*.

BASSE EN-  
GADINE.

*Rennus* (en Latin *Eremusium*) est un gros Village, avec un Château, près du bord de l'*Inn*, au-dessous de *Schuls*. Il appartient à l'Évêque de *Coire*, qui y possède un beau Domaine. Au-dessus du Village, dans la Vallée *Tassa*, on voit, dans une voute formée naturellement, une fontaine, qui ne coule qu'à certaines heures du jour, par intervalles.

*Celino* est au-dessous, & comprend les Villages de *St. Nicolas*, *St. Martinsbruck*, & *Tschjergenbach*.

*Samun*, en Latin *Sammunium*, ou *Sammition*, est à la dernière extrémité, dans les Montagnes.

BASSE EN-  
GADINE.

De *Celino* dépend pour la Jurisdiction Civile le Château & la Paroisse de *Finstermuntz*, qui est sur la rive droite de l'*Im*, dans le *Tirol*. C'est une Place située dans un passage étroit & important, qui conduit par l'*Im-thal* en *Allemagne*. On y traverse le *Finst-er-ou Venster-berg*, *Mons Venustus*, qui donne la source à l'*Etsch*, *Atbesis*. La Maison d'*Autriche* a la Seigneurie du lieu, & tire un gros revenu du péage d'un pont, qu'elle entretient sur l'*Im*.

Les Communautés nomment quatre personnes, pour remplir la place de Juge Criminel. Le Baillif de l'*Im-thal* en choisit un pour chaque Jurisdiction, au nom du Comte de *Tirol* son Maître, avec le Conseil du Châtelain de l'Évêque de *Coire*, qui est à *Furstenburg*. Les deux Juges ou Présidens jugent, chacun dans sa Jurisdiction, les affaires criminelles avec douze Aïssesseurs. La moitié des amendes appartient au Baillif de l'*Im-thal*, & l'autre moitié se partage entre l'Évêque de *Coire* & la Communauté, par égale portion. Du reste, jamais on n'y confisque les biens.

## XI.

La Communauté du MUNS-  
TER-THAL.

LE *Munster-thal*, ou *Val de Munster*, <sup>MUNS-  
TER-  
THAL.</sup> est un petit Pais, à l'Orient de l'*Im*, borné à l'Orient par le *Tirol*, au *Midi* par le Comté de *Bormio*, & au *Couchant* par la *Basse Engadine*, dont il est séparé par de hautes Montagnes. Il tire son nom d'un Couvent de Religieuses, qui s'y trouve. Il est partagé en deux Jurisdictions, dont la première a quatre Paroisses, & la seconde une seule.

Ces Paroisses sont

1. Vers le Mont *Valdera*, *Cierfs*, *Valdera*, *Val Cava*, &c.
2. *Sta. Maria* (d'où l'on va, par le Mont *Wormserjoch*, dans le Comté de *Bormio*) avec *Silva*, *Terza*, &c.
3. *Munster*, où il y a une riche & ancienne Abbaye de Religieuses, fondée par *Charlemagne*: l'Abbesse a la Seigneurie du lieu, aussi-bien que de *Ruinaccia* & de *Gualdo*, qui en dépendent.

4. Tu-

MUNS-  
TER-  
THAL.

4. *Tuberio*, & *Bovilio*, qui dépendent de la Maison d'*Autriche*, pour les affaires criminelles.

Dans toute cette Jurisdiction on ne confisque jamais aucun bien à personne. Les affaires criminelles sont poursuivies par le Ministral, avec le Châtelain, ou Baillif de *Furstenburg*, qui est établi par l'Évêque de *Coire*, & les amendes appartiennent à ce Châtelain.

La seconde Jurisdiction n'a que des hameaux. Elle dépend pour le criminel des Comtes de *Tirol*, qui sont Seigneurs du Territoire. Les Habitans de quelques lieux voisins, dans le *Tirol*, comme de *Mals*, de *Burghels*, &c. font de la Ligue de la *Caddée*, & ont leur Juge particulier. Près de *Burghels*, est *Furstenburg*, Château qui appartient à l'Évêque de *Coire*, & où il tient un Châtelain; à une petite distance de là, on rencontre le *Mont Ste. Marie*, où il y a un Monastère de Religieux *Bénédictins*, fondé l'an 1146, par un Gentilhomme, nommé *Hugues de Trasp*.

On trouve, dans la Ligue de la *Caddée*, la même diversité de langage, que dans la précédente. Dans les  
Pais

Païs de *Pergell* & de *Puschlavo*, on parle une Langue qui approche beaucoup de l'*Italienne*; la Ville de *Coire*, *Motta* dans la Communauté d'*Oberfatz*, & *Aversa*, parlent *Allemand*; tout le reste de la Ligue parle une Langue particulière, corrompue du *Latin* & de l'*Allemand*, que l'on appelle *Ladin* dans l'*Engadine*.

MUNST-  
TER-  
THAL.

---

### III.

#### LA LIGUE DES DIX JURISDICTIONS.

**L**A III. Ligue des *Grisons*, qui a le nom des *Dix Jurisdictions*, porte l'Ecu de ses armes: parti, le 1. d'or à la Croix de gueules; le 2. aussi d'or avec la figure d'un Sauvage. Elle occupe la partie septentrionale du Païs; elle fait face, du côté de l'*Orient* & du *Nord*, au Comté de *Tirol*, & à l'*Occident*, en partie au Comté de *Sargans*, dont elle est séparée par le *Rhin*. De tous les autres côtés, elle est environnée de la Ligue de la *Caddée*. Elle a reçu le nom de *Dix Jurisdictions*, quoiqu'elle n'ait que *Sept Communautés* générales, parce que les trois dernières

LES DIX  
JURISDICTIONS.

res

LES DIX  
JURISDIC-  
TIONS.

res Communautés se subdivisent chacune en deux Jurildictions : ce qui fait le nombre de dix. Ces Communautés sont :

- I. *Davos.*
- II. *Zum Kloesterlin.*
- III. *Castel.*
- IV. *Schiers & Seewies.*
- V. *Meyenfeld.*
- VI. *Alvenew & Churwalden.*
- VII. Le Pais de *Schanfick.*

I.

*La Communauté de DAVOS.*

**DAVOS.** LA Communauté de *Davos*, ou *Ta-faas*, tire son nom de son principal Village, & occupe une partie du Quartier *Oriental* de la Ligue. On raconte son origine de cette manière. *Walther le Vieux*, Baron de *Vatz*, qui étoit Seigneur du *Prettigaw*, voulut, environ l'an 1250, connoître la situation de ces lieux sauvages, alors déserts & inhabités, & la source de la  
Riviè-

Rivière, qui en vient, & qui se jette dans l'*Albula*. Il courut, pour cet effet, dans ces lieux, avec de bons Chasseurs, dont il avoit fait venir un certain nombre du *Haut Vallais*. Quelques-uns de ces Chasseurs ayant suivi le cours de la Rivière, en remontant contre sa source, parvinrent à une plaine assez étendue, couverte de sapins & de larix; & allant plus avant, ils trouvèrent un Lac agréable & abondant en poissons. Ils retournèrent pleins de joye, porter cette nouvelle à leur Maître. Le Baron, pour augmenter sa Seigneurie, choisit douze de ces *Vallaisans*, les meilleurs ménagers, les plus robustes, & les plus accoutumés au froid, & leur fit une donation de cette Solitude, qu'on appella *Davos*, d'un mot *Grison* qui signifie *derrière*, parce qu'elle étoit derrière les bois. Ces gens-là s'habituerent dans ces lieux, extirpèrent les bois dans plusieurs endroits, & d'autres familles se joignant à eux, il s'y fit bientôt une grande peuplade. Les Héritiers du Baron confirmèrent à ces gens la donation, qu'il leur avoit faite, leur donnèrent le privilège de choisir eux-mêmes leur Chef, & leur imposèrent une cense annuelle de fromage, d'étoffe du Pais, & de brebis, qui dans la suite a été

DAVOS. été convertie en argent, & taxée à 24. livres *Grisounes*, dont chacune est une livre, & environ 18. sous d'argent courant. Ceux qui avoient le Lac, devoient aussi payer une certaine rente, savoir mille poissons, ou dix livres en argent. Lorsque la Maison de *Vatz* fut éteinte, cette Contrée passa sous la domination de *Frédéric*, Comte de *Tockembourg*, & après sa mort sous celle de *Hugon* Comte de *Montfort*, qui la vendit à *Sigismond* Duc d'*Autriche*. En 1649, *Ferdinand Charles*, Archiduc d'*Autriche*, céda aux Habitans, pour une certaine somme, toutes les Seigneuries, Domaines, Droits &c. par où ils devinrent entièrement libres.

Ce Pais est sauvage, & l'air y est rude & froid; cependant il est assez agréable en Eté, & fort peuplé. Deux petits Lacs, qui s'y trouvent, fournissent du poisson en abondance, particulièrement une espèce de petites truites, qu'on appelle dorades. Il s'y trouve aussi des Mines d'argent, de cuivre, & de plomb. Tout ce Pais, quoiqu'assez grand, n'a qu'une seule Paroisse, & une seule Magistrature. Il est partagé en vingt Voisinages, composés la plupart de hameaux & de maisons écartées. Le Temple Paroissial est dans le Village de *St. Jean*,



*Jean*, & il y en a trois autres, à *St. Davos*, *Théodore*, à *St. Nicolas*, & à *Ste. Marie*. On y voit le *Mont Scaletta*, qui sépare ce Pais de l'*Engadine*, & qui donne l'origine à une Rivière, qu'on appelle *Rhin*, & que d'habiles gens comptent pour une des sources du *Rhin*. *Sertig* est un lieu, où se trouvent des Bains salutaires.

Cette Communauté est la principale de toute la Ligue. C'est pourquoi les Assemblées de la Ligue se forment, tour à tour, à *St. Jean de Davos*, comme à *Coire* & à *Ilantz*. C'est aussi dans le même Village, qu'on garde les Archives de la Ligue: la Régence du Pais y réside, & les Assemblées de la Ligue s'y forment ordinairement. Le Grand-Conseil de la Communauté est composé de 82. personnes; dont on en tire 15, pour faire un Petit-Conseil. A ces 82. on en joint 38. autres du Peuple, qui tous ensemble élisent les Membres du Grand- & du Petit-Conseil, le Chancelier, & le Vice-Chancelier. Quand il s'agit d'élire le *Land-Anman*, ou Chef du Pais, le Juge des causes matrimoniales, le Banderet, & les gens d'office, ces 120. personnes susmentionnées élisent premièrement à la pluralité des voix deux ou trois personnes pour cha-

DAVOS. que office , & les proposent au Peuple , qui en choisit un.

## II.

*La Communauté du CLOITRE ,  
ou de CLOSTER.*

CLOITRE  
ou  
CLOSTER.

LE Pais de *Prettigaw* , qui est au Nord-Est du précédent , fait trois grandes Communautés. Son nom est corrompu de *Rhetigaw* , ( *Rhetigoja* ) & vient du Mont *Rhético* , qui s'étend dans toute la longueur du Pais , le couvrant du côté du *Tirol*. C'est une longue Vallée , au pié du Mont *Rhético* , arrosée , dans toute sa longueur , par une Rivière , nommée *Lanquart* , ( *Langarus* ) qui sort du sommet du Mont *Rhético* , dans un lieu nommé *Selex Rhata* , derrière la Vallée de *Montbello* , & va se jeter dans le *Rhin* , au-dessus de *Meyenfeld*. Les trois grandes Communautés qui partagent le *Prettigaw* , sont le *Cloître* , *Kloster* en Allemand , *Castels* , & *Schiers*. Les deux premières sont séparées l'une de l'autre , par une petite Rivière nommée *Dalvaccia* , qui se jette dans le *Lanquart*. La Communauté du *Cloître* tire son nom d'un Couvent de *Prémontré* , nommé *St. Jacob* , qui fut aboli ,

li, l'an 1526. Elle comprend plusieurs Villages & Hameaux, *Ganda*, *Grub*, ou *La Fosse*, *Serneus*, où il y a de bons Bains d'eaux minérales, *Saas*, *Conters*, *Kublis*, (*Convallium*) &c. & une partie du Val *St. Antoine*, qui est sur la rive gauche de la *Dalvaccia*.

CLOÏTRER  
ou  
CLOSTER

### III.

#### La Communauté de CASTELS.

LA troisième Communauté, est la 2. du Pais de *Prettigaw*, & tire son nom de *Castels*, qui étoit un Château près du Village de *Poggio* dans la Communauté de *Lutzein*. Il fut autrefois le siège du Baillif *Autrichien* qui commandoit le *Prettigaw*. On le rasa en 1652. Cette Communauté a divers Villages aux deux côtés du *Lanquart*. Sur la rive droite, on voit *Lutzein*, *Pany*, *Puscana*, & la seconde partie du Val *St. Antoine*. Sur la rive gauche, sont *Genatz*, ou *Jenatz*, *Fidris*, *Straleck*, &c. Il y a dans un Vallon, à une demi-lieuë de *Fidris*, une fontaine d'eau minérale, qui est fort estimée, par sa vertu à guérir divers maux; elle charrie de l'alun, du cuivre, du vitriol, avec un peu de soufre & d'ocre, & a la couleur & le goût de vin nou-

CASTELS

**CASELS. VERU.** On en a fait aussi un Bain, pour en user de toutes les manières. Le *Prettigaw* (*Regio Rucantiorum*) est presque entièrement fermé par les neiges, en Hiver; & souvent les *avalanches* ou éboulemens de neige, *labina*, y causent de grands dommages. L'an 1689. le 25. Janvier, il s'en fit une auprès de *Saas*, qui s'étant détachée du Mont *Calmore*, entraîna une partie d'un bois, avec un fracas horrible, & traînant avec soi quantité de bois & de pierre, tomba jusqu'au-delà du *Lanquart*, renversa neuf maisons, avec plusieurs étables, & fit périr vingt personnes. Dans ce malheur, on sonna le tocsin, & plusieurs personnes y accoururent des Paroisses voisines, *Kublis*, *Conters*, & *Saas*, pour donner du secours à ceux, qui en auroient besoin. Mais le même jour, il s'en fit une autre, environ à midi, près de là, dans le *Nollenwald*, qui renversa 157. maisons & étables, tua 57. personnes, & en blessa plusieurs.

## IV.

## La Communauté de SCHIERS.

**SCHIERS.** | A quatrième Communauté est composée des Paroisses de *Schiers* & de

de *Seewies*, qui sont entre la précédente-Schiers te, & celle de *Meyenfeld*.

*Schiers*, ou *Tschiersch*, (en Latin *Aceria*) est une grosse Paroisse, arrosée par un torrent, nommé *Schvaus*. Elle comprend les Villages de *Montanea*, *Fiona*, *Pufferein*, *Schuder*, &c. tous dans la Montagne, & celui de *Criensch*, qui est dans la plaine.

*Seewies* (en Latin *Lacupratum*) est dans les Montagnes. On trouve, dans un lieu nommé *Cany*, un Bain d'eau médicinale, propre pour divers maux. Il vient de deux sources, qui sont imprégnées d'or, de soufre, de vitriol, &c. Sur la rive gauche du *Lanquart*, il y a les Villages de *Tenas*, & *Valsein*, *Vallis Sana*. C'est ici que la Régence de la Communauté réside.

Les Chanoines de *Coire* ont un Domaine dans cette Communauté; & le Prévôt du Chapitre établit un *Amman* sur eux, mais qui est pris d'entr'eux. Ils ont le droit de choisir tous leurs autres gens d'office. Pour les affaires criminelles & matrimoniales, ils ont le même droit que les autres.

La Seigneurie ou Communauté de  
MEYENFELD.

MEYEN-  
FELD.

LA Vallée du *Prettigaw* est séparée de la Seigneurie de *Meyenfeld*, par de hautes Montagnes, qui ne laissent qu'un passage fort étroit, nommé *Clusfa*. Quand on l'a traversé, on trouve un Pais beaucoup plus agréable & plus beau, & un air plus doux, & l'on entre dans la Seigneurie de *Meyenfeld*.

Cette Seigneurie appartient, à proprement parler, à toutes les trois Liges ensemble, qui l'ont acquise par achat; mais comme elles ont conservé aux Habitans leurs anciens privilèges, on la range parmi les dix Jurisdictions.

Elle est partagée en deux Quartiers, celui de *Malans*, & celui de *Meyenfeld*.

*Malans* est un bon Bourg, situé dans un Pais de vignes. L'an 1684. il souffrit un rude incendie; il fut tout mis en cendres, & il y périt jusqu'à 20. maisons. On l'a rebâti depuis, aussi beau qu'auparavant. De là dépend *Germis*, au-dessus duquel on voit, sur une Montagne, un Château nommé *Aspermont*.

MEYEN-

## MEYENFELD.

**M**EYENFELD (*Majavilla* & *Lut-*<sup>MEYEN-</sup>  
*pinum* en Latin) est une jolie <sup>FELD.</sup>  
Ville, au bord du Rhin, dans une  
belle campagne, environnée de Mon-  
tagnes, qui s'élèvent de toutes parts  
autour d'elle, en forme d'amphithéa-  
tre, & plantée de bonnes vignes. On  
y voit divers beaux bâtimens, une  
Eglise dédiée à *St. Lucius*, un Château  
où réside le Baillif, qui est flanqué d'u-  
ne Tour forte & antique, & divers  
Hôtels magnifiques, comme ceux de  
M<sup>rs</sup>. de *Salis*, *Bruggers*, & *Gugelber-*  
*gers*.

A une lieuë au-dessous de *Meyen-*  
*feld*, au bord du Rhin, on trouve  
*Flesch*, (*Faliscum*) grand & beau Vil-  
lage, célèbre dans le Pais, par son  
excellent vin, & par les bons Bains  
chauds, qui s'y trouvent. De là dé-  
pendent encore quelques autres Villa-  
ges, comme *Rovena*, *Guscha*, *Sturvis*,  
& le *Pas de St. Lucius*, qui est un dé-  
filé important, dans les Montagnes, à  
l'entrée du Pais. Il est fortifié d'un  
rempart, & on lève un péage sur  
les marchandises qui y passent. Au-  
dessus du *Pas de St. Lucius*, sur une  
Montagne haute & escarpée, est situé

MEYEN-  
FELD.

le Village de *Guscha* consistant en douze maisons. Ses Habitans ne sont assujettis ni aux *Grisons*, ni à l'Empire. Ils forment une petite République indépendante.

La Seigneurie de *Meyensfeld* a eu ses Seigneurs particuliers. L'an 1509. les III. Lignes des *Grisons* l'achetèrent, pour le prix de 20. mille *gouldes*, & confirmèrent, en même tems, aux Habitans tous leurs Privilèges. L'an 1537. elles achetèrent aussi la basse Jurisdiction de *Malans* & de *Gemins*, avec toutes ses appartenances, pour le prix d'environ dix mille *gouldes*. Elles envoient, tour à tour, un Baillif à *Meyensfeld*, pour deux ans. Il tire tous les revenus publics, & les grandes amendes. La Ville de *Meyensfeld* a son Conseil & sa Police à part; & sa Communauté nomme aussi, à son tour, le Baillif. Le Pais est agréable, & le plus fertile, qu'il y ait dans les *Grisons*; particulièrement il rapporte d'excellent vin & en abondance.

La Ville de *Meyensfeld* s'attribue l'honneur, d'avoir donné l'exemple de la Réformation, dans le Pais des *Grisons*; *Jaques Burckli*, de *Zurich*, après avoir prêché, à ce que l'on prétend, à *Flesch*,



à *Fleſch*, Eglise Filiale de *Meyenfeld*, MEYEN-  
FELD. paſſa enſuite à *Meyenfeld* même, en 1521, où il eut une Conférence de Religion avec *Chriſtian Anhorn*, Tréſorier de la Ville, grand perſonnage de corps & d'eſprit, qui pour cette raiſon étoit vulgairément appellé le *Grand-Anhorn*. *Burckli* lui fit goûter les Principes de la Réformation, & dès lors le Tréſorier le reçut chez lui, l'appuya de tout ſon crédit, dans ſes travaux *Evangeliques*, & le protégea contre les efforts de ſes ennemis. Ce *Chriſtian Anhorn* étoit Tris-Ayeul de *Barthelemi Anhorn*, qui a écrit l'Hiſtoire de la Réformation des *Griſons*, imprimée en *Allemand* à *Baſle*, 1680. in 8.

## VI.

La Communauté d'ALVENEW,  
ou de BELFORT.

COMME la Communauté de *Meyenfeld* est à l'extrémité septentrionale du Pais, celle d'*Alvenew*, ou de *Belfort*, & de *Churwalden*, est à l'extrémité oppoſée. ALVE-  
NEW OU  
BELFORT.

*Alvenew*, ou *Alfenew*, (*Alvinovium*, *Alvanio*) est un grand Village, aux  
D 5 fron-

ALVE-  
NEW OU  
BELEFORT.

frontières de la Ligue de la *Caddée*, au bord de la Rivière d'*Albula*. On y a de bons Bains d'eau souffrée, qu'on dit être fort salutaires contre plusieurs maux, particulièrement aux femmes. De sa Jurisdiction dépendent *Ciessa*, *Ferrara*, & *Audervysen*.

*Brienzolo*, *Vazerolo*, *Lantz*, &c. font une autre Jurisdiction, séparée de la première, par le Château de *Bel-fort*. *Vazerolo* est remarquable, parce que c'est l'endroit où les III. Ligues se lièrent, & jurèrent leur Traité d'alliance, pour la première fois, l'an 1471.

Par la plaine de *Lantz*, on passe dans le Pais de *Churwalden*, (*Vallis Corvanti-ana*) qui est une Vallée au-dessus de *Coire*. Elle comprend les Villages de *Parpan* ou *Partipan*, *Malix*, (*Umbelicum*) *Schiers* situé dans une Montagne près du Pais de *Schaufick*, & le *Cloitre*, qui étoit ci-devant une Abbaye de l'Ordre de *Prémontré*, fondée l'an 1167. L'an 1616. on vit, pour la première fois, des Ministres prêcher à *Underfatz* & dans la Commune du *Cloitre*. Entre *Malix*, & *Coire*, on trouve près du *Plessur* une fontaine d'eau minérale; ces eaux sont agréables

bles à boire & bonnes pour divers ALVE-  
NEW OU  
BELFORT.  
maux, particulièrement pour les goi-  
tres.

*Malix*, en *Latin Umbilicum*, & dans la Langue du Pais *Umblii*, est un grand Village, au-dessus duquel les frontières des III. Ligues se touchent. On y voit une Table soutenue par les trois bornes.

## VIL

La Communauté de SCHANFICK.

LA septième & dernière grande Com- SCHAN-  
FICK.  
munauté est celle de *Schanfick*, partagée en deux Jurisdicions, qui sont *St. Pierre*, ou *St. Peter*, & *Langwies*.

*Schanfick* (en *Latin Scanavica*) est le nom d'un petit Pais ou Vallée, aux deux côtés de la Rivière de *Plessur*.

La Jurisdiction de *St. Peter* comprend les Villages ou Communes (car ce sont la plupart des hameaux & maisons dispersées) de *Malader*, *Capres*, *St. Peter*, où est l'Eglise Paroissiale, *Pajits*, *Molins*, &c. La seconde comprend *Langwies*, où est l'Eglise de la Paroisse, *Fanders*, *Sepun* ou *Sapun*, *Cupa*,

SEHAN-  
BECK.

& *Prada*, ou *Pradella*. Ce dernier est fort éloigné des autres, & sur la rive gauche du *Plessur*. Les autres sont sur la rive droite de cette Rivière. *Cupa* touche le Mont *Strela*, qui sépare le Pais de *Davos*, de celui de *Schanfick*; & c'est dans cette Montagne que le *Plessur* prend sa source, d'où il descend, pour arroser toute la Vallée de *Schanfick*, & tenant un cours assez droit, va se jeter dans le *Rhin*, au-dessous de *Coire*.

Tous les Habitans de la Ligue des X. Jurisdictions parlent *Allemand*, à la réserve d'un Village ou deux de la Communauté d'*Alvenew*, qui parlent *Grison*.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES sur la Nature du Pais des Grisons, sur leurs Mœurs, leurs Religions, l'Origine & la Forme de leur Gouvernement, avec une courte Relation de leurs Troubles, dans le dernier Siècle.

GRISONS.

LE Pais des *Grisons* étant, tout entier, dans les *Alpes*; & ne consistant qu'en Vallées, plus ou moins larges, au pié de hautes Montagnes, on peut aisément juger, que l'air n'y est

est pas des plus doux, ni le terroir des **GRISONS.** plus fertiles. Cependant il est extrêmement peuplé, & quoique le climat d'*Italie* soit incomparablement plus doux, & le Pais plus beau, les *Grisons*, qui y négocient, le quittent toujours avec plaisir, pour retourner chez eux. Il est vrai, que l'amour seul de la Patrie peut beaucoup y contribuer; mais je suis persuadé, que l'amour de la liberté y contribué encore davantage; n'y ayant rien au monde de plus agréable à une Nation courageuse, que la liberté & un gouvernement doux. Des Peuples accoutumés à l'esclavage, & qui n'ont presque pas même d'idée de la liberté, ne sont pas capables d'en goûter la douceur; mais ceux qui y sont accoutumés, & qui en connoissent le prix, aiment mieux vivre dans un climat un peu plus rude, faire un peu moins bonne chère, & être libres; que de passer leurs jours dans un Pais meilleur, mais dans la servitude. Aussi faut-il avouer, qu'il n'y a point de Peuple plus libre, que le font les *Grisons*. Mais pour dire encore un mot de leur Pais, avant que de parler de leur Gouvernement; on saura que les deux extrémités, d'un côté la Seigneurie de *Meyensfeld*, & de l'autre le Pais de *Pregell*, sont dans

**SAISON.** un climat assez doux, & ont un terroir fertile, en blés, en fruits, & en vin excellent. Dans le cœur du Pais, on recueille de l'avoine, de l'orge, quelques fruits, & en quelques endroits du froment. Il y a aussi, par-ci par-là, de bonnes Vallées fertiles. En récompense, on tire des *Alpes* tous les avantages, que j'ai marqués ci-dessus, (lorsque j'en ai fait la description) par les troupeaux de Bêtes à corne, qu'on y entretient, soit ceux qui appartiennent aux Habitans, soit ceux qu'on y amène, tous les ans, d'*Italie*, & qui, de manière ou d'autre, servent à la subsistance des Peuples. On y a aussi le gibier en très-grande abondance, & les Rivières, avec quelques petits Lacs, donnent beaucoup de poisson.

Les *Grisons* gardent, à l'égard des mœurs, un certain milieu, entre les *Suisses* & les *Italiens*; ils sont un peu plus vifs que les *Suisses*, & tiennent cela du voisinage de l'*Italie*; mais ils sont plus francs & plus ouverts que les *Italiens*, & ils approchent en cela des *Suisses*. La liberté, dont ils jouissent, les rend gais, hardis, courageux, fiers; mais cela même rend la *Populace* (qui en tous lieux abuse de tout) farouche, emportée, & insolente. Ils  
sont

font extrêmement jaloux de leur liberté; & je trouve qu'ils ont raison, n'y ayant point de bien dans ce monde, qui la vaille. A l'égard de la Religion, ils sont mêlés de *Réformés* & de *Catholiques*; mais le nombre des *Réformés* l'emporte de beaucoup sur celui des *Catholiques*, & fait les deux tiers des Habitans. L'Evêque de *Coire* & l'Abbé de *Difentis*, avec le Doyen & le Chapitre de *Coire*, & quelques Villages dispersés dans les III. Liges, sont *Catholiques*; mais les Villes, & tout le reste du Pais, est *Réformé*. La Ligue *Haute* est celle, où il y a le plus de *Catholiques*. Les *Réformés*, quoique plus forts, laissent une entière liberté de conscience à leurs frères *Catholiques*, & les admettent, avec eux, à tous les emplois & grades d'honneur du Pais. Je suis bien persuadé, que si les *Catholiques* étoient les plus forts, ils ne feroient pas le même traitement aux *Réformés*. On en a vu un exemple dans les *Vallaisans*, leurs voisins; les *Catholiques* s'y sentant les plus forts, n'ont jamais pu être en repos, jusqu'à ce qu'ils aient entièrement chassé les *Réformés*. Dans les Troubles des *Grisons*, qui commencèrent avec le massacre de la *Val-Teline*, l'an 1620, les *Catholiques* firent

des

**GRISONS.** des efforts incroyables, pour éteindre la Religion Réformée dans leur Pais, avec le secours de l'Espagne; mais ils ne furent pas les plus forts. Je dirai, ci-dessous, quelque chose de ces Troubles. Pour ce qui regarde le Gouvernement Ecclésiastique, chaque Eglise Réformée dans les Grisons a le droit d'établir ses Pasteurs & de les déposer. Les Ministres y sont sur un pié assez pauvre. (1) Leurs pensions sont la plupart très-modiques, & les Peuples souvent les déposent, pour la moindre cause, lorsqu'il leur arrive de déplaire à quelqu'un, qui a scû se rendre maître de la Populace. Les Ministres ensemble composent un Synode, qui s'assemble alternativement, en divers lieux Réformés. Ils ont à leur tête un Doyen, ou Modérateur, qu'ils choisissent, eux-mêmes, entr'eux, & dont la charge est à vie, quoique le Synode le puisse déposer, quand il en a de bonnes raisons. A l'égard des Ecclésiastiques Catholiques, ils dépendent de l'Evêque & du Chapitre de Coire,

---

(1) Dans plusieurs Eglises, il y a 3, 4, & même jusqu'à cinq Ministres, qui partagent entre eux une pension de 150. à 200. Ecus, & qui sont obligés de travailler de leurs mains pour se soutenir. Hist. de la Réform. de la Suisse, T. I. L. VIII. p. 290.



Coire, & de l'Abbé de *Difentis*, pour GRISONS.  
 la plus grande partie. Il n'y a que les  
*Catholiques* des Communautés de *Pus-*  
*elau* & de *Brus* dans la Ligue *Caddée*,  
 & ceux de *Cleven*, & de *Bormio* dans  
 la *Val-Telline* qui dépendent de l'Evê-  
 que de *Côme*. Les 24. Chanoines du  
 Chapitre de la Cathédrale font les Elec-  
 teurs de l'Evêque. En 1541. la Li-  
 gue *Caddée* fit une convention avec le  
 Chapitre, par laquelle ce dernier s'ob-  
 ligea de ne procéder à aucune élection  
 d'Evêque, sans en avertir la Ligue &  
 sans lui demander son avis. - Il s'en-  
 gagea de plus à observer dans cette  
 élection six Articles prescrits par la  
 Ligue. Dans ces Articles il étoit sti-  
 pulé qu'on ne pourroit choisir qu'un  
 Homme du Pais, & qui fût de la Li-  
 gue de la *Maison de Dieu*. La Ligue  
 prétend que cette convention fut obser-  
 vée jusqu'en 1692, & elle renouvelle ses  
 prétentions à chaque vacance du siège  
 Episcopal. Mais le Chapitre n'y a plus  
 aucun égard. C'est ainsi que l'Evêque  
 d'aujourd'hui, le Baron de *Federspiel*,  
 fut élu en 1755, en présence d'un  
 Commissaire Impérial, malgré la pro-  
 testation de la Ligue.

J'ai dit, ci-dessus, que l'Evêque pre-  
 noit le titre de Prince de l'Empire, &  
 il

**REMARKS.** il peut le prendre en effet à cause des Terres, qu'il possède dans l'Empire; mais nonobstant ce titre, il n'est rien moins que Souverain, dans son Pais; car il est Sujet des Ligues, avec tout son Clergé.

Quant au Gouvernement temporel, il est Démocratique en partie. Dans chaque Jurisdiction, le Peuple élit ses Magistrats & Officiers; & tous les hommes, dès l'âge de 16. ans, ont droit de suffrage; ou s'il y a quelque Jurisdiction, qui appartienne à un Seigneur, le Peuple propose quelques personnes au Seigneur, qui est obligé d'en retenir une. Les appels des basses Juridictions se portent, pour la plupart, à l'Assemblée de la Ligue & y sont décidés sans appel. Mais avant que d'entrer dans un plus grand détail, il ne sera pas inutile, de dire quelque chose de la manière dont cette République s'est formée.

Le Pais fut peuplé, à ce qu'on croit, du tems des *Goths* & des *Vandales*. Ces *Barbares*, qui avoient fait fuir plusieurs personnes dans l'Isle des *Vénitiens*, où elles donnèrent naissance à cette République, si connue sous le nom de la République de *Venise*, en firent

frent fuir auffi quelques autres, du GRISONS. côté des Vallées, que nous venons de décrire, où elles fixèrent leur demeure. D'abord ce nouveau Peuple ne fit qu'un feul corps; mais infensiblement chacun se renfermant dans fa Vallée, chaque Vallée devint comme un petit Etat, qui eut fa Justice & fon Prince particulier, qui la gouvernoit.

Dans le V. Siècle ce Pais passa sous la domination des *Goths* (*Ost. Gothen*) qui y mirent des Ducs pour Gouverneurs. En 539. *Théodobert* Roi d'*Austrasie* le soumit à son Empire, & le réunir au Duché de *Souabe*, ou d'*Allemagne*. L'Empereur *Otton I.* & *Ludolphe* Duc d'*Allemagne* conférèrent en 951. plusieurs Privilèges à *Hartberg*, Evêque de *Coire*. Les Successeurs d'*Otton* augmentèrent ces Privilèges. En 1170. *Frédéric I.* éleva l'Evêque *Eginon* au rang de Prince de l'Empire. Les *Rhétiens* obtinrent de *Frédéric II.* des Privilèges considérables en récompense de leur attachement & de leur fidélité. On croit que déjà dans ce tems plusieurs Communautés jettèrent les fondemens de leur indépendance. Lorsque les *Rhétiens* eurent secoué le joug des Ducs de *Souabe*, les Comtes de *Rhétie* étoient immédiatement soumis

**GRISONS.** à l'Empire, & devinrent peu-à-peu libres & indépendans ; mais plusieurs d'entre eux abusèrent de cette liberté pour fouler les Peuples.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au XV. Siècle, que les *Grisons* trouvant le Gouvernement de leurs Princes trop dur, s'avisèrent de secouer le joug de leur domination, environ 100. ans après le Cantonnement des *Suisses*. Ainsi cette République, aussi bien que celles des Cantons, doit son origine à la Tyrannie, du moins en partie. Quelques Communautés cependant ne jugèrent pas à propos de se soulever, soit parce que leurs Princes n'avoient pas abusé de leur pouvoir, soit parce que quelques-uns se trouvoient avoir concouru avec les Peuples, pour les délivrer du joug des Tyrans. C'est ce qui fait, que les Princes font encore partie du Corps, dans lequel ils se trouvent. Voici la manière, dont se fit le soulèvement des trois Ligues en particulier :

I. Vers le commencement du XV. Siècle, les Habitans de la Ligue *Grise* se trouvoient dans une condition tout-à-fait déplorable. Ils étoient sujets à divers Seigneurs, dont la plûpart les trai-

traisoient, comme de vils esclaves. GRISONN  
 Ces Seigneurs étoient l'Abbé de *Dissentis*, *Jean Henri* & *Uldric Bruns*,  
 Barons de *Rhatzuns*, *Jean de Sax*,  
 Comte de *Mafox*, & *Hugues*, *Rodolf*,  
 & *Henri*, Comtes de *Werdeberg*. La  
 plupart de ces Seigneurs étoient jeu-  
 nes, débauchés, & sans humanité.  
 Leurs Officiers, & leurs Conseillers,  
 ne cherchoient qu'à piller les Païsans,  
 & à les dépouiller de tout ce qu'ils  
 avoient de bon; & ce qu'il y avoit de  
 plus atroce, on violoit les femmes &  
 les filles, en présence des maris & des  
 pères, qui étoient attachés & garrot-  
 tés: on les contraignoit eux-mêmes  
 de manger avec leurs pourceaux &  
 leurs poules. Si l'on se plaignoit de  
 ces traitemens énormes, on n'avoit  
 aucune justice. Ces Tyranneaux ne  
 bornoient pas même leurs violences  
 dans leurs Terres; ils les alloient aussi  
 exercer dans celles de leurs voisins.  
 Les Officiers de l'Évêque de *Coire*  
 commettoient pareillement divers ex-  
 cès, tellement que c'étoit un vrai bri-  
 gandage. C'est pourquoi, ces pauvres  
 Peuples étant poussés à bout, quelques  
 bons vieillards d'entr'eux, qui se sou-  
 venoient encore de leur ancienne li-  
 berté, encouragés par l'exemple des  
*Suisses* leurs voisins, s'assemblèrent  
 quelque

**GRIBONS.** quelquefois, mais de nuit, (n'osant pas le faire de jour) dans une forêt au-dessous de *Tron*, pour délibérer sur les moyens de remédier à leurs maux. Ils y prirent une résolution sage & sainte. Ce fut d'envoyer à leurs Seigneurs, des Députés, vénérables par leur âge, par leurs cheveux gris, aussi-bien que par leurs habits de même couleur, pour leur représenter les injustices énormes de leurs Officiers, & les voleries de leurs voisins; pour les prier, au nom de Dieu, de mettre du remède à cela, de se joindre avec eux, pour chasser les Voleurs du Pais, enfin d'établir de bons Juges, & de régler une bonne maniere d'administrer la Justice. Cette Députation ne fut pas infructueuse. *Pierre Pultinger*, Abbé de *Difentis*, illustre par sa naissance, mais plus encore par son savoir & par sa piété, eut compassion de ces pauvres gens; il goûta leurs raisons, & les fit goûter aux jeunes Barons de *Rhatzuns*. *Jean*, Comte de *Masox*, & *Hugues*, Comte de *Werdeberg*, entrèrent aussi dans cette Confédération. Mais *Henri*, autre Comte de *Werdeberg*, Cousin du premier, refusa de se joindre aux autres, & traita même ses Sujets plus mal qu'auparavant. Ainsi, au mois de *Mars* de l'an 1424,

on

on conclut, à *Tron*, une Confédération perpétuelle, avec ordre de la renouveler tous les dix ans. Elle portoit que l'on conserveroit à chacun ses droits, ses titres, & ses privilèges; que le commerce seroit libre par-tout; qu'on chasseroit les Voleurs du Pais; qu'on prescriroit une bonne forme pour l'administration de la Justice; que nul ne seroit reçu dans la Confédération, sans le consentement de tout le Corps, &c. Cette Confédération fut signée par l'Abbé de *Disentis*, avec les Jurisdic-tions de *Disentis* & de *Wal-tensbourg*; par les Barons de *Rhetzuns*; avec les Jurisdic-tions de *Rhetzuns*, d'*Obersax*, de *Stuffau*, & de *Tenna*; par le Comte de *Masox*, au nom de ses Jurisdic-tions, d'*Ilantz*, de la *Fosse*, *Lugnitz*, *Vals*, & *Flems*; par le Comte *Hugues de Werdeberg*, avec les Jurisdic-tions de *Trimmis* & *Damintz*, *Lewenberg* & *Schlovein*; par les Hommes libres de *Laax*, qui étoient sous *Rodolf*, Comte de *Werdeberg*; & entre les Jurisdic-tions d'*Henri*, Comte de *Werdeberg*, contre le gré de leur Seigneur, les Communautés de *Rheinwald*, *Schams*, *Thusis*, *Cepina*, & *Heintzenberg*. Le Comte de *Masox* n'y fit pas entrer le Comté de ce nom; les Habitans de ce petit Pais n'entrè-  
rent

CAISONS. rent dans la Ligue, que l'an 1469, avec leur Seigneur *Jean Jaques Trivulce*. Bientôt après, les Barons de *Rhatzius* renoncèrent à la Confédération, & se joignirent à *Henri*, Comte de *Werdeberg*, pour maintenir tous ensemble leur tyrannie. Ils firent la guerre aux autres, mais ils n'y gagnèrent que des coups, & les Confédérés se maintinrent vigoureusement. Telle fut l'origine de la Ligue *Haute* ou *Grise*.

II. Les Habitans de la Ligue de la *Caddée* firent quelque Confédération entr'eux l'an 1400; mais ensuite ayant à faire à un Evêque remuant & altier, *Jean Abundius Naso*, ils se lièrent de nouveau l'an 1419, & confirmèrent leur Confédération, la réduisant à une forme fixe & constante. Six ans après, la Ligue *Grise* ayant été établie, quelques Communautés de la *Caddée* se joignirent à elle, savoir *Obersax*, *Vatz*, *Stallen* & *Aversa*, *Bergun* & *Furstenau*.

III. Quant à la Ligue des *Dix Jurisdictions*, les Habitans ont été, premièrement, sous les Barons de *Vatz*, & ensuite sous les Comtes de *Tockebourg*, qui avoient recueilli leur succession. Ils vécurent, dans l'union & dans



dans la paix, sous ces Seigneurs: mais GRISONS, l'an 1426, *Frideric*, dernier Comte de *Tockebourg*, étant mort sans enfans; ses Sujets, craignant de se voir tomber dans de grands dangers (comme cela leur arriva effectivement) à cause que les Terres furent partagées entre plusieurs Héritiers, ses Sujets dis-je, s'unirent entr'eux par une Confédération perpétuelle, pour la défense mutuelle de leurs libertés. Des dix Jurisdictions de cette Ligue, les deux, qui composent la Seigneurie de *Meyenfeld*, tombèrent en partage à *Wolfgang de Brandis*; six autres furent dévolues aux deux sœurs du défunt, *Cunigunde*, mariée à *Guillaume*, Comte de *Montfort*, & *Catherine*, mariée à *Henri de Sax*, Comte de *Mafon*, qui donnèrent, l'an 1428, de beaux privilèges aux Jurisdictions de *Davos*, d'*Alvenew* ou de *Belfort*, de *Schansfick* & de *Langwies*; & les deux autres, *Castels* & *Schiers*, parvinrent à *Uldric*, Comte d'*Ems*. Ce dernier acheta ensuite les six Jurisdictions susnommées, de *Sigismond*, Archiduc d'*Autriche*, qui les avoit achetées de *Guillaume de Montfort*, avec cette condition, que l'Archiduc se réservoir le droit de réemption.

GRISONS.    Cependant les trois Liges, qui avoient réglé leurs affaires, chacune à part, jusques vers le milieu du XV. Siècle, s'unirent depuis en un Corps, L'an 1450. les *Dix Jurisdictions* se liguèrent avec celles de la *Caddée*, & l'an 1471. avec la *Ligue Grise*. En cette même année, 1471, les III. Liges firent entr'elles une Confédération perpétuelle, & s'unirent, pour ne faire plus qu'un Corps; tellement que cette année-là est l'Époque de l'origine de la République des *Grisons*. Chaque Ligue est souveraine dans son département pour ce qui regarde les affaires particulières: mais lorsqu'il s'agit d'affaires d'État, comme de traiter de guerre ou de paix, de faire des Loix, ou d'en abolir, & d'envoyer des Députés aux Puissances Étrangères, l'Assemblée des III. Liges a un pouvoir absolu. Néanmoins, quand il s'agit d'affaires bien délicates, & bien importantes en même tems, on consulte toutes les Communautés du País, on recueille leurs sentimens par écrit, & ce qui se trouve appuyé de la pluralité des suffrages, est décidé irrévocablement.

Cette même année, 1471, *Ulric Comte d'Em*, qui possédoit la Seigneurie des

des Huit Jurifdictions Supérieures de GRIBONS, la troisième Ligue, les remit toutes à son fils *Gaudence*. Celui-ci confirma la même année les Privilèges de ses Sujets, & leur en donna même un nouveau; savoir, que ni lui, ni ses successeurs, ne pourroient leur donner un Préfet, ou Gouverneur, que par le conseil & avec le consentement de ces Jurifdictions. Si la Ligue des VIII. Jurifdictions fût restée dans cet état, elle auroit été tranquille; mais *Sigismond*, Duc d'*Autriche*, voulut racheter de *Gaudence*, en vertu du droit de réemption, qu'il s'étoit réservé, les six Jurifdictions, qu'il avoit vendues à *Ulric* son père. Les Habitans ayant consulté les deux autres Ligues, qui leur conseillèrent, de ne pas souffrir cette aliénation, refusèrent de reconnoître *Sigismond* pour leur Seigneur: mais à la sollicitation de *Gaudence* & des *Lucernois*, & apaisés par le Privilège, que l'Archiduc leur donna, cette année-là, d'être exempts de péage dans toutes ses Terres, ils s'y accordèrent. Bientôt après, l'an 1489, *Gaudence* vendit encore à *Sigismond* les deux autres Jurifdictions, de *Castels* & de *Schiers*, qui étoient son patrimoine héréditaire. Mais les Habitans s'appuyant sur leurs Privilèges, refusèrent de re-

**GRISONS.** connoître l'Archiduc, & ensuite l'Empereur *Maximilien* son fils. Ce fut en partie l'occasion de la guerre, que cet Empereur fit aux *Stiffes*, l'an 1499. Mais après avoir été battu, la paix revint; & l'Empereur ayant accordé à ces deux Jurisdicions l'exemption de péage, par toutes ses Terres, elles le reconnurent, & lui prêtèrent serment de fidélité. Ces Peuples avoient bien raison de refuser leur consentement à l'aliénation de leurs Terres, ils prévoyoit sans doute les maux qui leur arriveroient, si la Maison d'*Autriche* les possédoit une fois; car les Princes de cette Maison, ne se contentant pas d'être simples Seigneurs de Jurisdiction dans ce Pais-là, ont fait de tems en tems des tentatives, pour s'en rendre Souverains. Ce qui a attiré des maux infinis aux *Grisons*.

Les *Grisons*, de leur côté, pour se fortifier s'assurèrent du secours de la *France*, par une Alliance qu'ils firent avec cette Couronne. Par le Traité, le Roi *Très-Chrétien* s'engageoit à défendre de toutes ses forces les *Grisons*; & ceux-ci s'obligeoient entr'autres à lui donner exclusivement à toute autre Puissance le libre passage par leurs Etats. Cette Alliance fut plusieurs fois renouvelée & exactement observée.

Cepen-

Cependant *Charles V*, ayant fait la **GRISONS** conquête du Duché de *Milan*, chercha à se faire une communication libre avec ses Etats d'*Allemagne*. Il n'y avoit que la *Val-Telline*, qui séparoit le Duché de *Milan*, d'avec le Comté du *Tirol*, il tenta par toute sorte de moyens de se procurer cette communication qui lui convenoit si fort. Mais ses soins, ses négociations, les sommes immenses qu'il y employa: tout cela fut inutile. De sorte que voyant ne pouvoir réussir dans son dessein, il donna ordre, d'un côté au Marquis de *Fuentes*, Gouverneur de *Milan*, de bâtir un Fort à l'embouchure de l'*Ad-da*, & de fomenter en même tems dans la *Val-Telline* une Rébellion des Sujets contre leurs Souverains.

Cette révolte éclata en 1620. par un cruel massacre que les *Catholiques* firent de tous les *Protestans*. Ils joignirent la perfidie à la cruauté; ils se révoltèrent contre leurs Souverains, & se jetèrent entre les bras du Gouverneur de *Milan*, qui leur envoya un prompt secours. Mais ce qui fit connoître encore plus visiblement, que les intrigues de la Maison d'*Autriche* étoient l'unique source de tous ces maux, ce fut l'avidité avec laquelle elle travailla

**CAUSONS.** à profiter de la conjoncture. Au lieu de se joindre aux *Grisons*, pour faire une punition exemplaire de ces Massacreurs & Rebelles; tandis que d'un côté les *Espagnols* s'emparoiént de la *Val-Telline*, & l'année suivante du Comté & de la Ville de *Chiavenna*, dont ils chassèrent les *Réformés*, l'Archiduc *Léopold*, de l'autre côté, envoya des Troupes dans la Vallée de *Minster*, sous la conduite de *Rodolf Planta*, homme de grande naissance dans le Pais des *Grisons*, mais qui, trahissant sa Patrie, s'étoit vendu à la Maison d'*Autriche*.

Malheureusement les *Grisons* étoient divisés entr'eux, jusqu'à la fureur; non-seulement les *Réformés* avec les *Catholiques*, mais même les *Réformés* entr'eux. Ce fut la cause de tous les maux, qu'ils souffrirent, durant une dizaine d'années. Ils éprouvèrent alors, à leurs dépens, la vérité de ce que dit le Seigneur, qu'un Royaume, qui est divisé contre soi-même, ne peut pas subsister. Leurs fatales divisions les empêchèrent de s'unir, contre leur ennemi commun, & les mirent à deux doigts de leur ruine. Quelques-uns même, du moins les *Catholiques*, particulièrement ceux de la Ligue *Haute*,  
&

& l'Evêque de Coire (1), favorisèrent tellement leurs ennemis, dans l'espérance de voir bientôt leur Religion régner & triompher, dans tout le Pais, qu'il s'en fallut très-peu, qu'ils ne perdissent tout ensemble, non-seulement la *Val-Telline* & les Terres de leurs autres Sujets, dont les *Espagnols* s'étoient emparés, mais qu'ils ne se perdissent eux-mêmes. Tous les Princes de la Maison d'*Autriche*, depuis l'an 1499, avoient confirmé solennellement les Privilèges des VIII. Jurisdictions: lorsqu'ils y établissoient un Gouverneur, qui faisoit sa résidence à *Castels*, c'étoit toujours, non-seulement avec le conseil du Peuple, mais aussi avec cette réserve, que ce Gouverneur ne se mêleroit que de son emploi, & qu'il ne s'ingéreroit point dans les affaires d'Etat. Il n'avoit aucun pouvoir de confisquer, & ne pouvoit jamais, en matières criminelles, ag-

E 4 graver

---

(1) *En vain les Grisons avoient-ils fait de Loix, pour s'assurer le libre exercice de leur Religion. En vain avoient-ils travaillé à renfermer la puissance de l'Evêque de Coire, dans des limites convenables à un Etat Populaire, quoique ces Evêques eussent d'abord reçu ces Loix & s'y fussent soumis, ils cherchèrent dans la suite, plus d'une fois, à les renverser, & à rentrer dans leurs anciennes prétentions, en favorisant les Puissances de qui ils pouvoient être appuyés.*

**GRISONS.** graver la sentence, portée par les Juges du Pais. Enfin son autorité étoit exactement bornée. Mais l'année 1620. *Léopold*, Archiduc d'*Autriche*, ne se contentant pas de cela, fit demander à la Diète des *Grisons*, que toute la Ligue des Dix Jurisdicions fût retranchée de leur Confédération, quoiqu'il n'eût rien à voir sur les deux Jurisdicions de la Seigneurie de *Meyensfeld*, que les III. Ligues possédoient, depuis l'an 1509. Sa demande lui ayant été refusée, il défendit l'entrée & le transport du grain & du sel dans leur Pais. Comme on s'en plaignit par des Députés, il fit, à son tour, diverses plaintes, sur lesquelles il demandoit satisfaction. L'année suivante 1621, il leva entièrement le masque, & demanda aux *Grisons* la Souveraineté de la *Basse-Engadine*, dont ses Troupes s'étoient déjà emparées, & celle des VIII. Jurisdicions; avec le rétablissement de deux Cloîtres & de la Religion *Romaine*. Sur leur refus, il leur fit dire, que la *Maison d'Autriche* avoit assez de moyens, pour se faire faire justice; & d'abord il envoya des Troupes, qui s'emparèrent non-seulement de la *Basse-Engadine*, & des VIII. Jurisdicions, qu'il avoit demandées, mais aussi de la *Haute-Engadine*, de la Seigneurie de



de *Meyensfeld*, & par conséquent de la **GRISONS**. troisième Ligue toute entière. Ceux du *Prettigaw* & de *Meyensfeld*, qui étoient Réformés, s'étoient rendus, à condition qu'on leur laisseroit le libre exercice de leur Religion. On le leur avoit promis : mais on ne leur tint point parole. Bientôt on travailla à introduire la Papisme par-tout, & l'on persécuta les Réformés. Les Autrichiens traitèrent les gens du Pais avec une barbarie, qui ne le cédoit en rien à celle que les Espagnols ont exercée sur les pauvres Indiens de l'Amérique : ils leur ôtèrent les armes, les dépouillèrent de tous leurs privilèges, & les mirent tous dans la condition de taillabilité, ou de main-morte ; ils violèrent les femmes, fendoient le ventre de celles qui étoient enceintes, traitoient les Païsans, non-seulement comme de vils esclaves, mais comme des bêtes, leur faisant manger du foin bouilli dans de l'eau & du lait. Les deux autres Ligues des *Grisons* voyoient tout cela, sans y apporter du remède ; soit par un triste effet de leurs divisions, soit parce qu'ils craignoient pour eux-mêmes, n'osant pas faire la guerre à la Maison d'Autriche, qui, dans ce tems-là, faisoit trembler toute l'Allemagne, & même une partie du

**GRISONS.** reste de l'*Europe*. Les affaires demeurèrent en cet état durant trois ans. Enfin l'an 1624, les *Grisons*, ayant reçu du secours de la *France*, (qui ne voioit pas avec plaisir l'aggrandissement de la Maison d'*Autriche*) de *Zurich*, de *Berne*, & du *Vallais*, reprirent toutes les Terres, que les *Autrichiens* avoient envahies sur eux, & renouvelèrent dans une Diète, à *Coire*, la Confédération des III. Lignes. Ensuite ils allèrent remettre leurs Sujets sous leur obéissance. Ceux de *Bormio* se rendirent facilement; mais ceux de la *Val-Telline*, enragés de voir venir leurs anciens Maîtres contre eux, disoient hautement, qu'ils se rendroient plutôt au Diable qu'à eux. Ils se jetèrent donc entre les bras de la *France*; & ceux de *Chiavenna* firent la même chose l'année suivante.

Les *François* remirent les Comtés de *Bormio*, & de *Chiavenna*, entre les mains des *Grisons*; mais ils retinrent la *Val-Telline*. Les *Espagnols* la leur reprirent quelque tems après; mais les premiers l'arrachèrent d'entre leurs mains, & la rendirent aux *Grisons* en 1635, à cette condition que la Religion Réformée seroit absolument interdite dans ces trois Pais.

Cette

Cette clause ne fut pas du goût des **GRISONS**. *Grisons*; de sorte que considérant d'une part, qu'ils avoient un Allié, qui leur faisoit la loi, & de l'autre, que leur Pais étoit le Théâtre de la Guerre, ils conclurent, que l'amitié de la Maison d'*Autriche* leur conviendrait mieux que celle de la *France*. Tout le monde convenoit généralement, dans les conjonctures où l'on se trouvoit, de la vérité de ces faits; mais on sentoit, en même tems, combien il étoit dangereux de se confier à la foi d'un Traité, d'autant que la Maison d'*Autriche* avoit déjà marqué des dispositions peu favorables pour les *Grisons*, en soutenant les Evêques de *Coire* & la Religion *Catholique*, & en protégeant la rébellion de la *Val-Telline*.

Dans ces entrefaites, les Ministres de la Maison d'*Autriche*, ayant fait de grands efforts, pour engager les *Grisons*, à entrer en alliance avec l'Empereur, sous des conditions assez favorables, ceux-ci y donnèrent enfin les mains. Ils prirent le prétexte de quelques excès, que les *François* commirent en 1637. Ils se mirent en devoir de les chasser des Forts, qu'ils occupoient encore dans les *Grisons*, dans

GRISONS. la *Val-Telline*, & dans les Comtés de *Chiavenna* & *Bormio*.

Dès que les *François* furent partis, on commença à travailler à *Insprug* à l'Alliance projetée; mais ce fut sans succès. Les Négociations furent enfin transférées à *Milan*, où le Capitulat fut conclu en 1639. Je me contenterai de dire sommairement, que ce Traité étoit très-préjudiciable aux *Grifons Protestans*, & à l'Empereur même, puisque tout le fort de la négociation tomboit principalement sur la *Val-Telline*, & sur l'exercice de la Religion *Catholique*. Car d'autres Articles, qui furent accordés, comme l'achat des bleds à *Gera*, &c. sont demeurés sans exécution. Outre que plusieurs autres Articles se trouvoient d'une nature à être bientôt renversés, lorsque les Ministres des Puissances viendroient à se mêler des affaires domestiques des *Grifons*; mais ce seroit anticiper, que de parler de ces choses présentement. J'en parlerai dans leur tems.

Les *Grifons*, se voyant enfin tranquilles, rétablirent peu-à-peu chez eux les Eglises, qui avoient été détruites. Cet ouvrage ne fut achevé qu'en 1646,

&

& les uns & les autres, c'est-à-dire **GRISONS**, les *Réformés* & les *Catholiques*, chassèrent de leur Pais tous les *Capucins*, qui s'étoient déjà nichés en plusieurs lieux. On fit même une Loi fondamentale & générale, pour tout le Pais, de n'y jamais souffrir aucun Ordre nouveau de Moines.

Les *Jésuites* avoient aussi fait plusieurs tentatives pour s'y introduire; mais ils en ont toujours été exclus pour jamais, par des Arrêts positifs. En effet, l'an 1561, un Gentilhomme de la *Val-Telline*, nommé *Antoine Quadri*, ayant fait quelque légat à ces Pères, pour les établir à *Pont*, ce légat fut cassé; & dans les années 1600. & 1612, on renouvela les anciennes Ordonnances, qui leur défendoient, pour jamais, l'entrée dans le Pais. Il sembloit que les maux, que les *Grisons* avoient soufferts, à cause de leurs divisions, auroient dû les rendre sages, & les porter à l'union, sur-tout ceux de la Ligue des Dix Jurisdictions, dont le Pais avoit été la scène des plus sanglantes tragédies. Cependant ceux-là même se brouillèrent bientôt entr'eux, l'an 1642, six Communautés contre une, savoir contre celle de *Davos*, à l'occasion de

GRISONS. ce que celle-ci prétendoit avoir ce droit : „ que son Chef, ou *Land-*  
 „ *Amman*, devoit être le Chef de toute la Ligue, & que son Secrétaire  
 „ & son Huissier devoient aussi exercer les mêmes emplois, dans les Assemblées de la Ligue, soutenant  
 „ qu'elle étoit en possession de ce droit, depuis l'an 1436, qui est l'Epoque de leur Confédération, & pour quelques autres griefs peu importants „.  
 Les six autres au contraire prétendoient avoir tour à tour le droit d'établir ces Officiers, & renoncèrent nettement à l'alliance de l'autre, parce qu'elle ne vouloit pas céder à la pluralité „. A la fin, par l'interposition de leurs amis communs, on en vint à un accommodement. „ Il fut  
 „ décidé, que lorsqu'il ne s'agiroit que des affaires de la Ligue, le Chef de la Communauté de *Davos* présideroit dans les Diètes de la Ligue ;  
 „ mais qu'à l'égard des emplois communs, chaque Communauté les établiroit à son tour, avec cette réserve, que celle de *Davos* auroit le droit de fournir le Chef de la Ligue, deux années différentes par intervalle, au lieu que les autres ne le donneroient, que pour une année chacune, & que l'élection de ce  
 „ Chef

„ Chef de la Ligue se feroit tous les GRISONS.  
 „ ans à *Davos*, par les Députés des  
 „ VII. Communautés: que les Archi-  
 „ ves de la Ligue demeureroient à  
 „ *Davos*, avec la Bannière; mais que  
 „ le sceau seroit entre les mains du  
 „ Chef de la Ligue”. On fut encore  
 divisé, l'an 1646, au sujet des *Capu-*  
*cins*, que quelques-uns vouloient gar-  
 der; mais le bon exemple de l'Évêque  
 de *Coire*, homme pacifique, qui aimâ  
 mieux congédier deux *Capucins*, ses  
 Contesseurs, que de troubler le repos  
 de sa patrie, fit tant d'impression sur  
 l'esprit des *Catholiques*, que l'on réso-  
 lut encore unanimement, de ne jamais  
 souffrir ni *Capucin* ni *Jésuite* dans le  
 Pais. Enfin l'an 1649, l'Archiduc,  
*Ferdinand Charles*, vendit aux Com-  
 munautés du *Prettigaw* toutes les pré-  
 tentions, que la Maison d'*Autriche*  
 avoit sur elles; & l'Acte, qui en fut  
 dressé, fut ratifié & confirmé par l'Em-  
 pereur. Ainsi le Pais fut en repos.

Tout ce qu'on vient de voir peut  
 donner beaucoup de lumières sur les  
 affaires des *Grisons*. J'y ajouterai en-  
 core quelques particularités.

L'an 1497, après diverses alliances  
 particulieres, que quelques Commu-  
 nautés

**GRISONS.** nautés avoient faites, avec deux ou trois d'entre les Cantons *Suiffes*, la Ligue *Grife* fit une Alliance perpétuelle avec les VII. anciens Cantons. L'année suivante la Ligue de la *Caddée* fit aussi la même Alliance avec les mêmes Cantons; & tous les *Grisons* furent regardés, depuis par les *Suiffes*, comme de bons Alliés. L'an 1600, les III. Ligues ensemble firent une Alliance perpétuelle avec les *Vallaisans*, & l'an 1602. avec la Ville de *Berne*. Enfin en 1707. elles ont négocié une nouvelle Alliance avec *Zurich*, & quelques-uns des Cantons leurs Voisins; mais n'étant pas bien instruit de cette affaire je n'en dirai rien.

L'an 1500, les deux premières Ligues étant en différend pour la préférence, la Ligue des Dix Juridictions, qui fut prise pour Juge, décida en faveur de la *Ligue - Grife*.

En 1521. & 1522, la Réformation fut prêchée aux *Grisons*. Les principaux Prédicateurs étoient *Jacob Burchli* de *Zurich*, *Jacob Salandroni*, le Curé de *Davos* & *Jacob Biveroni*, surnommé *Tuschell*; ce dernier avoit embrassé la Doctrine de l'Évangile à l'âge de 16. ans; il rendit de grands services aux Eglises.



Eglises Réformées de sa Patrie, tant GRISONNA  
 par ses Prédications, que par sa traduction de la Bible en langue de *Haute-Engadine*. Cependant la Réformation ne fut proprement introduite dans le Pais qu'en 1524. Les trois *Lignes*, indignées contre leurs Ecclésiastiques, qui possédoient tout à la fois plusieurs Bénéfices à charge d'ames, & qui en négligeoient misérablement l'administration, ordonnèrent que chaque Pasteur eût à desservir son Bénéfice en personne. Le Conseil de la Ville de *Coire* ordonna entre autres au Doyen de la Cathédrale de desservir l'Eglise Paroissiale de *St. Martin*, dont il étoit titulaire, & sur son refus, (car il avoua qu'il étoit incapable de faire les fonctions de Pasteur,) on élut *Jean Dorffman*, autrement *Comander*, qui fut l'un des principaux Réformateurs de la Ligue de la *Caddée*. Il y fut secondé par *Jean Blaise*, *George* & *Ulrich Marmoreo*: par *Lucius Stratio* & *Leon Bisacio*, qui prêchèrent dans l'*Engadine*: par *Jacob Monlazzio*, qui prêcha dans le *Munster-thal*, & par *Philippe Saluzio*, qui fit la même chose par tout le Pais.

Dans la *Ligue des Dix Jurisdictions*, la Réformation commença par le Val  
*St. An-*

SAISONS. *St. Antoine* & par *Flesch*, qui furent bientôt suivis de *Meyenfeld*, de *Malans*, de *Davos*, &c. Elle fut le fruit des Prédications de *Jacob Burckli*, de *Jean Spreiter*, d'*André Fabricius*, &c.

Dans la Ligue *Haute* ou *Grise*, les Communautés d'*Ilantz*, de *Castris*, de *Regen*, & quelques autres se réformèrent, dans le même tems, par le ministère de *Pierre Brunner*, d'*Ilantz*; de *Christian Hartman*, & de quelques autres Ecclésiastiques, qui auroient pû jouir de grandes richesses à *Sargans*, mais qui abandonnèrent tout, pour la propagation de la Doctrine *Evangelique*.

On compte plus de XL. hommes savans & zélés, qui ont travaillé à la Réformation des *Grisons*. On rapporte, entre autres, une particularité curieuse de *Samuel Frick*, Curé de *Meyenfeld*. Il fut au commencement des plus zélés pour l'Eglise *Romaine*, & s'opposa de toute sa force à la Réformation. Enfin, outré de voir ses soins & ses efforts inutiles, il courut à *Rome*, pour porter ses plaintes au *St. Père*, contre les Réformateurs; mais après y avoir demeuré quelques jours, il s'en revint chez lui entièrement changé

changé par ce qu'il y avoit vû, & **GRISON.**  
 déclara, qu'il étoit devenu *Réformé*  
 à Rome. Depuis ce tems-là, il prê-  
 cha la Doctrine *Evangelique*, & l'éta-  
 blit dans son Pais, avec tout le zèle  
 possible.

Quelques progrès que fit la Réfor-  
 mation, elle ne laissoit pas néanmoins  
 de trouver beaucoup de contradictions.  
 Elle avoit, tout à la fois, deux sortes  
 d'Ennemis à combattre; savoir, les  
*Anabaptistes*, qui commettoient de  
 grands défords, & les *Catholiques*,  
 qui, profitant de ces défords, tra-  
 vailloient à rendre les *Réformés* odieux  
 au Peuple, en les faisant regarder com-  
 me les Auteurs de ces défords. Pour  
 rétablir la Paix, les Députés des *Li-  
 gues*, qui composent les Etats du Pais,  
 ordonnèrent, qu'il se tiendroit une  
 Conférence de Religion à *Ilantz*, en  
 présence de deux Députés Séculars  
 de chaque *Ligue*, & en marquèrent  
 le jour au 7. de *Janvier* 1526; mais  
 cette Conférence fut rompue brusque-  
 ment avant que d'être finie. Cepen-  
 dant elle ne laissa pas d'être avanta-  
 geuse à la Réformation; quelques  
 Prêtres renoncèrent immédiatement  
 après à la Messe, & les Seigneurs  
 des *Liges* permirent le libre exerci-  
 ce

**SIMONS.** ce des deux Religions. En conséquence de cette permission, la Religion *Romaine* fut abolie en plusieurs endroits.

D'ailleurs les mêmes Seigneurs, dans une autre Assemblée du mois de Juin, dressèrent dix-huit articles de Réformation, partie Civils, partie Ecclésiastiques. Ils contenoient, „ que, ni l'Evêque de *Coire*, ni les autres Prélats „ n'établiront plus les Présidens, les „ Juges & Gens d'Office dans aucun „ Tribunal séculier: mais que chaque „ Communauté auroit le droit d'élire „ ses Juges & ses Officiers; & que „ ceux qui étoient actuellement en „ place, établis par les Prélats, seroient „ exclus des Assemblées des Etats & „ des Conseils du Pais, tant qu'ils seroient liés par la Religion du serment envers ces Seigneurs. Que „ ceux qui avoient fondé des Rentes „ annuelles, pour des Vigiles & des „ Messes pour les Morts, ne seroient „ point obligés de les payer. Qu'à „ *Coire* & ailleurs, on ne recevroit „ aucun Etranger dans les Monastères „ & les Collèges des Chanoines. Qu'il „ ne seroit plus permis d'appeller au „ Tribunal de l'Evêque. Enfin on „ abolit entièrement les petites Di-

„ mes,

mes, & on réduisit les grandes au GRISONN.  
 „ quinzième.

Il se tint encore d'autres disputes de Religion dans le Pais, entre autres à Soutz, dans la *Basse-Engadine*, en 1528; mais pour nous en tenir à celle d'Ilantz, on peut dire, qu'elle fut le coup de partie; car la Ville de Coire en prit occasion d'embrasser la Réformation. Elle ôta toutes les Images des Eglises; elle abolit la Messe, & lui substitua le Sacrement de la Cène. Cet exemple fut suivi dans plusieurs autres endroits, quoiqu'assez lentement.

En 1541, l'Evêché de Coire étant venu à vacquer, on dressa des Articles nouveaux, pour les faire jurer à l'Evêque qu'on éliroit, & à tous ses Successeurs. Ils portent „ que l'Evêque,  
 „ le Prévôt, le Doyen, & tout le Chapitre de Coire, promettent de laisser  
 „ les trois *Liges* dans la paisible possession de leurs droits, Ordonnances, Religions & Gouvernement,  
 „ &c. Que l'Evêque ratifie tout ce qui a été conclu par la Ligue de la  
 „ *Caddée*. Qu'il ne pourra jamais, ni vendre ni aliéner les droits & domaines de son Evêché, sans le consentement de son Chapitre & de sa  
 „ Ligue.

GRISONS. „ *Ligue*. Et qu'au cas qu'il fit quel-  
 „ que chose au défavantage, ou du  
 „ Chapitre, ou de la *Ligue*, & qu'on  
 „ lui en demandât raison, il sera obli-  
 „ gé de rendre compte de sa conduite.  
 „ Que jamais il ne pourra, ni abdi-  
 „ quer son Evêché, ni l'échanger,  
 „ sans le consentement des mêmes  
 „ personnes, &c.

Je suis entré dans ces détails, d'au-  
 tant plus volontiers, que je me suis  
 toujours appercû, que les affaires, les  
 Alliances & les Constitutions des *Gri-  
 sons*, sont généralement inconnues en  
*Suisse* comme ailleurs. La même rai-  
 son m'engage à joindre encore ici quel-  
 ques éclaircissemens sur les affaires  
 présentes, afin que le Lecteur ne soit  
 pas moins informé des difficultés qui  
 causent aujourd'hui tant de mouve-  
 mens dans le Pais, qu'il l'a été des  
 troubles des Siècles passés.

Lorsque les *Suisses* renouvelèrent  
 leur Alliance avec *Louis XIV*, les  
*Grisons* furent sur le point d'en faire  
 autant; & cette démarche eût eu lieu,  
 sans l'expédient, dont les Ministres  
 d'*Espagne* s'aviserent fort à propos dans  
 le même tems. Ce fut de prendre  
 quelques Compagnies *Grisonnes*, pour

la défense du Duché de *Milan*, & de GRIGONS  
 disposer les choses de façon que tous  
 ceux qui avoient quelque influence dans  
 l'Etat y fussent intéressés. Par ce moyen  
 ils se rendirent Maitres absolus du  
 Pais, des Passages & de toutes les Ré-  
 solutions de la République.

Depuis la mort de *Charles II.* & le  
 départ de son Ambassadeur, la Cour  
 Impériale a toujours tenu un Envoyé  
 chez les *Grisons*. Mais les Ministres  
 de cette Cour ont abandonné les maxi-  
 mes des Ambassadeurs d'*Espagne*. Ils  
 se sont attachés uniquement aux *Ca-  
 tholiques*; ils ont appliqué à une ou  
 deux Familles, principalement à celle  
 des *Bouls*, les Bénéfices que l'Empe-  
 reur destinoit pour se ménager des  
 Créatures dans la République; ils ont  
 traité ensuite, selon leur coûtume  
 générale, les affaires en grondant &  
 en menaçant. Il n'en a pas falu da-  
 vantage pour s'aliéner les esprits &  
 les cœurs du Peuple. L'altération con-  
 tre cette Cour est devenuë entière. On  
 en voit des marques sensibles, dans  
 l'attention que l'on a à fortifier les Fron-  
 tières du côté de l'Empire.

Cette méfiance commença à se ma-  
 nifester en 1707. L'augmentation du  
 Régi-

**GRISONS.** Régiment des *Bouls*, qui se fit alors, en conséquence de l'acquisition du Duché de *Milan*, & les belles promesses, qui furent faites aux autres *Grisons*, de la part de l'Empereur, tout cela ne fut pas capable de tranquilliser les esprits. On eut recours enfin aux offices de l'*Angleterre* & de la *Hollande*. Mr. *Stamian* fut envoyé dans le Pais; & ce ne fut que par son moyen, que l'on obtint ce que l'on demandoit depuis long-tems; savoir que S. M. Impériale promettoit de renouveler le Capitulat, sous la médiation des deux Puissances ci-dessus, & à de meilleures conditions que le précédent Traité n'avoit été fait.

Les *Grisons* firent depuis ce tems-là de continuelles instances auprès de l'Empereur pour le renouvellement du Capitulat; mais sans aucun succès. De sorte que les refus & les obstacles perpétuels de S. M. Impériale, pour éluder l'exécution de ses promesses, augmentèrent extrêmement la crainte des *Grisons*. Ils envoyèrent un Ministre auprès les deux Puissances maritimes, dont je viens de parler, pour solliciter l'effet de leurs engagements. Ce fut apparemment ce qui donna lieu à l'Alliance, que l'on mit alors sur le tapis,



tapis, entre les *Grisons*, & la République des *Provinces-Unies*.

D'autre part, la prétention de la Souveraineté de *Rhatziens* agitée au sujet de l'enlèvement du Grand-Prieur de *Vendôme*, par *Mafner*; l'impunité du même homme; les nouveaux défordres arrivés sur le *Lagetto*, l'augmentation des fortifications du Château de *Tarasp*, dans l'*Engadine*; les défenses réitérées de l'extraction des grains des Etats de S. M. Impériale, contre la teneur de l'Alliance, enfin le défaut de réponse à plusieurs Lettres, que les *Grisons* ont écrites à l'Empereur: tout cela augmente tellement leurs soupçons, qu'ils sont obligés de se tenir extrêmement sur leur gardes & de n'entrer dans le renouvellement du Capitulat, que sous les conditions solennellement promises dans le Traité de passage de 1707.

Les *Grisons* ont encore d'autres prétentions. Ils insistent: 1°. sur le libre exercice de la Religion *Protestante* dans la *Val-Teline*, de la même manière, qu'elle y étoit établie avant la révolte. Ils se relâcheront d'autant moins sur cet Article, qu'ils pensent qu'il est naturel, qu'un Souverain ait

GRISONS. la liberté d'exercer sa Religion dans ses propres Etats. Outre qu'il a été arrêté par le Traité de *Madrid*, que toutes les affaires de la *Val-Teline* seroient rétablies sur l'ancien pié.

2°. Ils demandent, que l'autorité de l'Evêque de *Ôme* soit renfermée dans les affaires purement Spirituelles, ou de Jurisdiction Ecclésiastique, en fait de Religion; car il leur est impossible de supporter les usages, que ces Prélats ont introduits, & qui autorisent les crimes par l'impunité qu'ils assurent. En effet que quelqu'un ait commis un crime atroce, comme l'assassinat, l'inceste, &c. en prenant une robe de Prêtre, il est à couvert, tant pour sa personne que pour ses biens, de la poursuite du Magistrat séculier. Ces désordres sont si communs dans la *Val-Teline*, que la plupart des gens ont des robes de Prêtres, toujours prêtes en cas de besoin. D'ailleurs, comme les Pères de famille ont pour coûtume d'avantager ceux de leurs enfans, qui embrassent l'Etat Ecclésiastique, il arrive que la plus grande partie des biens est soustraite à la Jurisdiction du Souverain; & si quelquefois les Magistrats entreprennent de réprimer ces excès, l'excommunication est

est aussi tôt fulminée, contre eux, par GRISONS. les Evêques de Côme, & les Sujets dispensés du serment de fidélité; ce qui est une source infinie de désordres.

3°. La décision touchant le *Lagetto* de *Chiavenna*, est encore un article de leurs prétentions.

De tout cela, l'on peut conclure, qu'il sera très-difficile de traiter avec les *Grisons*, sans leur donner une entière satisfaction sur tous ces points. Il n'y a nulle apparence qu'ils se relâchent sur leurs demandes; & quand ils le feroient, il est certain, que ce ne seroit que pour un tems, parce qu'ils ne manqueroient pas de se prévaloir de la première occasion, pour remettre leurs affaires sur un bon pié. Mais il est à croire que la Cour Impériale se déterminera à appaiser les *Grisons*; parce qu'outre que leurs demandes sont justes, elles sont appuyées par l'*Angleterre* & la *Hollande*; & que d'ailleurs l'Empereur, bien loia d'y souffrir le moindre préjudice, peut se concilier l'amitié d'une Nation, qui ouvrira ses passages pour son service, & lui donnera des Troupes qu'il pourra employer par-tout où il le jugera à propos.

**GRISONS.** Outre ces trois points de demandes principales, il y en a encore de petits, qui ne trouveront pas de si grands obstacles, tels que sont le paiement des arrerages & des Officiers, &c. A mon avis, pour finir les différens tout d'un coup, le meilleur expédient seroit, de mettre toutes les affaires de la *Val-Teline* sur le pié qu'elles étoient avant l'année 1617, d'étendre ensuite l'Alliance Héréditaire sur l'Etat de *Milan*, avec charge aux *Grisons*, de le secourir, avec six mille hommes; en cas qu'il fût attaqué, & de donner la liberté de leurs passages à Sa Majesté Impériale exclusivement à toute autre Puissance. Mais si les choses sont réglées autrement, ou qu'elles demeurent sur le pié qu'elles sont aujourd'hui, ce sera toujours un état violent, que l'on ne pourra espérer de voir subsister long-tems.

Pour revenir à la description du Gouvernement des *Grisons*, on saura que chaque Communauté étant gouvernée par ses propres-Loix Municipales, & par ses Coûtumes particulières, elle choisit ses propres Magistrats, & forme une espèce de petite Souveraineté, à peu-près comme les Villes de *Hollande*. Et les diverses Communautés

tés de chaque Ligue ayant leurs Diètes Provinciales, composées des Députés de chaque Communauté, qui choisissent le Chef, & les autres Officiers de chaque Ligue en particulier, on peut dire pareillement, que ces Diètes Provinciales ne ressemblent pas mal aux Etats Provinciaux des *Provinces-Unies*.

Au reste la Justice est administrée dans ce Pais-là d'une manière très-simple. On applique les Criminels à la question, comme en *Suisse*, & après leur exécution, en quelques endroits, on confisque leurs biens. En d'autres, comme dans les Communautés du *Prettigaw*, la confiscation n'a point de lieu. A l'égard des Procès, il n'y a point d'Appel dans la Ligue des *Dix Jurisdictions*, excepté dans la Seigneurie de *Meyensfeld*. Dans la Ligue de *la Caddée* ils sont très-rares, & quant à ceux de la *Ligue-Haute*, ils se portent ordinairement à *Tron*.

Pour ce qui est des affaires générales, qui regardent tout le Corps de l'Etat, il y a des Diètes, composées des Députés de chaque Ligue, qui s'assemblent aussi souvent que la nécessité le demande, comme des Diètes Pro-

**CAISONS.** vinciales formées des Députés de chaque Communauté, pour les affaires de chaque Ligue en particulier.

La principale Affsemblée, appelée Diète générale, est composée, outre les trois Chefs des Ligues, de deux Députés de chaque Communauté qui a droit de suffrage; l'un est appelé *Député du Conseil* (*Ehremathsbote*) & l'autre *Député en second* (*Beybote*). Cette Diète générale se tient régulièrement une fois l'an, & dans l'ordre suivant; savoir, en premier lieu à *Ilantz*, ensuite à *Coire*, la troisième fois à *Ilantz*, la quatrième à *Coire* encore, & la cinquième à *Davos*. Le Chef de la Ligue où elle se tient, y préside toujours; & le tems fixe auquel elle se convoque, c'est la fin d'*Août*. Ses affaires principales sont: 1°. d'agiter & de délibérer sur les Propositions des Princes étrangers: 2°. de recevoir les deniers communs & d'examiner les Comptes publics: 3°. de prendre le serment des Gouverneurs & des Subalternes: 4°. de juger les Appels.

Outre cette Diète générale il y en a de trois autres espèces.

La première de ces Assemblées, n'est **GRISONS.** proprement qu'une Demi-Diète (*Beytag*) ; aussi en porte-t-elle le nom. Elle consiste dans la moitié des Députés, qui ont droit d'assister aux Diètes générales. De sorte que deux Communautés n'envoyent entre elles que deux Députés qu'elles choisissent chacune à leur tour. Cette *Demi-Diète* n'a point de tems fixe pour s'assembler, elle se convoque seulement lorsqu'on le juge nécessaire ; mais le plus souvent à la réquisition des Ambassadeurs étrangers. Elle se tient toujours à *Coire*.

La seconde Assemblée est appelée *le Congrès*. Elle n'est composée que de trois Députés de chaque Ligue, avec les trois Chefs. Elle s'assemble généralement une fois l'an environ au commencement du *Février*, ou à la fin du *Janvier*, pour examiner & mettre en ordre les réponses des Communautés, & pour communiquer de nouveau le résultat de ces réponses aux mêmes Communautés. Ce *Congrès* se tient encore à *Coire*, aussi-bien que les autres Assemblées publiques, mais cela se fait par commodité, plutôt que par un droit attaché à cette Ville.

RAISONS.

La troisième est une Assemblée des trois Chefs des Ligues seulement. Elle se tient un peu avant la Diète générale, pour préparer les matières sur lesquelles on doit délibérer.

Il y a encore, comme je l'ai dit ci-dessus, des Diètes Provinciales, qui se convoquent toutes les fois, qu'on le juge nécessaire. Mais il faut observer comme Règle générale, que dans toutes ces Assemblées les Députés sont tellement liés par leurs Instructions, qu'ils ne peuvent pas prendre eux-mêmes une Résolution finale, sur les matières qui se traitent. Ils ne font que délibérer, ils rapportent ensuite, ce qui a été proposé, à leurs Communautés, qui discutent l'affaire de nouveau, chacune en particulier, & décident la question par la pluralité des voix: chaque Communauté envoyant son opinion par écrit; & ce qui se trouve avoir été résolu, par la pluralité des suffrages, passé pour le sentiment de toute la Nation.

On voit par-là, que la Souveraineté réside entièrement dans le Corps du Peuple. Cependant comme les Communautés choisissent généralement, pour leurs Députés, les plus habiles  
Gens,



Gens, il arrive rarement, que l'opi- GRISONS.  
 nion d'une Communauté diffère de celle de son Député. De sorte que cette République est, en quelque manière, gouvernée par un petit nombre de Chefs. Au reste, ceux qui engagent le Peuple dans des mesures mauvaises, ou, (ce qui est tout un, pour la Multitude,) qui ne réussissent point, le payent quelquefois de leur tête, comme dans les Petits Cantons.

Avant que de finir cet Article, il ne fera pas inutile de remarquer encore, que, comme les *Grisons* sont fort jaloux de leur liberté, ils ont une manière singulière, pour châtier ceux, qu'ils soupçonnent de trahison, ou de quelque autre crime d'Etat. Lorsque la Diète est assemblée, les Paisans y vont en troupe, demander une Chambre de Justice contre les Coupables; & on la leur accorde. Elle est composée de dix Juges, & de vingt Procureurs de chaque *Ligue*. Ses Procédures sont fortes & vigoureuses, & il en coûte toujours ou la vie, ou de grosses amendes à quelqu'un. Cependant, on a très-souvent éprouvé, que ces sortes de justices ont fait plus de mal, que de bien, au Pais.

**GRISONS.** Les *Grisons* n'ont point de Milice à leur solde. Ils ne s'exercent guères dans les armes. Mais comme ils ont toujours des Régimens & des Compagnies dans le service des Puissances étrangères, ils ne manquent ni d'habiles Officiers ni de bons Soldats. En un cas de besoin les trois Liges peuvent fournir environ 30000. hommes de guerre, & les Provinces sujettes 2000. hommes. Leurs Montagnes escarpées & les passages étroits à travers ces Montagnes, leur tiennent lieu de forteresses.

Les SUJETS des GRISONS.

SUJETS  
des  
GRISONS.

Les *Grisons* possèdent un joli Pais, d'une étendue considérable, au pié de leurs *Alpes*, & à l'entrée de l'*Italie*. Il est partagé en trois Seigneuries, le Comté de *Bormio*, la *Val-Teline*, & le Comté de *Chiavenne*. Tout ce Pais n'est proprement, qu'une Vallée, qui s'étend en longueur au pié des *Alpes Rhétiques*; ayant pour bornes, à l'*Orient* le *Tirol*, au *Midi* les Terres de *Venise* & de *Milan*, à l'*Occident* & au *Nord* les *Grisons*. Sa longueur est d'environ 60. milles d'*Italie*, ou de vingt lieues communes, sa largeur est fort inégale: car, en quelques

ques endroits, il n'a pas plus de deux <sup>SUJETS</sup> lieux; en d'autres il en a six ou sept. <sup>des</sup> La Rivière d'*Adda* (*Abdua*) qui fort <sup>GAISONS.</sup> du Mont *Braulio*, descend dans le Comté de *Bormio*, & passe de là dans la *Val-Teline*, qu'elle arrose dans toute sa longueur, après quoi elle se jette dans le Lac de *Côme*. Cette Rivière fait beaucoup de bien au Pais; mais elle y fait aussi quelquefois bien du mal, par ses inondations; de-là vient, que, selon un ancien Proverbe, on partageoit anciennement les revenus du Pais en cinq parts; dont la première appartenoit au Prince, la seconde aux Ecclésiastiques, la troisième aux Gentilshommes, la quatrième aux Laboureurs, & la cinquième étoit emportée par l'eau. Mais venons à la description particulière de chaque lieu.

### I. Le Comté de BORMIO.

LE Comté de *Bormio* occupe la partie <sup>BORMIO.</sup> Orientale du Pais. C'est une Vallée, située entre de hautes Montagnes, qui l'environnent de toutes parts, ne laissant qu'une seule ouverture, par où l'*Adda* passe. L'air est pur & sain dans cette Contrée. Elle n'a point de vigne & peu d'arbres fruitiers. Par contre elle produit plus de bled qu'il

**BORMIO.** n'en faut pour la consommation des Habitans, qui sont au nombre d'à peu - près 14000. Les pâturages sont très-beaux; ils nourrissent 6. à 7000. vaches. On y fait du miel exquis, & les Mines de fer y sont en abondance. Elle est partagée en cinq Communautés, dont la principale est *Bormio*.

### B O R M I O.

**B O R M I O**, que les *Allemands* appellent *Worms*, est une petite Ville, située au cœur du Comté, au confluent de deux Rivières, l'*Adda* & l'*Isolaccia*, dans un Vallon profond, presque au pié des Montagnes. C'est ici que demeure le Gouverneur, qui y va de la part des *Grisons*, & qu'on appelle là *Podestà*. Cette Ville a souffert plusieurs embrasemens; néanmoins elle est encore jolie, & bien peuplée. Il y a là un Archiprêtre, avec des Chanoines, comme aussi la Magistrature du País. Il y a quelques Villages dans le voisinage, qui font une Communauté avec la Ville.

Les autres Communautés sont la Vallée *Forba*, la Vallée *Intérieure*, la Vallée *Inférieure*, & la Vallée *Livino*.

La

La Vallée *Forba* comprend plusieurs BORMIO. Villages, *St. Nicolas, St. Antoine, Maglia-vacca, &c.* La Vallée Intérieure comprend deux Paroisses, *St. Gallo, & Pedenuci*, chacune composée de deux Villages. Dans la première, au-dessus du Village de *Molina*, près du grand chemin, qui conduit par les Montagnes de *Bormio*, ou *Mont Brajo*, (*Juga Rbatica* en Latin, & *Wormser-Joch* en Allemand) dans la Vallée de *Munster*, à 2 milles d'Italie, au-dessus de *Bormio*, on trouve des Bains chauds, dont l'eau est chaude au second degré; & salutaire pour la guérison de diverses maladies froides & humides, catarrhes, fluxions, rhumatismes, apoplexies, &c. Les Habitans les appellent *Bains de St. Martin*, à cause d'une Chapelle dédiée à ce Saint. La Paroisse de *Pedenuci* comprend, entr'autres lieux, celui de *Freel*, ou *Fera Valle*, où il y a des Mines de fer. On y voit aussi un champ, où il ne se trouve jamais de fleur. On dit qu'il y eut autrefois un grand combat contre les *Ariens*, du tems de *St. Ambroise*; que l'on en a trouvé quelques vestiges; & qu'on y a déterré des armes de diverses sortes, & des ossemens humains, d'une taille gigantesque.

BOERMIO. La Vallée *Inférieure* comprend *Cepina*, *Murignono*, &c. La cinquième est une solitude agréable, à côté du Val de *Munfier*.

Les *Grisons* y envoient un Gouverneur ou *Podestà*, tous les deux ans. Il préside dans les affaires civiles & criminelles, & il a ses Lieutenans, pour les unes & pour les autres. Les Habitans ont de grands Privilèges. Ils choisissent tous leurs autres Magistrats; & pour éviter les brigues, ils font leur élection par le sort, se servent de fèves blanches & noires. Chaque premier jour du mois de *Mai* (1), il y a une Assemblée générale du Peuple, composée de 60. personnes de *Bormio*, & autant des trois Vallées, (mais *Luvin* n'en donne que trois) qui élisent deux *Officiali*; (c'est la première Dignité parmi eux) 16. Juges Criminels, dont dix sont de la Ville, & six des Vallées; & seize Conseillers, pour la Police, qui sont tous de la Ville. Tous les appels se portent à la Diète des III. Liges. Ils ont aussi leur Capitaine & Officiers militaires,

(1) Une autre Relation de la Suisse dit que cela se fait tous les quatre mois; & elle fixe le nombre des Juges criminels à 15.

taires, qui ont 500. hommes enrôlés BORMIO.  
sous leur commandement.

## II. La VAL-TELINE.

**L**A *Val-Teline* suit le Comté de *Bormio*. Elle tire son nom, selon VAL-TE-LLINE. quelques-uns, d'un ancien Château très-élevé, nommé *Teglio*, (*Tiliun*, en *Allemand Tell*) qui en étoit autrefois la Place principale. D'autres le font venir d'une Ville, nommée *Volturena*, (*Vallis Tyrrhena*) située au bas de la Vallée, au bord du Lac de *Côme*, & bâtie par les *Tyrrhéniens*. Quoi qu'il en soit, les *Ecrivains Latins* l'appellent *Vallis Telina*, & les Habitans *Voltureni*; & les *Allemands* l'appellent, par corruption, *Veltlyn*, qu'ils prononcent *Feltlyn*. Cette Vallée est fort longue, mais elle n'est pas large, par-tout, à proportion. L'*Adda* la traverse toute entière, & la partage ainsi en deux parties. A l'égard du Gouvernement, elle est divisée en trois *Tiers*, qui font cinq petits *Bailliages*; le premier *Tiers*, qui est celui d'en-haut, & dont la Capitale est *Tirano*; le second *Tiers*, dont la Capitale est *Sondrio*; & le troisième *Tiers*, qui est partagé en deux Gouvernemens, *Trabona* & *Morbegno*; & ou-

VAL-TER- tre cela, le Territoire de *Teglio*, qui  
 AINE. fait un Gouvernement à part, entre  
 le premier & le second *Tiers*.

I. Le Gouvernement de *Tirano* comprend onze Communautés, & est partagé en deux Archiprêtres, celui de *Maze*, qui a les six Communautés d'en-haut, & celui de *Villa*, qui a les cinq Communautés d'en-bas.

*Tirano*, la Capitale, étoit autrefois sur la rive droite de l'*Adda*, avec le nom de *Villaccia*; mais étant périe, on la rebâtit peu-à-peu dans l'endroit où elle est, qui est fort agréable, sur la rive gauche de la Rivière. Elle est fort peuplée, & honorée de la présence du Gouverneur, & de la Régence de son Département. On voit, près de cette Ville, un Temple magnifique, dédié à la *Ma Donna*, bâti de beau marbre, qu'on a tiré d'une carrière de la Montagne voisine. Il s'y fait beaucoup de pèlerinages; & l'on y remarque plusieurs monumens de la dévotion des Pèlerins, entr'autres une grosse chaîne d'or, &c. Il se tient dans ce lieu de grosses Foires toutes les années; les *Grisons* y envoient vendre quantité de troupeaux, qu'on conduit en *Italie*.

Les



Les autres Communautés font, VAL-TE-  
LINE.

*Sondalo*, gros Village, d'où dépendent *Le Prese*, *Rezent*, *Fumera*, &c.

*Grosio*, *Tiolo*, d'où il y a un chemin, qui conduit dans le *Val Camonica*, &c.

*Grossotto*, autre grand Village, avec *Roncale*, *Prata*, &c.

*Vervio*, avec *Nova*, *Rigorbello*, *Scalotto*, &c.

Tous ces Villages, & les autres qui en dépendent, sont au côté droit de l'*Adda*. Les suivans sont du côté gauche.

*Maze*, Siège de l'Archiprêtre, avec *Sparso*, près duquel est le Château de *Pedenale*, situé sur un rocher; *Maffoni*, &c. *Tovo*, *Luro*, où il y a un Prieuré, de l'Ordre de *St. Antoine*; *Sernio*; *Villa*, où est le Siège d'un autre Archiprêtre, avec *Stazona*, &c. enfin *Blanzono*, avec *Baratta* & *Placeda*. Près de *Maze* les Impériaux furent rudement battus en 1635, par le Duc de *Rohan*, qui commandoit l'Armée combinée des *François* & des *Grisons*.

VAL-TE-  
BINE. II. Le Gouvernement de *Teglio*, qui est censé la douzième partie de toute la Vallée, & où étoit autrefois le Château de ce nom, situé sur une Montagne, est divisé en trente-six petits Départemens, qu'on appelle *Contrées*, dont chacune donne un Conseiller; & le Conseil a deux Chefs ou Présidens, qu'ils appellent *Decani* ou *Doyens*, dont l'un est tiré de la Noblesse, & l'autre de la Bourgeoisie. Les principales de ces Contrées sont, *Platea*, *Besla*, *Bellamira*, *S. Giacomo*, *Caronta*, *Val Belvigio*, où il y a une bonne fonderie de fer, &c.

III. Le *Tiers du milieu* a dix-sept Communautés.

1. *Sondrio*, en Allemand *Sonders*, est un beau Bourg, sur la rive droite de l'*Adda*, au pié du Mont *Masegrio*. C'étoit autrefois une Ville fermée de murailles, avec un bon Château; mais tout cela fut ruiné, l'an 1335. C'est ici que réside le Gouverneur, qui a le titre de Capitaine de toute la Vallée.

Cette Communauté a cinq petits Départemens; celui des Nobles de la Ville, qui de sept Conseillers en composent toujours trois, *Ponchiera*, *Mon-*

*te di Sondrio*, avec *Ronchi*, où est VAL-TE-  
 l'Abbaye de *St. Laurent*, habitée par LINE.  
 des Religieuses & une Abbessè; &c.  
*Dosso*, avec *Triasso*, &c. & *Triangia*,  
 avec *Pradella*, &c.

2. *Ponto*, qui fait la seconde Communauté, est un beau & grand Bourg, qui ne le cède à aucun autre de la Vallée; il est situé sur la rive droite de l'*Adda*.

3. *Chiuvio*; 4. *Triffvio*, qui est le siège d'un Archiprêtre; 5. *Berben*, où réside un autre Archiprêtre; 6. *Buffetto*; 7. *Fusina*, &c.

IV. Le *Tiers d'en-bas* est partagé en deux Gouvernemens, l'un au côté droit de l'*Adda*, qui est celui de *Trabona*, & l'autre au côté gauche de la même Rivière, qui est *Morbegno*.

Le Gouvernement de *Trabona* est partagé en onze Communautés, dont chacune (comme toutes les précédentes) est composée de deux, trois, ou plusieurs Villages.

*Trabona* est un joli Bourg, près de la rive droite de l'*Adda*, où réside le  
 Gou-

VAL-TE-Gouverneur. *Somagna, Susingo, &*  
 AINE. d'autres Villages font une Commu-  
 nauté avec lui.

Les autres Communautés font, *Bullo; Ardenno*, où est le Couvent de *St. Laurent*, habité par un Prévôt & des Chanoines; *Datio*, avec *Caspano, &c. Mello*, avec *Confeglio*, qui est muni d'un fort Château, nommé *Demophilo; Remeno; & S. Martino*. On peut remarquer deux curiosités dans la Communauté de *Mello*. La première est une grosse pierre, proche de *Remeno*, qui a la figure d'un Colosse, de quinze aunes de hauteur, dix de large, & trente-cinq de tour. L'autre, sont des Bains chauds près de *S. Martino*, nommés *Bagni di Maseno*, à cause de la Rivière de *Maseno*, qui y sort d'une Montagne. L'eau en est tiède, claire, & salutaire à boire: elle charrie de l'or, du fer, de l'alun, du nitre, & du soufre: elle est d'un usage excellent pour la guérison de divers maux, particulièrement ceux du cœur & du foye.

*Cercuno, Cino*, & les autres Communautés n'ont rien de particulier.

V. Le Gouvernement de *Morbegno* est partagé en douze Communautés.

La

La première est *Morbegno*, en *Alle-* VAL-TE.  
*mand Morben*, beau & grand Bourg, LINE.  
 sur la rive gauche de l'*Adda*, & pres-  
 que vis-à-vis de *Trahona*. Son nom  
 lui vient de l'air malfain, qu'on y res-  
 piroit autrefois, lorsqu'il étoit bâti dans  
 des marais, dont les exhalaisons infec-  
 toient l'air. Mais dans la suite on l'a  
 bâti dans un lieu plus sain, au pié d'une  
 Montagne, sur les deux bords d'une  
 petite Rivière, nommée *Bitto*. Il avoit  
 autrefois des murailles, & deux Châ-  
 teaux, aux deux bords du *Bitto* : mais  
 tout cela est ruiné. On trouve dans  
 l'enceinte de l'Eglise de *St. Antoine* un  
 Couvent de *Dominicains*, avec un  
 Prieur. Il se fait toutes les semaines  
 de gros Marchés à *Morbegno*. C'est ici  
 où résident le Gouverneur & la Ré-  
 gence.

Les autres Communautés sont, *Fur-*  
*cola*, *Talamona*, *Rasura*, *Cosio*, Bourg,  
 l'un des plus anciens du Pais, où les  
 Gouverneurs faisoient autrefois leur ré-  
 sidence : *Rogolo*, *Alebio*, *Plantedio*,  
 près duquel on voit quelques masures  
 de l'ancienne Ville de *Volturena*, &c.  
 Les autres Communautés n'ont rien  
 de particulier.

VAL-TE-  
LINE.

Les cinq Gouvernemens de cette Vallée ont chacun leur Conseil & leur Chef, qui sont élus par toute la Communauté. Ils ont aussi leurs Officiers militaires, Capitaines, & autres, qui commandent 3000. hommes choisis : leurs Défenseurs, ou Syndics, qui ont soin de l'observation des Loix : leurs Consuls de Justice, qui ont soin des orphelins, &c. Outre cela, ils ont le droit de faire des Assemblées générales de toute la Vallée, pour les affaires, qui regardent tous les Habitans. Ces Assemblées sont composées des *Agens* ou Députés de la Vallée, & se tiennent à *Sondrio*, sous la présidence du Gouverneur, ou de son Assesseur. On y élit un Chancelier, pour toute la Vallée, dont la charge est de garder les Archives du País, de convoquer les Assemblées générales, pour régler les contributions, s'il y en a à faire, ou pour d'autres sujets, qui intéressent le public. Il ne se peut guères voir de Peuple, qui soit sous un Gouvernement plus doux, & qui ait de plus grands Privilèges, que celui de la *Val-Teline* : tellement qu'il ne paroît pas imaginable, que jamais il ait pû venir dans l'esprit de ces gens-là, de souhaiter de changer de Maître ; moins encore de se livrer à des Maîtres rudes

rudes & impitoyables , tels que sont les *Espagnols*. Cependant c'est ce qui est arrivé , dans le dernier Siècle. On a vû les Habitans de la *Val-Teline* , l'an 1620 , animés d'un zèle destructeur , tramer & exécuter le perfide & détestable dessein , de massacrer tous les *Réformés*, Maîtres & Sujets, qui étoient au milieu d'eux ( 1 ), & de se jeter entre les bras des *Espagnols*. Ils l'exécutèrent , au mois de *Septembre* , ayant commencé par un Dimanche , pour surprendre ces pauvres gens dans leur dévotion ; ils en égorgèrent environ cinq cens. Le reste s'enfuit , ou changea de Religion , pour garantir sa vie. La fureur de ces bourreaux alla jusqu'à massacrer des gens de leur propre Religion ; mais qui ayant la conscience plus droite qu'eux , blâmoient leur violence. Cette affaire attira aux *Grisons* les Troubles , dont j'ai déjà parlé ci-dessus. Ce perfide & horrible complot avoit été déjà tramé dès l'an 1584. On voit par ce trait , que les Habitans de la *Val-Teline* , aussi-bien que ceux des Comtés de *Bormio* & de *Chiavenna* , sont zélés *Catholiques*. On peut dire d'eux , que comme ils sont à l'entrée

( 1 ) Ils ne faisoient pas la dixième partie des Habitans.

VAL-TE- trée de l'Italie, ils font *Italiens* de Re-  
 LINE. ligion & de mœurs, comme aussi de  
 langue.

### III. Le Comté de CHIAVENNE.

CHIAVEN- LE Comté de *Chiavenne* occupe toute  
 NE. la partie occidentale de la grande  
 Vallée, ayant la Haute Ligne des *Gri-  
 sons* au Nord & à l'Occident, & les  
 voisins du Lac de *Côme* au Midi, & à  
 l'Orient en partie le Pais de *Pregell*.  
 Ce Pais est petit, & partagé en trois  
 Départemens.

### CHIAVENNE.

I. CHIAVENNE, en *Allemand*  
*Cleven*, & en *Latin* *Clavenna*,  
 fait le premier Département. C'est  
 une ancienne & belle Ville, située sur  
 les deux bords de la Rivière de *Mai-  
 ra*, au pié de quelques Montagnes,  
 & dans une campagne couverte de  
 beaux & d'excellens vignobles. L'air  
 y est doux & pur, excepté, lorsqu'il  
 y souffle un vent chaud du *Sud*, qui,  
 venant de dessus le Lac de *Côme*, char-  
 ge l'air de vapeurs humides, grossiè-  
 res, & malfaisantes. Elle est bien  
 peuplée, bien bâtie, parsemée de bel-  
 les maisons, d'une Architecture bien  
 enten-



entenduë, ornée de plusieurs Eglises, d'un Hôtel superbe pour leur Gouverneur, & d'une belle Douane. Autrefois elle avoit de fortes murailles, qui font en ruines, depuis long-tems. On y avoit aussi une puissante Forteresse, qui fut démolie par les *Grisons*, avec toutes les autres du Pais, l'an 1526. Dans les Troubles du dernier Siècle, on avoit recommencé à la fortifier. On y compte jusqu'à six Eglises, au dedans de l'ancienne enceinte des murailles, & trois au dehors, dont la principale est celle de *St. Laurent*. Il s'y fait un grand commerce, & il y a toujours un grand abord de monde. Le Gouverneur, que les *Grisons* y envoient, porte le titre de *Commissaire*, & a un plein pouvoir, comme les autres, pour les affaires civiles & criminelles. Les Habitans ont le gouvernement de leur police, qui est entre les mains de 14. personnes, qu'ils choisissent tous les ans, & ordinairement par le sort. Il y a aussi des Officiers militaires, Capitaines, &c. pour tout le Comté, qui ont mille hommes choisis sous leur commandement.

Tout le Comté de *Chiavennie* est situé entre de hautes Montagnes, & dès le voisinage de sa Capitale, il se

CHIAVEN-  
NE.

partage en trois Vallées, dont l'une s'avance au *Nord*, vers le País de *Pre-gell*; l'autre au *Midi*, du côté du Lac de *Côme*; & la troisième au dedans s'avance vers le Mont de *Splügen*. La Ville est comme dans le centre, & avec les jardins & vergers, qui en dépendent, elle occupe tout le fond, entre les Montagnes. Ces Montagnes fervent de Celliers ou de Caves aux Habitans. Ils y creusent de grandes Grottes, où ils ferment leur vin, & y perçant un soubirail, d'un pié en quaré, & de dix ou douze de profondeur, ils trouvent le moyen d'y faire entrer l'air, qui les tient fraîches, durant tout l'Été, tellement qu'on y boit ordinairement le vin aussi frais, qu'à la glace. Sur le devant de ces Grottes, ou au-dessus, ils bâtissent de petits cabinets, où ils se rendent le soir, pour y faire collation, & goûter la fraîcheur agréable de l'air. Au-dessus de la Ville, on voit des rochers coupés perpendiculairement, & séparés les uns des autres par un espace de 20. piés, qui peuvent en cas de besoin servir de Citadelles, n'étant accessibles que par un côté, & la montée étant fort difficile. Durant les guerres de la *Val-Teline*, les *Grisons* y avoient placé une Garnison; ils avoient mis jusqu'à 900, hommes,

hommes, sur l'un de ces rochers. Les Grottes de *Chiavenne*, qui servent de Caves aux Habitans, leur servent aussi de Baromètres; car lorsqu'il doit pleuvoir, on le remarque aux portes, aux gonds, & aux ferrures de ces Caves, qui se couvrent d'humidité, comme si elles suivoient.

La Vallée, qui est au-dessous, & aux environs de *Chiavenne*, est partagée en quatre Communautés. *Prati*, avec *Dona*, où il y a un Prieuré de *Bénédictins*, *Pradella*, &c. *Novato*, avec *Riva di Mezuola*, *Sammolico*, &c. Ces deux derniers Villages sont, vis-à-vis l'un de l'autre, aux deux bords d'un petit Lac, qu'on appelle Lac de *Chiavenne*. Ce Lac a environ deux milles de diamètre; il est de forme ovale; & il se jette par un Canal peu large & peu profond dans le Lac de *Côme*, vis-à-vis du Fort de *Fientes*. On compte deux lieues de ce Lac à *Chiavenne*. On y voit ordinairement les marchandises, qui vont à *Côme*, ou qui en viennent; & on les dépose dans les Halles de *Riva di Mezuola*. Les deux autres Communautés sont *Gordona*, près duquel est le Château de *Ste. Catherine*, avec les Villages de *Coloredo*, *Cusperano*, &c.

CHIAVEN- (d'où l'on entre dans le Mont *Fur-*  
 NE. *cola*, pour aller dans le Comté de *Ma-*  
*sox*) & enfin *Mese*, avec *Scandolera*,  
*Piperello*, &c.

La Vallée de *S. Giacomo*, ou de *St. Jaques*, est partagée en douze Quartiers, qui ont chacun un ou deux Villages. Les principaux sont, *Campdolein*, en Allemand *Gampolschin*, au pié du Mont de *Splugen*, sur la grande route de cette Montagne à *Chiavenne*, qui est à trois lieues de là; *Frazitio*, *Madesio*, anciennement *Tarvesede*, (*Torvæedes*) *Planazo*, *Lifola*, &c. Cette Vallée a sa Jurisdiction particulière, avec un Conseil de douze personnes.

Le Département de *Pleurs* fait un Gouvernement à part, qui autrefois étoit composé de *Pleurs* & de *Villa*.

*Pleurs*, *Piuri*, avoit déjà, dans les tems anciens, tiré son nom des *pleurs*, que la ruine du Village de *Belfort*, en la place duquel *Pleurs* a été bâti, avoit fait verser aux Habitans, lorsqu'il fut abimé par un débordement d'eaux, & par la chute de quelques rochers. On l'avoit transporté dans un autre endroit, au bord de la Rivière de *Maira*, près du Château de *Belforte*,

REPRESENTATION DU BEAU BOURG DE FLOURS,  
 OU PLEURS EN GRISONS, ET DE SA RUINE TER-  
 RIBLE, ARRIVEE EN 1678.



A. St. Jean. B. Château des Beccaires. C. Maison de Campagne de Pierre Maur. D. L'Église de la Ste. Marie. E. Fosse, dite Sauvelin-gruben. F. Maison du Vertemann. G. Palais de Broda. H. Palais du Podesta. I. La Houcherie. K. Paroisse de St. Castien. L. St. Antoine in Sienegris. M. St. Abonde. N. L'Église de R. P. in Broda. O. Palais du Vertemann en Rongahie. P. Maison de Blaisance en Scilan. Q. Jardin du Vertemann. R. Mera Riviere. S. La Montagne Conto



*forte*, à une lieuë au-deffus de *Chiaven-CHIAVEN-  
ne* : & l'on en avoit fait un très-beau<sup>NE.</sup>  
Bourg, grand & bien peuplé, magni-  
fiquement bâti, & parfemé de somp-  
tueux édifices. La beauté du lieu, la  
bonté du terroir, la pureté de l'air, &  
la douceur du Gouvernement, y avoient  
attiré quantité de Marchands, qui y al-  
loient ordinairement passer les grandes  
chaleurs de l'Été, & s'y divertir. Ils  
y avoient bâti quantité d'Hôtels ma-  
gnifiques; on y voyoit entr'autres ce-  
lui des *Franken*, qui avoit coûté plu-  
sieurs millions. On en peut juger par  
un autre, qui est encore resté près de  
là : car quoique ce ne soit qu'une sim-  
ple maison appartenant à la famille des  
*Franken*, il peut aller de pair avec plu-  
sieurs Palais d'*Italie*; aussi n'a-t-il pas  
moins coûté de cent mille écus. Mais  
l'an 1618, par un accident le plus fu-  
nefte du monde, toutes ces beautés fu-  
rent ensévelies. Le 25. d'*Août* la  
Montagne voisine, nommée *Cont* ou  
*Conto*, se détacha, & tombant inopi-  
nément sur cette malheureuse Ville,  
l'abîma entièrement, de sorte qu'il  
n'en échapa pas seulement une person-  
ne, pour porter les nouvelles de cet  
affreux désastre. Il y périt 1500. ames,  
d'autres disent 2000. Ceux de *Chiaven-  
ne*, quoique fort proches voisins, n'en  
furent

CHIAYEN-  
NE.

furent rien, que lorsqu'ils virent tarir leur Rivière ; car pendant trois heures, il ne leur vint pas une goutte d'eau, la Montagne, qui étoit tombée, ayant retenu la Rivière, & lui ayant fait prendre un autre cours. On conte une circonstance bien mémorable, qui arriva ce jour-là même. Un Bourgeois de *Pleurs* alla, criant partout, que chacun eût à se retirer, & qu'il avoit vu une Montagne se fendre, qui alloit se renverser sur la Ville & l'abîmer ; mais on se moqua de lui ; seulement une fille qu'il avoit, le crut & le suivit ; mais étant hors de la Ville, elle alla malheureusement se souvenir, qu'elle n'avoit point fermé la porte d'une chambre, où elle avoit quelque chose de prix. Cela l'obligea de retourner sur ses pas, & fut la cause de sa mort ; car à peine fut-elle rentrée dans la maison, que la Montagne se renversa, & l'enveloppa dans les ruines de la Ville. Le Village voisin *Schilano* ou *Chitan*, qui avoit 75. foyers, fut également abîmé par la chute de la Montagne.

Il y a divers Villages, qui faisoient ci-devant une Communauté avec *Pleurs* ; les principaux sont *Cilano*, où est un Château, *Polino*, *Roncaglia*, &c. & dans



dans les Montagnes *Davonio*, *Dafile*, CHIAVENNE.  
*Carotto*, &c. C'est dans ces Montagnes, que se trouvent les Mines de cette espèce singulière de pierre, dont on fait au tour des pots, & d'autres pièces de vaisselle. Cette pierre est verdâtre, tirant sur le noir, huileuse, un peu molle, & si écaillante, que quand on la manie, l'écaille s'attache aux doigts. C'est une espèce d'ardoise. Il s'en trouve trois Mines dans ces Pais-là; la première & la meilleure est celle, que je viens d'indiquer, la seconde au-dessus des Bains de *Maseno*, dans la *Val-Teline*, & la troisième, qui est la moindre, est au même Pais. Il s'en trouve aussi, dans la Vallée de *Verzascha*, au Bailliage de *Locarno*, dans la Vallée de *Mallenga*. On a beaucoup de peine à tirer cette pierre des Mines; l'ouverture en est petite, n'ayant pour l'ordinaire, que trois piés de hauteur; de sorte que les Mineurs sont obligés de se couler sur le ventre, près d'un demi-mille, avec une chandelle attachée au front; & après avoir coupé la pierre, ils la rapportent en cette même posture sur leurs hanches, qu'ils couvrent de coussins, pour ne pas la casser. On lève ces pierres, en rond, de la Mine, d'environ un pié & demi

CHIAVEN-  
NEZ.

de diamètre, & de 12. ou 15. pouces d'épaisseur ; après quoi on les porte à un moulin à eau, où par le moyen d'une rouë, qui fait jouer quelques ciseaux, avec une grande vitesse, d'abord la grosse croute en est ôtée, puis elles sont polies, tant qu'enfin, en appliquant le ciseau sur diverses lignes de chacune d'elles, on en enlève un certain nombre de pots, les uns plus grands, & les autres moins, selon que la circonférence va toujours diminuant, à mesure qu'on approche du centre. C'est ainsi que se font les pots ; après quoi on les garnit d'anses, & d'autres accompagnemens nécessaires, pour servir dans la cuisine. Cet usage n'est pas nouveau. Il étoit déjà connu du tems des Romains. *Pline*, dans son *Histoire Naturelle*, parle de cette pierre, sous le nom de *Pierre de Côme* (1) ; les Italiens les appellent *Lavezzi*, *Laveggi*, & les Allemands, *Lavetzen*, ou *Lavetzsteinen*. Ces pots ont ceci de parti-

---

(1) Il ne faut pas pour cela s'imaginer, que cette pierre se trouvât alors aux environs de Côme, ainsi que l'a avancé *Agricola*, *Lib. VII. de Nat. Fossil.* On ne lui donna le nom de pierre de Côme, que parce que les Vases, qui avoient été fabriqués à Chiavenne, étoient portés dans cette Ville, pour être de-là distribués dans toutes les parties de l'Italie.

particulier, qu'ils bouillent plutôt que ceux de métal, qu'ils demeurent toujours fort chauds, qu'ils ne donnent aucun mauvais goût à la liqueur ou à la viande qu'ils contiennent, & ce qui plaît fort aux ménagers, qu'ils ne se cassent jamais au feu; cela ne leur arrive, que quand on les laisse tomber. Encore en peut-on facilement rassembler les pièces, & les lier ensemble avec du fil d'archal, tellement qu'ils servent comme auparavant. On dit encore qu'ils ont cette excellente & merveilleuse propriété, qu'ils ne souffrent point le poison, mais qu'en bouillant ils le chassent dehors; ce qui fait qu'ils sont fort estimés par toute la *Lombardie* & dans le reste de l'*Italie*. Il s'en fait un très-grand débit, & les anciens Habitans de *Pleurs* en tiroient jusqu'à 60. mille ducats par an. Au reste, on ne fait pas seulement des pots à feu de cette pierre, mais aussi toute autre sorte de pièces de vaisselle, des tasses de café, des soucoupes, des plats, &c.

Après cette Description détaillée, il faut, pour conclusion, ajouter une Description générale. Les trois Païs, que je viens de parcourir, & particulièrement le Comté de *Chiavenne* & la

**CHIAVEN-NE.** *Val-Teline*, approchent beaucoup de la beauté & de la fertilité du reste de l'*Italie*. On y recueille de toutes sortes de grains ; les arbres y portent d'excellens fruits ; les vignes y produisent de très-bon vin ; les Montagnes nourrissent des troupeaux domestiques, & du gibier, d'un goût succulent & exquis ; le Lac enfin, & la Rivière de l'*Adda*, fournissent en abondance du poisson très-délicat. Il y a des endroits, où l'on fait jusqu'à quatre récoltes par an. Car dans les vignes, on sème du froment, du seigle, & autre grain, entre les sèps. Après qu'on l'a moissonné, l'on y sème encore du millet, ou du blé de *Turquie*, & après cette seconde moisson des raves. Et s'il s'y trouve des arbres fruitiers, comme cela se rencontre en plusieurs lieux, c'est encore un cinquième revenu. On commence à moissonner, au mois de *Mai*, dans les plaines, & l'on va de récolte en récolte, en avançant, de la plaine dans les Vallons, & dans les Montagnes. Une paire de bœufs, & en plusieurs endroits, un seul bœuf, avec une charrue, suffit pour labourer, tant la terre est bonne, & propre pour l'agriculture. Cependant ce Pais étant extrêmement peuplé, ne produit pas par-tout du grain,

grain, en assez grande abondance, pour nourrir ses Habitans; car, qu'on en certains quartiers ils ayent beaucoup plus de blé, qu'il ne leur en faut, il y en a aussi plusieurs autres, où l'on en manque. Il est vrai aussi, que ce n'est pas la faute du terroir; mais c'est parce que les Habitans s'appliquent plus à la culture des vignes, qu'à celle des champs. C'est pourquoi ils tirent leur blé des Pais voisins, auxquels ils donnent leur vin en échange. Quand les marrons & les châtaignes réussissent bien, cela diminue considérablement la disette du grain, parce que ces sortes de fruits sont la nourriture ordinaire du Paisan. Il s'y trouve toutes sortes d'excellens fruits, particulièrement des figues, des grenades, des bayes de laurier, & autres semblables. Le vin est ce qu'il y a de plus considérable, & le plus grand revenu du Pais. Les sèpes y portent des grappes d'une grosseur prodigieuse: il y a de ces grappes, qui ont jusqu'à 450. à 460. grains de raisins. Le vin en est très-exquis, & fort estimé dans tout le Pais d'alentour. L'Empereur *Auguste* en faisoit un cas particulier. Ils ont entr'autres un certain vin, qu'ils nomment *Aromatique*, qui est une liqueur extraordinaire, douce,

CHIAYEN-  
NE.

avec un goût d'aromate, & forte comme de l'eau de vie. Il y a des fonds de terre, qui se vendent jusqu'à un *Philippe* par toise, la toise de six piés, & qui cependant rapportent leur rente de cinq pour cent; ce qu'il faut attribuer, en partie à la bonté du climat, & en partie à l'industrie & au travail des Habitans, qui sont fort laborieux. Aussi ce Pais est tellement peuplé, qu'on ne voit qu'Eglises dans les Montagnes & dans les bois, & dans les trois petits Pais, qui partagent cette grande Vallée, on compte jusqu'à deux cens Paroisses. Quoique la Religion Réformée en soit entièrement bannie, depuis le massacre de l'an 1620, il est permis aux Réformés anciens Habitans du Pais, qui y ont encore du bien, d'y demeurer six semaines de suite, moyennant qu'ils l'aillent déclarer à la Magistrature, & ils vont faire leur dévotion dans les Eglises des *Grisons*, qui sont les plus proches.

*Barnabé*, Vicomte de *Milan*, ayant été chassé par *Jean Galeace*, *Mastin*, l'un des fils de *Barnabé*, se sauva chez les *Grisons*, & demeura quelque tems, comme en exil, auprès d'*Hartman* Evêque de *Coire*; en reconnoissance de quoi, l'an 1404, il fit présent par son testa-

testament à l'Evêque & à l'Eglise de CHIAVEN-  
*Coire* de ces trois petits Païs, que j'ai NE.  
 décrit ; mais comme ils étoient entre  
 les mains de *Jean Galeace*, il sembloit  
 que c'étoit un don en peinture. Ce-  
 pendant par la suite, cette donation  
 ne laissa pas d'avoir son effet. Les  
*François* & les *Espagnols* se faisant la  
 Guerre en *Italie*, l'Alliance des *Grisons*  
 fut recherchée par les deux Couron-  
 nes, parce qu'étant Maîtres de tous les  
 Passages, qui conduisoient en ce Païs-  
 là, les *Allemands* ni les *Suisses* ne pou-  
 voient s'y rendre, que par leur moyen.  
 Les *Lignes* profitèrent de l'occasion,  
 pour faire leurs affaires. Elles enga-  
 gèrent l'Evêque de *Coire* à leur vendre  
 le droit qu'il avoit sur ces Païs, moyen-  
 nant un certain revenu, qu'elles lui  
 assignèrent. Le Prélat, qui sentoit  
 qu'il ne seroit jamais en état de faire  
 valoir par lui-même ses droits, n'eut  
 pas de peine à en traiter.

De sorte que l'an 1512. les *François*  
 s'étant emparés de ce Païs-là, & le  
 Pape *Jule II*, leur ennemi mortel,  
 ayant sollicité les *Suisses* & les *Grisons*  
 à leur faire la guerre, ceux-ci chassè-  
 rent les *François* du Duché de *Milan*,  
 & rétablirent *Maximilien Sforzia*, fils  
 de *Ludovic*, dans ce Duché; en même

CHIAVEN-  
NE.

tems les *Grisons* firent la conquête de ces Pais. Le Duc pour leur payer les frais de la guerre, & leur marquer sa reconnoissance, leur céda solennellement ces Pais, par un Traité de l'an 1513. Et l'an 1516, le Roi *François I*, s'étant remis en possession du Duché de *Milan*, fit une paix à *Fribourg* avec les *Suisses* & les *Grisons*, par laquelle il leur céda, pour lui & ses successeurs, Ducs de *Milan*, toutes les prétentions sur ces trois Seigneuries.

Ce fut une bonne acquisition pour les *Grisons*; car ce Pais vaut, sans contredit, beaucoup plus que leurs meilleures Vallées. Néanmoins, quelque bon qu'il soit, ils ne quittent point leur Pais, pour aller s'y établir, soit parce qu'ils préfèrent le séjour de leur première Patrie aux beautés d'une terre, qui ne leur appartient que par acquisition, soit par un effet de l'amour de la liberté, qui les porte à croire, qu'ils sont plus en sûreté dans leurs Montagnes & leurs Vallées.

## II.

### LE VALLAIS.

VALLAIS. LE *Vallais* (*Vallesia*) est une Vallée longue & étroite, qui s'étend de  
l'Orient



l'*Orient* à l'*Occident*, entre les Terres VALLAIS.  
 de *Berne* au *Nord*, & le Duché de *Milan* & la *Val d'Aoste*, au *Midi*. Il est borné, à l'*Orient*, par les Montagnes de la *Fourche*, qui le séparent du Canton d'*Uri*, & de - là il va perpétuellement, en s'élargissant, jusqu'au Pont de *St. Maurice*, sur le *Rhône*. Il est séparé du Canton de *Berne* par le *Rhône*, qui sert de barrière commune; & sur la rive droite de ce fleuve il est terminé à l'*Occident* par ce Canton; mais sur la rive gauche il s'avance le long du *Rhône*, l'espace de quatre bonnes lieues, & une lieue plus avant, au bord du Lac *Leman*, faisant face à la *Savoie* de ce côté - là. Sa longueur est de 33. ou 34. lieues. Sa largeur est fort inégale. Le *Rhône*, qui le traverse dans toute sa longueur, & les Montagnes en occupent une partie. Il ne reste que le peu d'espace, qu'il y a entre le *Rhône* & les Montagnes, qui s'élargissent plus ou moins, selon la différence des lieux. Les plus grandes Vallées ont 5, 8, jusques à 10. lieues de long. Cependant ce Pais est très-peuplé, & contient 55. grandes Paroisses.

On partage le *Vallais* en deux parties égales, le *Haut* & le *Bas-Vallais*.

Le

VALLAIS. Le *Haut-Vallais* s'étend depuis le Mont de la *Fourche*, jusqu'à la Rivière de la *Morge*, au - dessus de *Sion*. Le *Bas-Vallais* s'étend depuis la *Morge* jusqu'à *St. Maurice*; & de - là jusqu'à *St. Gingoul*, au bord du Lac *Leman*. Le partage que la nature a fait entre ces Peuples a été suivi dans le Gouvernement. Le *Haut* & le *Bas-Vallais* sont comme deux Provinces : les Habitans du premier sont les Maîtres, & les autres sont les Sujets. L'Evêque de *Sion* étoit autrefois Souverain d'une bonne partie du País; mais son pouvoir étant déchû, il s'en est formé insensiblement une République de ses ruines. Cependant il a encore conservé assez de puissance, pour pouvoir être regardé comme Prince du País. Dans le tems de la décadence du pouvoir de l'Evêque de *Sion*, les Habitans du *Haut* & du *Bas-Vallais* s'étant brouillés au sujet de la Souveraineté, ceux du *Haut-Vallais*, plus forts ou plus heureux, l'emportèrent par les armes, & depuis ce tems-là ils ont été Souverains, non pas absolus néanmoins, ni indépendans, mais Cofouverains avec l'Evêque de *Sion*, qui préside dans tous leurs Conseils; car la Souveraineté réside entre les mains de ce Prélat & des sept Communautés

munautés qui composent le *Haut-Val*. VALLAIS.  
lais. Tous ensemble nomment les  
Gouverneurs du *Bas - Vallais*.

Le *Haut - Vallais* est partagé, ainsi  
que je viens de l'insinuer, en sept  
Communautés, Départemens ou Juris-  
dictions, que l'on nomme *Dizaines* en  
*François*, & *Zehnden* en *Allemand*. Le  
*Bas - Vallais* a six Départemens, que  
l'on nomme *Bannières*. Les premiers  
ont trente Paroisses & les autres vingt-  
cinq. Je suivrai leur ordre dans ma  
Description; je me contenterai de mar-  
quer ici, que la République de *Val-  
lais* porte pour ses Armes: parti de  
gueule ☸ d'argent à 7. Etoiles de l'un  
à l'autre, trois sur le gueule, trois sur  
l'argent ☸ une sur le trait parti, 2.  
1. 2. 2.

## I.

## LE HAUT-VALLAIS.

Les Départemens du *Haut - Vallais* HAUT-  
font, *Goms*, *Brieg* ou *Bryg*, *Fisp* VALLAIS.  
ou *Fischbach*, *Raron*, *Leuck*, *Siders*,  
& *Sion*.

I. *Le Département de GOMS.*

G O M S.

QUAND on va du Canton d'*Uri* dans le *Vallais*, il faut traverser le Mont de la *Fourche*, qui est une chaîne de Montagnes très-hautes & très-étendues, ainsi appelée à cause de deux grandes pointes fort élevées, en façon de *fourches*, qu'on y remarque. C'est dans cette Montagne qu'on trouve la source du *Rhône*, dans les glaciers éternelles, dont elle est couverte. Je ne m'y arrête pas, parce que j'en ai déjà parlé dès le commencement de cet Ouvrage. Au pié de cette Montagne, & dans l'extrémité la plus reculée du *Haut-Vallais*, on voit deux Villages, aux deux bords du *Rhône*, *Underwasen* & *Oberwald*, dont les Habitans tirent toute leur subsistance des bestiaux, qu'ils entretiennent dans leurs Montagnes.

Au *Midi* de ces Villages, on voit s'ouvrir entre les Montagnes une petite Vallée, nommée *Gerenthal* ou *Agerenthal*, (*Agerana Vallis*) avec la petite Rivière d'*Elmi*, qui l'arrose, & s'y jette dans le *Rhône*. Cette Vallée appartenait anciennement à des Nobles du nom d'*Arnen*, ou plutôt d'*Aragno*, qui se trouvant ruinés, vendirent tous leurs

leurs droits aux Habitans du Pais. G O M S.  
 Ceux-ci en jouissent encore aujourd'hui ; ils élisent leurs Magistrats, qu'ils nomment *Ammans*. On trouve ensuite *Gestilen* (*Castellio superior*), grand Village Paroissial, au pied du Mont *Grimsel*, qui sépare ce Pais-là d'avec le Canton de *Berne*.

Le *Grimsel* est une Montagne extrêmement haute ; il faut quatre heures pour arriver au sommet, encore ne peut-on y monter, que par des sentiers escarpés & difficiles. C'est par un de ces chemins, que *Berchtold*, Duc de *Zéringen*, conduisit ses Troupes, en 1211, pour faire irruption dans le *Vallais*. Le chemin est ordinairement impraticable, sur-tout en Hiver qu'il est fermé par les neiges. La Rivière d'*Aare* a sa source dans cette Montagne.

*Ulrichen* ou *Ulrique*, est à une demilieuë de *Gestilen* & du même côté. C'est-là que *Berchtold* fut battu par les *Vallaisans*, lors de l'irruption, dont je viens de parler. Un peu plus de 200. ans après, savoir en 1419, les *Bernois*, avec ceux de *Fribourg*, de *Soleure* & de *Schwitz*, ayant voulu assister *Guillaume de Raren*, Evêque de *Sion*,

G O M S.

*Sion*, leur Allié & Combourgeois, contre les *Vallaisans*, ils passèrent le Mont *Grimfel*, le 29. de *Septembre*, brûlèrent les Villages de *Gestilen*, d'*Underwasen* & d'*Oberwald*, & livrèrent aux *Vallaisans* une sanglante Bataille, où ils furent repoussés. On voit sur le Champ de Bataille deux Croix de bois, élevées pour conserver la mémoire de ces deux Combats.

*Munster* est un autre Village, sur le même côté, à une demi-heure au-dessous d'*Ulrichen*, au milieu d'une grande & belle prairie. Plus bas est la *Val-Egine*, longue de deux lieues, entre de hautes Montagnes, d'où l'on a deux chemins pour passer en *Italie*, l'un par le Mont *Nisy*, du côté d'*Airol*, dans le *Leviner-Thal*, & l'autre par le Mont *Griefs*, du côté de *Bonmatt*, dans le Val d'*Oscella*. Au-dessous sont les Villages suivans, *Reckingen*, (*Recingius Pagus*) à une heure au-dessous de *Munster*, *Glurinen*, (*Glurina*) *Ritziken*, ou *Ritzig*, (*Ritzicium*), *Biel*, (*Biella*), qui a un Pont sur le *Rhône*, *Selbligen* & *Wald*. Tous ces Villages sont arrosés de quelques ruisseaux. Ils formoient anciennement une Seigneurie, qui portoit le nom de Comté de *Graniols*; mais il y a long-

long-tems que les Habitans jouissent G O M S.  
de leur liberté. Ils ont aujourd'hui  
le privilège, de nommer leurs Juges,  
dans leurs affaires Civiles; mais pour  
le Criminel, c'est le Juge d'*Arnen*,  
qui en connoit.

Dans ce voisinage, auprès d'un Pont  
de pierre, bâti sur le *Rhône*, se trou-  
ve le Village de *Mullibach*, qui fut  
autrefois la Patrie du célèbre *Mathieu*  
*Schiner*, Evêque de *Sion*, ensuite Car-  
dinal, au XVI. Siècle; & connu sous  
le nom du Cardinal *Mathieu*. Il y a  
eu anciennement des Seigneurs du  
nom de *Mullibach*. Cette Famille est  
entièrement éteinte.

## A R N E N.

**A** R N E N ou *Aragno* est au-dessus. A R N E N.  
C'est un grand & beau Bourg,  
& la principale Place du Département.  
On y voit de belles maisons de pier-  
re, couvertes d'ardoise; au lieu que,  
dans le *Haut-Vallais*, les maisons sont  
généralement de bois, & couvertes  
d'aîsseaux. C'est ici que se tiennent  
les Assemblées du Département pour  
toutes les affaires civiles & criminelles.

ARNEN. Vis-à-vis d'*Arnen*, sur la rive droite du *Rhône*, est le Village Paroissial de *Viesch*; & au-dessous, celui de *Lax*, qui est le dernier du Département.

*Seigneurie de Morge.*

MORGE. AU-dessous de *Lax*, aux deux côtés du *Rhône*, toute la Vallée se resserre extrêmement, & les Montagnes semblent s'avancer, de part & d'autre, & s'approcher, pour se joindre sur le *Rhône*, ne laissant qu'un passage étroit à ce fleuve. La Montagne, qui s'avance sur le côté droit du *Rhône*, sépare le Département de *Goms* de la Seigneurie de *Morge*; & est appelée dans les vieux Actes *Latins*, *A monte Dei superius*, & en *Allemand*, *auff Deisch*. La Seigneurie de *Morge* fait un petit Quartier à part, qui s'étend, depuis cette Montagne, jusqu'à la Rivière de *Massa*, & qui a sa Jurisdiction particulière. Cependant elle est censée du Département de *Raren*, dont elle fait la troisième partie. On y a deux gros Villages, *Graniols* à la gauche, & *Morge* (en *Allemand* *Moril*) à la droite du *Rhône*.



*Graniols* a eu autrefois, comme je MORGE.  
 Pai déjà infinué, les Seigneurs parti-  
 culiers, qui possédoient, le long du  
*Rhône*, quelques Villages qui portent  
 encore aujourd'hui le nom de Comté  
 de *Graniols*. Le Village de *Graniols* est  
 sur un haut rocher, près de la gorge  
 de la Vallée de *Binne*, & l'on va de  
 ce Village à *Lax*, sur un Pont, fort  
 élevé, d'une seule arcade, où l'on a  
 sur le *Rhône* un aspect encore plus ef-  
 froyable, que celui du *Pont du Diable*,  
 dans le Canton d'*Uri*. On peut ju-  
 ger de-là, combien la Vallée & le  
 Fleuve sont resserrés en cet endroit.  
 Au-dessus de *Morge*, ou de *Moril*, il  
 y a, le long du *Rhône*, de grandes  
 prairies fort agréables, & quelque peu  
 de vignes, qui sont les premières qu'on  
 rencontre en descendant le *Vallais*.

Il y avoit anciennement près de *Mor-  
 ge* deux puissantes Forteresses, situées  
 avantageusement, *Mangepan* & *Dir-  
 reberg*; mais il y a long-tems qu'el-  
 les ont été ruinées. La première étoit  
 la demeure des Barons de *Morge*, que  
*Pierre*, Comte de *Savoie*, vainquit,  
 avec l'assistance des Habitans du Pais,  
 qui étoient mécontents des vexations  
 de leurs Seigneurs. Il détruisit aussi  
 la Forteresse de *Mangepan*, dont on  
 voit

**MORGE.** voit les ruines. La Seigneurie de *Morge* a conservé les armes de ses Barons, qui étoient *une tête de Taureau de sable, des naseaux de laquelle sortoient deux épis de bled.* Je serois fort porté à croire que les Barons de *Morge* étoient parens des Seigneurs de *Raren*; que ceux-ci héritèrent des Domaines des premiers; & que c'est pour cela que les Habitans de *Morge* sont du Département de *Raren*.

## II. Le Département de BRIEG.

**BRIEG.** LE second Département est celui de *Brieg*, où l'on voit trois beaux Bourgs, *Brieg, Naters, & Glys*, & quelques Villages.

*Naters* est un Bourg, à la droite du *Rhône*, dans un lieu pierreux, fermé de rochers, & néanmoins passablement fertile. Il a de belles maisons construites de pierre, & beaucoup de vignes. Près de-là est le vieux Château de *Flu*, situé sur un rocher élevé, & qui appartient à l'Evêque de *Sion*. Au-dessous de *Naters*, on passe le *Rhône*, pour aller à *Brieg*, sur un beau Pont de pierre, de deux arcades.

BRIEG.

## B R I E G.

BRIEG.

**B**RIEG, ou *Bryg*, est un autre beau Bourg, à la gauche du *Rhône*, & la principale Place du Département. Il semble que son nom est corrompu de celui des *Vibériens*, anciens Habitans du País, *Vibericus pagus*. Il est situé sur la Rivière de *Saltinen*, qui descend du Mont *Simplon*, *Simpelen*, (*Sempronius*) où l'on passe, pour aller dans le Duché de *Milan*. Il y a, dans ce Bourg, quelques beaux bâtimens, entr'autres un superbe Couvent de *Jésuites*.

*Glys* est un joli petit Bourg, au-dessous de *Brieg*, dans une situation agréable. Il semble que son nom est corrompu du mot d'*Eglise*; comme en effet il a une très-belle Eglise, dédiée à *N. D.* Ces trois Bourgs, *Naters*, *Brieg*, & *Glys*, sont situés de telle manière, qu'ils font ensemble, à peu près, un triangle rectangle. *Glys* a été la patrie de ce célèbre *Vallaisan*, *George Supersaxo*, ou, *Auff der flue*, qui fut un homme puissant dans son tems, par son crédit, & par ses richesses, & qui fit beaucoup parler de lui au XVI. Siècle, dans les guerres des *François* en *Italie*. Il vint à

Tome IV.                    H                    bout

**BRIEG.** . . . bout une fois de faire chasser du Pais le Cardinal *Matthieu*, dont il étoit mortel ennemi. Le Cardinal le fit aussi chasser à son tour, & il mourut en exil à *Vevay* l'an 1529. Il avoit fait élargir l'Eglise du Bourg, & y avoit fait faire une Chapelle, pour la sépulture & celle de sa maison: mais il n'y fut pas inhumé. On y voit un Tableau, où il est représenté avec sa femme & 23. enfans, qu'il eut d'elle seule, (savoir douze fils & onze filles) de grandeur naturelle. On y lit cette Inscription: *St. Annæ D. Virginis matri Georgius Superfaxo miles au. hanc Capellam edidit anno salutis 1519. Altare fundavit & dotavit, jure patron. heredibus suis reservato, cum ex Margareta natos XXIII. genuisset.* Ces portraits sont fort beaux, & les Habitans, qui avoient vû les originaux, disoient, qu'ils étoient bien ressemblans.

Au-dessous de *Glys* on rencontre les restes d'une muraille, qui tient, depuis la Montagne en largeur, jusqu'au *Rhône*; on croit, dit l'Auteur des *Délices de la Suisse*, qu'elle avoit été bâtie anciennement, pour garantir le Pais contre les invasions des Habitans du *Bas-Vallais*, où il y avoit bon nombre

bre de Noblesse ambitieuse & re-BRING.  
muante.

A dire vrai, on ne fait point par qui, ni en quel tems cette muraille a été bâtie. Les Tours & les Boulevards, dont elle étoit flanquée, font voir à la vérité, qu'on l'avoit élevée contre les courses des Ennemis; mais c'est tout ce qu'on en peut savoir. Quelques-uns prétendent, que c'est un ouvrage des *Romains*, & en marquent l'époque, au tems qu'ils passèrent le Mont *Sempronius*, pour aller faire la guerre aux *Gaulois*. Il y en a qui croient, que les anciens *Vibériens* l'opposèrent aux efforts des *Seduni*, chez qui il se trouvoit une grande quantité de Seigneurs, toujours ardens à empiéter sur leurs voisins. En effet cette muraille séparoit les limites de ces deux Peuples. Quoi qu'il en soit, depuis que les Habitans ont abattu les Fortereffes de leurs Seigneurs, & qu'ils ont recouvré leur liberté, cette muraille a été si fort négligée, qu'elle tombe en ruine dans plusieurs endroits.

A une lieuë au-dessous de *Brieg*, de l'autre côté du *Rhône*, on rencontre une excellente source d'eau miné-

**BRIEG.** rale chaude, dans un lieu agréable, au milieu de vignes & de vergers, & au pié d'une Montagne escarpée, nommée *Mundt*. On y avoit bâti autrefois des Bains, qui aujourd'hui sont négligés. La source est dans un creux, au pié d'un rocher: & l'eau est très-bonne pour divers maux. Elle contient entr'autres minéraux beaucoup de souffre.

### III. Le Département de FISCH-BACH.

**FISCH-BACH.**

LE troisième Département du *Haut-Vallais* tire son nom de *Fischbach*, ou *Visp*, (on prononce *Fisp*) qui en est la principale Place. C'est un bon Bourg, situé sur la rive gauche du *Rhône*, au bord d'une Rivière, qui lui donne son nom. Il y a quelques jolis bâtimens, & entr'autres deux Eglises. Autrefois il avoit le nom de *Hubschbourg*, (*Beaufort*) à cause d'un Château fort, qu'il y avoit au-dessus du Bourg, & qui étoit la résidence des Comtes & Seigneurs du Pais. Mais dans la suite il a pris le nom de la Rivière qui l'arrose. La famille de ces Comtes de *Fisp* est éteinte, & celle des Comtes de *Blander* hérita de leurs Domaines. Une Comtesse de *Blander*  
&

& de *Visp*, fut assassinée, en 1365, avec son fils *Antoine*, sur le Pont du *Rhone*, auprès de *Naters*; mais les Historiens ne font aucune mention, ni du nom de l'auteur, ni de la cause de cet assassinat. La Forteresse de *Fisp* fut dans la suite prise & ruinée par le Comte *Pierre* de *Savoie*, peut-être dans le même tems qu'il détruisit celle de *Mangepan*.

FISCH-  
BACH.

Derrière *Fisp* il y a deux petites Vallées dans les Montagnes: la Vallée de *Matten*, & celle de *Safs*, qui aboutissent toutes deux aux frontières du Duché de *Milan*, à 4. ou 5. lieues de *Fisp*. Dans la première on trouve deux chemins pour passer dans ce Duché; on y voit quelques bons Villages, *Matt*, *Test* ou *Desch*, *Gassen*, *Stalden*, & *Terminen*. La Vallée de *Safs* a un Village Paroissial, du même nom, où coule un petit ruisseau d'eau tiède, nommé le *Ruisseau-rouge*, parce que son eau teint en rouge la terre & les pierres de son lit. On prétend qu'elle a les mêmes vertus que les Bains de *Leuck*. Deux ruisseaux qui descendent de ces deux Vallées, se joignent auprès de *Stalden*, & forment la Rivière de *Fischbach*. Sur la Montagne, qui sépare

FISCH-  
BACH.

ces deux Vallées, on voit le Village Paroissial de *Grenchen*, qui a la gloire d'avoir produit deux savans hommes, *Simon Lithomius*, Professeur en Grec & en Latin à *Strasbourg*, où il mourut, à la fleur de son âge, l'an 1543, & *Thomas Plater*, Tige de M<sup>rs</sup>. *Platers* de *Basle*.

Le Bourg de *Fisp* passe pour être le lieu d'origine de la plupart des familles nobles du País. Il a été un tems, que les Gentilshommes de *Fisp* avoient leur Eglise particulière, où ils ne souffroient point, que les simples Bourgeois & les Roturiers entraissent avec eux. L'an 1388. il y eut dans ce lieu une sanglante bataille entre *Amedée* Comte de *Savoie*, & les *Val-laisans*, où le premier fut battu, & perdit 400. hommes.

## IV. Le Département de RAREN.

RAREN.

LE quatrième Département est celui de *Raren*.

*Raren*, ou *Raron*, est un Bourg sur la rive droite du *Rhône*, dans un País de vignes & de prairies, où l'on recueille d'assez bon vin blanc. Il y a dans *Raren* deux Eglises, l'une dédiée



diée à *St. Romain*, & l'autre à *St. RAREN-Germain*. On voit tout-près de la première les vieilles mazures du Château de *Raren*, qui étoit la résidence des Barons de ce nom. Ces Barons étoient autrefois fort puissans. Dans le X. Siècle ils étoient comptés, avec ceux de *Thufis*, dans les *Grifons*, entre les quatre Barons de l'Empire. Ils possédoient de grandes Terres, & plusieurs Châteaux dans le *Vallais*. Mais s'étant attiré l'inimitié des gens du Pais, par leur orgueil & leur ambition excessive, ceux-ci s'élevèrent contre eux, vers le commencement du XV. Siècle, leur firent ouvertement la guerre, démolirent leurs Châteaux, & les chassèrent même du Pais, en ne voulant pas souffrir, qu'ils rétablissent leurs Fortereffes. *Pierre* ou plutôt *Peterman* de *Raren*, dont la mère étoit de la famille des Comtes de *Tockebourg*, succéda à ce Comté, après la mort de *Frideric* dernier Comte de *Tockebourg*; mais il le vendit ensuite à *Ulric*, Abbé de *St. Gall*. On croit qu'il étoit fils de *Guillaume III*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est le dernier de cette Maison, dont les Historiens fassent mention.

**R A R E N.** Au-deffous de *Raren* est le Village de *Gestilen*, *Unter-Gestilen*, (*Castellio inferior*) où l'on voit les restes du vieux Château de *La Tour*, résidence des anciens Barons de ce nom. Ils possédoient différentes Seigneuries dans le Pais; mais après qu'*Antoine* de la *Tour* eut assassiné *Guifchard* Evêque de *Sion*, ils furent vaincus, & dépouillés de leurs biens, & on rasa toutes leurs Fortereffes. Mîsrs. *Zur-Lauben* de *Zoug* se disent issus de ces Barons. Derrière *Gestilen*, dans la Montagne, est la Vallée de *Letfch*, où l'on trouve un chemin, pour traverser la Montagne, & aller à *Kandersteg*, dans la Vallée de *Frutingen*.

De l'autre côté du *Rhône*, il n'y a que des hameaux & des maisons dispersées: on y a entr'autres, le hameau d'*Eyschol*, près duquel on trouve une Mine d'argent.

#### V. Le Département de LEUCK.

**LEUCK.** LE cinquième Département tire son nom de *Leuck*, gros Bourg, situé sur la rive droite du *Rhône*, dans un lieu élevé, & fortifié par la nature, ayant le *Rhône* en front, une Montagne à dos, & deux petites Rivières,

vières, qui coulent dans un lit profond, aux deux côtés. On y voit d'assez beaux bâtimens : deux Églises, une grande & une petite : une belle Maison de Ville, & un Château antique, qui appartient à l'Évêque de Sion. *Leuck* est presque au milieu du *Vallais*, c'est pourquoi les Députés du Pais s'y assemblent souvent, avec ceux de l'Évêque, pour délibérer des affaires d'Etat. Ils est à remarquer, que la langue du Pais change à *Leuck* ; au-dessus de ce Bourg, dans tout le *Haut-Vallais*, on ne parle qu'*Allemand* ; au-dessous, dans le reste du Pais, on parle *François* ; mais le Peuple use d'un certain patois, ou jargon grossier, corrompu du *François*, comme dans tout le reste de la *Suisse Romande*, où chaque Province a son patois particulier. A *Leuck* les deux langues sont en usage. Cependant dans toutes les parties du *Vallais*, surtout dans les principaux lieux, on s'applique beaucoup à savoir l'*Allemand*, le *François*, l'*Italien*, & le *Latin*, à cause du voisinage des Peuples qui usent de ces Langues, au moins des trois premières. Et ce qui est admirable, & qui sert beaucoup à la louange des *Vallaisans*, on y voit des gens du commun, qui savent parler également bien ces quatre Langues.

LEUCK.

Les Bains de *Leuck* sont célèbres par toute la *Stiffe*. Ils sont à 2. lieux de *Leuck*, au *Nord*, au pié du Mont *Gemmi*, dans une Vallée étroite & profonde, fermée de toutes parts de hautes Montagnes, qui ne laissent qu'un passage étroit, dans un bois, au *Midi*. Il y a cinq sources d'eau minérale chaude, que l'on conduit en divers Bains pour l'usage des malades, qui s'y rendent en foule tous les Etés. Cette eau est claire, sans odeur, & si chaude, qu'elle cuit les œufs, & déplume une poule. Elle est d'un excellent usage pour plusieurs maladies. Le lieu, où sont ces Bains, étoit inhabité, il y a 3. ou 4. Siècles; mais à l'occasion de ces Bains, on y a bâti, par succession de tems, un beau Village avec une Eglise.

De ce Village on monte le Mont *Gemmi*, pour aller au Canton de *Berne*, en droiture. Cette Montagne est fort escarpée, & la pente en est fort roide; ce qui fait croire, qu'on l'a appelée *Gemmi*, parce qu'elle fait *gémir* ceux qui y passent. On la monte par de petits chemins, étroits, courbes, taillés par-ci par-là dans le roc, & en quelques endroits soutenus par des murailles; en d'autres, où le roc manque,



En. Bachel del.

## VEUE DES BAINS DE LEUK EN VALLAIS

Vachsmuhl fecit. 1764

A. Les Bains de Leuk. B. Le Bain commun. C. La Source principale. D. Bain de Vera, ou sur nommé le Bain des Nobles. E. Le Bain de sous. F. Sources dans les Prairies dont celle du milieu est nommée le Bourbier. G. Place du Pont & Bain de Guérison. H. Cabarets. I. Chemin neuf de Géni, long de dix Mille pied & de 8 pied de large au plus étroit. K. un petit Pont suspendu par des Chaines de Fer. L. un petit Lac sur la partie du Mont, nommé DAUBE. M. le Gletscher. N. Chemin de Leuk.



que, ce font des poutres, mises en LEUCH. travers, en guise de ponts, de sorte que ceux qui sont sujets au tournoyement de tête, n'osent pas s'y exposer: comme aussi l'on ne se seroit jamais avisé d'y faire un chemin, si ce n'eût été pour aller aux Bains de *Leuck*. Un Ingénieur, qui l'a mesuré, trouve qu'il a dix-mille-cent & dix piés de haut.

Pour revenir à *Leuck*, on voit, en chemin, sur la rive gauche du *Rhône*, un grand bâtiment, qui sert de halle, où l'on décharge les marchandises, que l'on veut envoyer en *Italie*, par les *Alpes*, ou qui viennent d'*Italie*. Il y a, près de là, un grand gouffre, très-profond, nommé *Ullgraben*, creusé par des torrens, qui se jettent dans le *Rhône*. On dit, que *Leuck* étoit autrefois dans cet endroit-là.

A quatre milles au-dessous de *Leuck*, on trouve le Village de *Salges*, où il y a une Maison des Chevaliers de *Malshe*.

VI Le Département de SIDERS,  
ou de SIERRE.

AU-dessous de *Leuck* les Montagnes SIDERS ONT  
se retirent, des deux côtés du *Rhône*. SIERRA.

**SIDERS** ou *ne*, & laissent, entre-deux, une belle  
**SIERRE.** & large Vallée, qui étant échauffée  
 par les rayons du Soleil, concentrés en  
 ces lieux, entre de hautes Montagnes,  
 porte de meilleurs fruits, que ceux  
 que l'on trouve dans la partie la plus  
 élevée du Pais, & abonde en vignes.  
 C'est ici qu'est le Village de *Siders*,  
 en *Romand Sierre*, qui donne le nom  
 au sixième Département. Il est sur la  
 rive droite du *Rhône*, & un peu éloi-  
 gné de ce Fleuve. Il n'a ni des rues  
 aussi propres, ni des bâtimens aussi  
 beaux, que les autres lieux, que j'ai  
 déjà parcourus; mais en récompense,  
 il a un terroir plus fertile. On voit  
 près de là, entre le Village & le *Rhône*,  
 un Couvent de *Carmes mendiants*.  
 Il y a quelques autres petits Villages,  
 de ce côté-là, jusques dans la Mon-  
 tagne.

A une lieuë & demie au-dessous de  
*Siders*, on trouve *Gradetsch*, autre-  
 fois Bourg, muni de trois Forteresses,  
 mais maintenant Village. Au-dessus  
 de ce Village, est *St. Léonard*, autre  
 Village Paroissial, arrosé par une pe-  
 tite Rivière, qui sépare ce Départe-  
 ment de celui de *Siders*. Cette Rivière  
 fort du Mont *Ravin* ou *Roblin*, que  
 l'on traverse, pour aller dans le *Siben-  
 thal*, au Canton de *Berne*.

De



De l'autre côté du *Rhône*, vis-à-vis de *Siders*, est la Vallée d'*Enfisch*, longue de deux milles, qui abonde en pâturages, & où l'on trouve des Mines d'argent. Elle est peuplée de quelques Villages, entr'autres, de *Ste. Euphemie*, près duquel étoit anciennement un Château fort, situé sur un rocher fort élevé, nommé *Pierregard*, ou *Perrigard*, & qui est démoli depuis long-tems; *Fercorey*, *Schaley*, & *Gruna*. Entre *Fercorey* & *Gruna*, on a trouvé une Mine d'argent.

SIDERS ON  
SIBRNE.

## VII. Le Département de SION.

LE septième Département des *Hauts-Vallaisans* est celui de *Sion*. Il a huit mille pas de long, de haut en bas, & un peu plus de large, la Vallée s'élargissant de plus en plus depuis *Leuck*, & s'avancant entre les *Alpes*, par plusieurs Vallons, comme tout autant de branches.

## S I O N.

**SION**, ou *Syon*, (en *Latin Sedunum*, & en *Allemand Sitten*) est la Capitale du Département & de tout le Pais même, & comme dans le centre de l'un & de l'autre. Cette Ville est fort

H 7.

ancien-

S I O N.

aneienne. Son nom *Latin* lui vient des anciens *Séduviens*, Habitans du Pais, & son nom *Allemand*, d'une petite Rivière, qui la traverse, & qui sert à la tenir nette. Elle est située sur la rive droite du *Rhône*, & à quelque distance de ce Fleuve, dans une belle plaine, bordée, d'un côté, par deux Monts isolés, qui s'élèvent au milieu de la campagne, & qui la commandent. Sur l'un de ces Monts on voit un Château fort, nommé *Valeria*, avec une Eglise dédiée à *Ste. Catherine*, & plusieurs belles maisons, où demeurent les Chanoines de la Cathédrale de *Sion*. L'autre Mont est aussi occupé par un Château fort, qu'on nomme *Tourbillion*, en *Allemand Turbelen*, qui appartient à l'Evêque. On descend de ce Château par des degrés fermés de murailles, ou de rochers, de deux côtés, & l'on arrive à un autre Château, situé sur une petite hauteur, nommé la *Mayorie*, où les Evêques font ordinairement leur résidence. Il appartenoit autrefois à des Gentilshommes, qui portoient le titre de *Mayors de Sion*; & un Evêque l'acheta de l'un d'eux, dans le XIV. Siècle. Cette Forteresse ayant été consumée par le feu, *Adrien de Riedmatten*, Evêque de *Sion*, qui mourut en 1547, la rebâtit, sous son pontificat, beaucoup plus belle.

belle qu'elle n'étoit auparavant. La SIOM.  
 Ville, qui est au pié de ces hauteurs,  
 est une, bien bâtie, & assez propre.  
 Les Habitans, qui parlent *Allemand* &  
*Romand*, l'ont fort embellie, depuis  
 un Siècle. On y voit plusieurs Egli-  
 ses, dont la plus remarquable est cel-  
 le de Notre-Dame, qui est la Cathé-  
 drale. Près de la grande porte, on  
 remarque un marbre antique, à demi-  
 rongé, avec ce fragment d'Inscription  
*Romaine*, à l'honneur de l'Empereur  
*Auguste*.

..... P. CAESARI DIVI I.....  
 ... VGVSTO, COS. XI.....  
 ... RIBVNITIA POTESTATÈ XV.  
 PATRI PATRIAE  
 ..... TIFICI MAXIMO  
 ..\*.. AS SEDVNORVM \* *Civitas*.  
 PATRONO.

Dans le Palais on voit l'Inscription  
 suivante, qui, à ce que prétend Mr.  
*Scheuchzer*, n'avoit été rapportée par  
 aucun Ecrivain.

DEVOTIONE VIGENS  
 AUGUSTUS PONTIUS AEDIS  
 A X <sup>co</sup>  
 RESTITUIT PRAETOR  
 LONGE PRAESTANTIUS. ILLIS  
 NO.

S I O N.

NOVAE PRISCAE STETERANT  
 TALIS RESPUBLICA QUERE  
 D.N. GRATIANO AUG. V. TMIR.  
 COS.  
 PONTIUS ASCI 000 TUS UP. PL.

La Ville de *Sion* est le siège d'un Evêché fort ancien, qui s'est toujours étendu sur tout le *Vallais*. L'Evêque porte le titre de Prince du St. Empire *Romain*, *Evêque de Sion*, *Comte & Préfet du Vallais*. Ces Prélats font ordinairement leur résidence dans le Château de la *Mayorie*; mais dans les chaleurs de l'Eté, ou dans des tems de contagion, ils vont loger dans celui de *Tourbillion*.

Quoique l'Evêque porte le titre de Comte & Préfet du *Vallais*, il n'est pas cependant Prince absolu du Pais. Il préside dans les Etats, avec une autorité à peu - près semblable à celle du Doge de *Venise*. La monnoye se bat à son coin, sous son nom, & à ses armes. Les actes & instrumens, publics & particuliers, se font sous son nom; mais l'autorité souveraine est entre les mains de l'Assemblée générale du Pais, qui est composée d'un certain nombre de Députés des sept Départemens. Les Evêques sont élus  
 par

par les suffrages communs des Chanoines de la Cathédrale & des Députés des Départemens. Après l'Evêque, celui qui tient le premier rang est le Baillif du Pais, qu'ils appellent *Lands-haubtmann* en Allemand, c'est-à-dire, *Capitaine du Pais*. Il est le Juge absolu des causes civiles, qui se portent par-devant lui. Sa charge dure deux ans; il est élu par l'Evêque & par les Députés des Départemens, & ensuite confirmé publiquement, par l'approbation de chaque Département.

Chaque Département a son Gouvernement ou sa Jurisdiction à part, son Chef, & son Conseil, qui juge toutes sortes de causes, même les criminelles. Dans les Départemens de *Goms*, de *Raren*, & de *Leuck*, ce Chef a le titre de *Mayor*, & dans les autres celui de *Châtelain*. Les appels de tous les Départemens sont portés par-devant l'Assemblée générale, ou comme ils l'appellent, *le Conseil du Pais*, *Lands-Rath*. Cette Assemblée se fait ordinairement à *Siou*, dans le Château de la *Mayorie*, deux fois par an, en *Mai* & en *Décembre*. Chaque Village y envoie deux & quelquefois trois Députés. L'Evêque se rencontre dans l'Assemblée, & le Baillif recueille

**SION.** cueille les suffrages. C'est-là qu'on traite les affaires d'Etat, qu'on élit les Baillifs du *Bas-Vallais*, & autres gens d'office, & qu'on vuide les causes d'appel, en dernier ressort. Tel est le Gouvernement du *Vallais*.

Au-dessus de *Sion*, en tirant vers les *Alpes*, on trouve les Villages de *Grimfel*, de *St. Germain*, & le Mont *Sanetsch*, par où l'on va dans le Bailliage de *Rontgemont*, au Canton de *Berne*. De cette Montagne sort une Rivière, nommée *Morse*. Au-dessus de cette Rivière, entre la Montagne & la Ville de *Sion*, on voit sur des rochers élevés & presque inaccessibles les mazes de deux Fortereffes, l'une nommée *Seon*, & l'autre *Montarfe*, ou *Montorge*. La première servit autrefois au Baron *Antoine de la Tour* à exercer sa cruauté, contre l'Évêque *Guiscard de Tavel*, qu'il précipita, du haut en bas de ces rochers, l'an 1375.

De l'autre côté du *Rhône*, vis-à-vis de *Sion*, est un Village nommé *Bremis*, où l'on voit un Couvent tout entier, avec cave, cuisine, réfectoire, église, cellules, &c. taillés dans le roc. Les Moines, qui l'ont habité au commencement du XVI. Siècle, y moururent

rurent tous dans peu de tems, à cause, comme l'on croit, de l'humidité du lieu; tellement qu'après eux le Couvent a été inhabité.

Un peu au-dessous de cet endroit, le *Rhône* reçoit une petite Rivière, nommée *Borne*, qui vient du *Mont Silvius*, & traverse une Vallée de cinq lieues de long, qu'on appelle *Vrense*. On trouve dans cette Vallée, & le long de la Rivière, les Villages de *St. Martin*, de *Massy*, & de *Nani*. Entre *St. Martin* & *Massy*, la *Borne* reçoit une autre Rivière, qui vient presque de la même Montagne, & arrose, en partie, une autre Vallée, nommée *Armençe*. Cette Vallée a six lieues de long, depuis le *Rhône* jusqu'aux *Alpes*, & l'on y voit deux ou trois Villages, *Armençe*, qui donne le nom à la Vallée; *Vosch*, &c. Il y a, dans ces lieux-là, une Mine de cuivre, & une Fontaine d'eau salée. On avoit commercé d'en euire du sel, mais dans la suite on a abandonné ce dessein.

## II.

### Le BAS-VALLAIS.

J'AI déjà remarqué ci-dessus, que **BAS-VALLAIS** les Habitans du *Haut-Vallais* sont **LAIS**.  
Seigneurs

BAS-VAL-  
LAIS.

Seigneurs & Souverains des *Bas-Vallaisans*. Il n'en étoit pas ainsi au commencement. Ces deux Peuples, ayant été dans une égale liberté sous les Empereurs d'*Allemagne*, après l'extinction des derniers Rois de *Bourgogne*, se firent une guerre sanglante, dans le XV. Siècle. Après bien des chocs, des combats, & des défolations, de part & d'autre, les *Hauts-Vallaisans* furent enfin vainqueurs, & subjuguèrent leurs ennemis. Ils firent une Province de leur Pais, & le partagèrent en six Gouvernemens, *Giudes* ou *Gonthey*, *Arden*, *Sallion*, *Entremont*, *Martigny*, & *St. Maurice*, où ils envoient des Gouverneurs ou Baillifs, pour administrer la Justice. De ces six Gouvernemens, les trois premiers sont au côté droit du *Rhône*, & les trois autres au côté gauche.

Les Habitans du *Bas-Vallais* portoient anciennement le nom de *Vera-gres*. *Tite-Live* parlant d'eux dans l'Histoire de l'expédition d'*Annibal* dit, qu'ils étoient un Peuple *Demi-Allemand*. On en peut dire aujourd'hui à peu-près la même chose; car si dans la plaine & dans les vallons on parle *Romand*, dans les sommets des Montagnes, au contraire, on parle

le



le *Allemand*. Ce qu'il y a de singulier dans ce mélange de langues, c'est qu'on remarque la même chose dans les Vallées des *Alpes* voisines, comme dans celles d'*Ajazza*, de *Cremera*, de *Sessia*, d'*Oscela*, d'*Antigoria*, & de *Madia*, ou *Maggia*; car quoique l'*Italien* y soit la langue dominante, cependant il s'y trouve des Villages, & sur-tout dans les sommets des *Alpes*, dont les Habitans sont *Allemands*. La difficulté est de savoir, d'où vient ce mélange de langues. Je le laisse à rechercher à ceux qui voudront s'en donner la peine.

BAS-VAL-  
LAIS.

## I.

### *Le Gouvernement de GONDES,* ou GONTHEY.

LE premier Gouvernement que l'on trouve, au-dessous de *Sion*, est celui de *Gondes*, qui tire son nom de *Gondes*, *Gundis*, ou *Gonthey*, en Latin *Contegium*, principale Place du Quartier. Il y a *Gonthey le Château*, autrefois petit Bourg, & maintenant Village, un peu reculé du *Rhône*, & *Gonthey le plan*, près du fleuve; & *Vertrun* autre Village aussi près du *Rhône*. Le Village & le Mont *Neinda*,

GONDES  
ou GON-  
THEY.

**GONDES** *da*, qui font de l'autre côté du *Rhône*, font aussi partie de ce Gouvernement. **ou GON-**  
**THEY.** Le Mont *Neimda* abonde en vignes, & en pâturages. Ce petit Quartier de Pais appartenoit autrefois aux Barons de *la Tour*; mais l'inhumanité avec laquelle le Baron *Antoine* avoit fait périr l'Evêque *Guiscard de Tavel*, l'an 1375, ayant irrité les *Vallaisans* contre cette famille, on lui fit une guerre sanglante, & l'on confisqua tous ses biens.

## II.

*Le Gouvernement d'ARDON.*

**ARDON.** LE Gouvernement qui suit, sur le même côté du *Rhône*, tire son nom d'*Ardon*, *Arden*, ou *Ardis*, qui est un Village, près de ce Fleuve. Il comprend deux autres Villages, *Schamos*, & *St. Pierre*, où il y a un Couvent.

## III.

*Le Gouvernement de SALLION.*

**SALLION.** CE Gouvernement tire son nom de *Sallion*, *Sailion*, ou *Schellon*, qui est un petit Bourg, sur une éminence,

ce, dans une agréable situation. Il <sup>SALLIOM.</sup> appartenoit autrefois à des Seigneurs de ce nom, qui y faisoient leur résidence dans un Château, dont il ne reste plus que les ruines. De-là dépendent les Villages de *Leitron*, *Fullicin*, & *Ridene*, dont le dernier est sur la rive gauche du *Rhône*. Il y a près de *Saillon* une Fontaine d'eau tiède, qui est bonne pour la gale & les ulcères.

## IV.

*Le Gouvernement de MARTIGNY.*

DE ce Gouvernement traversant le <sup>MARTIGNY.</sup> *Rhône*, on passe dans celui de *Martigny*, qui est tout vis-à-vis.

*Martigny*, en Allemand *Martinach*, est un Bourg antique, appelé anciennement *Octodurus*, situé dans une petite plaine, entre de hautes Montagnes, au bord d'une Rivière nommée *Dranse*, qui se jette dans le *Rhône*, à quelques cens pas de là. Vis-à-vis de ce Bourg, on voit sur la rive gauche de la *Dranse*, dessus un rocher escarpé, un Château fort, qui appartenoit aux Evêques de *Sion*, & qui ayant été souvent ruiné, fut réparé  
par

MARTIGNY. par les Evêques *Jos de Sillenen*, & *Matthieu Schiner*. Sous l'Empire d'*Auguste*, *Martigny* ou *Oëtodurus* étoit une Ville, ornée du Privilège du *Droit Latin*. On voyoit, il n'y a pas encore long-tems, dans ce lieu quelques Monumens de son antiquité, particulièrement deux Inscriptions *Romaines*; mais on les chercheroit aujourd'hui inutilement, parce qu'elles ont été détruites, par un faux zèle, ou peut-être par la négligence des Prêtres, qui ont fait rebâtir l'Eglise. Ainsi il ne reste plus aucun vestige, qui puisse prouver l'ancienneté de *Martigny*, si ce n'est les ruïnes d'une ancienne Forteresse, bâtie sur le penchant d'un rocher. Voici une des Inscriptions, que l'on voyoit autrefois dans l'Eglise.

IMP. CAES. VAL.  
 CONSTANTIO PIO  
 FEL. INVICT. AVG.  
 DIVI CONSTANTII. PII. AVG.  
 FILIO. FOR. CL. VAL. BONO  
 REIPUBLICAE NATO.

Les Evêques du *Vallais* avoient anciennement leur siége à *Martigny*; mais cette Ville ayant été ruinée par les guerres, ils le transportèrent à *Sion*. Depuis ce changement, *Martigny*

*tigny* n'a plus été qu'un Bourg. De ce Gouvernement dépendent quelques petits Villages d'alentour. On y est dans une espèce de carrefour, entre trois chemins. Si l'on passe le *Rhône*, on va du côté de *Sion*, qui est à cinq lieues de là. Si l'on descend, le long du *Rhône*, on va à *St. Mauris*, qui est à quatre lieues au-dessous; & si l'on tire au *Midi*, vers les *Alpes*, on entre dans la Vallée d'*Entremont*, qui aboutit au *Grand St. Bernard*.

## V.

## Le Gouvernement d'ENTRE-MONT.

LA Vallée d'*Entremont* fait un cinquième Gouvernement derrière celui de *Martigny*. Elle est ainsi appelée parce qu'elle est située entre des Montagnes fort hautes, qui l'environnent de tous côtés. Elle se partage en deux Vallons, qui en font comme des branches. Le premier s'appelle *Val de Bagnes*, du nom du principal Village, qui a une belle Eglise dédiée à *St. Maurice*. On y voit une petite Rivière, qui donne l'origine à la *Dranse*, & qui se joint à une autre, près de *St. Branscheir*. L'autre Vallon s'étend,

ENTRE-  
MONT. tend, depuis le *St. Bernard*, jusqu'à *St. Branscheir*, la longueur de 4. lieuës, & s'appelle *Val de St. Pierre*. Il tire son nom du Bourg de *St. Pierre*, qui est au pié des *Alpes*, & l'endroit d'où l'on commence à grimper la Montagne de *St. Bernard*. De *St. Pierre*, au sommet de la Montagne, on compte trois lieuës. A une grosse lieuë au-dessous de *St. Pierre*, on trouve *Bourg d'Orsière*. A deux lieuës au-dessous, on rencontre *St. Branscheir*, petite Ville, qui est la principale Place du Gouvernement d'*Entremont*: il y a une belle Eglise dédiée à *St. Etienne*. De là au sommet du *St. Bernard*, on compte six lieuës.

Ce qu'on appelle aujourd'hui *Mont St. Bernard*, portoit anciennement le nom d'*Alpes Pennines*, ou de *Mont de Jupiter*, *Mons Jovis*, (d'où l'on a fait aussi dans la suite le nom de *Mont-Jou*) à cause d'une Idole, nommée *Jupiter Peninus*, qu'on y adoroit du tems du Paganisme. Quelques Siècles après l'introduction du Christianisme, on lui a donné le nom de *St. Bernard*, à cause d'un saint Prêtre de ce nom, natif de la *Val-d'Aoste*, qui avoit abattu l'Idole Payenne, & fondé un Couvent, pour loger les pauvres

Voya-

Voyageurs. Quoi qu'il en soit, il y a sur le sommet de cette Montagne (que l'on traverse pour aller à la *Val-d'Aoste*, & de-là en *Piémont*) un grand Couvent ou Hospice, où des Religieux reçoivent très-humainement tous les Voyageurs; ils les logent & les nourrissent, trois jours durant, *gratis*, sans aucune distinction de *Catholique* & de *Protestant*. Ils traitent chacun selon sa qualité, & les Voyageurs, qui ont quelque argent, ne manquent jamais, s'ils ont quelque reconnoissance, de faire un présent honnête au Couvent. S'il meurt quelqu'un dans ce lieu, ils ne l'enterrent pas, mais ils le jettent dans une Chapelle, qui est loin du Couvent, au milieu d'une glacière, & où les corps morts se gardent long-tems sans se corrompre, à cause de l'excès du froid, qu'il y fait. On ignore le tems & l'origine de cette fondation. Seulement il est certain, qu'elle est fort ancienne. Un Evêque de *Lausanne*, nommé *Hartmann*, avoit été Aumônier dans cette Maison, l'an 850. ou environ. Mais elle n'est pas moins utile, qu'ancienne. Ces bons Religieux font une infinité de biens aux Voyageurs dans leur Maison; car comme la Montagne est fort rude de chaque côté, il est certain que, sans

ENTRE-  
MONT.

ENTRE-  
MONT.

leurs soins charitables, mille Voyageurs seroient p ris, particuli rement en Hiver, & dans les tems de d gel. Chaque jour ils ont soin d'envoyer aux deux chemins oppos s, des gens avec de l'eau de vie & d'autres cordiaux; & souvent ils rencontrent de pauvres Voyageurs  tendus par terre, & tomb s en d faillance, par la violence du mauvais tems, qu'ils ont essuy , & ils leur donnent tout le secours qui leur est n cessaire. Aussi on aime beaucoup ces Religieux dans toute la Suisse & aux environs, & quand ils envoient qu ter pour leur Maison, ce qu'ils font une fois chaque ann e, il n'y a si pauvre maison, qui ne leur donne largement & de bon c ur, les Protestans aussi-bien que les Catholiques. Cet Hospice est fort grand, & peut contenir environ 600. personnes; & comme il est enferm  de neiges & de glaces, il ne cro t absolument rien dans son voisinage. Cependant tout y abonde, par les soins des personnes, qui en ont la direction, & par les grandes contributions qu'on y fait.



## VI.

*Le Gouvernement de ST. MAURIS.*

LE Gouvernement de *St. Mauris* est le dernier Quartier du *Bas-Vallais*. Il tire son nom de la Place principale, qui est le Bourg de *St. Mauris*.

ST. MAURIS.

## ST. MAURIS.

VERS l'extrémité du *Bas-Vallais*, les Montagnes se rapprochent considérablement du *Rhône*, & ne laissent qu'un petit espace étroit & serré entr'elles & ce Fleuve. C'est-là qu'est situé *St. Mauris*, anciennement *Aganmon* & *Tarnadas*, qui est un gros Bourg, bâti presque tout sur le roc, & au pied d'une longue chaîne de rochers extrêmement hauts & escarpés, coupés presque perpendiculairement, comme si on les avoit taillés exprès. On y voit la célèbre Abbaye de *St. Mauris*, (*Sanctorum Martyrum Agaunensium*) fondée l'an 515. par *Sigismond* Roi de *Bourgogne*, à l'honneur des *Sts. Martyrs* de la Légion de *Thèbes*, *St. Maurice* & ses Compagnons de service, qui avoient souffert le martyre en ce lieu, 200. & quelques années auparavant. Cette Abbaye ayant été ruinée, par le

ST. MAU-  
A 13.

mauvais ménagement des Religieux ,  
*Amedée*, Comte de *Savoie*, la rétablit  
l'an 1136, tellement qu'il en est re-  
gardé comme le second Fondateur.  
Cette Abbaye fut presque entièrement  
consumée par le feu, l'an 1692, &  
l'on faisoit monter la perte à 12000.  
Louisd'or. Dans le Siècle présent elle  
fut rebâtie très-magnifiquement sous  
l'Abbé *Placide*, & pourvûe de Vaisseaux  
& ornemens fort précieux. Le feu  
épargna un corps de logis, avec l'Egli-  
se, qui est tout au pié du rocher, &  
qui le touche. On y garde l'épée de  
*St. Maurice*, dans une gaine d'argent.  
On y voit aussi, par dedans & par de-  
hors, plusieurs belles antiquités, &  
sur-tout bon nombre d'Inscriptions Ro-  
*maines*. Près du grand Autel on trou-  
ve un beau pavé à la *Mosaïque*; &  
dans une Chapelle, trois Colomnes de  
marbre, qui sont un ouvrage antique.  
Voici trois autres Inscriptions, que l'on  
voit encore à *St. Mauris*.

*Mr. Scheuchzer* prétend, que les  
deux premières n'ont été rapportées  
par aucun Auteur. La première se  
trouve sur la muraille du Cimetière.  
C'est un Monument élevé à l'hon-  
neur de l'Empereur, par les Peuples  
*Nantuates*.

P. CAESA  
 O DIVI. P. AUGUST. C  
 OS. XI. TRIBUN. POTEST  
 ONTIFICI . . . . MAX  
 NANT . . . . S PATRON

ST. MAUR.  
 N. 15.

Celle-ci se lit sur la porte de la Tour.

D. M.  
 IT IN CIVI Re  
 CUND' ONIN  
 bus HONORI HS  
 NOIO  
 SONIA. M. R.  
 JU BOOO . . . . O  
 VON-MARITU

La suivante se voit dans *Simler* & dans *Plantin*, mais avec tant de différence, que je crois la devoir rapporter telle que Mr. *Scheuchzer*, témoin oculaire, nous l'a donnée.

M. PANSIO COR  
 AUL. FILIO SEVERO  
 II. VIRO FLAMINI  
 JULIA DECUMINA  
 MARITO.

A un coup de canon au-dessous de *St. Mauris*, au bord du *Rhône*, on trouve le beau Pont, que j'ai décrit

**ST. MAUR.** ci-deffus, à l'Article de *Bex*, du Canton de *Berne*; & qui sert comme de porte au *Vallais*. Ce Pont est gardé par un Château fort, qui est tout contre, sur des Rochers. Le chemin, qui conduit du Pont au Bourg, est bordé d'un côté par la Montagne & de l'autre d'une muraille haute de 7. à 8. piés, du côté du *Rhône*; tellement que c'est un Passage important, qu'on peut garder avec peu de monde. A l'extrémité de ce Bourg qui regarde sur le *Rhône*, on trouve un joli Couvent de *Capucins* assez propre.

**VALLAIS.** Quoique les *Vallaisans* ne fassent pas aujourd'hui parmi les *Suisses* grande figure, ni grand bruit chez les *Etrangers*, ils ne laissent pas d'être un des Peuples de la *Suisse*, dont les anciens Historiens ayent parlé plus honorablement. Ils étoient connus anciennement sous les noms de *Viberi* & de *Valensii*; quelques-uns ont nommé les Habitans du *Haut-Vallais* *Viberi* & *Seduni*, & ceux du *Bas-Vallais*, *Veragri*. *César*, entre autres, fait mention de ces Peuples sous ces noms. D'autres appellent le *Vallais*, le *Théâtre des premiers Martyrs*, se fondant apparemment sur la tradition, qui veut que

que la Légion *Thébaine* ait été massé-VALLAIS. créée dans ce Pais-là, pour avoir professé le Christianisme.

Quoi qu'il en soit, les *Vallaisans* ont été de tout tems aussi braves & aussi courageux, que les *Suisses* leurs Alliés. Ils sont endurcis au froid, au chaud, & au travail, graves, courageux & hardis. Ils ont eu à peu-près le même sort que les *Suisses*. Dans le tems de la décadence de l'Empire *Romain*, ils tombèrent sous la Domination des *Bourguignons*; ils passèrent successivement sous celles des *Francs* & des *Lombards*. Ils eurent plusieurs petits Tyrans, qui les vexèrent en différentes manières, dans les Siècles suivans; mais ils les ont en partie chassés, & en partie réduits à la raison, par la voye des armes; ainsi ils se sont mis en liberté, & sont fort jaloux de ce précieux avantage. Ils ont pratiqué depuis long-tems une façon singulière de reprimer les Grands, dont la puissance leur a été suspecte. C'est ce qu'ils appellent *la Masse*, en *Allemand Matzen*, & qui a quelque chose de ce que l'on nommoit *Ostracisme*, parmi les *Athéniens*. On prend un tronc d'arbre, ou de vigne, avec ses racines entortillées, sur lequel on

VALLAIS. met une laide figure de tête d'homme, semblable à celle de *Méduse*. Quand le Peuple en veut à quelqu'un, tous les Conjurés plantent chacun un clou à cette *masse*, & quand, par le nombre des clous, ils jugent, que leur troupe est assez forte, ils vont mettre cette *matzen* ou *masse* à la porte de cet homme; cela veut dire, que l'on demande, qu'il soit banni & chassé du lieu, & ses biens confisqués. Souvent cette méthode barbare, de faire la Justice, a causé des troubles parmi eux.

A l'égard de la Religion, les *Vallaisans* sont bons *Catholiques*. Il y avoit dans le Pais, dès le milieu du XVI. Siècle, un assez bon nombre de familles *Réformées*: mais après les avoir long-tems inquiétées, enfin on les chassa toutes, l'an 1626. Les *Jésuites* ont un superbe Couvent à *Brieg*.

La plus ancienne Alliance, que les *Vallaisans* ayent faite avec quelques Cantons, est celle qu'ils contractèrent pour dix ans avec les *Bernois*, l'an 1250, qu'ils renouvelèrent en 1448, & qu'ils déclarèrent stable & éternelle en 1475. En 1473. ils avoient fait une pareille Alliance avec les Cantons  
de

de *Lucerne*, d'*Uri* & d'*Underwald*; VALLAIS. & en 1529. ils furent admis par tous les Cantons dans l'Alliance *Helvétique*. Il fut cependant ajouté, dans l'Acte, une Clause qui portoit, que cette Alliance seroit renouvelée tous les vingt-cinq ans. Enfin en 1533. l'Evêque & la République de *Vallais* renouvelèrent leur Alliance avec les trois Cantons *Catholiques* ci dessus mentionnés, & les quatre autres y entrèrent, savoir *Schwitz*, *Zoug*, *Fribourg* & *Soleure*. Ce renouvellement fut en quelque manière une nouvelle Alliance; car du côté des *Suiffes*, tous les Cantons *Catholiques* y entrèrent & du côté des *Vallaisans* tout l'Etat y entra pareillement; ce qui n'étoit pas arrivé dans la première Alliance, qui avoit seulement été contractée par cinq Communautés: *Gams*, *Brieg*, *Visp*, *Sion* & *Siders*: au-lieu que dans celle-ci l'Evêque de *Sion* & les deux Communautés de *Leuck* & de *Raren* y parlèrent avec les autres. Elle étoit encore nouvelle, en ce qu'elle avoit pour but principal la conservation de la Religion *Catholique*. Elle fut signée le Mercredi 17. Décembre 1533, & renouvelée dans les années 1565, 1578, 1626, & 1640. Mais si l'on peut dire, que les *Vallaisans* sont unis plus

**VALLAIS.** étroitement avec les Cantons *Catholiques*, qu'avec le Canton de *Berne*, ou avec les autres Cantons *Protestans*, on ne doit pas en conclure que la différence de la Religion ait rompu les liens de l'Amitié; car l'Alliance des *Vallaisans* avec les *Bernois*, de l'année 1576, est éternelle & n'a point été rompue. Il est vrai que depuis cette Alliance, il y a eu beaucoup de démêlés, entre le Canton de *Berne* & les *Vallaisans*, pour raison de leurs limites; mais ils ont enfin été terminés, quoiqu'avec assez de peine.

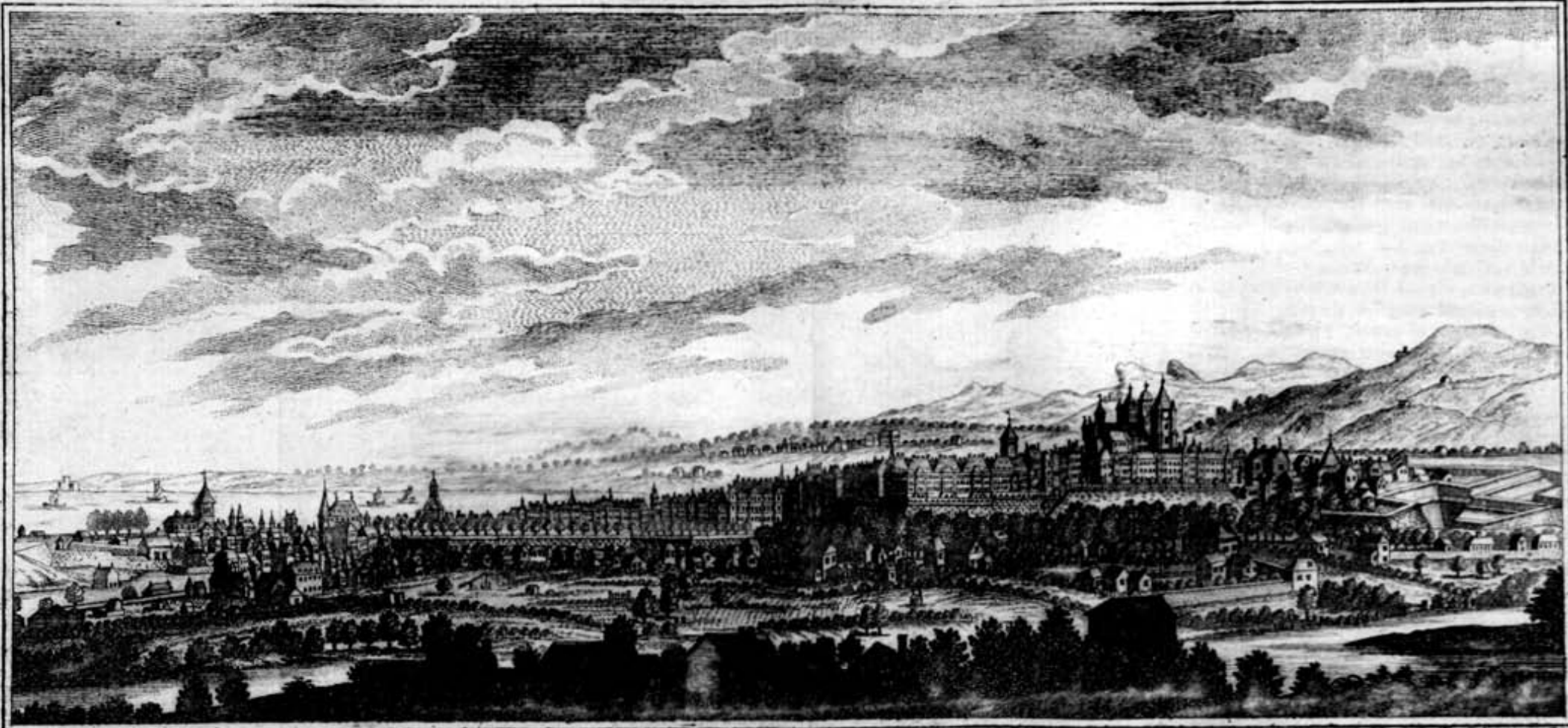
Il n'y a peut-être point dans toute la *Suisse* de contrée si bien entourée de Montagnes, que l'est le *Vallais*, ni qui soit si bien fortifiée, par la nature, contre les approches de l'Ennemi. Mais quoique ce Pais soit une Vallée environnée de toutes parts de hautes Montagnes, couvertes de neiges même dans le plus fort de l'Été; cependant c'est sans contredit le Quartier le plus chaud & le plus fertile de la *Suisse*. Comme il s'étend en long, de l'*Orient* à l'*Occident*, il a tout le jour la lumière & la chaleur du Soleil. Aussi rapporte-t-il toutes sortes de bon vin, & particulièrement un vin muscat, qui est exquis. Le vignoble s'étend,



tend, depuis le Département de *Brieg*, VALLAIS. jusqu'à *St. Mauris*. La plupart des vignes sont sur des rochers, où elles n'ont qu'un peu de terre, qu'on y a souvent ramassée, & c'est ce qui produit la bonté du vin, qui est d'un grand débit. On en voiture, sur des bêtes de charge, dans le Pais d'*Uri*, & dans les Vallées du Canton de *Berne*, qui sont le long des frontières. Le *Bas-Vallais* a plus de vignes, que le *Haut*: & le *Haut* en échange a plus de fruits d'Été, que le *Bas*. Tout le Pais, en général, rapporte suffisamment du froment, du seigle, & de l'orge, pour la nourriture de ses Habitans. Et le terroir y est si fertile, que même dans les endroits les plus élevés du Pais, comme dans le Quartier de *Goms*, les champs rapportent ordinairement, toutes les années; tellement qu'après la moisson, on peut labourer, & semer de nouveau. En plusieurs endroits ils arrosent toutes leurs terres, & font aller l'eau par leurs champs & leurs vignes, & ils la savent adroitement conduire sur les Montagnes & les rochers, quelquefois même au péril de leur vie, par le moyen de canaux, qu'ils font, jusqu'à l'espace de deux milles. Les premiers champs sont meurs au mois de *Mai*, dans

VALLAIS. les endroits les plus fertiles, ainsi dans le *Vallais* la moisson dure, depuis le printems, jusqu'à l'automne, commençant dans les lieux bas, au mois de *Mai*, & finissant dans les Montagnes, au mois d'*Octobre*. En plusieurs endroits, les eaux sont mauvaises, & produisent la goître; tellement qu'on y voit des Villages entiers, hommes & femmes, qui ont sous le menton une espèce de monstrueux sac de chair, qui les défigure beaucoup, & leur change même le ton de la voix. Cependant cela n'est pas universel; il y a des Villages où l'on ne voit absolument aucune goître; & d'autres où l'on n'en voit que peu. Au reste, le Pais est planté par-tout d'arbres fruitiers, & rapporte toutes sortes de fruits, communs aux Pais du *Nord*, comme pommes, poires, noix, prunes, cerises, châtaignes, &c. Il y a aussi quelques endroits, aux environs de *Sion*, de *Sierre*, & de *Gonthey*, où l'on recueille des amandes, des figues, des grénades, & autres fruits étrangers. On trouve aussi dans ces lieux là beaucoup de saffran. Comme l'air est bon & pur dans le *Vallais*, & que les Habitans vivent frugalement, s'accoutumant à la fatigue, & s'endurcissant au travail, il est assez ordi-

DE MIDE



Büchel del.

VEUË DE LA VILLE DE



GENEVE DU COTÉ DU MIDI.

Wachsmuth sculpit. 1769.

ordinaire d'y voir des gens qui par-VALLAIS. viennent à un âge fort avancé. *Felix Plater*, Médecin célèbre de *Basle*, dont le Père, *Thomas Plater*, étoit venu du *Vallais*, parle en quelque endroit de ses Ecrits de son Ayeul Maternel, *Jean Summermatter*, qui à l'âge de 100. ans époufa une fille de 30, dont il eut un Fils. Il fit les nocés de ce Fils, vingt ans après & vécut encore six ans; tellement qu'il parvint à l'âge de 126. ans complets. Six ans avant sa mort, il dit à *Thomas Plater* qu'il connoissoit dix hommes du Quartier de *Visp*, plus vieux que lui.

---

## III.

## LA RÉPUBLIQUE DE GENEVE.

LA République de *Genève* est aussi GENEVE. alliée des *Suisses*. Quoique petite, elle mérite qu'on en fasse une mention honorable, tant à cause de sa grande réputation, que de ses bons reglemens qui pourroient servir de modèle à de plus grands Etats.

*Genève* est une Ville fort ancienne, des mieux bâties, fortifiée à la moderne;

**GENEVE.** derne; que ses fortifications & sa situation avantageuse rendent comme le rempart & la clef de la *Suisse*, sur-tout du Canton de *Berne*, étant frontière de la *France* & de la *Savoie*. La Réformation, qu'elle embrassa l'an 1535, lui a donné une grande considération parmi les *Catholiques*, qui la regardent comme la Capitale du *Parti Réformé*.

Je ne m'arrêterai pas à répéter les fables que l'on débite sur l'origine de *Genève*; je me contenterai de dire qu'elle servit de boulevard à *Jules César* contre les efforts des *Helvétiques*, qui vouloient pénétrer dans les *Gaulles* par le Pais les *Allobroges*.

Le grand nombre de Médailles & d'Inscriptions *Romaines* trouvées, en divers tems, dans *Genève* ne permet pas de douter qu'elle n'ait tenu un rang distingué sous les Empereurs qui succédèrent à *Jules César*, qu'elle n'ait eu des Magistrats pour exercer la Justice, des Intendans des Bâtimens publics, des Pontifes, des Prêtres, & tout ce qui accompagnoit la Police & la Religion *Romaine*.

L'Évangile fut annoncé à *Genève* vers l'an 350. par les soins de *Paracodes*,

odes, Evêque de *Vienne*. Ses premiers GENEVE.  
 Evêques furent *Diogènes*, qui assista  
 en 381. au Concile d'*Aquilée*, & *St.*  
*Isaac* cité par *Eucher* Evêque de *Lion*.  
 Ils furent élus par le Peuple & son  
 Clergé sous les *Romains*, les *Bour-*  
*guignons*, *Vandales*, les *Ostrogoths* &c.  
 Cet usage interrompu sous les *Carlo-*  
*vingiens* fut rétabli par l'Empereur *Char-*  
*les le Gros*, qui pour récompenser  
*Genève* de sa fidélité lui donna le droit  
 à perpétuité d'élire son propre Evêque,  
 de le tirer de son propre Clergé, & de  
 posséder de même en paix tous les biens  
 de son Eglise; droit qui se maintint  
 sous les derniers Rois de *Bourgogne*.

Elle souffrit beaucoup de la part des  
*Barbares* qui dans le IV. & V. Siècle ra-  
 vagèrent l'Empire *Romain*: Les *Bour-*  
*guignons* entr'autres s'en emparèrent,  
 & ce fut dans *Genève* que s'arrêta le  
 mariage de *Clovis* avec *Clotilde*, fille de  
*Chilperic* Roi de *Bourgogne*. La guer-  
 re s'étant ensuite élevée entre *Clovis*  
 & *Gondebaud*, Oncle de *Clotilde*, *Ge-*  
*nève* fut prise & saccagée par les *Francs*.  
 Elle ne tarda pas à se rétablir par la  
 sage administration de *Gondebaud*, cé-  
 lèbre par les *Loix* dites des *Bourgui-*  
*gnons*, revûes dans *Genève* par *Sigis-*  
*mond* que *Gondebaud* son Père y avoit  
 fait

GENEVE. fait reconnoître pour son Successeur. Après la mort de *Sigismond Genève* tomba sous le pouvoir des *Ostrogoths* & des *François*. *Pepin* l'an 756. & *Charlemagne* en 773. passèrent par *Genève* allant en *Italie* au secours du Pape pressé par les *Lombards*. *Charlemagne* s'y arrêta quelques jours, & y tint Conseil avec ses principaux Officiers: Au reste on ne peut ajouter foi à tout ce que dit *Leti* sur le séjour de cet Empereur dans *Genève*. Rien de plus aisé, par exemple, que de démontrer que l'Aigle à deux têtes qui étoit sur le grand Portail du Temple de *St. Pierre* avant sa reconstruction, n'y avoit pas été mise par l'ordre de *Charlemagne*, mais long-tems après.

Le Comte *Boson*, en 879, ayant été élu Roi de *Bourgogne* par un Concile de 23. Evêques, *Genève*, malgré les efforts de l'Archevêque de *Vienne*, fut fidelle à *Carloman* & à *Charles le Gros*. Elle reconnut ensuite *Rodolphe* tige des derniers Rois de *Bourgogne*, dont l'arrière-petit-fils *Rodolphe III*, mort en 1032, fit son héritier l'Empereur *Conrad le Salique*, sacré Roi de *Bourgogne* à *Genève* en 1034.



La foiblesse des derniers Rois de GENEVE. Bourgogne & l'éloignement des Empereurs fit naître aux Comtes de Genève, qui n'étoient que de simples Gouverneurs ou Administrateurs, le desir de se rendre indépendans. *Rodolphe III*, secouru de l'Empereur *Henri*, battit en 1020. *Guillaume* Comte de Genève, & *Conrad* défit le Comte *Gerold* en 1034.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter la Seigneurie des Evêques qu'un intérêt commun unissoit, contre les Comtes, à l'Empereur & aux Citoyens. *Rodolphe III*. avoit déjà cédé celle de *Lausanne* à son Evêque, & apparemment celle de Genève à *Hugues* son Cousin, Neveu de l'Impératrice *Adélaïde* médiatrice entre le Roi & ses Sujets & fort zélée, ainsi que l'Evêque, pour la réparation des Eglises. Si le titre en est perdu, son équivalent se trouve dans l'Acte du Conseil Général de 1420, lequel après un long examen de la requête d'*Amé VIII*. au Pape *Martin*, déclare que depuis 400. ans, plus ou moins, la Cité, ses Fauxbourgs & Territoire avoient toujours été sous la Seigneurie de l'Eglise & de son Prélat. Cet espace de tems de *Hugues* à 1420. est juste, & le confir-

me

GENEVE. me par la Bulle de *Frédéric I.* en 1162, qui, *suivant* (dit-il) *l'exemple de ses Prédécesseurs* doit remonter jusqu'à *Conrad* Empereur dès 1024.

Dès-lors il y eut des démêlés presque continuels entre les Evêques & les Comtes: Les premiers, qui avoient les Citoyens de leur côté, étoient les plus puissans dans la Ville, mais les Comtes, qui avoient en leur pouvoir dans le voisinage plusieurs Châteaux fortifiés, se rendirent les Maîtres de presque tout le Territoire. Ils demandoient aux Evêques la Souveraineté de la Ville, & les Evêques prétendoient que les Comtes dépendoient d'eux comme leurs Vassaux. Enfin les Evêques voyant qu'ils n'étoient pas assez puissans pour empêcher les Comtes de posséder le Pais qui étoit dans le voisinage de *Genève*, prirent le parti de le leur donner en fief, & en 1124. & 1155. ils conclurent avec eux deux Traités par lesquels, entr'autres Articles, il est dit *Comes fidelis Advocatus sub Episcopo esse debet.*

Cet accord fut confirmé par le Pape *Adrien III.* à la prière de l'Evêque *Arduus*; & l'Empereur *Frédéric I.*, après avoir oui contradictoirement l'Evêque

vêque & le Comte, confirma solennel-GENÈVE.  
 lement, l'an 1162, la cession qu'il  
 avoit faite à l'Evêque & à ses Suc-  
 cesseurs de la Souveraineté de *Genève*,  
 ne se réservant autre chose, sinon que  
 lorsque l'Empereur passeroit en person-  
 ne à *Genève*, l'Evêque & son Clergé  
 seroient obligés de chanter des Lita-  
 nianes trois jours consécutifs pour la  
 prospérité de l'Empire *Romain*, & l'on  
 en dressa une Bulle adressée à tout le  
*Clergé, Gentilshommes, Citoyens Bour-*  
*geois & Habitans de Genève & des*  
*Châteaux de l'Evêché.*

« Ce même Empereur, dont la mé-  
 moire est précieuse à *Genève*, rendit  
 en 1186. contre *Guillaume* Comte de  
*Genève* une sentence des plus favora-  
 bles à l'Evêque & à la Ville.

La puissance des Comtes de *Savoie*  
 s'étant accruë, ils intervinrent dans les  
 différens entre les Evêques, la Ville,  
 & les Comtes de *Genève*. En 1285.  
*Amé V*, dit *le Grand*, fit un Traité re-  
 marquable avec les Citoyens & les Ha-  
 bitans de *Genève*, par lequel il s'engagea  
 pour lui & ses Successeurs à défendre  
 leurs droits & libertés : Ce même Com-  
 te de *Savoie* s'empara, peu de tems après,  
 du Château de l'*Isle* & du *Vidomnat*.

En

GENEVE. En 1265, *Amé VI*, Comte de Savoie, obtint de l'Empereur *Charles IV.* le Vicariat de l'Empire sur *Genève*, où en cette qualité il prit possession de tous les droits de l'Empereur; mais ce Prince, sur les remontrances qui lui furent faites, révoqua ce Vicariat par trois Decrets, qui furent confirmés par les Empereurs *Wenceslas & Sigismond.*

Après *Robert*, dernier Comte de sa Maison & Pape sous le nom de *Clément VII*, succéda *Humbert de Villars*, fils de l'aînée de ses Sœurs, lequel laissa le Comté de *Genevois* à *Odo de Villars*. Celui-ci le céda en 1401. à *Amé VIII*. Comte de Savoie pour la somme de 45000. Francs d'or; ce qui fit cesser tous les différens entre ces deux Maisons. *Genève* jouit alors d'une assez grande tranquillité. Quelques Princes de la Maison de Savoie firent leur séjour en cette Ville, où ils avoient de belles prérogatives. Cependant cette complication de Droits & de prétentions réciproques, entre l'Evêque, le Comte de Savoie, & la Bourgeoisie de *Genève*, avoit formé le Gouvernement le plus embarrassé & le plus bizarre, qu'il soit possible d'imaginer. Pour en donner

ner une idée, je crois devoir rapporter un extrait de la description de ce Gouvernement, tel qu'il étoit au commencement du XVI. Siècle, & qu'il est décrit par un Auteur contemporain, nommé *François Bonniward*, Prieur de *St. Victor de Genève*, qui vivoit au tems de la Réformation, & qui a laissé une Chronique manuscrite de *Genève*, communiquée à l'Auteur de la Réformation de la *Suisse*.

L'Evêque de *Genève* étoit non-seulement Prince spirituel, mais aussi temporel, en droit de Régale, tant à *Genève*, que sur une grande étendue du Pais de son ressort. Ces Prélats étoient postulés par le Peuple & élus par les Chanoines, sans le consentement desquels ils ne pouvoient rien faire dans l'Eglise. En qualité de Princes Temporels, ils avoient des Assesseurs Laïques, qui bridotent leur autorité. Premièrement un Comte qui n'estoit pas comme l'on cuide sur l'Evêque, mais dessous, comme son Officier; car les Evêques & autres Prélats, qui avoient reçu des Empereurs, ou des Rois, la Jurisdiction temporelle, censés & rentes, ou recevoient des mains de ces mêmes Princes, des Gens qui avoient le maniment des choses temporelles,

en

GENÈVE. en leur en rendant bon compte , ou bien ils les choisissoient eux-mêmes. *St. Grégoire*, qui en avoit de tels sous lui , les appelloit *Vicedominos Ecclesiarum*. Ces Officiers ont été connus sous divers noms *Majors*, *Comtes*, *Vidommes*, & autres semblables.

Pour revenir au Comte de *Genève*, en qualité de *Vidomme*, il étoit Officier de l'Evêque, pour exécuter ce qui avoit été résolu, par les Conseillers séculiers, dans les affaires temporelles.

De plus, pour resserrer l'autorité de l'Evêque, le Peuple; savoir, les Chefs des Familles, s'assembloient deux fois l'année: l'une le Dimanche après la *St. Martin*, pour régler la vente du vin; & l'autre le Dimanche après la *Purification*, pour élire le Conseil étroit & les Syndics.

Les Membres du Conseil étoient quatre Syndics d'égale puissance, dont le pouvoir ne duroit qu'une année: un Trésorier, & vingt Conseillers, qui avoient toute la Police entre leurs mains.

L'Evêque, le Comte & le Lieutenant du Comte, qu'on appelloit *Vidomme*,

*donne*, étoient tenus de jurer, qu'ils GENEVE.  
observeroient & garderoient les Libertés & Franchises de la Ville, tant écrites que non écrites.

Le Conseil faisoit faire le guet, de jour & de nuit, gardoit les Clefs des Portes de la Ville, & ouvroit & fermoit, comme bon lui sembloit. Si les Conseillers trouvoient de nuit quelque Malfaiteur, ils le prenoient, & aucun Officier de l'Evêque n'eût osé mettre la main sur lui; mais il falloit qu'ils le remissent le matin dans les prisons de l'Evêque. Cependant ce n'étoit, ni le Comte, ni ses Officiers, qui faisoient le procès; il falloit qu'ils appellassent les Syndics & le Conseil pour cela. Le droit d'en connoître appartenoit au Conseil, comme Juge des Causes criminelles, non-seulement de ceux que les Syndics faisoient de nuit; mais aussi de ceux que les Officiers de l'Evêque prenoient de jour. Les Conseillers faisoient le procès, jusqu'à la Sentence inclusivement, mais ils ordonnoient au Comte, ou à son Vidomme, de l'exécuter. Cependant l'Evêque pouvoit faire grace aux condamnés. On ne recevoit dans le Conseil que des Gentilshommes, ou des gens gradués en quelque Science, ou de riches Marchands.

GENÈVE. Il y avoit encore un Conseil de cinquante hommes, élus par le Peuple, & qui étoit convoqué, quand il survenoit quelque affaire importante. Du tems que l'on avoit les Foires, on appelloit à ce Conseil les Maitres Jurés des Métiers; mais après que les Foires ont été perduës, ces Maitrises sont aussi tombées.

Enfin l'on avoit le Conseil Général, dont j'ai dit quelque chose ci-dessus. Les Chanoines y assistoient pour le Clergé, comme étant du Corps de la Ville; il falloit que l'Evêque confirmât les Statuts & les Réglemens, qui s'y faisoient; & lorsqu'on publioit les nouvelles Ordonnances, les Proclamations se faisoient en ces termes: *L'on vous fait à savoir, de la part de Très-Révérénd & notre Très-Redouté Seigneur, Monseigneur l'Evêque & Prince de Genève, de son Vidomme, & des Sindiques, Conseil, & Prudhommes de la Ville, que &c.* en quoi l'on nommoit le Vidomme, au lieu du Comte.

Les prééminences, que les Ducs de Savoie avoient à Genève, consistoient en ce qui suit.



I. Ils avoient un Office appelé le *Vidomnat*, qu'ils n'exerçoient pas par eux-mêmes, mais qu'ils faisoient exercer par un Lieutenant, appelé *Vidomme*, & ce Lieutenant avoit encore, deffous lui, un autre Lieutenant, nommé *Chitelain*. Le Duc de *Savoie* ne tenoit pas cet office, comme Supérieur de l'Évêque, mais comme son Inférieur & son Sujet, ainsi que divers Instrumens de reconnoissance, faites par les Ducs de *Savoie*, en font preuve. En effet le *Vidomme*, établi par le Duc, juroit fidélité à l'Évêque, & aux Syndics, & promettoit de garder les libertés & franchises de la Ville. D'ailleurs les Appels des Sentences du *Vidomme* n'alloient pas pardevant le Duc, ni à son Conseil; mais au Conseil Episcopal.

II. Le Duc de *Savoie* tenoit une petite Place à une lieue de la Ville, nommée *Gaillard*, & qui avoit été bâtie par un Comte de *Genève*, à cause de cette Place, le Duc avoit l'exécution des Malfaiteurs, condamnés par les Syndics à peine corporelle, ainsi qu'il suit. Les Syndics envoioient la Sentence au *Vidomme*, avec cette Adresse : *Et à vous Monsieur le Vidomme, mandons & commandons faire*

GENÈVE. *re mettre cette notre Sentence à exécution.* On lui remettoit le Criminel, à la porte du Château de l'Isle, que les Comtes de Genève avoient tenu autrefois des Evêques, comme leurs Officiers & Capitaines. En cette qualité ils avoient été chargés du soin de l'exécution des Malfaiteurs, & cet Office d'exécution étoit attaché au Château Gaillard. Quand le Vidomme avoit fait mener le Criminel jusques-là, il faisoit crier par trois fois; *y a-t-il ici quelqu'un pour Monsieur de Savoie, Seigneur du Châtel-Gaillard?* & au troisieme cri, le Châtelain de Gaillard, ou quelqu'un pour lui, s'avançoit; le Vidomme dans ce tems-là lui exposoit le contenu de la Sentence, & commandoit au Châtelain de faire exécuter le Criminel. Alors le Châtelain le remettoit à l'Exécuteur, & l'exécution se faisoit, non dans les Terres du Duc, mais dans un lieu appelé *Champel*, qui étoit de la Jurisdiction de l'Evêque.

III. Le Duc tenoit à Genève le Château de l'Isle, dont le Vidomme avoit le Gouvernement, & c'étoit là qu'étoient les Prisons. Ce Château tiroit son nom d'une Isle, où il étoit situé, & qui est formée par le Rhône dans la Ville de Genève.

Pour

Pour concevoir comment ce Châ-GENÈVE.  
 teau étoit tombé entre les mains des Princes de *Savoie*, il faut favoir, que l'an 1285. la Ville de *Genève*, inquiétée par le Comte, fit un Traité d'alliance avec *Amé V*, dit *le Grand*, Comte de *Savoie*, par lequel ce Prince promit, pour lui & ses Successeurs, de la défendre *envers & contre tous*. L'Evêque *Robert*, qui étoit de la Maison des Comtes de *Genève*, n'entra point dans ce Traité. Après que la Paix fut faite, *Amé* demanda à la Ville de prodigieuses sommes, qu'elle ne pût payer; de sorte que considérant l'Evêque, Oncle du Comte de *Genève*, comme l'auteur de la Guerre, il lui prit le *Vidommat* & le Château de l'*Isle*. *Guillaume de Conflans*, Successeur de *Robert*, fit tous les efforts pour retirer le tout des mains du Comte de *Savoie*, mais n'ayant pas de quoi payer les sommes, qu'il demandoit, il fit un Traité avec lui, à *Ast*, le 19. *Septembre* 1290, par lequel il lui inféodoit le *Vidommat*, pour en jouir, lui & ses Successeurs, pendant *le bon plaisir des Evêques*; à condition que les Comtes & tous ceux qu'ils nommeroient pour *Vidommes*, en feroient hommage à l'Evêque, & lui prèteroient serment de fidélité. A

**GENÈVE.** P'égard du Château de l'*Isle*, il fut dit, qu'on remettoit cet Article à la décision de deux Arbitres. Ainsi les Comtes de *Savoie* ont été en possession de ces deux choses, pendant 230. ans.

Si *Charles III.* eût voulu se contenter des droits qu'il possédoit légitimement dans *Genève*, il auroit pû les conserver toute sa vie: mais pour avoir voulu y prendre plus qu'il ne lui étoit dû, il perdit le tout.

En 1513, l'Evêque *Charles de Seyssel* étant mort, le Duc, qui ne pensoit qu'à se rendre Maître absolu de *Genève*, fit tant par ses intrigues & son argent auprès de la Cour de *Rome*, qu'il engagea *Léon X.* à établir pour Evêque de *Genève*, *Jean de Savoie*, Bâtard de *François de Savoie*, qui avoit possédé le même Evêché, avec celui d'*Angers*. Cet Evêque *Jean*, dont le mérite étoit aussi mince que la naissance, & qui étoit absolument dévoué au Duc son Patron, lui céda par Traité tous les droits des Evêques sur la Ville; mais ni le Chapitre de la Cathédrale, ni les Bourgeois, ne voulurent jamais consentir à cette cession. Cependant le Duc ayant en-

trepris

trepris en 1518. de se rendre absolu, GENEVE  
 les Bourgeois furent divisés ; le plus grand nombre prit le parti du Duc, & fut appelé le Parti des *Mammelucs* (1) ; les autres qui tenoient pour la Liberté de la Patrie recherchèrent la protection du Canton de *Fribourg*, avec qui ils firent une Alliance étroite, & de-là ils furent appelés *Eidgnotz* (2).

Cependant le Duc impatient de se voir Maître de *Genève* lui déclare la guerre en forme, & l'attaque. Repoussé au premier assaut, il endort les *Genevois*, sous l'apparence d'un Traité, & entre dans leur Ville par surprise. C'en étoit fait de *Genève*, si les *Fribourgeois* ne fussent venus à son secours. Leur marche obligea le Duc à sortir de *Genève*, & à faire avec cette Ville un nouveau Traité de Paix. Il ne laissa pas de se donner encore dans la suite quelques mouvemens, pour se faire déférer la Souveraineté de *Genève* ; mais il y échoua. Les

K 4

Can-

(1) On les appella de la sorte du nom des Soldats Esclaves du Soudan d'Egypte, qui portoient les armes pour soutenir la tyrannie.

(2) Du nom Allemand *Eidgnossen*, Confédérés, que les Cantons Suisses ont adopté.

● GENEVE. Cantons de *Berne* & de *Fribourg* ayant fait dans ces entrefaites une Alliance avec la Ville de *Genève*, l'on ne garda plus de mesures avec le Duc; ses Partisans furent même contraints de se retirer en 1526, & l'on convint de concert avec le nouvel Evêque, *Pierre de la Beaume*, de ne plus recevoir le Duc lui-même dans la Ville.

Mais l'Evêque ne tarda pas à se brouiller avec la Ville. Il fut même accusé d'avoir été l'Auteur, conjointement avec l'Evêque de *Lausanne*, de la Conspiration que la Noblesse du Pais de *Vaud* forma en 1527. contre *Genève*. On l'appella la *Conspiration de la Cueillère*, parce qu'elle se fit, à ce qu'on dit, en mangeant du ris avec une Cueillère, au Château de *Burfinel*, chez un des principaux Conjurés, qui prirent pour marque de distinction une Cueillère d'or, ou d'argent, qu'ils s'obligèrent de porter pendue au cou, attachée à un ruban, sur peine à celui qui seroit surpris, sans la porter, de payer une certaine amende au profit de la Compagnie. Ils avoient pour Chefs, *François de Pont-Verre*, Gentilhomme *Savoyard*, *Michel Mangerod*, Baron de la *Sarra* & *Henri de Cajoney*, Seigneur de *St. Mar-*

*Martin.* C'étoit une espèce de Che- GENEVE.  
valerie, où il n'entroit que des Gen-  
tilshommes Sujets du Duc.

D'abord ces Gentilshommes se mi-  
rent à faire des courses autour de Ge-  
nève, commettant toutes sortes d'hos-  
tilités, jusques-là qu'ils pendirent le  
26. Novembre de la même année dix-  
sept Gênois, proche du Pont d'Arve.

D'un autre côté les *Mammelucs* exi-  
lés recoururent à *Vieme* en *Dauphiné*,  
& obtinrent de la Cour Episcopale un  
Interdit, contre la Ville de *Genève*;  
mais il n'eut aucune suite, sinon qu'il  
donna aux *Gênois* le courage de se-  
couer le joug du Pape, avant que  
d'abandonner celui de l'Eglise Ro-  
maine.

Le Duc de *Savoie* se voyoit trop  
bien soutenu, pour ne pas essayer de  
se rendre Maître de *Genève* par la ru-  
se ou par la force. Il employa ces deux  
voyes; mais la Ville se tint si bien  
sur ses gardes, qu'il fut contraint de  
se contenter de faire des courses sur  
les terres des *Gênois*.

Les Gentilshommes de la *Cueillère*  
ne furent pas plus heureux que ce  
K 5 Prin-

**GENEVE.** Prince. Ils se mirent en devoir de surprendre *Genève* par escalade, le *Jeudi-Saint*, 25. *Mars* 1529. Ils se munirent d'échelles, marchèrent au milieu de la nuit & avancèrent jusqu'à un quart de lieuë de la Ville, au nombre de 4000. hommes, (d'autres disent seulement au nombre de 7. à 800.) ayant des chemises blanches par-dessus leurs armes, & les *Mamelucs* exilés avec eux; mais soit qu'ils eussent reçu un contr'ordre du Duc, soit que le secours, auquel ils s'étoient attendus, ne leur eût pas tenu parole, soit que le cœur leur manquât, ils n'avancèrent pas davantage, & s'en retournèrent sans avoir rien entrepris.

Je ne rapporterai pas les autres tentatives, que le Duc de *Savoie*, l'Evêque de la Ville, les Gentilshommes de la *Cueillère*, en un mot les Ennemis de *Genève* formèrent contre sa liberté, jusqu'à l'année 1535. Il me suffira de dire, que tout ce tems-là se passa en Hostilités, en Négociations & en Traités. La paix n'avoit pas plutôt été ménagée par les Cantons de *Berne* & de *Fribourg*, qu'elle étoit rompuë de nouveau par quelqu'un de ces Ennemis. Une chose augmentoit le péril de la Ville, c'étoit la division



sion des Citoyens pour cause de Re-GENÈVE.  
ligion ; car la Réformation y avoit fait  
de grands progrès.

Un Théologien d'Avignon, nommé  
*François Lambert, Cordelier de l'Étroi-  
te Observance*, prêcha pour la premiè-  
re fois à Genève la Doctrine Évangé-  
lique en 1522. Il avoit été, 15. ans,  
Professeur en Théologie dans sa Pa-  
trie ; & il paroît, par quelques Ou-  
vrages que l'on a de lui, que c'étoit  
un homme célèbre dans son tems,  
quoique sa mémoire n'ait pas fait  
grand bruit après sa mort. Les fruits  
qu'il fit à Genève ne furent pas non  
plus bien considérables ; les agitations  
& les mouvemens qu'elle fut obligée  
de se donner pour la conservation de  
sa liberté, y arrêterent long-tems les  
progrès de la Réformation. Cepen-  
dant le premier Octobre 1531, *Farel*  
écrivait à *Zwingle*, en ces termes :  
*J'apprens que Genève pense à embrasser*  
**JE'SUS-CHRIST**, *s'ils n'étoient pas*  
*retenus par la crainte des Fribour-*  
*geois, ils embrasseroient l'Évangile*  
*sans différer davantage, &c.* En 1532.  
*Farel* lui-même, *Saunier* & *Fro-*  
*ment* prêchèrent à Genève, avec un tel  
succès, que l'année suivante le Con-  
seil des LX. défendit de prêcher autre

**GENÈVE.** chose, que ce qu'on pourroit prouver par l'Écriture Sainte. Enfin le nombre des *Réformés* croissant à vûe d'œil, tant parmi les Magistrats que parmi la Bourgeoisie, la Réformation fut solennellement embrassée en 1535, un an par conséquent avant que *Calvin* arrivât à *Genève*, puisqu'il n'y parut qu'en 1536.

L'Évêque fit tous ses efforts pour arrêter les progrès de cette nouvelle Doctrine; mais ne pouvant y réussir; il se retira de la Ville, & ni lui ni ses Successeurs n'y revinrent. Mais toujours irrité contre les *Genevois* il excita le Duc de *Savoie* à leur faire la guerre, ce qui obligea le Conseil à le déclarer Ennemi de l'Etat. Cette rupture dura jusques en 1536, que les *Bernois* venant au secours de *Genève* chassèrent les troupes du Duc & de l'Évêque, & conquièrent le Pais de *Vaud*. Ainsi finirent les démêlés de *Genève* & de l'Évêque. En 1536, les *Genevois* renouvelèrent l'Alliance de 25. ans avec *Berne* & *Fribourg*; mais ce dernier Etat, en haine de la Réformation, renonça à cette Alliance.

Le Duc *Charles* pendant le reste de son Règne, qui dura jusques en 1535, &

& son fils *Emmanuel-Philibert*, qui GENÈVE.  
mourut en 1580, troublèrent peu le  
repos des *Génevois*, ayant assez d'af-  
faires ailleurs; mais il n'en fut pas de  
même de *Charles-Emmanuel* qui régna  
jusques en 1630. La guerre se ral-  
luma de nouveau entre eux en 1589.  
Un an après elle fut terminée par le  
Traité conclu à *Vervins*, ce qui n'em-  
pêcha pas la fameuse entreprise de  
1602. connue sous le nom d'*Escalade*.  
parce que les *Savoyards* tentèrent d'es-  
calader les murs de *Genève* au milieu  
de la nuit, & de passer les Habitans  
au fil de l'épée. Ils furent si près  
d'exécuter leurs projets, que deux-  
cents des leurs étoient déjà entrés dans  
la Ville avant que l'allarme fut don-  
née, mais ils furent enfin défaits par  
le courage des Citoyens.

*Genève* ayant ainsi échappé au plus  
grand péril dont une Ville puisse être  
menacée dans une semblable position,  
se vit engagée par-là dans une nou-  
velle guerre qui fut cependant termi-  
née peu de tems après par la média-  
tion de cinq des Cantons *Suisses*, au  
moyen d'un Traité conclu à *St. Julien*  
en 1603. Par le dernier Article il est  
dit que tous actes d'hostilité cesseront  
à jamais, & que quiconque trouble-

GENEVE. roit le repos public feroit regardé comme infracteur de la Paix. Les *Génevois* célèbrent encore aujourd'hui toutes les années le jour de cette Escalade qui arriva le 12. de *Décembre*.

Depuis ce Traité les deux Etats ont été en assez bonne intelligence, & on a finalement coupé la racine à tous les démêlés qui pouvoient s'élever encore par un Traité conclu en 1754. entre le Roi de *Sardaigne* & la République, dans lequel les limites respectives ont été fixées, divers Territoires échangés, & ce qu'il y a de plus important, la République de *Genève* a été reconnue de la manière la plus positive pour un Etat absolument libre & indépendant. Elle a été aussi reconnue en cette qualité dans plusieurs autres Traités avec les Rois de *France*, & outre l'intérêt réciproque qui forme ses relations avec tout le Corps *Helvétique* en général, elle a une Combourgeoisie & Alliance très-étroite avec les deux Cantons de *Zurich* & de *Berne*.

La Ville de *Genève* est située à l'extrémité du Lac de même nom, autrement dit le Lac *Leman*, à l'endroit  
où

où le *Rhône* sort de ce Lac, pour aller porter ses eaux dans la *France*. Elle occupe les deux bords de ce Fleuve, qui la partage ainsi en deux parties inégales. La plus grande qui est proprement la Ville de *Genève*, occupe le côté gauche de la Rivière, & c'est pour cette raison qu'elle faisoit anciennement partie de la Province des *Allobroges*. Elle est bâtie en partie dans la plaine, & comprend le Quartier qu'on appelle les *Ruës Basses*; & en partie sur une colline. La pente en est assez douce en quelques endroits, mais rude aussi en d'autres. L'autre partie de la Ville qu'on appelle *St. Gervais*, à cause du Saint de ce nom, Patron de la Paroisse, est bâtie sur la rive droite du *Rhône*. Entre ces deux parties de la Ville, le *Rhône* se partage en deux bras, & forme une Isle de 700. piés de long & de 200. de large, qui est toute habitée. Les deux parties de la Ville sont jointes à l'Isle, & par-là l'une à l'autre, par deux grands Ponts de bois. Cette Ville est grande, & très-peuplée à proportion de sa grandeur. La Religion, les Arts & le Commerce, y ont attiré quantité de familles, tellement qu'elle contient environ 24000. ames. Outre les anciens Habitans, il y a quelques

GENEVE. ques Réfugiés *Italiens* qui s'y retirèrent de *Luttes* dans le XVI. Siècle, & d'un beaucoup plus grand nombre de Réfugiés *François*, anciens & nouveaux : anciens qui s'y retirèrent durant les persécutions de *France* du XVI. Siècle, & nouveaux qui s'y sont réfugiés depuis la révocation de l'Edit de *Nantes*, en 1685. C'est une chose digne d'attention que les succès que ces Réfugiés ont eus dans les divers genres d'industrie auxquels ils se sont voués. Plusieurs ont amassé des biens considérables qui leur ont fourni les moyens d'établir leurs familles, & de les élever aux premiers emplois. C'est ainsi qu'on a vu successivement le négoce des foyes, la fabrique des velours, la librairie, le commerce de draps, l'horlogerie, la bijouterie enrichir & soutenir les meilleures familles, dont les unes semblent oublier aujourd'hui la cause de leur prospérité, ou ont la foiblesse d'en rougir, les autres plus sensées, plus estimables & plus utiles se maintiennent par les mêmes moyens qui les ont élevées, & pensent que dans un Pais qui n'a de ressource que dans son industrie, le Citoyen laborieux est le seul Noble véritable. Le séjour de *Genève* est fort agréable, tant à

cause

cause de la bonté de l'air, de sa belle situation, de ses promenades, de la beauté des environs, de la douceur du Gouvernement, & de l'abondance de toutes choses que le commerce y attire, qu'à cause de l'agrément qu'on y trouve dans la conversation des Habitans qui sont en général gens sensés & éclairés, car l'éducation qu'ils reçoivent est ordinairement fort bonne. La Ville quoique percée assez irrégulièrement est belle en général, & bien bâtie. Il y a de très-belles maisons, & plus belles peut-être qu'elles ne le devroient être dans une petite République, où il doit y avoir plus d'égalité entre les Concitoyens. Les plus belles de ces maisons appartiennent à des personnes des *Lullin*, *Boissier*, *Buiffon*, *Turrettin*, *Mallet*, *Gallatin*, *Cayla*, *Palard*, & semblent autant de monumens élevés à l'honneur de l'industrie & du Commerce. Entre les bâtimens publics, on peut remarquer le Temple de *St. Pierre*, autrefois l'Eglise Cathédrale, dont la principale face a été rebâtie & ornée d'un très-beau Portail, & d'une colonnade de marbre. Dans la Nef on remarque le Tombeau magnifique de *Henri Duc de Rohan*, qui lui fut dressé par *Dame Marguerite de Sully la Veuve*.

GENEVE. Il mourut l'an 1638. à *Kunigsfelden*. Son cœur y fut laissé ; & son corps fut porté à *Genève* dans ce monument, & sa Veuve y fut mise quelques années après avec lui. On y voit aussi la Chapelle de la Princesse de *Portugal*, *Amelie de Nassau*, née Princesse d'*Orange*, sœur du Prince *Maurice*, & Veuve de Dom *Emanuel*, fils du Roi *Antoine* : elle mourut à *Genève*, l'an 1628. De cette Princesse sont issus quelques Dames qui se sont mariées à des familles du Pais de *Vaud*, dans le voisinage de *Genève*, & qui ont laissé une nombreuse postérité. Tout joignant le Temple, est une Chapelle élevée, qui sert d'Auditoire de Philosophie, & près de-là une autre grande Chapelle, qui est l'Auditoire de Théologie, & qui sert à deux Eglises, l'une *Italienne*, & l'autre *Allemande*. Les familles venues d'*Italie* à *Genève*, dans le XVI. Siècle, ont toujours conservé une Bourse & un Ministère, soit pour leur usage, soit pour celui des Profelytes, qui viennent de tems en tems d'*Italie*. Leur Assemblée se tient tous les *Judis*. L'Eglise *Allemande* y tient aussi ses Assemblées le *Dimanche* & les Jours de Fête. Outre l'Eglise *Allemande Réformée*, il y en a une autre de la même



me Nation *Luthérienne*. Elle s'assem- GENEVE.  
 ble dans une maison particulière. Ou-  
 tre le Temple de *St. Pierre*, il y en  
 a quatre autres, qui servent aux As-  
 semblées ordinaires de l'Eglise, sa-  
 voir celui de *St. Gervais*, de *la Ma-*  
*delaine*, de *St. Germain*, & le Tem-  
 ple neuf. On voit dans le Cimetière  
 attenant à *St. Gervais* le Monument  
 des 17. Bourgeois qui perdirent la vie  
 dans l'affaire de l'Escalade l'an 1602,  
 en combattant courageusement con-  
 tre les *Savoyards*, pour la conserva-  
 tion de leur Patrie. On y a joint une  
 Inscription *Latine* qui marque leurs  
 noms & surnoms. A quelques pas du  
 Temple de *St. Pierre*, on trouve la  
 Maison de Ville, où l'on a fait de  
 très-belles réparations. On y monte  
 par un escalier qui est tout uni, pa-  
 vé de petits cailloux, & fait de telle  
 manière, qu'on y pourroit monter à  
 cheval jusqu'au toit. On y voit à  
 l'entrée & dans le vestibule divers Ta-  
 bleaux, avec des Inscriptions cu-  
 rieuses. Une sur l'Escalade:

D. O. M. S.

QVO NON ALLOBROGAS  
 RAPIT FVROR ET CVPI-  
 DITAS SVA TRANSVER-  
 SOS &c.

Une

GENÈVE. Une autre sur l'Alliance perpétuelle que la Ville de *Genève* contracta, l'an 1584, avec les deux Cantons de *Zürich* & de *Berne* :

D. O. M. S.

ANNO A VERA RELIGIONE DIVINITVS CVM VETERE LIBERTATE GENEVÆ RESTITVTA, QVINQVAGESIMO QVASI NOVO JUBILÆO INEUNTE &c.

Près de la Maison de Ville, on peut voir l'Arſenal, qui eſt bien entretenu, & garni d'Armes & de Munitions de guerre: on dit qu'il y a dequoi armer 12000. hommes. On y montre les Echelles des *Savoyards*, leurs lanternes ſourdes, leurs petards & autres machines qu'ils avoient préparées, l'an 1602, pour eſcalader *Genève*.

D'un autre côté de la Ville on va voir le Collège, où eſt la Bibliothèque, qui a été remiſe en bon état, & augmentée conſidérablement depuis quelques années. On y a un bon nombre de Manuſcrits anciens, & diverſes raretés. L'Académie & le Collège furent fondés d'abord après la Réformation, & c'eſt une choſe digne  
de

de remarque, qu'au lieu qu'aupara- GENEVE.  
 vant *Genève* n'avoit fait presque aucune figure dans le monde, qu'elle étoit à peine connue, hors de la *Suisse* & de la *Savoie*, & qu'il n'y avoit guères paru d'hommes distingués par un rare mérite; au contraire, depuis la Réformation, elle s'est rendue célèbre, non-seulement parce qu'elle a servi d'azile à plusieurs milliers de persécutés, mais encore par le nombre de sçavans hommes qu'elle a produits. Depuis cette époque, on a toujours vû dans *Genève* des hommes qui se sont distingués, soit dans l'Eglise, soit dans les Sciences. Après *Guillaume Farel*, *Jean Calvin*, *Théodore de Bèze* & *Antoine de la Faye*, on y a vû les *Godefroy*, les *Diodati*, les *Turretin*, les *Calendrin*, les *Tronchin*, les *Pictet*, les *le Clerc*, les *Mestrezat*, les *Leſt*, & plus récemment un *Cramer*, un *Calendrin*, un *Burlamaqui*, & plusieurs autres qui vivent encore aujourd'hui, & qui sont trop connus dans la République des Lettres, pour avoir besoin de mes éloges. *Genève* a aussi produit quelques Artistes célèbres, & en particulier des Peintres estimés.

GENÈVE.

L'Académie est composée, d'un Recteur, de trois Professeurs en Théologie, ou en Histoire Ecclésiastique, d'un Professeur pour les Langues *Orientales*, de deux Professeurs en Droit Naturel & Civil, de deux Professeurs en Philosophie, d'un pour les Mathématiques, d'un Professeur pour les Belles-Lettres, & de quelques Professeurs honoraires dont le nombre n'est pas fixé. Les Professeurs conjointement avec trois Députés du Conseil des 25. nommés *Scolarques* forment un Sénat Académique, où toutes les affaires, tant du Collège que de l'Académie, se règlent & se rapportent ensuite à la Compagnie, & au Conseil pour avoir l'approbation de ces deux Corps.

Le Collège est dirigé par le Recteur & les Professeurs, & est servi par dix Régens, dont il y en a un pour la lecture, deux pour l'écriture, un pour l'Orthographe, & six pour le *Latin*, le *Grec*, & les Vers. L'on encourage les Enfans par des prix, que l'on donne aux plus capables, le jour des promotions, dans le Temple de *St. Pierre*, en présence du Conseil, de la Compagnie & de tout le Peuple; les prix sont distribués, suivant qu'ils ont

ont été assignés par les Professeurs aux-GENÈVE. quels se joignent plusieurs Ministres de la Compagnie ; & c'est le premier Syndic qui les distribue , afin que la récompense soit plus honorable. Ce sont des Médailles d'argent , frappées exprès , dont les plus grosses valent 4. livres , & les plus petites deux liv. Il y a sept de ces Classes , où l'on donne aussi des prix à ceux qui sont les mieux instruits de la Religion. Enfin on a fondé depuis peu une École pour le Dessin sous la direction d'un habile Maître , & cet utile établissement a tout le succès désiré.

De la Bibliothèque on peut aller voir l'Hôpital général qui a été rebâti magnifiquement. Il y a bien des Familles Bourgeoises dans Genève , qui ne sont pas à beaucoup près aussi proprement logées & entretenues , que les pauvres le sont là. Ce sont de grandes chambres longues , larges , hautes , & dans chacune 14. lits fort propres , & tout le reste à proportion. Ce bâtiment a coûté plus de 200. mille écus. La Machine hydraulique qui fournit de l'eau au haut de la Ville est digne de la curiosité d'un Voyageur. Ci-devant il n'y avoit qu'une fontaine ou deux dans Genève , & l'on alloit

GENEVE. loit chercher l'eau dans le Lac , ou dans le *Rhône*. Enfin on s'est avisé de faire des fontaines dans toutes les rues , & des canaux même pour conduire l'eau dans les maisons particulières. Pour cet effet on a construit au bord du *Rhône* une machine à rouages , dont un Ingénieur *François* , nommé *Abeille* , a donné le dessein , & eu la direction. Cette machine élève l'eau , & la fait tomber dans des aqueducs , d'où elle se distribue par toute la Ville. L'*Isle* du *Rhône* est ornée d'une Tour antique , qu'on croit avoir été bâtie par *Jules-César* ; du moins elle en porte le nom. L'an 1678. on trouva au pié de cette Tour une vieille *Inscription Romaine* , faite par des Bateliers Payens :

DEO SILVANO  
PRO SALVTE RATIARIO-  
RVM &c.

A propos de quoi je remarquerai , qu'il y a dans le Lac une grosse pierre , qu'on appelle *la Pierre de Neyton* , ou *de Niton* , ( c'est - à - dire de *Neptune* ) qui dans le Paganisme a servi d'Autel , où l'on sacrifioit aux Divinités des Eaux. Elle est creusée au - dessus , & il paroît que ce creux y a été coupé

pé exprès. On y a trouvé des cou- GENEVE.  
 teaux & autres instrumens de sacrifi-  
 ce, tous d'airain. Enfin ce qu'il y a  
 de beau à remarquer dans *Genève*,  
 ce sont ses Fortifications qui servant  
 à la défense de la Ville, en font aussi  
 l'ornement & l'agrément par les belles  
 promenades qu'on y trouve. Les *Gé-  
 nevois* ont commencé à la fortifier à  
 la moderne, & le mieux qu'il leur a  
 été possible, pour se mettre en état  
 de se défendre en cas d'attaque. Du  
 côté du Lac ils ont bordé tout le Port,  
 & toutes les avenues, de doubles &  
 triples rangs de gros pieux plantés  
 dans l'eau, qui ne laissent qu'un pas-  
 sage étroit aux bateaux, pour entrer  
 dans le Port, qui est fermé exacte-  
 ment de grosses chaînes toutes les nuits.  
 Du côté de terre, ce sont des cour-  
 tines, de bons bastions & autres ou-  
 vrages, avec des fossés profonds; il  
 y a un de ces bastions, qu'on appel-  
 le le *Bastion de Hollande*, parce qu'il  
 a été bâti de l'argent que L. H. P.  
 contribuèrent généreusement pour le  
 construire: aussi a-t-on eu soin de con-  
 server le souvenir de cette générosité  
 des *Hollandois*, par cette Inscription  
 qu'on y voit: EX MUNIFICENTIA  
 ILLVSTRISS. ET PRÆPOT. ORDI-  
 NVM FOEDERATI BELGII. On voit

GENEVE. cette autre Infcription au Boulevard de St. Jean :

*Munita satis fit , si bene morata Civitas.*

*Ipsique Cives armati satis , si bene animati.*

*Et ambo secura nimis , si cura Numinis excubet &c.*

Près d'une des Portes de la Ville on a la promenade de *Plein-palais* qui est une grande plaine , bordée d'une triple allée d'arbres , dont une partie ont été plantés par les soins de Mr. le Duc de *Roban*. Pour finir cet article de *Genève* , je citerai ici l'Eloge qu'en a fait le Landgrave de *Hesse* , lequel à son passage par cette Ville l'an 1602. y laissa ces vers en témoignage de l'estime qu'il en faisoit :

*Quisquis amat vitam castam sobriam-  
que tueri ,*

*Perpetua esto illi casta Geneva  
domus.*

*Quisquis amat vitam hanc bene vivere ,  
vivere & illam ,*

*Hic iterum fuerit pulcra Geneva  
locus.*

*Hic vitæ invenies quicquid conducit  
utrique ;*

*Religio hinc sana est , aura , ager ,  
atque locus.*

Si



Si l'on peut dire que la Ville de **GENEVE**. Genève ne subsiste & ne se conserve dans l'état de prospérité où nous la voyons que par une espèce de prodige, n'ayant que fort peu de terres hors de ses murs, étant bornée de tous côtés par la France, par le Canton de Berne, & par la Savoie; il est certain que c'est à sa petitesse & à la jalousie réciproque de ses Voisins, qu'elle doit après Dieu sa conservation. Je dois pareillement ajouter que la sagesse de son Gouvernement n'a pas peu contribué à la maintenir dans l'heureux état où elle est. En effet, il est constant qu'il y a peu de Villes plus célèbres du côté de la Police & de la Religion. Pour en donner une idée, je vais entrer dans un petit détail du Gouvernement Politique & Ecclésiastique. Je le fais d'autant plus volontiers que je ne connois pas d'Auteurs qui ayent traité cette matière avec exactitude.

La Souveraineté actuelle réside entièrement dans le Peuple; c'est-à-dire, dans le Corps des Citoyens ou Bourgeois, qui peuvent être au nombre de 1500. C'est-là que se trouve, comme dans sa source, le pouvoir Législatif, Electif & Confédératif; au-

GENEVE. aucune Loi de quelque importance ne peut avoir de force & d'autorité, si elle n'est approuvée du Peuple : aucune Charge de Magistrature, qui influë sur la Généralité, ne peut être conférée, que par les suffrages du Peuple; & aucune Alliance nouvelle, aucun Traité de Paix, ni aucune Déclaration de Guerre, ne peuvent se faire sans sa participation. Quand il s'agit de faire quelques-uns de ces Actes de Souveraineté, dont je viens de parler, le Petit-Conseil composé de 25. personnes, comme on va le voir, assemble le Peuple avec l'avis du Conseil des 200, soit nécessairement quand la loi le prescrit, ou selon sa prudence dans les autres cas; après quoi les Bourgeois décident simplement l'affaire, ou en approuvant, ou en rejetant à la pluralité des suffrages.

Une Loi fondamentale pour cette partie de la Souveraineté que le Peuple s'est réservée; c'est que rien ne doit être porté à l'Assemblée Générale du Peuple, qu'il n'ait été auparavant examiné & approuvé dans les Conseils qui ont l'exercice ordinaire de l'autorité souveraine. Ainsi tout ce qui se porte devant le Peuple a été auparavant mûrement discuté: c'est pour-

pourquoi il lui est très-facile de se **GENEVE.**  
mettre dans le bon chemin, & trou-  
vant les affaires toutes digérées, il ne  
se voit jamais dans la nécessité d'agi-  
ter des questions difficiles ou périlleu-  
ses, & il n'a point à craindre de pren-  
dre un mauvais parti, par défaut de  
lumières, ou par séduction.

L'autorité souveraine, comme on  
vient de le voir, réside dans le Con-  
seil Général légitimement convoqué  
& qui renferme tous les ordres de l'E-  
tat, l'exercice journalier & ordinaire  
de la Souveraineté a été confié aux  
IV. Syndics & au Conseil des XXV.  
C'est-là le Corps de la Magistrature,  
& celui qui administre toutes les af-  
faires provisionnelles de la République.  
Ce Conseil est composé des IV. Syn-  
dics & de XXI. Conseillers, auxquels  
on joint le Chef de la Police, appel-  
lé le Lieutenant, avec deux Secrétai-  
res d'Etat; mais comme le Lieutenant  
& les Secrétaires n'ont pas voix déli-  
bérative; cela fait que ce Conseil est  
appelé le Conseil des XXV, ou le Petit-  
Conseil, par opposition au Conseil des  
200, dont nous parlerons ci-après.

Le pouvoir & les Privilèges de ce  
Petit-Conseil sont fort considérables.

**GENEVE.** Comme il a à sa tête les IV. Syndics qui sont Présidens de tous les Conseils, & que d'ailleurs il a tout l'exercice provisionnel de la Souveraineté, il ne peut pas manquer d'être un Corps respectable & d'avoir des droits d'une grande étendue. Effectivement c'est lui qui prend connoissance des contraintes, & des matières criminelles; il inflige les peines; il a la nomination de divers emplois; & le jugement des affaires civiles, jusqu'à la somme de 100. Ecus, lui appartient. Enfin il connoît le premier de toutes les affaires d'Etat, soit étrangères, soit du dedans, & il exécute même souvent dans les choses de moindre importance, sans en communiquer, lorsque l'occasion & la nécessité le requièrent.

Les Syndics qui sont à la tête de ce Conseil, & même proprement à la tête de l'Etat, sont tirés du nombre des Conseillers. Ils sont élus par le Peuple; ils exercent leur charge pendant un an, au bout duquel ils remettent leur autorité entre les mains du Peuple qui la leur avoit confiée; ils sont ensuite désignés pour rentrer en charge quatre ans après, & on en élit d'autres en leur place qui se démettent pareil-

pareillement au bout de l'an. Cette GENÈVE dignité de Syndics roule ainsi entre quatre Quadrilles qui se succèdent mutuellement, & auxquelles on supplée, en cas de mort, par le choix d'un ou de plusieurs nouveaux Sujets. C'est là la pratique générale; car il est rare qu'on excluë un ancien Syndic de son rang, à moins qu'il ne se soit rendu odieux, ou suspect au Peuple.

Cette manière de procéder dans l'élection des Syndics, & dans la durée de leur emploi, a de très grands avantages pour le Public. 1°. Comme ils sont pris dans le nombre des Conseillers, ce sont ordinairement des gens consommés dans les affaires, & qui connoissent déjà la constitution, & les intérêts de l'Etat. 2°. Ils apprennent de bonne heure l'affabilité, la douceur & la condescendance, qu'il faut avoir pour un Peuple libre, puisque c'est de lui qu'ils reçoivent leur dignité, & qu'ils sont obligés de captiver ses suffrages. 3°. Leur Charge finissant au bout de l'année, ce court espace de tems en diminue la grande autorité, & les porte à en user avec modération. L'espérance de pouvoir rentrer en Charge, au bout de quatre ans, les engage à travailler à ga-

L 4 guer

GENEVE. gner l'amour & la confiance de leurs Concitoyens.

Les IV. Syndics ayant donc tout le pouvoir provisionnel en main, ils en partagent entre eux l'exercice de la manière suivante. Le premier Syndic préside dans tous les Conseils. C'est à lui que s'adressent toutes les affaires. C'est lui qui les propose & les dirige, comme il lui plait. Son autorité, quoique commune entre lui & ses trois Collègues, a cependant une grande prééminence. Le Second Syndic préside au défaut du premier; c'est aussi lui qui est ordinairement *Syndic de la Garde*, c'est-à-dire le Gouverneur de la Place, & chargé de veiller à la sûreté. Le Troisième a communément les Finances de l'Etat dans son département, & il est le Chef de ceux qui en ont l'administration. Le Quatrième Syndic préside à la régie des Hôpitaux, aux Chambres de la Réforme du Luxe, de la Santé, du Commerce, des Appellations, &c.

Outre ce Conseil des XXV, il y en a un autre plus nombreux, composé quand il est complet de deux-cent-cinquante Personnes, dont le Conseil des XXV. fait partie. Les  
Mem-

Membres de ce Conseil doivent avoir GENEVE.  
 30. ans accomplis. Leur place est à vie, à moins qu'ils ne fassent banqueroute, ou qu'ils ne soyent omis dans le *Grabeau* ou Censure qui se fait annuellement. Les attributs de ce Conseil sont 1°. d'être la Cour Souveraine de Justice, 2°. d'avoir le droit de faire grace, 3°. de disposer de toutes les charges importantes, & d'élire les Membres du Conseil des XXV, 4°. de délibérer de ce qui doit être porté au Conseil Général, 5°. d'être consulté sur toutes les affaires importantes. Ainsi ce Conseil est un Corps mitoyen entre le Peuple & le Magistrat, propre à défendre la constitution, & à maintenir l'équilibre entre ses diverses parties. Les Membres de ce Conseil sont choisis dans le Corps des Bourgeois, & l'élection en appartient au Petit-Conseil, qui toutes les fois qu'il en manque cinquante, y supplée par autant de Sujets qu'il choisit à la pluralité des suffrages. Les cinquante Elûs sont ensuite présentés au Corps des Deux-Cens, qui après en avoir fait le *Grabeau*, à haute voix & par *Balotes*, exclud ceux qui lui déplaisent.

Ce Conseil s'assemble régulièrement tous les premiers du Mois, pour déli-

**GENEVE.** bérer sur les affaires publiques. On y propose les matières, qui ont déjà été discutées dans le Petit - Conseil, & elles y sont décidées en dernier ressort, à l'exception de celles qui paroissent d'une importance assez grande, pour que les Conseils ne puissent pas se charger du péril de la délibération. C'est de ce Conseil des Deux - Cens que se tirent tous ceux qui doivent remplir les Charges de l'Etat. C'est lui qui, comme je l'ai déjà dit, est en quelque manière le Gardien & le Protecteur des Loix & de la liberté. Elles doivent être en sûreté entre les mains d'un Conseil nombreux, dont les intérêts ne peuvent être autres que ceux du Public, & où il est moralement impossible, que la Cabale de quelques particuliers prévale sur le nombre des bien - intentionnés.

Afin d'assurer davantage la liberté dans ces deux Conseils, & de prévenir le trop grand pouvoir des particuliers, il y a des Loix, qui empêchent qu'ils ne soient remplis d'un trop petit nombre de familles. Le Petit - Conseil, ou le Conseil des XXV, a sur ce point des restrictions très-étroites : Non - seulement le Père & le Fils, ou le Gendre, ou deux Frères, ne peu-

vent



vent y entrer en même tems; mais il GENEVE.  
 ne peut encore y entrer que deux Per-  
 sonnes du même nom & de la même fa-  
 mille. Dans le Conseil des Deux-Cens,  
 il ne peut y avoir que le Père & les deux  
 Fils, ou trois Frères. Ces restrictions  
 divisent les honneurs, & l'autorité en-  
 tre un plus grand nombre de person-  
 nes, & préviennent une funeste *Oli-  
 garchie*, qui est de toutes les Tyran-  
 nies la plus odieuse, & celle que le  
 Peuple supporte le plus impatiemment.

Enfin il y a un troisième Conseil,  
 composé de soixante Personnes; savoir  
 du Conseil des XXV, & de XXXV.  
 Membres du Conseil des Deux-Cens,  
 qui sont élus, tous les ans, par le  
 Petit-Conseil, & *grabelés* par les Deux-  
 Cens. Ce Conseil est établi pour exa-  
 miner les affaires d'Etat, soit du de-  
 dans, soit du dehors, lorsqu'elles sont  
 d'une telle nature, que le Conseil des  
 XXV. ne veut pas se charger des ris-  
 ques des événemens, ou qu'il est dan-  
 gereux de les communiquer aux Deux-  
 Cens, parmi lesquels le secret ne pour-  
 roit que difficilement être gardé. Les  
 Syndics ont le droit de convoquer ce  
 troisième Conseil, qui traite & décide  
 les affaires en question, & qui en don-  
 ne connoissance aux Deux-Cens, lors-  
 qu'il

GENEVE. qu'il n'est plus à craindre que le défaut de secret en empêche l'exécution.

Les appointemens du Premier Syndic font de 500. Ecus : les trois autres en ont chacun 400 ; mais ils n'en jouissent que pendant l'année d'exercice ; le reste du tems ils n'ont d'autres appointemens, que ceux des simples Conseillers. Les Gages des Conseillers d'Etat font de 200. Ecus par an. Le Trésorier général, qui est élu par le Peuple, comme les Syndics, retire environ 500. Ecus d'émolumens de sa Charge.

Outre ces Conseils, il y a différentes Chambres, pour le bon ordre & la police de la Ville, dont les Syndics en exercice, les anciens Syndics & les Conseillers, font les Membres. Ces Chambres font : la *Chambre des Finances* ; la *Chambre des Bleds* ; la *Chambre des Vins* ; la *Chambre de la Santé* ; la *Chambre du Commerce* ; la *Chambre de la Réforme du Luxe*, la *Chambre de la propreté de la Ville*. Ces Chambres s'assemblent plus ou moins souvent par semaine, suivant que la nécessité des affaires le demande. Chacune règle, selon son département, les choses qui la concernent ;

&

& elle assigne un petit Salaire aux Officiers, qui la composent; mais le plus fort ne monte pas au-dessus de 500. Ecus par an. Il y a plusieurs autres Chambres entièrement gratuites; c'est-à-dire, dont les Membres ne jouissent d'aucuns émolumens; & qui ne sont pas non plus perpétuelles. Ce sont par exemple les *Chambres des Fortifications, de l'Artillerie, de la Santé, des Taxes, ou Impôts pour la Garde, &c.* Les Syndics en exercice, les anciens Syndics, & les Conseillers président dans ces différentes Chambres, qui sont, outre cela, composées de 6. ou 7. Personnes, tirées du Conseil des Deux-Cens.

Il y a encore une *Chambre de la Justice & de la Police*, qui me paroît mériter un Article particulier. Elle est composée d'un Président, tiré du Petit-Conseil, de six Assesseurs ou Conseillers du Président, tirés des Deux-Cens & de deux Secrétaires, tirés aussi des Deux-Cens. Le Président s'appelle *Lieutenant*; & ses Assesseurs, *Auditeurs de la Justice*. C'est le Peuple qui en fait le choix; mais les Deux-Cens nomment les Secrétaires. Cette Chambre a l'inspection sur les denrées, pour en empêcher les mo-

GENEVE. nopolés, & pour en procurer l'abondance & le bon marché ; elle a aussi l'inspection sur les mœurs, pour en prévenir la corruption, elle a le droit d'emprisonner & d'infliger des amendes modiques ; c'est-à-dire, jusqu'à la somme de 50. florins. Elle juge également en matière Criminelle, comme en matière Civile. Les affaires Civiles s'y instruisent d'abord, en première instance, & le Jugement est porté à charge d'appel ; à moins que la cause ne soit au-dessous de 10. Ecus, auquel cas le Tribunal prononce souverainement en matière Civile. Le Lieutenant n'est en charge, que pendant une année. Il y en a quatre qui président tour à tour ; mais qui sont élus néanmoins, tous les ans, par le Peuple, comme les Syndics. Les Auditeurs sont en charge pour trois ans. On en élit deux chaque année, pour remplacer ceux, dont le terme est expiré. Les Secrétaires sont aussi en exercice pendant trois ans. Enfin cette Chambre doit être regardée comme l'Ecole de la Judicature & de la Police. C'est par-là que passent tous ceux qui se destinent à quelques Charges de Magistrature Supérieure ; c'est-là qu'ils cultivent leurs talens, & qu'ils les font connoître au Public.

Ce Tribunal inférieur est d'une grande utilité pour le maintien de l'ordre parmi le Peuple, pour arrêter les scandales publics, & pour pacifier & terminer les petits procès. Il est d'un grand soulagement au Petit-Conseil, tant parce qu'il termine un grand nombre d'affaires, dont celui-ci seroit accablé, si elles étoient portées devant lui, que parce qu'il examine & digère les matières, qui doivent être portées au Petit-Conseil, à qui elles deviennent par conséquent plus aisées. D'ailleurs l'exécution provisionnelle contre les désordres des mœurs, qui est commise au *Lieutenant* & aux *Auditeurs*, délivre les Conseillers d'une occupation journalière, à laquelle ils ne pourroient suffire.

Les appointemens du *Lieutenant* sont d'environ 300. Ecus; les *Auditeurs* & les *Sécrétaires*, n'ont pas de gages, mais seulement des émolumens, qui peuvent monter, pour les premiers à 200. Ecus, & pour les autres à 250. Ecus.

Enfin, il y a quelques Charges Oeconomiques, remplies par les Membres du Conseil des Deux-Cens. Telle est par exemple celle de *Sautier*, qui est propre-

GENEVE.

proprement l'Officier du Petit-Conseil & son Portier ; il est chargé de tous les services , tant intérieurs , qu'extérieurs , dont le Corps peut avoir besoin , & il porte devant les Syndics le bâton , qui est la marque de leur Dignité , & de leur autorité. Comme cette Charge fait entrer celui qui l'occupe dans le secret de ce qui se passe dans le Petit - Conseil , elle est assez honorable , & a 300. Ecus de gages. La Charge de Receveur des bleds vaut 300. Ecus de revenu. Celle de Receveur des Dixmes en vaut 200. Celle de Receveur des Contributions pour la Garde en vaut autant. Celle de Commissaire Général des Archives n'en vaut pas davantage. Celle de Commis sur les Ouvriers du Public , appelé communément *le Contrôleur* , est de même revenu , aussi bien que celles des trois Juges ou Châtelains Ruraux , dans les Terres de la République , & celle de Secrétaire de la Chambre des Finances. Il y a encore quelques autres Charges de moindre importance , dans le détail desquelles il n'est pas à propos d'entrer. J'observerai seulement , que toutes les Charges , mentionnées ci-dessus , se confèrent par Elections : les unes sont à la nomination du Peuple ;

ple ; d'autres à celle du Conseil des GENÈVE.  
Deux - Cens ; & d'autres à celle du  
Petit - Conseil seul.

Les Charges qui se confèrent par le Peuple , sont celles des IV. Syndics, du Lieutenant, du Trésorier Général, des Auditeurs de la Justice & du Procureur Général. J'ajouterai un mot touchant la nature de ce dernier Emploi.

Le Procureur Général est tiré des Deux-Cens, il est établi pour trois ans, ainsi que le Trésorier Général ; mais l'un & l'autre peut être continué dans son emploi pendant trois autres années, si c'est la volonté du Conseil Général. Le Procureur Général est établi pour veiller à l'observation des Loix, & de ce qui concerne les droits & les domaines de la République. Il a le privilège de protester contre les abus, même lorsqu'il n'a pas la charge d'y veiller, & il est instant dans toutes les matières criminelles. Outre cela il est encore proprement le Procureur d'Office de la République, & l'Avocat de la Veuve, de l'Orphelin & de l'absent, qui n'a été, ni oui, ni mis en cause ; cet Emploi étant d'une aussi grande importance demande des Gens de Lettres exercés dans le Droit, & il

GENEVE. il a été en effet presque toujours rempli par des Avocats célèbres & éloquens.

Les Sujets qui sont proposés au Peuple pour être élus, sont premièrement examinés dans les Conseils, où on en nomme deux pour une Charge à remplir. Tous les Bourgeois, après avoir prêté serment d'élire le plus digne, sans haine, ni faveur, & y avoir été exhortés, par un grave Discours prononcé avant l'Élection par le plus ancien des Pasteurs, tous, dis-je, donnent leurs suffrages par billets; se contentant de marquer par une Croix de la manière suivante  $\left( \begin{array}{c} A \\ B \end{array} \begin{array}{c} - \\ + \end{array} \right)$  celui qui leur plaît. Les Billets sont ensuite déchiffrés & comptés à haute voix; & celui qui a la pluralité des suffrages est déclaré pourvu de l'Emploi en question.

Les Elections qui se font dans le Conseil des Deux-Cens, sont celles des Conseillers d'Etat, des Capitaines de la Garde, & de toutes les Charges Oeconomiques, qui ont au-dessus de 100. Ecus de gages. Quand une de ces Charges vient à vacquer, on y nomme le lendemain de l'enterrement



ment du défunt. Premièrement on **GENEVE.**  
 prend le nom de ceux qui sont pro-  
 posés pour remplir la place vacante ;  
 on examine la capacité & les mœurs  
 des Candidats , en l'absence des Pa-  
 rens , jusqu'au degré d'Isu de Ger-  
 main exclusivement. Cet examen se  
 fait en premier lieu à haute voix , &  
 ensuite par *Balottes* , qui sont des bou-  
 les de bois ; sur les unes il y a un O  
 marqué , qui signifie *Omis* , & sur les  
 autres un B , qui signifie *Bon*. Ceux  
 qui sont ainsi approuvés dans cet Exa-  
 men que l'on appelle *Grabeau* , peu-  
 vent prétendre à la nomination ; s'il  
 y a quatre Prétendants qui soient trou-  
 vés bons dans le *Grabeau* , l'on passe  
 à la nomination de deux , chaque  
 Electeur n'en nommant qu'un , afin  
 que les deux qui auront le plus de suf-  
 frages , soient nommés. Cette opéra-  
 tion se fait en l'absence des Pères ,  
 Frères , Beaux-frères , Oncles , Ne-  
 veux & Parens du nom ; les Cousins-  
 Germains ne se retirent pas , parce  
 que le nombre des Prétendants étant  
 souvent de huit ou de dix , tout le  
 Conseil des Deux-Cens seroit presque  
 exclus. Enfin les deux qui ont le plus  
 de suffrages étant nommés , on pro-  
 cède à l'élection d'un seul , après avoir  
 exclus les Cousins-Germains des deux  
 nommés ;

**GENEVE.** nommés; & celui qui a le plus de voix est élu. Cet ordre s'observe dans toutes les Elections qui sont précédées d'un serment solennel de choisir le plus digne, sans avoir égard à aucune affection particulière, ni à aucune recommandation.

Le Petit-Conseil fait très peu d'élections; celle des Membres des 200. est la plus considérable. Les Sergens de la Garnison, les divers Commis sur l'intérieur de la Ville, & quelques autres Officiers de peu d'importance y sont aussi élus; & l'on procède à leur élection, comme dans le Conseil des Deux-Cens: si ce n'est que les Parens ne sont point obligés de s'absenter, le Conseil étant trop peu nombreux.

Avant que de finir l'Article des Conseils, je dirai de quelle manière ils administrent la Justice. J'ai déjà fait entendre que les Procès sont d'abord instruits devant le Tribunal du Lieutenant, & jugés en première instance; j'ajouterai maintenant que la Partie qui n'est pas contente du jugement en peut appeler au Conseil des XXV, où l'on plaide contradictoirement par le Ministère des Avocats; & si la Sentence

tence qui intervient n'agrée pas enco- GENEVE.  
 re à l'une des Parties, elle peut avoir  
 recours au Conseil des Deux-Cens,  
 en cottant quelque contravention à  
 l'Edit, faite par la Sentence du Petit-  
 Conseil. Mais la Sentence des Deux-  
 Cens est Souveraine, & en dernier  
 ressort. Dans les Jugemens, les Ju-  
 ges suivent les Loix Municipales de  
 l'Etat, dont il y a un Code, qui a  
 été approuvé par l'Assemblée Généra-  
 le du Peuple; mais comme il est très-  
 abrégé, ils se conforment au Droit  
*Romain*, dans les cas qui ne sont pas  
 expressement décidés par les Edits de  
 la Ville: dans les circonstances plus  
 particulières, ils suivent ce qu'ils  
 croient être plus conforme à l'équité.  
 Nul n'est exclus de juger en matière  
 Civile, sinon les Parens jusqu'au de-  
 gré de Cousin issu de Germain exclu-  
 sivement, les Créanciers, les Débi-  
 teurs, ou ceux qui ont quelque in-  
 térêt à l'affaire en question, ou qui  
 ont été Avocats, ou Conseil des Par-  
 ties. Les Frais des Procès sont peu  
 considérables: l'on ne donne qu'un  
 demi-Ecu pour une Sentence du Lieu-  
 tenant; 3. Ecus pour celle du Petit-  
 Conseil, & 20. Ecus pour celle des  
 Deux-Cens: pourvû toutefois que la  
 Cause n'ait pas tenu plusieurs séances.

**GENEVE.** Les Avocats n'ont, suivant le Tarif, que demi-Ecu pour une Requête, deux Ecus pour un Plaidoyer devant le Petit-Conseil, & le double pour un Plaidoyer dans le Conseil des Deux-Cens. Mais quand les Causes sont importantes, les Parties les récompensent plus largement.

On a commencé dans ce Siècle à fortifier la Ville de *Genève*, comme on l'a dit, régulièrement & à la moderne, mais l'ouvrage est resté imparfait du côté de *St. Gervais*, qui n'est revêtu que de quelques fossés & d'anciennes murailles. Nous avons aussi observé que la Garde de la Ville est commise aux Syndics, & que l'un d'entr'eux en a particulièrement le soin; il est aidé par deux Conseillers qui portent le titre de Majors. La Garnison est composée de 12. Compagnies de 60. hommes, tous habillés uniformement. Les Officiers sont, le Capitaine, le Grand Sergent, qui tient la place de Lieutenant, & deux Sergens ordinaires, outre les Caporaux & Appointés, comme dans le service réglé. Trois de ces Compagnies montent la garde chaque jour, & sont distribuées aux trois Portes, & à la grande Garde, qui est à la Maison

fon de Ville, outre un renfort de qua- GENEVE.  
 rante hommes, qui montent toutes  
 les Nuits, tant pour les sentinelles  
 avancées, que pour la patrouille, qui  
 fait garde dans les rues de la Ville.  
 Le service se fait avec l'exactitude la  
 plus scrupuleuse, & comme si l'on avoit  
 continuellement une Armée ennemie  
 aux Portes. La paye de Capitaine est  
 de 20. Ecus par mois; celle des Grands  
 Sergens de 7. Ecus; celle des Sergens  
 ordinaires de 5. Ecus; celle des Ca-  
 poraux & Appointés de 4. Ecus; &  
 celle des simples Soldats de 2. Ecus,  
 avec 30. liv. de pain. Les Sergens  
 font les Porteurs nés des Morts de  
 quelque distinction; ce qui leur vaut  
 leur habillement. Outre la Garnison  
 il y a une Milice d'environ 5. mille  
 hommes, qui est aujourd'hui très-  
 bien exercée au maniement des armes.  
 Chaque Soldat se fournit ses armes.  
 Il y a dans cette Milice quelques Corps  
 particuliers de Canoniers, Dragons,  
 Grenadiers &c.

Il y a une Taxe sur les Particu-  
 liers, pour la paye de la Garnison; &  
 elle est proportionnelle aux Biens d'un  
 chacun. L'on paye cinq Ecus par an  
 pour dix mille Ecus de bien, 15. Ecus  
 pour 20. mille, & ainsi augmentant

GENEVE. 10. Ecus pour chaque 10. mille Ecus, qui excèdent les dix premiers mille Ecus. Les Particuliers déclarent leurs biens de bonne foi à une Chambre qui s'appelle la *Chambre des Taxes*; cette contribution se fait volontiers, sans qu'on soit obligé d'en venir à une recherche forcée. Le reste du Peuple, paye, à-peu-près, sur le pied de deux Ecus par chaque Chef de Famille. Tous les Bourgeois, en quelque partie du Monde qu'ils se trouvent, sont sujets au paiement de cette Taxe, comme ceux qui habitent dans la Ville. Cette Taxe monte environ à 15. mille Ecus, & la levée s'en fait avec douceur & sans vexation, comme il convient dans une République libre.

Si l'on ne juge de la richesse réelle d'un Etat que par la grandeur de ses revenus, on sera forcé de convenir que la République de *Genève* est très-pauvre, puisque ses revenus ne vont pas à 120. mille Ecus par an; mais si l'on considère d'un autre côté l'aifance dans laquelle vivent la plupart de ses Citoyens, les grandes richesses que plusieurs possèdent, & sur-tout l'économie avec laquelle les revenus publics sont ménagés, on verra qu'il s'en faut bien qu'on puisse dire de cet-  
te

te Ville, qu'elle soit dans une situa- GENEVE.  
tion fâcheuse à cet égard. Les Char-  
ges du Gouvernement se payent du  
produit de quelques Domaines appa-  
rtenant à l'Etat, & par le moyen d'un  
petit nombre de droits de Douane &  
d'entrée que l'on perçoit constamment.  
A chaque aliénation de propriété par  
vente l'Etat reçoit le 10. pour cent du  
prix de la vente. Tous ceux qui ont  
des Legs de personnes avec lesquelles  
ils ne sont pas en degré de légitime  
payent un pareil denier de tout ce qui  
leur est légué. Cette Taxe se lève aussi  
sur les Legs faits à un Etranger par  
un *Génevois*. La Garnison se paye en  
partie des revenus publics, en partie  
par le moyen de la Taxe dont nous  
venons de parler. Ajoûtez à cela ce  
que les Etrangers payent pour les Let-  
tres de protection & permissions don-  
nées pour négocier, & vous aurez les  
principales branches des revenus pu-  
blics. Si le Gouvernement a besoin  
de quelque subside nouveau il s'adres-  
se au Conseil Général.

Il y a cependant un autre établisse-  
ment qui donne quelquefois un reve-  
nu assez considérable. Ce sont les Gre-  
niers publics. Comme la Ville a un  
fort petit Territoire, qui ne peut tout

GENEVE. au plus nourrir ses Habitans, que trois mois de l'année, on n'a pas cru qu'il fût de la prudence de se confier entièrement aux Etrangers, & de laisser la Ville sans provisions. Pour cet effet, on a bâti des Greniers publics, qui peuvent contenir depuis 6. à 80000. sacs de bled, le sac pesant 100. liv. du poids de 18. onces. Ceux qui sont chargés de cette Oeconomie ont soin de remplir ces Greniers dans les tems d'abondance; & il y a un débouché réglé pour les grains, qui y sont conservés, ce sont les Boulangers, la Garnison & les Ouvriers de la Seigneurie, ce qui peut consommer 15000. sacs par an; enforte que le bled se renouvelle tous les 6. ans. Les Ministres, & Professeurs, & les Soldats de la Garnison reçoivent une partie de leurs gages, les premiers en bled, & les derniers en pain. Dans les tems de disette, & quand les Voisins ne permettent pas la sortie des grains de leurs Etats, l'on distribue ce bled proportionnellement aux Habitans qui en manquent, & à un prix fort avantageux pour la Chambre des Bleds. Cet établissement a sauvé la Ville de famine en 1693. & en 1709.

Cet excellent établissement a été formé en 1636. Ceux qui en ont la direction



rection ne peuvent faire leurs achats GENEVE: qu'à 4. lieues de distance de la Ville, de peur qu'ils ne fissent trop monter le prix du bled.

Il y a peu de Villes plus recommandables que *Genève* du côté de la charité envers les pauvres. On y remarque 5. Fondations en leur faveur qui toutes ensemble dépensent annuellement environ 80000. Ecus. Les principales sont l'*Hôpital Général* & la *Bourse Française*. L'*Hôpital* tire ses plus grands revenus des contributions publiques volontaires ou collectes qui se font annuellement, des legs & des aumônes faites dans les Eglises. Il est dirigé par un Syndic, un Conseiller, un Pasteur de la Ville, & 9. Membres du Conseil des Deux-Cens. L'emploi des Directeurs est de 6. ans, & ne porte aucun Salaire, mais ceux qui s'en acquittent avec approbation ont une forte recommandation pour obtenir les premiers emplois de l'État.

La *Bourse Française* a été fondée pour le soulagement des pauvres *François* réfugiés. Elle est dirigée par un Pasteur & huit Diacres sans aucun émolument.

GENEVE. Par le moyen de ces sages institutions on compte qu'il y a environ 4000. personnes à *Genève* à la subsistance ou au soulagement desquels on pourvoit suivant leurs besoins. Si quelque Voyageur indigent vient à passer par la Ville, on le secourt, & on le loge pendant une nuit, & pendant trois s'il est foible ou indisposé. S'il y tombe malade on le soigne jusques à ce qu'il soit en état de continuer sa route.

Pour avoir une idée complète du Gouvernement de la Ville de *Genève*, il ne manque plus qu'à parler de la forme du Gouvernement Ecclésiastique. Il y a 14. Pasteurs pour la Ville, & pareil nombre pour la Campagne. Les Pasteurs de la Ville sont chargés du soin de prêcher dans les cinq Paroisses. Leurs fonctions consistent à faire quatre Sermons dans chaque quinzaine : à la vérité la circulation est tolérée, ce qui adoucit un peu leurs travaux. D'ailleurs la Ville étant distribuée en plusieurs quartiers, chaque Pasteur a son quartier particulier, pour le soin des malades, & pour veiller sur la conduite de leurs Brebis. Il y a peu de ces quartiers, où il n'y ait 1500. personnes confiées à la vigilance d'un seul Pasteur.

Ces 28. Pasteurs, conjointement GENÈVE.  
 avec quelques Professeurs de l'Académie, dont j'ai parlé ci-dessus, composent l'Assemblée, qu'on appelle la *Compagnie*. Elle s'assemble tous les Vendredis, pour régler les fonctions de toute la semaine, & tout ce qui concerne le Service Divin. Chaque Pasteur de la Ville préside, à son tour, dans cette Assemblée; sa présidence n'est qu'hebdomadaire, & on l'appelle alors *Modérateur*. C'est à lui que s'adressent toutes les affaires; & c'est lui qui est la bouche de l'Assemblée. Le Gouvernement est purement *Presbytérien*, & tel qu'il convient à la politique d'une petite République, où la Dignité Episcopale étoufferoit l'autorité du Gouvernement Civil. Cependant les Ministres de *Genève* ne désapprouvent point l'Episcopat, dans les Lieux où ce Gouvernement peut convenir & à l'Eglise & à l'Etat Civil.

C'est la Compagnie qui donne la Mission, ou qui adresse la vocation aux Ministres, & qui confère les Ordres sacrés, après un sévère Examen de la Doctrine & des Mœurs des Etudiants. C'est elle qui élit les Régens, une partie des Professeurs & les Pasteurs, tant pour la Ville, que pour

**GENEVE.** la Campagne. Mais le Conseil des XXV. a le droit de rejeter ou d'approuver leur Election qui pour l'ordinaire est cependant approuvée. La Paye des Pasteurs de la Ville, en comprenant le Bled qu'on leur donne avec l'argent, est de 800. livres, monnoye courante; celle des Pasteurs de la Campagne est de 500. liv. Les Professeurs ont la même paye que les Pasteurs de la Ville.

Il y a encore une autre Chambre Ecclésiastique qu'on nomme *le Consistoire*. Elle est composée des Pasteurs & de douze Anciens, dont deux sont du Petit - Conseil, & dix du Conseil des Deux - Cens. Cette Chambre s'assemble tous les Jeudis. On y rapporte tous les défordres scandaleux, qui se commettent dans la Ville & à la Campagne. L'on y cite les Coupables, & on leur adresse les exhortations & les censures qu'ils méritent. Lorsque les Crimes exigent excommunication, cette Chambre a droit de la leur prononcer; elle est aussi le premier Tribunal, qui connoit des Causes Matrimoniales. Le Contract de Mariage étant mixte & tenant du Civil & de l'Ecclésiastique, on a cru que le Consistoire devoit donner son  
avis

avis sur les différens qui surviennent **GENÈVE.**  
à cette occasion. Les Causes sont de-là  
évoquées au Petit-Conseil.

La situation de *Genève* semble d'abord avoir donné peu de facilité à ses Habitans pour faire un Commerce fort étendu. Cependant le génie du Gouvernement *Républicain*, la nécessité, & l'industrie des *Génevois* y a si bien suppléé, qu'ils ont attiré à eux un Commerce considérable qui en a enrichi un grand nombre, & qui les a mis en général dans une situation fort heureuse. Les manufactures de *Genève* sont celles de gallons, d'étoffes & de bas de soye, l'impression des livres, les toiles peintes, la joaillerie & sur-tout l'horlogerie, dont on estime que plus de 6000. personnes sont occupées dans cette Ville ou dans ses environs. Enfin *Genève* est comme le magasin des Peuples qui l'entourent, & elle leur fournit toutes les marchandises étrangères. Ajoutez qu'il n'est pas rare que des *Génevois* fassent des fortunes considérables dans les Pais étrangers, & qu'attirés par l'amour de la Patrie ils y reviennent pour en jouir.

La Ville de *Genève* a une Alliance avec celle de *Berne*, depuis l'an 1526.

**GENEVE.** Elle en avoit aussi contracté une avec la Ville de *Fribourg* dans le même tems, mais celle-ci, irritée de ce que *Genève* avoit embrassé la Réformation, y renonça en 1535. En récompense, les *Génevois* se lièrent plus étroitement avec les *Bernois*, l'an 1536, par un Traité de Combourgeoisie perpétuelle; ils recherchèrent aussi & obtinrent l'Alliance de *Zurich*, en l'année 1584, & ces trois Villes solennifièrent leur Union avec beaucoup de pompe. Ils l'ont renouvelée de tems en tems, & en dernier lieu l'an 1704.

La Ville de *Genève* est la troisième du Louable Corps *Helvétique*, qui ait eu une Imprimerie. On y imprimoit dès le commencement du XVI. Siècle. *Jean-Belot*, natif de *Rouen*, imprima à *Genève*, en 1505, un Missel, par ordre d'*Aymon de Montfalcon*, Evêque & Comte de *Lausanne*, & Administrateur de l'Evêché de *Genève*, comme le porte la dernière feuille.

La République de *Genève* possède aux environs une petite étendue de Pais, où sont les Paroisses de *Seligny*, *Gentou*, *Jussy*, *Gy*, *Sacconay*, *Sattigny*, *Dardagni*, *Malva*, *Avully*, *Carnigny*, *Vandœuvre*, *Cologny*, & *Cheines*.

Tout

Tout ce petit Pais est fertile, fort GENÈVE.  
 beau & fort peuplé. Les Villages y  
 font grands & bien bâtis, & toute la  
 Contrée est ornée d'un grand nombre  
 de jolies Maisons de Campagne. On y  
 recueille quantité de bons fruits; le  
 vin blanc y est petit; mais on y a  
 d'assez bon vin rouge. Et à l'égard du  
 grain, on ne daigne guères y semer  
 autre chose que du froment que la terre  
 rapporte en abondance.

Le Lac de *Genève*, autrement ap-  
 pellé le Lac *Leman*, occupe une par-  
 tie du côté *Méridional* de la *Suisse*,  
 & lui sert de Barrière, la séparant de  
 la *Savoie*. Il fait à-peu-près la figure  
 d'un *Arc*, ou d'une *Demi-lune*, dont  
 le côté convexe regarde la *Suisse*, ce qui  
 fait qu'il a seize lieues de longueur de  
 ce côté-ci; au-lieu qu'il n'en a guères  
 plus de douze du côté de la *Sa-  
 voie*. Il est assez étroit à ses deux  
 bouts, & s'élargissant, peu-à-peu, en-  
 fin vers son milieu il s'ouvre, à la  
 largeur de cinq lieues, à l'endroit de  
*Rolle*. Il borde tout le *Pais de Vaud*,  
 qui présente un aspect tout-à-fait agréa-  
 ble à ceux qui navigent sur ce Lac;  
 par la variété merveilleuse de côtaux,  
 de vallons, de campagnes & de vi-  
 gnobles qu'on y remarque. Ce Lac

GENEVE. est formé en partie par le *Rhône*, qui le traverse dans toute sa longueur, & en sort à *Genève*. Il n'y conserve nullement sa couleur comme on le prétend; il ne le fait qu'à quelque espace dans la tête du Lac par la violence avec laquelle il y entre; mais il n'y a rien là de particulier, qui n'arrive à toutes les grandes Rivières, qui se présentent dans quelque Lac, ou dans quelque Mer. Mais une autre chose plus considérable, plus merveilleuse, qui est bien certaine & de notoriété publique, c'est que ce Lac, au contraire de tous les autres, décroît en Hiver, & croît en Été, quelquefois de la hauteur de dix pieds & davantage. On attribue cette variation aux neiges des Montagnes voisines, qui, se fondant en Été par la chaleur, grossissent de leurs eaux les Rivières qui entrent dans ce Lac, & le Lac lui-même par conséquent. Ce Lac est profond, & par-là il n'est pas si orageux que quelques autres. On y sent, de tems en tems, des vents souterrains, qui soulèvent les eaux; mais qui ne sont pas dangereux. Il est abondant en bons poissons: l'on y pêche entre autres d'excellentes Truites, & des Perches, & d'autres espèces de poissons moins communes, comme la *Lotte*, & le *Ferrat*.



## IV.

## MULHOUSE.

Les Alliés que j'ai décrits ci-dessus MULHOUSE.  
 sont tous aux frontières de la Suisse, & touchent immédiatement un ou plusieurs Cantons. Il n'en est pas de même de la Ville de *Mulhouse* ou *Mühlhausen* que j'ai mise pour cette raison au dernier rang entre nos Alliés, quoiqu'ordinairement elle marche entre *Vallais* & *Bienna*. Elle est assez avant dans l'*Alsace*, environnée de toutes parts des Terres de la France, & à six lieues de *Basle*, celui de tous les Cantons dont elle est le plus près. *Mulhouse* est située dans une belle campagne, fertile en blés, en fruits & en vin. Elle est de moyenne grandeur, assez bien bâtie & peuplée, sur-tout depuis que le Commerce y a augmenté par l'établissement des fabriques d'*Indiennes* qui ont une très-grande réputation. Presque tous les Historiens & Géographes s'accordent à mettre cette Ville au rang des plus anciennes de la *Germanie*. On croit qu'elle est l'*Arialbimion* des Anciens, puisque l'*Itineraire* d'*Antonin* met une Ville de ce nom entre *Augusta Rauracorum*, qui est *Augst*, & *Urencium*,

MUL-  
MOUSE.

qu'on prend pour *Ensisheim*. Mais cette idée n'a aucun fondement, & le sentiment du favant *Schæpflin* (1) est qu'il faut placer *Arialbinum* près de *Biminguen* à côté de *Basle* & *Urunca* près d'*Illzach* dans le Territoire de *Mulhouse*.

Le nom de *Mulhouse* lui vint probablement d'une Maison où d'un Moulin, *Mühlhaus*, bâti originellement près de la Rivière d'*Ill* sur laquelle cette Ville est située, & les Armes de la Ville qui font une Rouë de Moulin de gueule champ d'argent ne laissent aucun doute à ce sujet.

*Mulhouse* est très-ancien. Il en est fait mention dans une Charte de *Louis le Pieux* de l'année 823. Cette Ville fut *Ville Impériale* dans l'onzième Siècle, elle fut toujours fidèle aux Empereurs dans leurs brouilleries avec les Papes, & elle s'attira par-là la haine & des Ecclésiastiques & de la Noblesse du voisinage.

L'Empereur *Frédéric II.* ayant eu le dessous contre *Guillaume* son Concurrant, l'Evêque de *Strasbourg* nommé *Walther de Geroldseck* qui tenoit le parti

(1) *Alfat. illustr.* T. I. p. 51. 187. 201.

parti du dernier, fit la Guerre aux <sup>MUL-</sup>  
 Villes Impériales adhérantes à *Frède-* <sup>HOUSE.</sup>  
*ric.* *Mulhouse* fut par cette raison pris  
 en 1246, fort maltraité & resta 15.  
 ans sous la Domination de l'Evêque.  
 Ce fut *Rodolphe de Habsbourg* qui la  
 délivra du joug Episcopal en 1261,  
 & prit avec le secours des Bourgeois  
 la Forteresse que l'Evêque y avoit,  
 & la démolit, n'y laissant que deux  
 Tours qui subsistent encore. Ce Prin-  
 ce ayant été, douze ans après, élevé à  
 l'Empire, il récompensa la fidélité que  
 cette Ville avoit eue pour les Empe-  
 reurs, & lui donna divers Privilè-  
 ges, entre autres un de 1275. qui  
 porte, que les Bourgeois ne pourront  
 jamais être actionnés devant aucun  
 Tribunal étranger. Ces Privilèges ont  
 été confirmés & même augmentés par  
 les Empereurs suivans.

Anciennement que la Ville tenoit à  
 l'Empire elle avoit son *Reichs-Schult-*  
*beifs*, qui en vertu du Privilège de  
 l'Empereur *Adolfe* de 1293. devoit être  
 Bourgeois.

Cet Advoyer de l'Empire formoit  
 dans ce tems-là avec 12. Conseillers,  
 dont 4. Nobles & 8. Patriciens, le Sé-  
 nat, & la Justice se rendoit en son

MUL-  
MOUSE.

nom par un *Unter-Schultheifs*. Cette dernière charge subsiste encore, mais la première ayant été hypothéquée par les Empereurs, la Ville la racheta en 1457, & elle fut depuis lors supprimée.

L'Empereur *Charles IV*, en 1347, permit aux Bourgeois de se choisir eux-mêmes un Chef qui porteroit le nom de *Bourguemaitre*. C'est encore aujourd'hui la principale Charge de l'Etat; il y en a trois, ci-devant il y en avoit quelquefois quatre. Ils président & ont la régence tour à tour pendant 6. mois.

Le Gouvernement de cette Ville au reste n'est plus ce qu'il étoit autrefois, d'*Aristocratique* il est devenu *Aristo-Démocratique*, & on peut dire que depuis les nouveaux changemens arrivés en 1739. au sujet d'un Procès de quelques Particuliers dans lequel on a même intéressé les Cantons Protestans, il approche beaucoup de la *Démocratie*.

La Bourgeoisie est partagée en 6. Tribus qui ont chacune deux Chefs particuliers appellés *Zunftmeister*, & six Assesseurs, nommés de leur nombre

bre *Sechser*, qui font en première instance les Juges des Métiers. Outre cela il y a 9. Conseillers & les 3. Bourguemaitres, qui avec les 12. *Zunftmeister* forment le Petit-Sénat au nombre de 24. M U L -  
H O U S E .

Le Grand-Conseil outre les 24. du Petit-Conseil est composé des 6. Assesseurs (*Sechser*) ci-dessus, qui fait le nombre de 36, & de 18. autres Bourgeois, trois de chaque Tribu, appelés *Dreyer*, de sorte que la Souveraineté de la République réside dans 78. personnes. C'est à ce Grand-Conseil que ressortissent les Appels & où se font la plupart des Elections, les Bourgeois ont cependant le droit de faire le Ternaire de leurs Préposés, & les Trois sont élus par eux seuls. Le *Chancelier* marche d'abord après les Bourguemaitres & a la voix décisive en cas d'égalité. Il y a outre cela 2. *Tresoriers*, 1. *Edile* & plusieurs autres Charges relatives à l'administration & à la Police de la Ville.

Parmi les Tribunaux inférieurs la Justice appellée *Stadt - Gericht* tient le premier rang; c'est l'*Unterschultbeis* qui y préside. Il y a ensuite le *Directoire des Marchands*, la *Chambre des*

MUL-  
HOUSE.

*des Réformes*, & autres. Le *Consistoire* qui juge les affaires Matrimoniales est composé des 4. Pasteurs de la Ville, des 3. Bourguemaitres & des 2. Trésoriers.

Cette petite République possède un petit Territoire, composé des Villages d'*Illzach* & de *Modenheim* qu'elle a acheté en 1437. des Comtes de *Wirttemberg*, & qui sont gouvernés par un Baillif du Petit-Conseil résidant en Ville. *Sauesheim* étoit autrefois une Filiale de la Cure d'*Illzach*; mais depuis la Réformation ceux de *Sauesheim* élisent leur propre Curé.

Le Château d'*Illzach* est fief & appartient aux Nobles de *Landenberg*.

Quant aux Alliances que *Mulhouse* a pris avec les Cantons, elle s'allia premièrement avec *Berne* & *Soleure* en 1466, à l'occasion des insultes & hostilités qu'elle avoit perpétuellement à essuyer de la Noblesse *Autrichienne*, qui faisoit entre autres une prétention de 6. Schellings d'un Garçon Meunier nommé *Hermann Klée*, & une prétendue injure d'un Valet nommé *Conrad Bondorf* pour lui faire la Guerre; ce qui engagea les Cantons de faire

en

en 1468. la fameuse Expédition en <sup>MUL-</sup>  
*Alsace*, dans laquelle au nombre de <sup>HOUSE.</sup>  
 14000. ils campèrent pendant 15. jours  
 sur la plaine de l'*Ochsenfeld* près de  
*Thann* sans voir d'Ennemi, & rava-  
 gèrent une bonne partie des environs.  
 Cette Guerre finit par le Traité de  
*Waldshout*. L'an 1506. elle s'allia enco-  
 re avec *Basle* pour 20. ans. Et comme  
 elle avoit toujours marqué beaucoup  
 d'affection aux *Suiffes*, à la sollicitation  
 principalement de *Berne* & de *Soleu-*  
*re* elle fut reçue en 1515. dans une  
 Alliance générale & perpétuelle avec  
 les XIII. Cantons, & incorporée par-  
 là dans le Louable *Corps Helvétique*.

Ce changement ne plut pas aux  
*Autrichiens*; il n'y eut cependant de-  
 puis ce tems-là plus de Guerre ou-  
 verte, & *Mulhouse* a toujours joui de  
 l'avantage de la Neutralité & de la  
 Paix au milieu des Guerres de la Mai-  
 son d'*Autriche* & de la *France*, autant  
 néanmoins que la situation d'un pe-  
 tit Pais sans Troupes exposé aux pas-  
 sages & aux incursions des Partis le  
 permet. Il arriva en 1674. qu'un Corps  
 de Mr. de *Turenne* se battit avec un  
 Corps *Allemand* presque sous le Canon  
 de *Mulhouse* & dans ses Terres. Ce  
 Prince, quoique Vainqueur, respecta  
 les

MUL-  
MOUSE.

les Frontières de cette petite République, & se contenta de poster des gardes à toutes les avenues pour attraper les Fuyards.

Par le moyen de son Alliance avec les *Suiffes*, *Mulhouse* a eu part à toutes leurs Expéditions Militaires en *Italie*, elle a aussi été comprise nommément dans toutes les Alliances avec la *France* depuis *François I.* jusqu'à *Louis XIV.*

A l'égard de la Religion, *Mulhouse* embrassa la Réformation en 1523, fit publier sa Confession de foi en 1528. & 1550, & souscrivit, l'an 1536, avec les Cantons & les Alliés Réformés à la première *Confession Helvétique* dressée à *Basle*, comme aussi à la dernière qui fut faite à *Zurich* en 1566.

Quoique la Ville de *Mulhouse* soit devenué Membre du *Corps Helvétique*, elle est néanmoins plus étroitement unie avec les Cantons *Protestans*, surtout depuis 1586. que les *Catholiques* lui ont renoncé l'Alliance, soit par motif de jalousie qui régnoit alors entre les Cantons des deux Religions, soit par mécontentement donné de la part du Magistrat de *Mulhouse* aux Députés



tés d'*Uri* & de *Schwitz*, qui avoient pris en leur protection deux Bourgeois de la Ville fautifs envers leurs Supérieurs, & dont l'un à la fin se fit *Catholique*. Cette renonciation unilatérale des Cantons *Catholiques* qui n'a jamais été acceptée, & le parti des deux frères nommés *Finninguer*, causa dans la Ville une telle fermentation, que les choses en vinrent l'année d'après à une Rébellion ouverte, de sorte que les Cantons *Protestans* furent obligés d'y envoyer des Troupes qui assiégèrent & prirent la Ville en 1587, & y ramenèrent le calme, ce ne fut cependant qu'en 1588. que les choses furent tout-à-fait remises sur l'ancien pied. Depuis ce tems-là les Cantons *Protestans* & sur-tout *Zurich* & *Berne*, dans les Guerres postérieures qu'il y a eu en *Alsace*, pour marquer leur affection à la Ville de *Mulhouse* & représenter sa Neutralité, y ont toujours envoyé des Députés *Représentans*, & même des Troupes *Suisses*.

Il y a à *Mulhouse* plusieurs Edifices publics & des Maisons autrefois Religieuses. L'Hôtel de Ville qui fait face à la grande place n'est pas un de ses moindres ornemens. L'Eglise de *St. Etienne* qui est sur la même place

est

MUL-  
HOUSE.

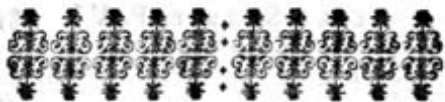
est très-ancienne. Déjà au milieu du XII. Siècle les Chevaliers de l'Ordre de *St. Jean* & les *Augustins* s'y établirent. L'Ordre de *Malte* y a encore une Commanderie fort spacieuse ainsi que l'Ordre *Teutonique*, avec des revenus non modiques. Deux anciens Titres en faveur des *Augustins* prouvent qu'ils y avoient déjà une Maison & une Cour en l'année 1168 (1). Cette Maison fut abandonnée lors de la Réformation, & en 1528. la Ville en fit un Hôpital; aujourd'hui c'est l'Arse-  
*fenal*. La Maison de *Ste. Claire* a été achetée par la Ville & convertie en *Pfrundhaus*, aujourd'hui l'Hôpital y est joint. Le Couvent des *Cordeliers* fait aujourd'hui l'Eglise du Service *François* & des Sermons funèbres.

*Mulhouse* avoit autrefois des Faux-  
 bourgs, mais ils furent démolis en  
 1444,

(1) Le savant *Schæpflin* dans son *Alsatia illustrata* T. II. pag. 422. traite ces deux Titres de suspects, mais ils n'en existent pas moins pour cela dans les Archives de la Ville, & ils n'ont aucune marque de fausseté; l'un commence ainsi: *Scultetus Consilium & Universitas Oppidi Imperialis de Mullenbusen. Ao. Dni 1168.* & l'autre: *Universis presens scriptum visuris Fratribus Sul. Comdator Domus de Mullenbusen quæ Imperialis, Hospitalis S<sup>ti</sup> Johannis. Crucis Amore imitari Crucifixum &c. Dat. Ao. Dom. 4. Cal. Maj. 1168.*

1444, lors de la Guerre du Dauphin <sup>MUL-</sup>  
 & des *Armagnacs*. La Rivière d'*Ill* <sup>HOUSE.</sup>  
 est partagée au-dessus de la Ville par  
 un ouvrage de pierres de taille en trois  
 & partie en quatre fossés, qui se re-  
 joignent au-dessous, de sorte que la  
 Ville est située sur la Rivière comme  
 dans une Isle. Ces fossés font la seu-  
 le fortification avec un vieux mur en  
 galerie sur lequel on peut faire le tour  
 de la Ville. Il est de la prudence de  
 cette Ville de toujours bien vivre avec  
 le Gouvernement *François* de la Pro-  
 vince d'*Alsace*, & jusqu'ici elle a assez  
 sçu se ménager & combiner l'affection  
 de ses hauts Alliés avec la bienveillan-  
 ce des Ministres de son puissant Voisin.





ETAT  
ET  
DELICES  
DE  
LA SUISSE.



PARTIE SEPTIÈME,

*Contenant l'Etat de la Religion des  
Suisses, & celui de leur Milice.*

---

CHAPITRE I.

*De la Religion des Suisses.*

RELIGION  
*des Suisses.*



ON doit avoir remarqué,  
dans le cours de cet Ou-  
vrage, la différence de Re-  
ligion qu'il y a parmi les  
Cantons; les noms de Ca-  
tholiques & de Protestans ou Réformés,  
que

que l'on voit presque à chaque Pa-  
 ge, donnent une idée de cette diffé-  
 rence, que je me propose de mettre  
 ici dans tout son jour. Les Dogmes  
 des premiers sont trop connus, pour  
 avoir besoin d'aucune explication. Ce  
 que je vais dire, sur le chapitre  
 de la Religion, doit s'entendre seule-  
 ment des derniers.

RELIGION  
 des Suisses.

Il seroit à souhaiter pour les *Pro-  
 testans*, qu'ils convinssent, comme les  
*Carboliques* (1), dans leur Doctrine  
 & leur Discipline, aussi-bien que dans  
 leur nom commun. Mais ils sont mal-  
 heureusement si partagés, que le nom  
 général de *Protestans* n'en détermine  
 pas assez l'espèce. Ainsi pour m'ex-  
 pliquer plus clairement sur les *Pro-  
 testans* de la *Suisse*, je dirai qu'ils sont  
 de la Religion *Réformée*, comme elle  
 étoit établie en *France*, & comme elle  
 subsiste aujourd'hui en *Hollande*.

Cette Réformation fut introduite  
 dans la *Suisse*, au même tems que la  
 grande Révolution arriva dans la Re-  
 ligion.

(1) L'Auteur de la *Rélation de la Suisse* leur fait  
 beaucoup d'honneur de les croire d'accord. N'a-  
 voit-il donc point de connoissance des Troubles,  
 qui agitent l'Eglise Romaine depuis tant d'an-  
 nées.

RELIGION  
des Suisses.

ligion. Elle a eu les mêmes causes ; c'est-à-dire, l'abus des Indulgences, l'ignorance des Ecclésiastiques & la corruption horrible de leurs mœurs. Le Pape *Léon X*, ayant épuisé les Finances de la *Chambre Apostolique*, ne trouva point de moyen plus sûr pour faire entrer de l'argent dans ses coffres, que de vendre des Indulgences dans toute la Chrétienté. Il en donna la commission à différentes personnes. Le Cardinal *Christophe de Froli*, Général de l'Ordre des *Cordeliers*, fut entre autres chargé de les débiter dans vingt-sept Provinces, au nombre desquelles étoient, la *Suisse*, le *Vallais* & les *Grisons*. Le Cardinal confia le Département de la *Suisse* à un de ses Religieux, nommé *Bernardin Samson*, *Milanois* d'origine, homme expérimenté dans ce métier, qu'il avoit déjà exercé sous deux autres Papes. Il commença par le Canton d'*Uri*, où il ne trouva aucune opposition ; il passa ensuite dans le Canton de *Schwitz*, & y fit son commerce d'Indulgences ; mais *Zwingle*, qui s'y trouvoit alors, & qui étoit Curé d'*Einfidlen*, s'opposa à ce trafic de toutes ses forces, & prêcha de son côté : „ qu'il falloit  
„ chercher le pardon des péchés & la  
„ vie éternelle dans les mérites de  
„ Jé-

„ *Jésus - Christ* ; & qu'il ne falloit pas RELIGION  
 „ faire grand cas des Indulgences , des Suisses.  
 „ des Pélérinages , des Vœux , ni  
 „ des Offrandes , que l'on faisoit aux  
 „ Saints “. Ses Prédications eurent  
 un tel succès , qu'il persuada à plu-  
 sieurs Pélerins , qui se rendoient en  
 foule à l'Eglise d'*Einsidlen* , dont la *Ste.*  
*Vierge* est Patrone , qu'ils devoient  
 remporter leurs offrandes.

En 1518 , ayant été appelé à *Zurich*  
 pour y prêcher dans la grande Egli-  
 se , il y expliqua tout de suite l'Evan-  
 gile de *St. Matthieu* , non , disoit-il ,  
*selon les Traditions humaines* , mais par  
*la Ste. Ecriture* ; il y joignoit des décla-  
 mations contre les Indulgences , &  
 contre les Superstitions de l'Eglise *Ro-*  
*maine* ; il le fit avec tant de fruit ,  
 qu'au commencement de l'année 1520 ,  
 il pouvoit compter 2000. Ames qu'il  
 avoit gagnées ; & il obtint même du  
 Conseil de *Zurich* , que l'on publieroit  
 un Edit , adressé à tous les Curés Pré-  
 dicateurs , &c. par lequel il leur étoit  
 ordonné „ de ne prêcher , que ce qu'ils  
 „ pouvoient prouver par la Parole de  
 „ Dieu , & de passer sous silence les  
 „ Doctrines & les Ordonnances hu-  
 „ maines “. Ce fut-là le premier  
 pas , que cet Etat fit vers la Réfor-

RELIGION  
des Suisses.

mation. Il en fit bien d'autres en peu de tems ; car en l'année 1525, les Magistrats persuadés par les raisonnemens de *Zwingle* & des autres Ministres qu'il s'étoit affociés, résolurent d'abolir la *Messe*, & publièrent un Edit, portant défenses de plus dire la *Messe*, avec un ordre de faire la *Ste. Cène*, selon la simplicité de l'Évangile.

Les Prédicateurs Évangéliques se multipliant bientôt dans la *Suisse*, un grand nombre d'autres Villes imitèrent l'exemple de *Zurich* ; mais toutes ne furent pas également constantes dans leur changement. *Soletre* par exemple admit la Réformation & permit pendant plusieurs années l'exercice de la nouvelle Religion ; mais à la fin elle la bannit entièrement. Les *Lucernois* montrèrent pendant quelque tems un si grand zèle pour la Religion Évangélique, que les *Bernois* se crurent obligés de leur écrire pour les détourner de l'embrasser. Cependant les *Bernois* eux-mêmes, peu de tems après, renoncèrent à la Religion *Romaine*. De sorte que, pendant que *Luther* prêchoit la Réformation en *Allemagne* (1), *Zwingle*, *Oecolampade*, *Bucer*,

(1) L'Auteur de la Relation de la Suisse ajoute :  
Et Calvin à Genève. Mais il erre doublement :



*Bucer, Bullinger, Haller,* & une infinité d'autres avançaient le même ouvrage, à *Zurich*, à *Basle*, à *Berne*, & dans les autres endroits de la *Suisse*, que nous voyons *Protestans* aujourd'hui.

RELIGION  
des Suisses.

Cependant la *Suisse Allemande* eut plusieurs avantages sur la *Romande*, par rapport à la Réformation. Non-seulement elle se réforma la première; mais elle trouva encore dans son propre sein les Ministres qui lui annoncèrent la Doctrine *Evangelique*. En effet *Zwingle, Oecolampade, Wittebach, Haller*, & plusieurs autres étoient *Suisses* d'origine, au lieu que la *Suisse Romande* eut besoin d'emprunter des Ministres étrangers; car si l'on en excepte *Pierre Viret*, originaire du Pais de *Vaud*, & Bourgeois d'*Orbe*, on ne connoît aucun Réformateur de la *Suisse Romande*. Ce sont les *Bernois* qui ont contribué à la Réformation du Pais de *Vaud*, des Comtés

N 2 de

ment: 1. En ce que ce n'est pas Calvin qui a réformé Genève, comme je l'ai fait voir ci-dessus. 2. En ce qu'il met *Zwingle* & Calvin contemporains pour la Prédication; au lieu qu'il est certain que *Zwingle* étoit mort près de quatre ans, avant que Calvin prêchât pour la première fois à Genève.

RELIGION de *Neuchâtel & Valengin*, de *Genève*  
 des *Suisses*. & de la *Prévôté*, en y envoyant *Farel* & quantité d'autres Ministres après lui.

Il y avoit alors dans la *Suisse* une disposition si générale à secouer le joug de *Rome*, & à réformer les abus qui s'étoient glissés dans l'Eglise *Romaine*, qu'il est très-vraisemblable que la Réformation y eût été universelle, si la Controverse y eût été décidée par l'Écriture & par le raisonnement, tant étoit grande l'ignorance des *Ecclésiastiques* & des *Moines*. Mais les *Catholiques*, ne jugeant pas à propos de commettre leur Cause à la force de leurs raisons, eurent recours aux armes. Leur animosité fut même si grande, qu'ils aimèrent mieux faire Alliance avec les *Autrichiens*, leurs anciens Ennemis, que de vivre en paix avec les *Réformés*. Mais quelque préjudiciable que fut cette Alliance pour le *Corps Helvétique*, la démarche que fit le Canton d'*Underwald*, d'envoyer du secours & de soutenir les Sujets rebelles de *Hasli*, qui s'étoient révoltés contre les *Bernois* leurs Souverains, fut la seule cause de la guerre. Les *Bernois* irrités de ladite démarche

marche de ceux d'*Underwald*, ne voulurent plus les regarder comme Alliés & Membres du *Corps Helvétique*, ni les admettre dans les Diètes, ni même souffrir qu'ils envoyassent des Baillifs cette année-là, selon leur rang, à *Bâde* & dans les *Bailliages-Libres*. *Zurich* fut dans le même sentiment; mais les Cantons *Catholiques* appuyèrent celui d'*Underwald*.

Cependant six Cantons neutres, *Glaris*, *Basle*, *Fribourg*, *Soleure*, *Schaffhouse* & *Appenzell*, s'entremirent pour rétablir la paix, dans une Diète assemblée à *Bâde*, & le Roi *Ferdinand*, qui avoit les *Turcs* sur les bras, écrivit aux Cantons pour les exhorter à rétablir la concorde entre eux. Toutes ces Négociations furent inutiles; le Canton d'*Underwald* appuyé du secours des quatre autres Cantons entreprit d'établir d'autorité ses deux Baillifs à *Bâde* & dans les *Bailliages-Libres*. Les *Zuricois* envoyèrent alors un Héraut aux V. Cantons leur déclarer la Guerre, & mirent sur pied une Armée, qui avec les secours que les *Bernois* leur fournirent s'empara sans résistance du *Thourgaw* & du *Rheinthal*. Les V. Cantons *Catholiques* se mirent pareillement en Campagne, appuyés

RELIGION  
des Suisses.

puyés de 1500. hommes de Troupes auxiliaires, que les *Vallaisans* leur avoient envoyés. Mais dans le tems que les deux Armées étoient prêtes à en venir aux mains, *Jean Aibli*, Land-Amman de *Glaris*, obtint des Commandans des deux Armées une suspension d'hostilités, qui fut suivie d'un Traité de Paix, en dix-huit articles, conclu & signé le 26. de Juin de la même année 1529. Comme ce Traité a été le fondement & le modèle de tous les Traités de Paix & de Religion, qui ont été faits entre les Cantons, il fera bon d'en rapporter en gros la substance.

„ I. Quant à la *Parole de Dieu*,  
 „ comme la *Foi* n'est pas une chose  
 „ à laquelle on doit porter les hom-  
 „ mes par la contrainte, on ne for-  
 „ cera point les *Cinq Cantons*, ni leurs  
 „ *Sujets* à l'embrasser. Mais pour ce  
 „ qui regarde les *Confédérés des Can-*  
 „ *tons*, & les *Seigneuries Communes*,  
 „ on ne punira personne pour avoir  
 „ aboli la *Messe*, ou détruit les *Ima-*  
 „ *ges*. Et à l'égard des endroits où  
 „ la *Messe*, & les autres *Cérémonies*  
 „ sont encore en usage, on n'y usera  
 „ d'aucune contrainte, & on n'y en-  
 „ voyera, ni on n'y établira aucun  
 „ Mi-

„ Ministre, s'il n'est demandé à la RELIGION  
 „ pluralité des voix. Ce qui aura été des *Suisses*.  
 „ résolu dans une Paroisse, à la plura-  
 „ lité des voix, pour abolir la *Messe*, ou  
 „ la garder, & pour manger des vian-  
 „ des, que Dieu n'a point défendues, se-  
 „ ra observé, tant qu'il plaira aux Pa-  
 „ roissiens. Enfin aucune Partie n'in-  
 „ sultera l'autre au sujet de sa Religion.

„ II. L'Alliance contractée avec le  
 „ Roi *Ferdinand*, n'ayant été faite  
 „ que pour cause de Religion, & n'é-  
 „ tant plus nécessaire, les V. Cantons  
 „ y renonceront absolument, & en  
 „ remettront incessamment le Traité  
 „ en Original entre les mains des  
 „ Médiateurs, avant que les Armées  
 „ décampent, pour être biffé, lacéré  
 „ & mis en pièces. Quant au Traité  
 „ d'Alliance & de Combourgeoisie,  
 „ nouvellement contracté entre les  
 „ V. Cantons & le *Vallais*, on en trai-  
 „ tera dans les Diètes; le tout sans  
 „ préjudice des *Traités de Combourgeoi-*  
 „ *sie*, contractés entre les six Villes Ré-  
 „ formées, *Zurich*, *Berne*, *Basle*, *St.*  
 „ *Gall*, *Mulhouse* & *Bieme*.

„ III. Ces six Villes prient encore  
 „ très - instamment les V. Cantons, de  
 „ renoncer aux *Services*, aux *Pensions*,

RELIGION  
des Suisses.

» & aux *Présens* des Rois & des Prin-  
 » ces, pour le bien commun de la  
 » Patrie. Que si leur prière n'est d'au-  
 » cune efficace, il a été expressement  
 » convenu, que ceux des V. Cantons  
 » ne prendront point dans leurs Trou-  
 » pes, & ne conduiront point à la guer-  
 » re au service des Princes étrangers,  
 » les Sujets des VI. Villes, sous peine  
 » de la vie, tant pour les Soldats, que  
 » pour les Enrolleurs.

» IV. Quant à ceux qui distribuent  
 » ces *Pensions*, ou qui les reçoivent,  
 » ils ne seront pas punis pour le pré-  
 » sent, parce que leurs Magistrats le  
 » leur avoient permis; mais si dans  
 » la suite on les défend, on punira  
 » ceux qui y contreviendront.

» V. Comme quelques Cantons  
 » avoient formé des *Assemblées* à *Becken-*  
 » *riedt*, & ailleurs, ils ne le feront  
 » plus. Les Quatre Cantons *Fore-*  
 » *tiers* (1) ne s'assembleront plus sé-  
 » parément, pour les affaires qui re-  
 » gardent le *Corps Helvétique*; il leur  
 » sera cependant permis de s'assembler  
 » où bon leur semblera pour leurs af-  
 » faires particulières.

» VI.

(1) *Lucerne, Uri, Schwitz & Unterwald.*

„ VI. D'autant qu'il est souvent RELIGION  
 „ arrivé que quelques Cantons ont des Suisses.  
 „ traité en particulier certaines affai-  
 „ res & les ont publiées au nom de  
 „ tous les Cantons, quoique quel-  
 „ ques-uns n'y eussent eu aucune  
 „ part ; cela ne se pratiquera plus à  
 „ l'avenir.

„ VII. Sur la demande faite au  
 „ Canton de *Schwitz*, d'une pension  
 „ pour les Enfans de feu Mr. *Jacob*  
 „ *Schlosser* ( 1 ), les deux Parties ont  
 „ remis cette affaire à la Décision des  
 „ Médiateurs, qui ont plein-pouvoir  
 „ de prononcer.

„ VIII. Tous les Edits & Régle-  
 „ mens publiés par l'une ou l'autre  
 „ des VI. Villes, ou par toutes en-  
 „ semble, demeureront dans leur for-  
 „ ce, sans que personne puisse s'y  
 „ opposer ; & dans les endroits où  
 „ l'on aura aboli la Messe, les Ima-  
 „ ges, &c. personne n'en fera inquié-  
 „ té, ni sollicité à les rétablir ; bien  
 „ entendu que personne ne sera con-  
 „ traint à embrasser une Religion mal-  
 „ gré lui.

N 5

„ IX.

(1) C'étoit un Ministre que l'on avoit brûlé, pour  
 cause de Religion, dans le Canton de *Schwitz* ;  
 les Réformés le regardent comme un *Martyr*.

RELIGION  
des Suisses.

„ IX. Il y aura , de part & d'autre , pleine & entière amnistie pour toutes les *Villes* , *Communautés* , *Villages* & personnes particulières , qui ont donné du secours à l'une ou à l'autre des Parties ; favoir pour les *Villes de Basle* , *St. Gall* , *Mulhouse* , & *Bienne* ; pour le *Thourgaw* , pour *Bremgarten* , & *Mellingue* , pour le *Rheinthal* , pour les Sujets de l'Abbé de *St. Gall* , pour ceux des *Bailliages - Libres* , dans l'*Argaw* , & pour le *Tockenbourg* , *Gaster* , *Wesen* , & autres lieux , qui ont donné du secours aux *Villes de Zurich* & de *Berne* , & pareillement aussi pour tous ceux qui ont donné du secours aux *V. Cantons* , entre autres les *Vallaisans*.

„ X. Toutes les injures & les paroles choquantes , qui ont été employées de part & d'autre , au sujet de la Religion , seront oubliées ; on s'en abstiendra à l'avenir , & ceux qui y contreviendront seront punis par leurs Magistrats.

„ XI. Toutes les faïfies faites en *Suisse* sur les *Censes* , *Rentes* & autres biens & *revenus* , appartenans à des *Eglises* , ou à des *Communautés* ,



„ nautés , où l'on a aboli la *Messe*, RELIGION  
 „ feront levés, & désormais ceux qui des Suisses.  
 „ doivent ces Cens, Rentes, &c. les  
 „ payeront.

„ XII. *Thomas Mournier* comparoi-  
 „ tra à *Bide* devant les Médiateurs,  
 „ pour répondre aux plaintes, que  
 „ les Villes de *Zurich* & de *Berne*  
 „ font contre lui, au sujet de ses *Li-*  
 „ *belles diffamatoires*. Ceux de *Lucer-*  
 „ *ne* le contraindront à le faire, &  
 „ il sera puni, comme il le mé-  
 „ rite.

„ XIII. Pour ce qui regarde les  
 „ *Frais*, que les Villes de *Zurich*,  
 „ de *Berne*, & leurs *Alliés*, ont été  
 „ obligés de faire, plein-pouvoir est  
 „ donné aux Médiateurs de les ré-  
 „ gler; dans l'espérance, qu'ils exa-  
 „ mineront la chose avec exactitude,  
 „ & qu'ils prononceront en gens d'hon-  
 „ neur, & dans l'espace de 15. jours  
 „ après la conclusion du *Traité*, fau-  
 „ te de quoi les VI. Villes pourront  
 „ interdire tout commerce avec les  
 „ V. Cantons.

„ XIV. Les Médiateurs ont le pou-  
 „ voir de régler en même tems l'Ac-  
 „ commodement de ceux d'*Under-*

RELIGION  
des Suisses.

„ *wald* avec *Berne*, & il dépendra des  
 „ *Bernois*, que la décision de ce dif-  
 „ férend se fasse à l'amiable, ou selon  
 „ la rigueur du Droit.

„ XV. Chacune des Parties demeu-  
 „ rera dans sa Religion aussi long-  
 „ tems que bon lui semblera ; &  
 „ l'une & l'autre conservera la pos-  
 „ session de ses Bailliages, Seigneu-  
 „ ries, Pais, Sujets, Libertés,  
 „ Droits, Usages, &c. ainsi qu'ils les  
 „ possédoient avant la Déclaration de  
 „ la Guerre. Au reste les IV. Can-  
 „ tons, *Zurich*, *Lucerne*, *Schwitz* &  
 „ *Glaris*, soutiendront la Ville de  
 „ *St. Gall*, dans l'embaras où elle se  
 „ trouve, au sujet de l'Abbaye qui  
 „ est dans son enceinte.

„ XVI. Ceux de *Thourgaw* ayant  
 „ fait des plaintes, portant entre au-  
 „ tres choses, qu'on leur donnoit  
 „ des *Baillifs jeunes, violens, empor-  
 „ tés*, &c. *Zurich* & *Berne* déclarent  
 „ que leur intention est que l'on don-  
 „ ne à ces bonnes gens des Baillifs  
 „ pieux, de sens rassis, & de bonnes  
 „ mœurs, &c.

„ XVII. Les Cantons jureront de  
 „ nouveau tous ensemble & sur le  
 „ champ,

„ champ , leur ancienne Alliance, RELIGION  
 „ selon l'ancien usage, avec le Trai-<sup>des Suisses.</sup>  
 „ té de *Stantz*, & la présente Paix  
 „ Nationale.

„ XVIII. Enfin il y aura de part  
 „ & d'autre une Paix ferme & invio-  
 „ lable ; on oubliera tout ce qui s'est  
 „ passé entre les deux Partis, leurs  
 „ Adhérans & leurs Alliés ; & person-  
 „ ne ne fera inquiété ni pour ce qu'il  
 „ aura fait, ni pour ce qu'il aura dit  
 „ contre ceux du parti opposé au  
 „ sien, &c.

Ce Traité de Paix sembloit devoir assurer la tranquillité de la Suisse ; mais il n'en fut rien. Les Esprits s'aigrirent ; & l'animosité excita de nouveaux Troubles, qui aboutirent à une Guerre ouverte, dans laquelle les Catholiques emportèrent l'avantage sur les Protestans, particulièrement dans une Bataille qui se donna à *Cappel* en 1531, & dans laquelle *Zwingle* fut tué & ensuite écartelé, & brûlé par les Catholiques. Une nouvelle Paix ayant succédé à cette seconde Guerre, le Traité qui en fut fait fut appelé le second *Landsfrid*, ou le second Traité de Paix Nationale, parce que tous les Cantons y entrèrent, ou comme

RELIGION  
des *Suiffes*.

Parties, ou comme Médiateurs, & il a servi de Règle aux Cantons pendant long-tems. Mais après la Guerre de 1712, *Zurich* & *Berne* s'étant trouvé les Vainqueurs imposèrent à leur tour aux Vaincus des conditions, & firent stipuler entre autres choses, que ce Traité de l'an 1531. seroit annullé & biffé.

La Guerre de Religion ne fut pas le seul échec que reçût la Réformation. Elle fut agitée de troubles intérieurs, qui la mirent dans un péril évident. J'entends le Schisme du *Luthéranisme*, dont je ne puis me dispenser de rapporter brièvement l'origine.

La Diète de l'Empire s'étant tenue à *Spire*, au mois de *Mars* 1539, les *Catholiques* voulurent y faire passer, à la pluralité des voix, un Decret, qui restreignoit la liberté de conscience, accordée trois ans auparavant. Les Princes qui avoient embrassé la Réformation, firent une Protestation solennelle contre ce Decret, & en appellèrent à l'Empereur & à un Concile Libre. Quelques Villes d'*Allemagne*,

magne, d'Alsace & de Suisse (1), se RELIGION  
joignirent à ces Princes & signèrent des Suisses.  
leur Protestation avec l'Appel; & c'est  
de-là, pour le dire en passant, qu'est  
venu le nom de *Protèstans*, qu'on a  
donné aux *Luthériens* & *Réformés*.  
Mais comme ceux-ci n'étoient pas d'ac-  
cord sur la présence réelle du Corps  
de *Jésus-Christ* dans l'Eucharistie, les  
*Catholiques* en prirent occasion de tra-  
vailler à mettre la division parmi eux;  
& ils y réüffirent. La Clause, qu'ils  
avoient fait insérer dans leur Decret,  
portant; *qu'on ne recevroit point la*  
*Doctrine de ceux, qui enseignoient tou-*  
*chant la Cène du Seigneur, autrement*  
*qu'on ne fait dans l'Eglise,* (savoir  
dans l'Eglise Romaine, où l'on ensei-  
gne la présence réelle;) cette clause,  
dis-je, allarma les *Evangeliques*, ils  
reconnurent le piège, & le réfutèrent  
dans leur Protestation.

Cependant, ce que les *Catholiques*  
avoient attendu arriva, les Théolo-  
giens des deux Partis *Protèstans* se fi-  
rent réciproquement une guerre cruel-  
le dans leurs Ecrits, & l'aigreur crois-  
sant

(1) *Strasbourg, Nuremberg, Ulm, Constance,*  
*Reutlingue, Winsheim, Memmingue, Lindau,*  
*Kempten, Heilbrun, Isny, Weiffembourg,*  
*Noralingue & St. Gall.*

RELIGION  
des Suisses.

fant avec le tems , on chercha à y apporter du remède. On crut qu'une Conférence , entre les Théologiens des deux Partis , pourroit produire cet effet. *Philippe*, Landgrave de *Hesse-Cassel*, en ayant communiqué avec ses *Alliés*, & sollicité les *Suisses*, à contribuer à l'union, convoqua une Assemblée de Théologiens à *Marbourg*, pour y conférer ensemble, amiablement, & en Charité Chrétienne. *Zwingle* & *Oecolampade* s'y rendirent les premiers, & en passant à *Strasbourg*, ils prirent avec eux *Martin Bucer* & *Gaspar Hedion*. Après eux arrivèrent de *Saxe*, *Luther*, *Melancthon*, *Juste Jonas*; de *Nuremberg*, *André Osiander*; de *Hall* en *Souabe*, *Jean Brentius*; & d'*Augsbourg*, *Etienne Agricola*.

La Conférence se tint en présence du Landgrave & de toute sa Cour; mais les deux Partis ne purent convenir. Après bien des disputes, *Luther* exhorta *Zwingle*, & *Oecolampade* à l'amour de la concorde, & à entrer dans son sentiment, qui étoit fondé, disoit-il, sur la Parole de Dieu: *Zwingle*, *Oecolampade* & *Bucer*, de leur côté, protestèrent que *Luther* n'avoit point défendu son sentiment  
par

par la Parole de Dieu ; & soutinrent RELIGION  
des Suisses. qu'on lui avoit montré clairement son erreur par la même Parole de Dieu, & par des passages des Pères.

Telle fut la fin de cette Conférence ; néanmoins afin qu'il ne parût pas que les Théologiens des deux Partis fussent aussi éloignés les uns des autres, qu'on l'auroit pû croire, & que cette Conférence eût été tenue inutilement, ils dressèrent une petite Confession de Foi, conçue en XV. Art. qu'ils signèrent de part & d'autre, le 3. d'Octobre. Elle finissoit par ces mots : *Enfin quoique nous n'ayons point été présentement d'accord sur la question, si le vrai Corps & le Sang du Seigneur est présent corporellement dans le pain, & dans le vin de la Cène ? Cependant chaque Partie témoignera de la Charité Chrétienne à l'autre, autant que sa conscience s'y accordera ; & l'une & l'autre Partie priera Dieu ardemment, de nous conduire dans la véritable Doctrine, par son Esprit, AMEN.* Comme l'on voit le Schisme du Luthéranisme n'étoit pas encore déclaré ; il a fait des progrès depuis ; & il est enfin venu au point où nous le voyons aujourd'hui.

Pour

RELIGION  
des Suisses.

Pour reprendre le fil des affaires de la Suisse en particulier, il est bon d'observer: qu'il y a eu encore au sujet de la Religion quelques autres brouilleries entre les Cantons, & qu'elles ont même éclaté en des Guerres ouvertes. Mais elles ont été toutes de courte durée. Le desir de vivre en paix imposant à chaque parti la nécessité d'une tolérance réciproque dans leurs Bailliages communs, où il y a souvent un mélange des deux Religions, dont les disputes néanmoins ont donné occasion à toutes les Guerres, qui se sont faites jusqu'à présent.

Il est constant que la plupart des Dogmes de Religion ont leurs vicissitudes, comme presque toutes les autres choses dans ce monde; ce qui donne aujourd'hui occasion à une Hérésie, & demain à un Schisme; & quoique la Vérité demeure toujours la même, on peut dire qu'elle triomphe avec plus déclat dans certains tems que dans d'autres, suivant la corruption du siècle, ou suivant les circonstances qui se rencontrent. C'est ce que l'on a remarqué principalement dans les Questions du *Libre-Arbitre*, de la *Prédestination*, & de la *Grace-Universelle*, sur lesquelles il y a presque



que autant de sentimens différens que RELIGION  
des Suisses. de Théologiens. Il arrive dans ces Questions ce qu'on voit arriver en France, pour les Modes & les Usages, on change & rechange tant de fois, qu'à la fin on en revient à celles qu'on avoit laissées.

En effet lorsqu'à l'occasion de la Réformation les Belles-Lettres eurent comme repris naissance, plusieurs beaux Esprits se trouvèrent à-peu-près dans le cas d'*Alexandre*, qui ne voyoit qu'avec jalousie les victoires de son Père *Philippe*, & se plaignoit de ce qu'il ne lui laissoit plus d'occasion pour acquérir de la réputation. De même un grand nombre de Savans étonnés de cette foule d'Ouvrages, que mettoient au jour les Réformateurs, s'imaginèrent, qu'il ne leur restoit plus de matière à traiter pour signaler leur nom. Ils prirent une autre route; ils abandonnèrent cette manière simple, dont ils voyoient qu'on avoit traité les Matières Théologiques, ils travaillèrent à se faire un nom par une Théologie plus subtile & plus élevée; & ils avancèrent insensiblement des opinions différentes de celles des premiers Réformateurs; mais que les Partisans de ceux-ci combattirent de  
toute

RELIGION toute leur force. Les deux Partis s'é-  
*des Suisses.* chauffèrent d'autant plus l'un contre  
 l'autre, qu'ils étoient animés du zèle  
 de la Religion, ou du desir de ren-  
 dre leur nom célèbre. Cela donna  
 naissance à une très-grande quantité  
 d'Ouvrages, dont aujourd'hui à pei-  
 ne connoit-on les titres.

La liberté de disputer étoit parve-  
 nuë en *Suisse*, comme ailleurs, dans  
 le dernier siècle à un tel point, que  
 les Villes de *Genève*, & de *Basle*,  
 auxquelles se joignoit dans la fuite cel-  
 le de *Zurich*, pensèrent à élever un  
 retranchement contre les nouvelles  
 opinions des Théologiens François.  
 On peut dire que les *Bernois* ne pri-  
 rent alors aucune part à cette affaire.  
 Car ce ne furent que *Turretin*, *Gern-  
 ler* & *Heidegger*, qui s'en mêlèrent.  
 Cependant ces trois hommes ayant  
 ainsi dressé le *Formulaire du Consen-  
 sus*, & l'ayant proposé aux Eglises Ré-  
 formées, les *Bernois*, pour ne pas pa-  
 roître se distinguer des autres, l'ac-  
 ceptèrent pareillement.

Mais ce qui m'étonna beaucoup,  
 ce fut de voir qu'un grand nom-  
 bre de personnes, qui veulent pas-  
 ser pour avoir plus d'esprit & de lu-  
 lu-

lumières que les autres, s'opposoient RELIGION  
des Suisses. au Formulaire du *Consensus*, sous le seul prétexte, que la défense de la Doctrine sévère, que contenoit le *Consensus*, seroit un obstacle à l'union & à la réconciliation des *Luthériens* avec les *Réformés*, comme si cette union devoit se faire par le changement des Dogmes d'un des deux Partis, plutôt que par une tolérance & une amitié réciproque, ainsi que tant de savantes plumes l'ont démontré en une infinité d'occasions. Cependant il est certain, qu'on ne trouve rien dans le *Consensus*, & qu'il n'y est rien enseigné, que ce qui est contenu dans les systèmes modernes des *Réformés* d'Angleterre, de Hollande & d'Allemagne. Mais en voilà assez sur cet Article. Retournons maintenant à la Relation de la Suisse.

„ Quoiqu'il y ait, dit-elle, une  
 „ tolérance des deux Religions dans  
 „ les Bailliages communs, comme  
 „ je l'ai déjà remarqué, cependant il  
 „ n'y en a point dans les Cantons  
 „ mêmes. Là il faut que chaque par-  
 „ ticulier se conforme à la Religion  
 „ établie du Canton, ou qu'il quitte  
 „ le Pais, bien qu'il y soit né. L'on  
 „ fait trop bien, que par-tout où les  
 „ Catho-

RELIGION  
des Suisses.

» *Catholiques-Romains* sont les Maîtres,  
 » ils ne souffrent aucun autre exer-  
 » cice de Religion que celui de la  
 » leur ; mais peut-être se fera-t-on at-  
 » tendu que les Cantons *Protestans*  
 » dussent avoir plus d'indulgence pour  
 » ceux qui se séparent de leur Eglise.  
 » A la vérité ils ne font pas si dé-  
 » pourvus de charité, que de les  
 » emprisonner ou de les punir cor-  
 » porellement, mais ils les obligent  
 » de se retirer hors du Pais, avec  
 » une entière liberté néanmoins de  
 » vendre leurs biens & d'emporter  
 » tous leurs effets avec eux". Si ce  
 que dit ici notre Auteur est générale-  
 ment vrai, néanmoins pour mettre  
 les choses dans toute leur exactitude,  
 il devoit dire qu'il y a encore aujour-  
 d'hui dans le Canton de *Berne* cer-  
 tains endroits, qui ont conservé la  
 Religion *Romaine*, & à qui on laisse  
 une entière liberté sur ce chapitre.  
 Ces endroits sont situés à l'extrémité  
 du Canton du côté du *Frickthal* ; mais  
 dans les lieux, où il n'y a point eu  
 depuis la Réformation de *Catholiques-  
 Romains*, on ne leur permet point  
 de s'y établir. La défense n'est pour-  
 tant pas faite en haine de la Religion,  
 mais seulement pour assurer la tran-  
 quillité

quillité publique, qui ne manqueroit pas d'être bien-tôt troublée. RELIGION  
des Suisses.

Avec ces précautions on est parvenu à entretenir la Paix dans le Pais, comme par l'uniformité dans la Doctrine, & dans la Discipline, on a réuffi à n'être guères inquiété par les Sectaires. On ne peut pas dire pourtant que les Cantons ayent été absolument exempts de Sectes ( 1 ). „ Il s'en for-  
„ ma deux, particulièrement dans le  
„ Canton de *Berne*, qui se feroient  
„ fans doute répandues plus loin, si  
„ elles n'avoient pas été réprimées  
„ dans leur commencement.

„ L'une

( 1 ) *L'Auteur de la Relation de la Suisse prétend que l'on n'a vu dans les Cantons que deux Sectes depuis la Réformation : savoir celle des Piétistes, & celle des Anabaptistes : mais il est certain qu'il y en a eu plusieurs autres, qui à la vérité n'ont pas fait de grands progrès, parce qu'on a eu soin de les réprimer dans leurs commencemens. Par exemple, il s'est élevé de tems à autres un certain genre de Fanatiques, qui faisoit gloire d'avoir des inspirations. On a vu aussi, il n'y a pas long-tems, une espèce de Quiétistes ; mais une pareille Secte n'est pas fort à craindre en Suisse, où ceux qui ne veulent pas travailler, n'ont qu'à choisir ou de sortir du Pais, ou de mourir de faim. Car quoique la Terre y soit une bonne mère, qui fournit à ses Habitans tout ce qui leur est nécessaire ; on ne peut néanmoins espérer d'avoir part à ses faveurs, que par le travail.*

RELIGION  
des Suisses.

„ L'une de ces Sectes est celle des  
 „ Piétistes, & l'autre celle des Anabap-  
 „ tistes. Les premiers n'ont aucun  
 „ dogme particulier, que j'aye pû dé-  
 „ couvrir. Ils se picquent seulement  
 „ d'une dévotion plus fervente, &  
 „ d'une plus grande pureté de mœurs.  
 „ Ce qui les distingue, c'est qu'ils  
 „ s'abstiennent du culte public de l'E-  
 „ glise (1) : les uns sous l'humble  
 „ prétexte d'être indignes de paroître  
 „ dans la Maison de Dieu; & les au-  
 „ tres, au contraire, disant, qu'ils  
 „ ne peuvent pas être édifiés par les  
 „ Prédications d'hommes mondains,  
 „ dont la vie est une contradiction à  
 „ leur Doctrine. Enfin ces Piétistes  
 „ semblent être une espèce d'anciens  
 „ Hypocrites résuscités sous un autre  
 „ nom. Car ceux qui se sont appli-  
 „ qués à observer leurs manières, les  
 „ trouvent de mauvaise foi dans leur  
 „ commerce, se servant du masque de  
 „ la Religion pour surprendre d'autant  
 „ mieux les Crédules”. Puisque no-  
 „ tre Auteur avoit commencé à distin-  
 „ guer les Piétistes en deux Classes, il  
 „ eût dû continuer sur le même pié  
 „ jusqu'au bout; car il est constant que  
 „ l'on

(1) L'Auteur de la Relation de la Suisse confond  
 ici les Piétistes avec les Séparatistes.

Pon a trouvé parmi eux des gens d'une bonne foi à toute épreuve dans le commerce & d'une Religion & d'une Piété folide. Ce qui n'empêchoit pas que d'autres ne se joignissent à eux par intérêt ou par hypocrisie. Ainsi cette Secte comprenoit des gens de plus d'une espèce. Ses commencemens ne firent pas grand bruit. Ce ne fut guères que sur la fin du dernier Siècle, & au commencement de celui-ci qu'elle parut faire des progrès.

„ Ceux qui sont allé dogmatiser dans  
 „ le Pais, pour convertir les Peuples,  
 „ ont été bannis; mais l'on ne fait  
 „ point d'attention à ceux qui n'affectent pas de prôner leurs sentimens”.  
 Il y en a encore actuellement, quoiqu'en très-petit nombre.

RELIGION  
des Suisses.

Pour ce qui est des *Anabaptistes*, leur Secte, comme tout le monde fait, n'est pas nouvelle dans le monde, ni même dans la *Suisse*, quoi qu'en dise l'Auteur de notre Relation. Depuis le tems de la Réformation (1) jusqu'à présent

(1) Il a paru autrefois plusieurs Ecrits contre ces *Scélaires*. Bullinger le Réformateur, entre autres, leur a fait la guerre très-vivement. Toutes ces choses sont publiques; c'en étoit, ce semble, assez, pour empêcher notre Auteur de dire: qu'il n'y a que quelques années que la Secte des *Anabaptistes* étoit nouvelle dans le Canton de *Berne*.

RELIGION présent on a vû des *Anabaptistes* dans  
*des Suisses.* le Pais; mais sur-tout dans le Canton de *Berne*, & on peut marquer l'Epoque de leur naissance en *Suisse* à l'année 1524. *Thomas Muntzer*, l'un des Patriarches de cette Secte dans la *Saxe*, ayant été contraint de quitter le Pais, vint à *Basle* dans cette année. Il passa de-là dans quelques endroits du voisinage le long du *Rhin*, & fit entre autres connoissance avec *Conrad Grebel*, & *Felix Mans*, tous deux de *Zurich*, à qui il persuada ses sentimens.

Ces deux hommes prêchèrent dans leur Patrie & tâchèrent d'engager *Zwingle* à faire Schisme avec eux. Non-seulement *Zwingle* le refusa, il entreprit encore de les ramener de leurs erreurs. Ce fut néanmoins inutilement. Ainsi ils se mirent à prêcher contre le Baptême de petits Enfans, publiant que c'étoit *une souve- raine abomination & une impiété manifeste, qui venoit du Diable, & dont le Pape Nicolas II. étoit l'Auteur.*

Dans peu de tems ils gagnèrent un certain nombre de personnes, qu'ils rebaptisèrent. Cet usage de rebaptiser étoit dès-lors le caractère propre de



de cette Secte , & c'est pour cela RELIGION  
 qu'ils eurent le nom d'*Anabaptistes* , des Suisses.  
 formé du Grec *Αναβαπτίζω* , qui signifie *Rebaptiser*.

Un Bourgeois de *St. Gall* , nommé *Laurent Hochreutner* , banni de *Zurich* , porta cette Doctrine dans sa Patrie , & il y fit un tel progrès que , dès l'an 1525 , on comptoit jusqu'à 800. *Anabaptistes* à *St. Gall* , & jusqu'à 1200 , dans le Canton d'*Appenzell*.

En 1527. ils commencèrent à dogmatiser à *Basle*. De-là ils se répandirent dans plusieurs endroits du Canton de *Berne* , & même dans la Ville Capitale , où leurs Dogmes erronés furent à la veille de renverser l'ouvrage de la Réformation , parce que les *Catholiques* en prenoient occasion de confondre leur Doctrine avec celle des *Réformés*. On en vit à *Zoug* , & presque dans toutes les Parties de la *Suisse* ; ce qui obligea les Souverains d'interposer leur autorité , pour arrêter le cours de cette Doctrine séditieuse ; car elle s'étendoit sur le Temporel comme sur le Spirituel.

Sur le Spirituel ils enseignoient ,  
 outre l'Article du Baptême , dont j'ai

RELIGION  
des Suisses.

déjà fait mention : „ Que les Enfans  
 „ n'ont point le péché originel , ou  
 „ du moins qu'il n'est pas damnable ;  
 „ que l'Eglise de J. C. qui ne se trou-  
 „ voit , selon eux , que dans leur  
 „ Communion , étoit sans péché , pu-  
 „ re & nette. Que toutes les autres  
 „ Eglises étoient plongées dans le pé-  
 „ ché & déplaisoient à Dieu ”. Aussi  
 se séparoient-ils des autres *Chrétiens* ,  
 & faisoient-ils leurs Assemblées dans  
 les bois & dans les montagnes.

A l'égard du Temporel , ils soute-  
 noient : „ qu'aucun *Chrézien* ne pou-  
 „ voit exercer la Magistrature , ni por-  
 „ ter l'épée. Que l'on ne pouvoit souf-  
 „ frir aucun autre Supérieur que les  
 „ Ministres de l'Evangile. Que ceux  
 „ qui prenoient des pensions n'étoient  
 „ pas de véritables Docteurs. Qu'on  
 „ ne doit point prêter Serment , ni  
 „ posséder des Seigneuries , ni d'autres  
 „ Biens en propre ; mais qu'il faut  
 „ avoir tout en commun ”.

Comme cette Doctrine tendoit non-  
 seulement à séduire les ames , mais  
 aussi à troubler l'Etat , parce qu'elle  
 ne détruit pas seulement la fin pour  
 laquelle les Sociétés Civiles ont été in-  
 stituées parmi les hommes : savoir leur  
 propre

propre conservation ; mais qu'elle est dangereuse sur-tout en *Stasse*, où au lieu d'entretenir des Troupes réglées pour la défense du País, comme font les autres Souverains, on se repose au contraire sur les Milices. Il étoit à craindre que si le sentiment, *qu'il n'est pas permis de porter les armes*, fût venu à s'établir généralement parmi eux, ils ne fussent devenus une Société de *Chrétiens passifs* ; ce qui les auroit rendus infailliblement la proie du premier qui auroit entrepris d'envahir le País.

En effet le Souverain du Canton de *Berne*, s'étant apperçû que plusieurs de ses Païsans (1), qui étoient enrôlés dans la Milice, commençoient à s'excuser, sous des scrupules de conscience, de marcher lorsqu'ils étoient commandés, il crut qu'il étoit tems d'arrêter le mal, qui alloit toujours en augmentant, & qui, s'il venoit à se répandre dans tout le Canton, ne manqueroit pas d'en renverser le Gouvernement. Mais il ne commença pas par les voyes de rigueur. Voici ce que l'on fit.

O 3

On

(1) Cette Secte d'Anabaptistes étoit presque toute composée de Gens du Peuple & de Païsans.

RELIGION  
des Suisses.

On tint premièrement des Conférences pour régler les choses à l'amiable. On eut ensuite plusieurs disputes avec les Docteurs des *Anabaptistes*; la plus célèbre se tint à *Zoffingue*, & l'on en fit publier & imprimer les Actes. Mais ce fut inutilement; la force des raisons ne put rien sur eux; ils en prirent occasion de prêcher avec plus de hardiesse, & ils portèrent à *St. Gall* le fanatisme à un tel point, qu'un de leurs plus célèbres Docteurs, nommé *Thomas Stücker*, coupa en présence de son Père la tête de son propre Frère, sous prétexte que le *St. Esprit* le lui avoit inspiré.

Ce ne fut qu'alors que l'on se mit en devoir d'employer des moyens plus efficaces que les raisonnemens. Dans les Etats *Catholiques* on les condamna à la mort. Chez les *Réformés*, ils furent pour la plupart châtiés par l'emprisonnement. Quand je dis les *Réformés*, j'entends les Cantons de *Zurich*, de *Schaffhouse*, &c. mais j'en exclus celui de *Berne*, où ils demeurèrent encore long-tems sans être inquiétés, peut-être parce qu'il n'y en avoit pas dans la Ville, mais seulement dans le Païs, entre autres dans les lieux les plus éloignés du commerce

merce des hommes & hors de la vûe <sup>RELIGION</sup>  
 des Ministres. A la fin néanmoins <sup>des Suisses.</sup>  
 les Magistrats de *Berne* firent comme  
 les autres; ils bannirent ces hommes  
 dangereux, non en qualité d'*Anabap-*  
*tistes*, mais comme des Séditieux,  
 dont la doctrine tendoit au renverse-  
 ment entier de la République. Ceux  
 qui vouloient renoncer à la Secte en  
 étoient quittes pour une abjuration.  
 Mais ceux qui étoient opiniâtres étoient  
 bannis. Et comme suivant leurs  
 principes, ils ne vouloient pas prêter  
 le ferment de bannissement, on se  
 contenta dans le commencement d'u-  
 ne simple promesse. S'ils revenoient  
 dans le País, on les contraignoit par  
 une longue & dure prison à prêter le  
 ferment. Si quelqu'un le violoit on  
 lui infligeoit une punition flétrissante;  
 & si après tout cela ils retournoient  
 encore, on les punissoit avec plus de  
 sévérité.

Voilà les ménagemens que l'on gar-  
 da pour se défaire de ces Séditieux.  
 Quoiqu'il ne reste pas dans la *Suisse*  
 aujourd'hui une grande quantité d'*A-*  
*nabaptistes*, cependant je me donne-  
 rois bien de garde de dire que cette  
 Secte y est entièrement éteinte. On  
 en trouve même de grands restes dans

RELIGION *des Suisses.* cette partie du Canton de *Berne*, que l'on nomme l'*Emmethal*; ils n'y sont pourtant pas en assez grand nombre, pour que la République puisse craindre quelque chose de leur part.

J'ajouterai en passant que les *Anabaptistes* de *Suisse* diffèrent en beaucoup de choses des *Anabaptistes* modernes de *Hollande* & d'autres Pais; car ils ignorent pour la plupart les Dogmes de leur Religion, aussi ne fut-ce, ni par persuasion, ni par conviction, que les premiers embrassèrent cette Doctrine, mais seulement par prévention pour cette simplicité particulière, qu'affectoient leurs Docteurs, & pour l'explication littérale de tous les passages de l'Écriture sainte: deux choses qui sont regardées comme les deux principaux Dogmes de la Secte.

» Pour passer de la forme de leur  
 » Religion à ses effets, poursuit la  
 » Relation, je puis dire que selon  
 » toutes les apparences extérieures,  
 » elle en produit de très-bons sur la  
 » vie & sur les mœurs du Peuple.  
 » L'on remarque parmi eux une gran-  
 » de assiduité au Culte Divin dans  
 » leurs Eglises, & une grande exac-  
 » titude à recevoir la Communion,  
 » aux

„ aux tems de l'année qui y sont RELIGION  
 „ destinés. Tellement que ni Mai- des Suisses.  
 „ tre, ni Valet, qui ne veut pas pas-  
 „ ser pour quelque chose de pire,  
 „ que pour un homme de mauvaise  
 „ vie, ne manque point alors de com-  
 „ muner. Le Magistrat prend tou-  
 „ tes les précautions possibles pour  
 „ empêcher les débauches, de quel-  
 „ que espèce qu'elles puissent être;  
 „ & aucun vice public, qui peut  
 „ donner du scandale, ne demeure  
 „ impuni. Si bien que ceux, qui  
 „ veulent être plus scélérats que les  
 „ autres, sont obligés de dérober  
 „ leurs vices à la connoissance du Pu-  
 „ blic, & d'être du moins hypocri-  
 „ tes, s'ils ne veulent pas être gens  
 „ de bien. Ils sont très-charitables  
 „ dans les occasions publiques & par-  
 „ ticulières. Ils n'ont pas seulement  
 „ des Hôpitaux publics bien rentés,  
 „ mais ils donnent aussi aux Men-  
 „ dians ordinaires plus fréquemment,  
 „ qu'on ne fait parmi nous (les *Ang-*  
 „ *lois.*) Lorsque les *Protestans Fran-*  
 „ *çois* vinrent en foule dans leur Pais,  
 „ immédiatement après la révocation  
 „ de l'Edit de *Nantes*, ils leur firent  
 „ dans ces Cantons des Charités ex-  
 „ traordinaires, chaque Bourgeois lo-  
 „ geant & nourrissant quelques-uns

RELIGION  
des Suisses.

» d'entre eux, pendant un assez long  
» espace de tems. De sorte que,  
» pour leur rendre justice, il faut  
» avouer, que tant à l'égard des  
» Pauvres de leur Païs, qu'à celui  
» des étrangers, qui se trouvent dans  
» quelque calamité, ils donnent des  
» exemples d'une charité Chrétienne  
» qui surpassent de beaucoup ceux  
» de plusieurs autres Etats plus riches  
» & plus puissans.

Je n'ai rien à dire à tout cela, si non que comme notre Auteur prend quelquefois plaisir à abaisser les *Suisses*, & à les charger de reproches injustes, il semble ici se divertir à les élever & à les accabler de louanges outrées. Je conviendrai sans peine que la plûpart des choses qu'il vient de nous débiter, sur-tout par rapport à l'exercice de la Charité Chrétienne, sont généralement vraies. Mais je ne crois pas qu'on puisse, sans flatterie, admettre tout ce qu'il dit de l'exactitude de la discipline pour les mœurs. Il seroit seulement à souhaiter que cela fût, tant dans la *Suisse Réformée*, qu'ailleurs.

» Leurs Ecclésiastiques, continuë  
» notre Auteur, à parler générale-  
» ment,



„ ment , vivent d'une manière fort RELIGION  
 „ exemplaire , & ceux qui ne le font des Suisses.  
 „ pas , sont dégradés sans faute. Ils  
 „ sont très-laborieux ; si bien qu'il y  
 „ en a fort peu , qui ne fassent deux  
 „ ou trois Sermons par semaine. Ils  
 „ les prononcent par cœur , & avec  
 „ une action convenable , gardant un  
 „ milieu entre les gestes presque Co-  
 „ médiens des Prédicateurs *François*  
 „ & *Italiens* , & la froide indolence  
 „ des nôtres (des *Anglois.*) Ils ont  
 „ beaucoup de pouvoir & de crédit  
 „ en quelques Villes , particulière-  
 „ ment à *Zurich* , à *Genève* & à *Neu-*  
 „ *châtel* ”. Notre Auteur devoit s'en  
 tenir là , sans ajouter , qu'ils s'y don-  
 nent une trop grande liberté de traiter  
 des matières de politique dans leurs  
 Sermons , & qu'ils tâchent d'exciter  
 dans leurs Auditeurs telles passions qui  
 peuvent servir à leurs vûes & à leurs  
 opinions particulières. Je puis affir-  
 mer que jamais les Ministres de *Zu-*  
*rich* , ni ceux de *Genève* , ne s'avi-  
 sent de parler en Chaire de matières  
 de politique. Tout le monde leur  
 rend justice là-dessus , à l'exception  
 de notre Auteur , qui certainement  
 leur fait ici une injustice criante. On  
 a fait à la vérité plus d'une fois un  
 pareil reproche aux Ministres de *Neu-*

RELIGION *châtel* ; je n'oserois cependant affirmer  
des *Suiffes.* que ce foit avec fondement.

» Cette manière de prêcher , pour-  
» fuit la Rélation , peut quelquefois  
» être de quelque usage à un Etat ;  
» mais on la croit dangereuse en gé-  
» néral. C'est pourquoi il n'est jamais  
» permis aux Ministres du Canton de  
» *Berne* de toucher à des points de  
» politique. Là le Souverain les bor-  
» ne aux fujets qui regardent leur  
» profession , & les tient à cet égard ,  
» aussi-bien qu'à d'autres , dans une  
» plus grande dépendance , que ne le  
» font les autres Cantons *Protestans.*

## CHAPITRE II.

### *De la Milice des Suiffes.*

MILICE **L**ES Cantons *Suiffes* , depuis la pre-  
des *Suiffes.* mière Institution de leurs Gou-  
vernemens , n'ont jamais entretenu  
de Troupes réglées sur pié. Cela est  
généralement vrai. En effet les *Suis-  
ses* n'ont pas besoin de Soldats dans  
leur Pais. Tant qu'ils jouiront de  
leur liberté , que les Loix seront ob-  
servées , & qu'il n'y aura ni extor-  
sion

sion violente, ni tyrannie, des Trou-<sup>MILICE</sup>  
 pes réglées seront superflus. D'ail-<sup>des Suisses.</sup>  
 leurs, comme chaque *Suisse* est Sol-  
 dat, lorsqu'il s'agit de la défense de  
 la liberté ou de la Patrie, je ne vois  
 pas à quoi l'on employeroit des Sol-  
 dats. Cependant les *Génevois* entre-  
 tiennent quelques Compagnies pour  
 la garde de leurs Portes; les *Bernois*  
 tiennent une garnison dans la For-  
 teresse d'*Arbourg*, sur l'*Aare*, aux Fron-  
 tières du Canton de *Soleure*, & depuis  
 quelques années ils ont une Garnison  
 considérable dans la Capitale même.

Toutes les expéditions des *Suis-  
 ses*, pendant leurs guerres avec la  
 Maison d'*Autriche*, contre le Duc de  
*Bourgogne*, contre la Ligue de la *Son-  
 abe* & dans le *Milanois* se firent par  
 leur Milice, qui étoit payée des dif-  
 férens Cantons, tandis qu'elle étoit  
 en Campagne & qui étoit congédiée  
 dès que la Campagne étoit finie. Ce-  
 pendant les *Suisses* acquirent tant d'ex-  
 périence dans le cours de ces longues  
 guerres, que leurs Troupes avoient  
 la réputation d'être les meilleurs Sol-  
 dats de l'*Europe*. Un Auteur contem-  
 porain des guerres du *Milanois* en fait  
 leur éloge dans les termes suivants :

MILICE  
des Suisses.

» La principale force de l'Infanterie *Suisse* consistoit dans sa manière de combattre par Bataillons de trois & quatre mille Hommes, & dans ses Piques longues de dix-huit pieds, dont elle se couvroit en Campagne, formant ce qui s'appelloit le *Hérifson*, de manière que son ordonnance étoit une fortification mobile que la Gendarmerie *Françoise* même entamoit avec peine. Cette Infanterie étoit dans une Armée ce que sont les Os dans le Corps humain. Non-seulement l'Infanterie *Suisse* étoit souhaitée dans les Armées *Françoises* pour sa bravoure & pour sa discipline, mais aussi pour sa patience qui ne se décourageoit jamais. Ils étoient aussi fiers à la fin d'une Campagne qu'au commencement.

Depuis ils ont vécu près de deux Siècles en paix, à moins qu'on ne veuille compter les Guerres que les Cantons ont eues entre eux-mêmes par leurs divisions intestines au sujet de la Religion; mais elles ont été de si courte durée, à proportion d'un si long espace de tems, qu'on ne peut guères les appeller une interruption d'une Paix de deux Siècles. Encore peut-

peut-on-dire, que lorsqu'ils ont eu des différens, ils ne se sont portés qu'à regret à prendre les armes, & à répandre le sang les uns des autres. On en vit un exemple mémorable en l'année 1529. L'Armée des *Zuricois*, & celle des Cantons *Catholiques*, étant prêtes d'en venir aux mains, on ne fut pas plutôt convenu d'une suspension d'armes, que l'on vit les Officiers & les Soldats des deux Camps renoncer à toute inimitié, & se faire réciproquement les plus grandes amitiés; ce qui fit dire à *Jacob Stourm*, Député de *Strasbourg*, & l'un des Médiateurs: *Vous autres Suisses, vous êtes d'étranges gens, quand même vous êtes divisés, vous êtes néanmoins unis, & vous n'oubliez pas votre ancienne amitié.*

MILICE  
des Suisses.

La première rupture remarquable de cette espèce arriva en 1529, la seconde en 1531, la troisième en 1656, & la quatrième en 1712. La première se termina sans qu'on eut besoin de tirer l'épée: les deux suivantes tournèrent à l'avantage des *Catholiques*; mais la quatrième fut si favorable aux *Protestans*, qu'ils auroient soumis entièrement leurs Ennemis, s'ils avoient trouvé à propos de poursuivre.

MILICE  
des Suisses.

suivre leurs conquêtes, ou plutôt si les Princes *Catholiques* voisins avoient voulu demeurer neutres dans cette querelle.

„ Une si longue discontinuation de  
 „ guerre, dit la Relation de la *Suisse*,  
 „ a donné lieu de croire que les *Suis-*  
 „ *ses* sont beaucoup déchus de leur  
 „ ancienne valeur. Mais je ne vois  
 „ pas qu'on avance aucune preuve  
 „ pour soutenir ce sentiment. Au  
 „ contraire toute l'*Europe* fait, que  
 „ durant les deux dernières guerres,  
 „ les Troupes de cette Nation, dans  
 „ les services étrangers, se sont signa-  
 „ lées également par leur conduite,  
 „ & par leur bravoure. De sorte que  
 „ l'on trouvera que cette imputation  
 „ ne se réduit à autre chose, sinon  
 „ que des Troupes nouvellement le-  
 „ vées ne valent pas celles qui ont du  
 „ service ”; c'est une proposition,  
 „ que personne ne niera en général;  
 „ ou, ce qui est également véritable,  
 „ que personne ne se bat pour la qué-  
 „ relle d'autrui, avec le même acharne-  
 „ ment & la même furie, que quand il  
 „ s'agit de sa propre liberté.

„ Les Cantons allèguent plusieurs  
 „ raisons pour lesquelles il ne leur con-  
 „ vient

„ vient pas de tenir des Troupes ré- MILITEE  
 „ glées sur pié. Ils disent première- des Suiffes.  
 „ ment, qu'ils favent par l'expé-  
 „ ce de tous les Siècles, qu'une Ar-  
 „ mée constamment entretenue met  
 „ toujours la liberté d'un Pais en dan-  
 „ ger & a souvent renversé des Gou-  
 „ vernemens ". Rien n'est plus soli-  
 „ de que cette première raison; & c'est  
 „ ce que vouloit insinuer Cicéron, en  
 „ disant: *Nec bene res geritur in Repu-*  
 „ *blica ubi sunt milites, & quidem arma-*  
 „ *ti* (1). Cependant il s'est trouvé de  
 „ tems en tems des personnes qui ont  
 „ apporté de très-bonnes raisons pour  
 „ entretenir des Troupes dans le Pais;  
 „ mais le Peuple a toujours paru si op-  
 „ posé à ce dessein, qu'on n'a pas entre-  
 „ pris de le mettre à exécution. En ef-  
 „ fet quelques bonnes raisons que l'on  
 „ puisse alléguer, il n'y a personne qui  
 „ ne sente que rien ne seroit plus pro-  
 „ pre à mettre en danger la liberté, & à  
 „ inspirer l'esprit de révolte.

„ En second lieu, on dit, qu'il y a  
 „ très-peu de Cantons assez riches  
 „ pour conserver toujours un Corps  
 „ de Troupes suffisant, pour se met-  
 „ tre

(1) *Les affaires ne vont pas bien dans une Républi- que, lorsqu'il y a des Soldats sur pié.*

MILICE des Suisses. „ tre à couvert des forces de leurs  
 „ voisins. Et enfin, qu'une Armée  
 „ sur pié entretenüe par un des Can-  
 „ tons, en tems de Paix, suscitoit  
 „ tant de craintes, & de jalousie au-  
 „ près des autres, que toute la *Suisse*  
 „ seroit dans des allarmes continuel-  
 „ les; en sorte que de puissans Prin-  
 „ ces de leur voisinage s'interpose-  
 „ roient infailliblement, & oblige-  
 „ roient ceux qui seroient sous les ar-  
 „ mes à licencier leurs forces.

„ Pour maintenir donc leurs divers  
 „ Gouvernemens dans une liberté &  
 „ une indépendance parfaite, pour  
 „ amasser de l'argent pour un tems de  
 „ guerre, & pour éviter de donner  
 „ aucune jalousie à leurs Voisins, il  
 „ n'y a point de Canton qui entre-  
 „ tienne de Troupes réglées; telle-  
 „ ment que les Bourgeois montent  
 „ eux-mêmes la garde aux Portes de  
 „ leurs Capitales. Mais pour suppléer  
 „ à ce défaut, & pour être en état de  
 „ se défendre au cas d'une invasion  
 „ imprévüe, ils ont pris un grand  
 „ soin de mettre leur Milice en bon  
 „ ordre. Et comme elle passe pour  
 „ la mieux réglée de l'*Europe*, je  
 „ crois qu'il vaudra bien la peine de  
 „ faire voir en détail sur quel pié on  
 „ l'a



„ l'a mise dans le Canton de *Berne*, MILICE  
 „ selon son dernier Règlement, qui des Suisses.  
 „ est suivi dans tous les autres Can-  
 „ tons, autant que leurs richesses peu-  
 „ vent le permettre”. Je garantirois  
 à notre Auteur, sans croire trop ris-  
 quer, que le Public lui auroit su gré  
 de ce détail, s'il se fût donné la pei-  
 ne de le rendre exact; mais il s'est  
 abusé en tant d'endroits, qu'on diroit  
 qu'il décrit toute autre Milice que cel-  
 le dont il s'étoit proposé de parler.  
 Pour mieux faire sentir les erreurs  
 dans lesquelles il est tombé, je vais  
 rapporter la description qu'il en a faite  
 & je donnerai ensuite l'état véritable  
 des choses.

„ Dans le Canton de *Berne*, dit  
 „ notre Auteur, tout le Corps du  
 „ Peuple depuis l'âge de seize ans  
 „ jusqu'à soixante, est enrôlé dans  
 „ la Milice, dont environ le tiers est  
 „ régimenté sous les noms de *Fuse-*  
 „ *liers* & d'*Electiomaires*, auxquels  
 „ les deux autres tiers servent de re-  
 „ cruë.

„ Les *Fuseliers* font la première Eli-  
 „ te, qui consiste en des hommes choi-  
 „ sis, pour leur âge & leur taille.  
 „ On n'y reçoit que des gens non  
 „ mariés,

MILICE  
des Suisses.

„ mariés, afin qu'ils puissent tous être  
 „ prêts à marcher à une heure d'avertissement, toutes les fois que le service de leur Patrie l'exige; ce que des hommes chargés de femme & d'enfans ne peuvent pas faire si aisément.

„ La seconde Elite, nommée les  
 „ *Electionnaires*, consiste en gens mariés, d'un âge & d'une taille propres pour le service.

„ Lorsque ces deux Corps sont employés, on tire leur recrué d'entre les deux autres tiers, qui restent chez eux; c'est-à-dire, que les *Fuseliers* sont recrutés par des Garçons & les *Electionnaires* par des Hommes mariés.

„ Chaque Régiment de *Fuseliers* est de dix Compagnies, & fait deux Bataillons, & chaque Régiment d'*Electionnaires* est de douze Compagnies, outre les Officiers de l'Etat Major.

„ Les Compagnies des premiers sont de cent-dix hommes, y compris dix hauts & bas Officiers; & celles des derniers sont de deux-cens-dix-huit

„ huit hommes, y compris trente Of-<sup>MILICE</sup>  
 „ ficiers de tous les rangs. <sup>des Suisses.</sup>

Pour accuser juste, voici ce qu'il falloit dire. Dans le Canton de *Berne*, sitôt que les jeunes gens sont jugés capables de porter les armes, ils sont enrôlés dans la Milice. Cela leur arrive ordinairement à l'âge de 16. ans, quoique l'on en enrôle assez souvent avant ce tems, de sorte qu'il n'y a point d'âge absolument fixé pour l'enrollement, comme notre Auteur le prétend. La force du corps & le tems auquel ils ont été admis à la Ste. Cène sont proprement les seules choses qui décident dans cette occasion.

Toute la Milice est partagée en Régimens, chaque Régiment a quatre Bataillons, & chaque Bataillon quatre Compagnies, le tout faisant près de 3000. hommes par Régiment. Il y a encore beaucoup de Dragons, Cuirassiers & Canoniers, de sorte que l'entier feroit un Corps de 80000. hommes pour le moins.

„ Chaque homme, dit la Relation  
 „ de la *Suisse*, qui est enrôlé, se  
 „ pourvoit d'armes lui-même à ses  
 „ propres dépens; & les Régimens  
 „ ont

MILICE  
des Suisses.

„ ont tous des armes uniformes de la  
 „ plus nouvelle façon. Il y a pour  
 „ cela un Officier dans chaque Régi-  
 „ ment , appelé *Commis d'Armes* ,  
 „ dont l'occupation est de visiter les  
 „ Armes & la Monture de chaque  
 „ Soldat , de prendre garde qu'elles  
 „ soient conformes au Règlement , &  
 „ de punir ceux qui manquent à cet  
 „ égard ”. Cela n'est pas exact , d'ail-  
 leurs cela ne suffit pas pour donner  
 une idée complete. Il falloit dire que  
 chaque homme des Régimens , dont  
 j'ai fait mention , est encore tenu de  
 se fournir de quatre livres de plomb  
 & de deux livres de poudre ; qu'il  
 doit être ainsi pourvû en tout tems  
 pour être prêt à marcher en quelque  
 tems que le Souverain l'ordonne ; car  
 il ne faut que l'espace d'un quart-  
 d'heure pour les mettre sous les ar-  
 mes. Outre cela tout homme , qui  
 veut se marier , quelque pauvre qu'il  
 soit , est obligé de se présenter ainsi  
 armé avec sa prétenduë devant le Mi-  
 nistre , avant que de recevoir la Bé-  
 nédiction Nuptiale , pour faire voir  
 qu'il est également propre & disposé à  
 défendre la Patrie , qu'à travailler à  
 la propagation de la Nation. Dans  
 ce que dit notre Auteur du *Commis*  
*d'Armes* , il n'y a rien qui puisse don-  
 ner

ner une idée juste de ce qui se pratique. Il faut observer, que quoiqu'en tems de Paix le Conseil de Guerre subsiste toujours, & que c'est lui qui veille & qui prend soin de tout ce qui concerne le Militaire; cependant, tous les ans, au Printems, il députe dans le Pais un certain nombre de personnes expérimentées dans le métier des Armes, qui font toutes les fonctions que notre Auteur attribué au *Commis d'Armes*, & qui outre cela sont chargés d'exercer les Soldats. On nomme ces Députés *Land-Majors*. A leur retour ils font leur rapport au Conseil de Guerre de l'état où ils ont trouvé les Régimens; ils lui présentent un Catalogue de tous les Soldats, & lui exposent les choses qu'il convient d'ajouter, de réformer, ou de changer: sur quoi le Conseil de Guerre délibère & ordonne ce qu'il juge à propos. Ces *Land-Majors* établissent encore des Soldats Vétérans, qu'ils chargent d'exercer les Régimens le long de l'année dans le Service militaire, mais principalement en Automne & au Printems.

MILICE  
des Suisses.

Depuis la dernière Guerre de la Suisse ils ont aussi introduit une uniformité dans l'habillement. Toute leur  
Infan-

MILICE  
des Suisses.

Infanterie est habillée d'un drap bleu, avec des paremens rouges, & chaque homme est obligé de se fournir l'habillement à ses propres dépens.

„ Le Canton de *Berne* trouva par  
 „ l'expérience de la dernière Guerre,  
 „ que la Cavalerie lui étoit de peu  
 „ d'usage dans un Pais si montagneux  
 „ & si entrecoupé que l'est la *Suisse*.  
 „ C'est pourquoi il a converti toute  
 „ sa Cavalerie en Dragons, à la ré-  
 „ serve d'un seul *Régiment de Cui-  
 „ rassiers*, que les *Vassaux* sont obligés  
 „ d'entretenir à leurs propres frais pour  
 „ une espèce d'hommage”. Ces der-  
 nières lignes font voir que notre Au-  
 teur n'est guères mieux instruit de la  
 Cavalerie du Canton de *Berne*, que  
 de l'Infanterie. 1°. On n'a pas con-  
 servé un Régiment de Cavalerie;  
 mais seulement trois Compagnies.  
 2°. Ce ne sont pas les *Vassaux* seuls,  
 qui sont chargés de l'entretien des *Cui-  
 rassiers*. La Ville de *Berne* en four-  
 nit une Compagnie, composée de ses  
 Bourgeois & elle les entretient. Cet-  
 te Compagnie a un Capitaine, qui a  
 rang de Colonel; le Lieutenant a rang  
 de Lieutenant-Colonel; le Cornette  
 a rang de Capitaine, &c. 3°. Les  
 deux autres Compagnies sont de di-  
 vers

vers endroits du Pais de *Vaud*, & les *MILICES*  
*Vaffaux* font obligés de les fournir. *des Suiffes.*

On a deux Régimens de Dragons ; le Régiment est composé de dix Compagnies , & la Compagnie de 50. à 60. Maitres. Il y a pour chaque Compagnie un Capitaine, un Lieutenant & des Subalternes comme à l'ordinaire, conformément au Règlement usité en *France*.

„ Pour leurs armes, & leurs Equi-  
 „ pages, ils font de la plus nouvelle  
 „ façon & uniformes, comme ceux  
 „ de l'Infanterie ; & quant aux Che-  
 „ vaux, il faut qu'ils s'en fournis-  
 „ sent eux-mêmes. C'est pour cela  
 „ qu'on ne reçoit dans les Dragons  
 „ que de bons Paifans, qui entre-  
 „ tiennent toujours des Chevaux pour  
 „ leur usage.

„ Quoique les Dragons & l'Infan-  
 „ terie se pourvoient, à leurs pro-  
 „ pres frais, de Chevaux, d'armes &  
 „ d'habits, & qu'ils ne tirent aucu-  
 „ ne paye de l'Etat pendant qu'ils se  
 „ tiennent chez eux ; cependant quand  
 „ ils font dans le service, leur paye  
 „ est réglée sur le pied suivant, *les*  
 „ *Officiers recevant double paye, le*  
*Tome IV.* P „ *pre-*

MILICE „ premier mois , pour les aider à se des Suisses. „ mettre en équipage ”. Si cela s'est pratiqué autrefois , cet usage est maintenant aboli. Du tems même que notre Auteur écrivoit , comme aujourd'hui , les Officiers ne touchoient plus que la simple paye le premier mois. A l'égard du prix de la paye , que donne notre Auteur comme une chose fixe , je pourrois y réformer bien des Articles , mais comme c'est une chose qui varie extrêmement , j'aime mieux le laisser en l'état qu'il nous l'a donné.

*Paye de l'Etat Major.*

	Livres Tournois.
Un Colonel par mois	240
Lieutenant - Colonel	180
Major	165. 10.
Aide - Major	75
Gerçon Major	48
Ministre	75
Chirurgien Major	48
Sécretaire	24
Grand - Prévôt	18

---

873. 10.

*Paye*



*Paye d'une Compagnie.*MILICE  
des Suisses.

Un Capitaine par mois	120
Capitaine Lieutenant	90
Lieutenant	75
Sous - Lieutenant	60
Enseigne	48
Chaque Sergent	15
Chaque bas Officier	12
Chaque Caporal	8
Chaque Tambour & Fifre	7
Chaque Appointé	7
Chaque Soldat	6

La paye des Fuseliers, des Electionnaires, & des Dragons est la même, avec cette petite différence, qu'on fournit aux Officiers de Dragons le fourage *gratis*, & que les Officiers d'Infanterie le payent; & chaque Dragon a six sols par jour, & le pain de munition, au-lieu qu'un Fantassin ne reçoit que quatre sols par jour, les deux autres lui étant déduits pour son pain.

Les Officiers de Dragons & d'Infanterie ont encore un autre avantage. Il est permis à chaque Officier de l'Etat Major d'avoir deux Valets, que le Souverain paye sur le pié de simples Soldats; la restriction que met

**MILICE** P'Auteur de la Rélation par rapport  
*des Suisses.* aux Capitaines & aux Subalternes,  
 en disant qu'ils ne peuvent avoir qu'un  
 Valet entretenu de l'Etat, ne doit  
 s'entendre que de ces derniers, car il  
 est certain qu'un Capitaine peut prendre  
 deux Soldats pour son service.

L'Etat fournit aussi les Soldats de  
 haches, de marmites & de tentes sur  
 le pié de cinq hommes par chambrée;  
 mais le tout est retiré dans l'Arсенal  
 de *Berne*, lorsque la guerre est finie.

Bien que la Milice soit toujours armée,  
 ainsi qu'on l'a vû ci-dessus; néanmoins  
 l'on garde dans l'Arсенal de *Berne*,  
 non un Armement entier pour toute  
 la Milice du Canton, comme le dit la  
 Rélation de la *Suisse*; mais seulement  
 pour trente mille hommes. Cet Armement  
 est prêt à servir en cas d'accident; &  
 pour plus grande provision, il y a un  
 troisième Armement pour la Milice en  
 particulier de chaque Bailliage du Canton.  
 On le conserve dans un petit Arсенal,  
 fait pour ce sujet dans chacun des  
 Châteaux, où les Baillifs résident.

Outre cela l'on garde dans chaque  
 Bailliage une somme d'argent, qui  
 monte

monte à trois mois de paye, non pour toute la Milice du Bailliage, comme le dit encore la Relation de la Suisse, mais seulement pour les Electionnaires à qui elle est destinée. Il y a plusieurs années que cette somme fut levée sur les diverses Communautés pour cet usage, & on la réserve pour quelque pressante occasion. L'Etat ne trouva pas même à propos d'y toucher durant la dernière guerre; il aima mieux en fournir tous les frais aux dépens du trésor de *Berne*. L'on ne peut pas non plus en disposer sans le consentement des Communautés, le Chef de chaque Commune ayant une clef du Coffre fort où elle est serrée, & le Baillif une autre. Cela s'est fait afin qu'on ne s'en serve que lorsque le Souverain & le Peuple le jugent nécessaire.

Pour ce qui regarde l'Artillerie, il y en a un fort grand & fort beau train dans l' Arsenal de *Berne*, prêt à marcher sur le moindre avertissement; outre un grand nombre de Canons dispersés çà & là dans les Châteaux, qui servent de résidences aux Baillifs.

Quant au service de cette Artillerie, il y a trois Compagnies de Ca-

MILICE  
des Suisses.

noniers, & une de Bombardiers de cent hommes chacune, avec leurs propres Officiers, & qui sont sous le commandement d'un *Feldzeugmeister*. L'Auteur de la Relation prétend qu'on les garde constamment en paye, mais il n'y a rien de plus faux. Ils ne sont payés qu'en tems de guerre. Il est vrai que com<sup>e</sup> ils sont obligés de s'exercer tous les ans en pleine campagne, où l'on transporte de l'Artillerie de toute espèce, on les paye durant le tems de leur exercice, qui ne dure que quelques semaines, mais ce court espace de tems ne suffit pas pour dire, qu'ils sont constamment en paye. Les Compagnies d'Artillerie ont aussi un Etat Major.

Pour ce qui est des Chevaux & des Chariots, pour le transport de l'Artillerie, & des Munitions de guerre & de bouche, chaque Communauté du Canton en a un nombre assigné, qu'elle est obligée de fournir & qu'elle tient prêts sur le premier avis.

De même il y a à la suite de l'Artillerie, je ne dirai pas comme notre Auteur, une Compagnie de cent & vingt hommes, car le nombre n'en est pas déterminé, outre qu'il ne monte  
ja-

jamais assez haut pour porter le nom de Compagnie; mais des hommes de divers métiers, comme des Charpentiers, des Maréchaux, des Charrons, & prêts à faire ou à réparer tout ce dont on peut avoir besoin pour le service.

MILICE  
des Suisses.

„ Il y a aussi, poursuit la Relation  
 „ de la *Suisse*, une Compagnie de Gui-  
 „ des actuellement enrôlés avec leur  
 „ Capitaine, leur Lieutenant & leurs  
 „ autres Officiers, qui ont une con-  
 „ noissance parfaite des chemins du  
 „ Pais”. Par malheur pour notre  
 Auteur, il n’y a pas dans cet Article  
 un seul mot de vrai. Jamais on n’a  
 entendu parler en *Suisse* d’une Com-  
 pagnie de Guides. De pareilles gens  
 y seroient absolument inutiles; car il  
 n’y a peut-être pas un *Suisse*, qui ne  
 connoisse son Pais comme sa propre  
 Maison.

„ Pour le Poste de Général, ou de  
 „ Commandant en Chef, personne ne  
 „ l’occupe en tems de Paix. L’Etat  
 „ aime mieux être en liberté de choi-  
 „ sir pour cela telle personne, qu’il  
 „ y juge propre lorsqu’il en est be-  
 „ soin. *Desorte que le premier Offi-*  
 „ *cier de guerre, qui subsiste toujours,*

MILICE  
des Suisses.

„ c'est le Président du Conseil de Guerre à Berne ". Voilà ce qu'on peut appeller proposer un Enigme à ses Lecteurs. En voici l'explication. En tout tems c'est l'Avoyer de Berne, qui n'est pas Régent, qui préside au Conseil de Guerre, & un Membre du Conseil est le Commandant en Chef des Milices du Pais de Vaud ; mais toutes les fois qu'il y a rupture, on crée un Général, qui commande en Chef toutes les Forces de la République.

„ Pour la même raison ils ne remplissent les Charges de Secrétaire de Guerre, de Commissaire des Vivres, de Trésorier, de Quartier-Mestre, de Grand-Prévôt, & d'autres, que quand l'Armée doit marcher ". Cependant le Secrétaire du Conseil de Guerre subsiste toujours en tems de paix.

„ Mais toutes les fois qu'un Général est nommé pour une expédition, il est accompagné de Députés de l'Etat, qui sont toujours des personnes du premier rang, & d'une grande expérience. Sans leur consentement il ne peut entreprendre aucune opération militaire ;  
„ mais

„ mais lorsqu'ils approuvent ce qu'il MILICE  
 „ propose, il est en pleine liberté de *des Suisses.*  
 „ l'exécuter; comme il lui plait, &  
 „ il n'est jamais responsable du suc-  
 „ cès des entreprises qu'il a concer-  
 „ tées avec eux.

„ Le Général, conjointement avec  
 „ ces Députés, dispose de tous les  
 „ Emplois militaires pendant la Cam-  
 „ pagne; mais en tems de paix c'est  
 „ le Grand-Conseil qui les donne.

„ J'ai montré jusques-ici, de quel-  
 „ le manière la Milice de *Berne* est  
 „ régimentée & armée; comment el-  
 „ le est payée en tems de service; &  
 „ les dispositions, que l'on fait pour  
 „ suppléer en tout au défaut d'une  
 „ Armée réglée. Mais comme ce que  
 „ l'on reproche principalement aux  
 „ Milices, c'est leur manque de dis-  
 „ cipline, il sera à propos de faire  
 „ voir à présent les grands soins que  
 „ l'on prend dans cet Etat, d'exer-  
 „ cer les Officiers & les Soldats, aussi  
 „ souvent que leurs vacations le leur  
 „ permettent.

Le dessein de notre Auteur est beau  
 & louable, mais l'exécution n'y ré-  
 pond nullement. „ Pour cet effet, „

MILICE  
des Suisses.

„ dit-il, il faut que je remarque que  
 „ le Canton de *Berne* est divisé en  
 „ huit Districts ; dont chacun a un  
 „ Officier nommé *Grand-Major*, qui  
 „ est gagé de l'Etat.

„ Le devoir de ces *Grands-Majors*,  
 „ est de prendre soin que toute la  
 „ Milice, la non régimentée, aussi-  
 „ bien que la régimentée, soit tou-  
 „ jours en état de marcher, & tien-  
 „ ne ses armes, sa munition & son  
 „ habillement en bon ordre confor-  
 „ mément au Règlement.

„ A cette fin ils font souvent leurs  
 „ rondes, pour visiter & les Officiers  
 „ & les Soldats, & ils les rassemblent  
 „ pour le moins une fois l'an, pour  
 „ leur donner une revûe générale,  
 „ chaque *Grand-Major* dans son Dé-  
 „ partement.

„ D'ailleurs ces *Grands-Majors* ont  
 „ un Officier dans chaque Bailliage  
 „ de leurs Districts, appelé *Commis*  
 „ *d'Armes*, qui est occupé à aller,  
 „ toute l'année, d'une Communauté  
 „ à l'autre, pour y faire faire l'e-  
 „ xercice tous les Dimanches, &  
 „ tous les jours de Fêtes après le  
 „ Service Divin ; pour prendre soin,

„ que



„ que les armes & les équipages soient MILICE  
 „ en bon état; pour voir que chaque des Suisses.  
 „ Communauté ait un endroit propre  
 „ pour y garder ses armes; & pour  
 „ punir ceux qui manquent à l'un  
 „ de ces égards, selon l'exigence du  
 „ cas.

Quand notre Auteur auroit écrit à son réveil ce qu'il auroit songé durant la nuit, il ne se seroit pas plus éloigné du but qu'il s'étoit proposé. Au-lieu de tout ce fatras, il devoit dire simplement que dans le Canton de *Berne*, le soin de l'entretien de la Discipline militaire est commis à onze personnes, que l'on nomme *Land-Majors*, & qui font tous les ans une revûe générale chacun dans leur Département: qu'il y a quatre de ces Officiers pour le Pais *Allemand*, & sept pour le Pais de *Vaud*, qu'ils sont chargés d'exercer les Milices, de tenir les Régimens complets, de visiter les armes d'un chacun, &c. qu'ils sont tenus de faire leur rapport au Conseil de Guerre de l'état où se trouvent chaque chose. Que tous les ans ils reçoivent de nouveaux ordres du Conseil de Guerre, & qu'ils sont payés par l'État, mais seulement durant le tems qu'ils sont occupés aux fonctions de leurs Charges.

MELICE  
des Suisses.

Avant l'invention de l'Artillerie les Suisses avoient un grand avantage dans les Combats. Avec leurs Espadons ou larges Epées à deux mains, maniées par des bras robustes & vigoureux, ils jettoient la terreur dans l'esprit de leurs Ennemis. Mais depuis l'usage de la poudre ils ont cet avantage de moins; & depuis peu encore il a fallu quitter l'usage de la pique, (parce que la nouvelle méthode de la guerre l'a voulu ainsi,) se borner au fusil & à la bayonnette, & apprendre à tirer droit & avec ordre. C'est pourquoi outre les exercices publics, dont je viens de parler, le Peuple s'exerce par-tout à tirer; pour les y encourager, les Magistrats proposent des prix pour ceux qui tirent le mieux; & dans plusieurs Communautés les Habitans font la même chose entre eux; il y a même des Sociétés de Tireurs, qu'on nomme *Abbayes*, rentées par une contribution volontaire des premiers Affociés, & dont les rentes sont employées à acheter des Prix pour lesquels ils tirent à l'envi tous les jours en certaines saisons de l'année.

La même chose se pratique aussi parmi les Canoniers & les Bombardiers,

diers, qui s'exercent pareillement en-MILICE  
 viron un mois de l'an, à tirer à des <sup>des Suisses.</sup> buts avec les gros Canons, & les  
 Mortiers; de sorte que l'on n'omet  
 aucun soin pour rendre la Milice ex-  
 perte dans la Discipline & dans le  
 métier de la guerre.

Leur Milice étant ainsi réglée, &  
 toujours en état de marcher, l'on a  
 des moyens propres pour la lever  
 promptement sur quelque allarme qu'il  
 arrive dans le Pais. Pour cette fin il  
 y a de certains signaux établis par tou-  
 te la Suisse, à des distances convena-  
 bles, qui répondent tous l'un à l'autre.  
 Il y a un de ces Signaux dans  
 chaque Bailliage, dressé sur la plus  
 haute Montagne qu'il y ait, afin qu'il  
 se puisse découvrir d'autant plus faci-  
 lement. Ils consistent en un grand  
 bucher de bois sec, & en un grand  
 tas de paille; le bois pour donner le  
 signal de nuit, par le feu, & la pail-  
 le, pour le donner de jour par la  
 fumée.

Après de chaque signal, il y a en-  
 tems de guerre un détachement, aussi-  
 bien de jour que de nuit, qui a or-  
 dre de mettre le feu au Signal sur la  
 marche imprévue, ou sur l'irruption

**MILICE** de quelques Troupes étrangères, ou  
*des Suiffes.* bien quand ils voyent les Signaux  
 voisins allumés, & de donner incessamment avis à l'Officier, qui commande dans leurs Quartiers, de quel côté l'allarme vient.

De cette manière s'il arrive quelque allarme dans le Pais, tout le Corps de la Milice du Canton de *Berne*, qui a cependant jusqu'à 25. Milles d'*Allemagne* de longueur, prend les armes dans moins de deux heures, & se trouve aux différens lieux de Rendez-vous, assignés à chaque Communauté, où l'on est informé de l'endroit vers lequel il faut marcher. C'est ainsi que doit être décrit cet Article, que notre Auteur avoit un peu embrouillé.

Ainsi la Milice de ce Canton est réglée à tous les égards avec tant d'exactitude, & l'on prend tant de soin pour avoir une bonne provision de tout ce qui est nécessaire en cas d'un accident subit, que l'on peut plutôt l'appeller une Armée cantonnée, qu'une Milice indisciplinée, en comparaison de celles des autres Pais, que l'on amasse ordinairement avec autant de confusion, que de précipitation.

Le

Le Canton de *Zurich* n'observe pas moins un très-bon Règlement parmi sa Milice. Elle est toute enrégimentée & composée de quatre Brigades d'Infanterie. Chaque Brigade est commandée par un Inspecteur général, & consiste en 5. Régimens qu'on nomme *Quartiers*. MILICE  
des Suisses.

Chaque Régiment est divisé en 10. Compagnies de 100. hommes chacune, & commandé par un Colonel, nommé *Capitaine du Quartier*.

Outre cela il y a 14. Compagnies de Cavallerie de 60. Maitres chacune, 7. ou 8. d'Artillerie de 80. hommes chacune, & deux Compagnies pour servir à bord des Bâtimens sur le Lac.

Il y existe toujours une espèce de Piquet tiré du total, qui consiste en un Colonel, un Lieutenant-Colonel, un Major, un Aide-Major, & 15. Compagnies divisées en trois Détachemens, qui doivent être prêts à marcher au premier ordre.

On ne doit pas oublier cette noble institution dans la Ville de *Zurich*, où sont établis les *Partler*, qui est une

**MILICE** une Compagnie des plus braves & des *Suisse*s. jeunes Bourgeois, qui s'instruisent dans les Sciences militaires, & qui forment une bonne pépinière d'Officiers pour la Milice.

La Milice du Canton de *Basle* quoique moins nombreuse ne laisse pas de figurer parmi les petits Cantons. Elle consiste en deux Régimens d'Infanterie de 2000. hommes chacun, & en deux Compagnies de Dragons de 60. Maitres chacune.

Le Piquet qui doit être prêt à marcher à tous momens est composé de 400. hommes d'Infanterie & de 20. Dragons avec 2. pièces de Campagne. Il contient la plus belle jeunesse du Pais & reste toujours sur le pied complet.

Il y a aussi, dans la Ville, un petit Corps de jeunes Bourgeois, nommé la *Compagnie franche*. Il est composé de Grenadiers, de Fusiliers & de Canoniers. On y peut s'instruire dans toute sorte de Sciences militaires. C'est aussi de ce Corps qu'on tire de tems en tems de fort bons Officiers pour la Milice.

Un autre grand avantage pour la <sup>MILICE</sup> Milice de toute la *Suisse* est, que leurs <sup>des Suisses.</sup> jeunes gens sont accoutumés à aller servir, trois ou quatre ans, parmi les Troupes *Suisses* dans les Services étrangers : après lequel terme leurs Capitaines sont obligés de leur donner la permission de s'en retourner chez eux. De cette manière la plupart de leurs Paisans ont quelque Service ; de sorte que l'on peut regarder pour le moins un tiers de leurs Troupes comme de vieux Soldats, qui aident à former & à discipliner leur Milice beaucoup plus vite, qu'on ne le fait dans les endroits, où la même coutume n'est pas en usage.

Je n'entreprendrai pas de fixer le nombre auquel toute la Milice de la *Suisse* monte. D'autres se sont efforcés de la compter, mais sans aucune règle certaine, qui pût les guider dans leur calcul. C'est pourquoi je me contenterai de remarquer seulement, que pendant la dernière guerre de 1712, entre les deux Cantons de *Zurich* & de *Berne*, & cinq des Cantons *Catholiques*, il y avoit environ quatre-vingt mille hommes sous les armes, dont près de quarante-mille étoient du Canton de *Berne*, & vingt-mille de celui  
de

MILICE de *Zurich*, quoiqu'il n'y eût que les  
*des Suiffes.* Troupes régimentées, qui fussent le-  
 vées; ce qui fait environ le tiers du  
 Peuple, comme je l'ai dit plus haut.

Ce Règlement est observé actuelle-  
 ment à-peu-près dans tous les points  
 parmi les Cantons même les plus pe-  
 tits. Ce qu'il y a de certain, c'est  
 qu'ils n'y manquent pas du côté de la  
 volonté. Ils ne négligent rien, autant  
 que leurs facultés le leur permettent,  
 pour dresser leur Milice sur un bon  
 pié; elle est du moins maintenant pour-  
 vue de bonnes armes, & l'on ne voit  
 plus dans leurs Troupes, comme avant  
 la dernière guerre, des hommes ar-  
 més de massues au-lieu de fusils. Ain-  
 si généralement parlant chaque Can-  
 ton de la *Suisse* doit être considéré  
 comme une Armée cantonnée. Et  
 au-lieu qu'en certains Pais on défend  
 aux Paisans de porter l'épée; en *Suis-  
 se* au contraire, bien loin de le leur  
 défendre, les Magistrats le leur com-  
 mandent expressément, comme une  
 chose convenable à un homme, &  
 principalement comme une marque de  
 leur liberté. C'est pourquoi on ne  
 voit guères que les plus misérables  
 Paisans sans épées dans les Temples  
 & dans les Voyages. Quand on a  
 affai-



affaire dans quelque Cour de Justice, MILICE  
 on n'oseroit y comparoitre sans épée; *des Sujets.*  
 autrement on est mis à l'amende. Ain-  
 si l'on pratique exactement cette bon-  
 ne Maxime : FELIX RESPUBLICA  
 QUÆ ETIAM IN PACE DE BELLO  
 COGITAT : *Heureuse la République qui  
 pense à la Guerre au milieu de la Paix.*

F I N

*de la septième Partie.*



LES

LES PRINCIPALES ROUTES  
 que l'on doit tenir pour voyager sûre-  
 ment par la Suisse & le País de ses  
 Alliés & de leurs Sujets.

On a pris soin de marquer les distances  
 des Lieux , par lieus d'une heure de  
 chemin.

La lettre A. marque *Abbaye*, b. *Bourg*, Ch. *Château*, V. *Ville*, V. & Ch. *Ville & Château*,  
 p. V. *petite Ville*, v. *Village*, Ch. & v. *Château*  
 & *Village*, v. & ch. *Village & Château*,  
 m. *Montagne*, l. après le chiffre *lieuë*.

De Basle à Zurich.

DE Basle on va à  
 Augst v. 2. l.  
 Rheinfelden V. & Ch.  
*à la gauche.* I.  
 Mely v. I.  
 Mumpf b. I.  
 Frick v. I.  
 Hornussen v. I.  
 Boetzen v. I.  
 Boetzberg m.

Brouck V. 2.  
 Koenigsfelden Ch.  $\frac{1}{2}$ .  
 le Fahr de Windisch  $\frac{1}{4}$ .  
 Gebisdorff v.  $\frac{1}{4}$ .  
 Baden V. I.  
 Wurenlofs v. I.  
 Wyningen v. I.  
 Hoengg v. I.  
 Zurich V. I.  
 —————  
 Somme, 15 $\frac{1}{4}$ . lieuës.

De

De Basle à Soleure.		Meggiwihl v.	1.
Liechtstall V.	3. l.	Otmarfingen v.	1.
Helstein v.	2.	Lentzbouurg V. Ch.	1.
Niderdorff v.	1.	Uferschwihl v.	1.
Oberdorff v.	1.	Buchs v.	1.
Wallenbourg V.	4.	Arau V.	1.
Hawenstein m.	4.	Wefchnau v.	1.
Langenbrouck v.	1.	Schönewerth v.	1.
Falckenstein Ch.	1.	Erzebach v.	1.
<i>sur la gauche.</i>	1.	Dennicken v.	1.
Balstall b.	1.	Tannekilch v.	1.
Clus.	1.	Olten V.	1.
Bechbourg Ch.	1.	Arbourg V. Ch.	1.
<i>à la gauche.</i>	1.	Murgethal v.	3.
Bipp Ch. & v.	1.	Weinau v.	1.
Wietlisbach p. V.	1.	Kaltherberg v.	1.
Attifwyl v.	1.	Büzberg v.	1.
Soleure V.	1.	Herzogenbuchfée v.	1.
<hr/>		Oberönz v.	1.
Somme, 13. l.		Seeburg v.	1.
<hr/>		Helfau v.	1.
De Zurich à Berne.		Hochstätten v.	1.
Höngg v.	1.	St. Niclaus v.	1.
Winingen v.	1.	Kilchberg v.	1.
Wirelos v.	1.	Hindelbanck v.	1.
Bäden V.	1.	Papirmuhl v.	2.
Mellingen V.	1.	Berne V.	1.
Wolliswihl v.	1.	<hr/>	
		Somme, 26. l.	
		De	

## De Zurich à Lucerne.

Wollishofen v.	I.
Adlischwyl v.	I.
Albis m.	
Nider - Ryfferschwyl v.	I.
Knonau v. & ch.	I.
St. Wolfgang v.	I.
Honau v.	I.
Gylslikon v.	$\frac{1}{2}$ .
Thierikon v.	I.
Lucerne V.	I.
<hr/>	
Somme, 8 $\frac{1}{2}$ .	I.

## De Zurich à Zoug.

Wollishofen v.	I.
Adlischwyl v.	I.
Albis m.	
Hengst	$I\frac{1}{2}$ .
Cappel A.	$\frac{1}{2}$ .
Bar v.	I.
Zoug V.	I.
<hr/>	
Somme, 6.	I.

## De Zurich à Coire.

*On peut aller par bateau de Zurich sur le Lac jusqu'à Schmericken; mais on va par terre à*

Zollikon v.	I.
Kufsnacht v.	$I\frac{1}{2}$ .
Meilen v.	$I\frac{1}{2}$ .
Mænidorff v.	I.
Stäfen v.	$I\frac{1}{2}$ .
Feldbach v.	$I\frac{1}{2}$ .
Rapperfwyl V.	$I\frac{1}{2}$ .
Wurmsbach A.	I.
Schmericken	$I\frac{1}{2}$ .
Utnach V.	I.
Schennis A.	I.
Wesen b.	$I\frac{1}{2}$ .

*De Wesen on peut aller sur le Lac jusqu'à Wahlestatt; mais par terre on va à*

Quinten v.	$I\frac{1}{2}$ .
Wahlestatt V.	2.

Flums

Flums b.	1.	De Zurich aux Bains
Sargans V.	1.	de Pfefers.
Ragatz b.	1.	<i>Voyez la route de Zu-</i>
Zizers v.	2.	<i>rich à Coire jusqu'à</i>
Coire V.	2.	Ragatz.

Somme, 22. l.

De Zurich à Glaris.

*On va par eau jusqu'à  
Lachen; mais par  
terre on va à*

Tallwyl v.	2.
Horgen b.	2.
Wædischwyl b.	1½.
Richtenschwyl v.	1.
Freymbach v.	1.
Pfeffiken Ch.	½.
Lachen b.	1½.
Schubelbach v.	1½.
Rychenbourg v.	1.
Bilten v.	1.
Ober-Urnen v.	1.
Nettftall v.	1.
Glaris b.	1.

Somme, 16. l.

Valentz b.	1½.
Aux Bains de Pfe-	
fers.	1½.

Somme, 20. l.

De Zurich à St.  
Gall.

Basserstorff v.	2.
Toefs v.	1½.
Winterthour V.	1½.
Elgg b.	2.
Tennikon A.	1.
Sirnach v.	1.
Richenbach v.	1.
Schwartzenbach	
Ch. & v.	1.
Flaawyl v.	2.
Gossau v.	1.
Oberdorff v.	1.
St. Gall V.	2.

Somme, 16. l.

De

De Zurich à Schaff- house.		Schoenewerd A.	2.
Klotten v.	2.	Olten V.	1.
Bulach p. V.	2.	Oberbuchfeten v.	1.
Eglisau V.	1.	Kestenholtz v.	2.
Sulgenhof	1.	Wietlisbach p. V.	3.
Schaffhouse V.	2.	Attiswyl v.	$1\frac{1}{2}$ .
		Soleure V.	1.
		Grenchen v.	$2\frac{1}{2}$ .
Somme, 8.	1.	Lengnaw v.	$1\frac{1}{2}$ .
		Pietterlen v.	$1\frac{1}{2}$ .
De Zurich à Zur- zach.		Bienne V.	$1\frac{1}{2}$ .
Affholteren v.	1.	Twan, ou Douane v.	$1\frac{1}{2}$ .
Dielstorff v.	$1\frac{1}{2}$ .	Ligertz, ou Glai- resse v.	$1\frac{1}{2}$ .
Nider - Weningen v.	$1\frac{1}{2}$ .	Neustadt, la Bon- neville V.	1.
Schneufingen v.	$1\frac{1}{2}$ .	Landeron p. V.	1.
Zurzach b.	2.	St. Blaise v.	1.
		Neuchâtel V.	1.
Somme, $6\frac{1}{2}$ .	1.		
De Zurich à Soleu- re, & de-là à Neuchâtel.		Somme, $30\frac{1}{4}$ .	1.
<i>Voyez la route de Zu- rich à Berne jusqu'à Lentzbourg. De- là on va à</i>		De Berne à Lucerne.	
Arau V.	2.	Hindelbanck v.	$3\frac{1}{2}$ .
		Burgdorff V.	1.
		Durrenroth v.	3.
		Huttwyl p. V.	1.
		Willisau p. V.	3.
		Meinaw	

Meinaw v.	I.	Lucens b.	I.
Wohlhausen v.	I.	Moudon V.	I.
Werdenstein v.	I.	Wucherens v.	I.
St. Jost v.	I.	Montpreveyre v.	I.
Lucerne V.	I.	Le Bois du Jorat.	

Somme,  $16\frac{1}{2}$  l.

De Berne à Genève.

Pumplitz v. *sur la gauche.* I.

Cappelen v. I.  
Bois de Cappelen.

Gumminen v. -  $I\frac{1}{2}$ .

Biberen v. I.

Morat V.  $I\frac{1}{2}$ .

Faux v. I.

Avenche V. I.

Dom-Didier v.  $I\frac{1}{2}$ .

Dom-Pierre v.  $I\frac{1}{2}$ .

Corcelles v.  $I\frac{1}{2}$ .

Payerne V.  $I\frac{1}{2}$ .

Fetigny v.  $I\frac{1}{2}$ .

Granges v. I.

Villeneuve v.  $I\frac{1}{2}$ .

Surpierre Ch.  
*sur la droite.*

Tome IV.

Les Croifettes 2.

Lausanne V. I.

St. Sulpy v. *sur la gauche.* I.

Preverenge v.  $I\frac{1}{2}$ .

Morges V.  $I\frac{1}{2}$ .

St. Prez b. *sur la gauche.* I.

Allaman v. I.

Rolle b. I.

Nyon V. 2.

Coppet b. 2.

Verfoy v. I.

Genève V. I.

On peut aussi aller  
de Lausanne, de  
Morges, &c. par  
bateau sur le Lac  
à Genève.

Somme, 30. l.

Q

De

*De Genève par la Suisse & le Vallais en Italie.*

*Voyez à rebours la route précédente de Genève à Lausanne. De-là on va à*

Lutry p. V.	1.
Cully p. V.	1.
St. Saphorin b.	1.
Vevay V.	1.
Chillon Ch.	2.
Villeneuve p. V.	

*Ou peut aussi aller par eau de Genève à Villeneuve. De-là par terre on va à*

Roche v.	1.
Aigle b.	1.
Bex v.	2.
St. Mauris b.	$\frac{1}{2}$ .
Martigny b.	$2\frac{1}{2}$ .
St. Brancœur p. V.	2.
Orsière b.	2.
St. Pierre v.	1.
Au sommet du Grand St. Bernard	3

Somme,  $32\frac{1}{2}$ . L.

*De Berne à Fribourg.*

Sensebruck, ou Pont de la Sengine v.	3.
Brouch v.	$1\frac{1}{2}$ .
Fribourg V.	$\frac{1}{2}$ .

Somme, 5. L.

*De Berne à Soleure.*

Papymühl v.	1.
Urtenen v.	$1\frac{1}{2}$ .
Jegisdorff v.	$\frac{1}{2}$ .
Grafenried v.	$\frac{1}{2}$ .
Frauenbrunn v.	$\frac{1}{4}$ .
Schalunen v.	$\frac{1}{2}$ .
Betterkinden v.	$\frac{1}{2}$ .
Kreiligen v.	$\frac{1}{4}$ .
Lohn v.	$\frac{1}{2}$ .
Soleure V.	1.

Somme,  $6\frac{1}{2}$ . L.

*De Soleure à Genève.*

Buren V.	3.
Arberg V.	3.
Kertzers,	



Kertzers, ou Chiè- tres	1½.	Polleggio, ou Ri- viera v.	1.
Morat V.	1½.	Bellinzone V.	3.
<i>Voyez la route de Berne à Genève.</i>		Bironico v.	2.
		Lugano V.	1.
	<hr/>		<hr/>
Somme, 33. 1.		Somme, 18½. 1.	

D'Aldorff du Canton d'Uri aux Baillia- ges d'Italie.		De Coire à Chia- venne.	
Syllinen v.	1.	Ems v.	1.
Gestinen v.	1½.	Furstenau b.	3.
Teufelsbruck.		Thufis b.	½.
Urfelen b.	2.	<i>Via mala, méchant chemin.</i>	
Hospital v.	½.	Schams v.	2½.
St. Gothard m.		Splugen v.	2½.
Hospice au sommet du Mont	1.	Mont Splugen.	
Iriels, ou Airolo v.	1½.	Campdolcino v.	3.
St. Fait	2.	S. Jago	1.
Irnis, ou Jornico b.	2.	Chiavenne V.	2.
			<hr/>
		Somme, 15½. 1.	

## T A B L E

Des Principales

## M A T I E R E S ,

Contenuës dans cet Ouvrage.

*La Lettre a. signifie Tome I. La Lettre b. Tome II. La Lettre c. Tome III. & la Lettre d. Tome IV.*

## A.

*AA*, Rivière, *b.* 408.  
*Aarberg*, origine de ses Comtes, *a.* 95.  
*Aare*, Rivière, *a.* 62. Sa source, *ibid.* Son origine, *ibid.* Son cours, *ibid.* Fleuve où elle va se jeter, *ibid.* Elle est dangereuse, *ibid.* Cause de grands ravages, 63.  
*Aare* (l') traîne des paillettes d'or, *a.* 63, 77.  
*Abrégé* de l'Histoire de la Suisse, jusqu'au tems de sa révolution, *a.* 79, & *suiv.*  
 Difficulté à écrire l'Histoire

de la Suisse, *ibid.* Raisons de cette difficulté, 80. On a plus de connoissance à Zurich des affaires de la Suisse, qu'ailleurs, 81. Témoignages des Auteurs anciens touchant les Suisses, 84, & *suiv.*

*Abrégé* de ce qui a occasionné la Révolution de la Suisse, & la manière dont elle a été exécutée, *a.* 109.

*Abscheid*, ce que c'est, *a.* 258. Par qui expédié, *ibid.* Changemens à cet égard, 259.

*Aida*, Rivière, *d.* 131.

*Adula*. Montagne, *a.* 58.

*Ale*, Village, *c.* 121.

*Estuaries*,

- Estuater*, quels Peuples, d. 11.
- Agerenthal*, voyez *Gerenthal*.
- Aigle*, Mandement, b. 216.
- Aigle*, Gouvernement, b. 214.
- À qui il a appartenu, 215.
- En quoi il consiste, *ibid.*
- Son Bourg, *ibid.* Son Terroir, 216. Sa division, *ibid.* Son dernier Seigneur, *ibid.*
- Albègue*, Village, c. 52.
- Albert*, (l'Empereur) Ennemi des *Suisses*, a. 113. Pourquoi, *ibid.* Il gagne l'affection des Peuples, *ibid.* *Et suiv.* Il envoie des Gouverneurs au nom de la Maison d'Autriche, 115, *Et suiv.* Défaut le politique dans ce Prince, 138, 139. Sa mort, 140.
- Albis*, Montagne, b. 43.
- Albligen*, Village, c. 58.
- Albrig*, voyez *Aubrig*.
- Albula*, Rivière, d. 50.
- Albio*, Communauté, d. 141.
- Alfastein*, Village, d. 52.
- Algetsbour*, Justice, c. 267.
- Allaman*, Village, b. 257.
- Alliances des Suisses*, avec les Puissances étrangères, a. 348, *Et suiv.*
- Alliés des Suisses*, a. 17.
- Alliés des Suisses*, ce qu'on doit entendre par ce mot, c. 192, *Et suiv.* Rangés en deux Classes, *ibid.*
- Allman*, Montagne, b. 43.
- Allodroges*, de qui fils, a. 2.
- Alneuuo*, Village, d. 49.
- Alpenach*, Village, b. 407.
- Alpes*, voyez *Montagnes de la Suisse*.
- Alpes hors de la Suisse*, a. 25.
- Alpes*, (les) séparent la Suisse de l'Italie, a. 25. Elles procurent divers avantages à la Suisse, a. 28, *Et suiv.* 43, *Et suiv.* leurs incommodités, 28, *Et suiv.*
- Alpes Cottiennes*, ce que c'est, a. 25.
- Alpes Juliennes*, voyez *Mont-Jule*.
- Alpes Lépointiennes*, ce que c'est, a. 25.
- Alpes Maritimes*, ce que c'est, a. 25.
- Alpes Pennines*, ce que c'est, a. 25.
- Alpes Pennines*, voyez *Mont Saint Bernard*.
- Alpes Rhétiques*, ce que c'est, a. 25.
- Alpont*, Paroisse, d. 61.
- Als Augies*, Paroisse, d. 61.
- Als Molins*, Village, d. 51.
- Altdorff*, Bourg principal du Canton d'Uri, b. 372. Son incendie, 374. On y a établi une fabrique pour tailler & polir le Cristal, *ibid.*
- Altebourg*, Château, b. 175. On y a déterré des Monumens d'Antiquité, *ibid.*
- Altenbourg*, Origine de ses Comtes, a. 95.
- Al'endorf*, Village, b. 395. Accident funeste qui lui arrive, *ibid.*

- Alt- Glattenbourg*, ancienne Forteresse ruinée, c. 269.
- Altnau*, Village, c. 125.
- Altorf*, Village, c. 82.
- Altorf*, (le Château d') appelé *Zwing-Uri*, enlevé à la Maison d'*Autriche* par le Peuple d'*Uri*, a. 135.
- Alt-Sax*, Baronnie ancienne, c. 152. Son Château & ses Villages, *ibid.* Sa Religion, 153.
- Alt-Sax*, (la Maison d') c. 152.
- Altstetten*, Ville & Communauté, c. 149.
- Alt-Toggenbourg*, Château, c. 266.
- Alpenen*, Communauté & Village, d. 81.
- Amades*, Village, d. 22.
- Ambrons*, quels Peuples étoient, a. 10, 12.
- Ammont*, Montagne & Village, c. 171.
- Anabaptistes*, d. 312, & *suiv.*
- Andelfingen*, Bourg & Château, b. 27.
- An-den-Matt*, Village, b. 379.
- Anderwyfen*, Village, d. 82.
- Anibal*, son passage par les Alpes, a. 27, & *suiv.*
- Appenzell*, (le Canton d') c. 84. Sa situation & ses bornes, *ibid.* Ses Habitans, *ibid.* & 89. A qui il a autrefois appartenu, 84. Il seconé le joug des Abbés de *St. Gall*, 85. Sa Religion, 86. De quoi il est composé, 89. Son Terroir, 89. Ce qu'il y a de remarquable, 91, & *suiv.*
- Appenzell*, Bourg principal du Canton de ce nom, c. 89. Son commencement, 90.
- Appenzell* (ceux d') entrent dans l'Alliance des Cantons, a. 160. c. 86.
- Aqua di Pila*, ce que c'est, d. 58.
- Arau*, Ville, b. 167. Ce qu'elle a de remarquable, *ibid.* Ses Privilèges, 168. Son Gouvernement, 167.
- Arberg*, petite Ville, b. 153. Ses Ponts, 154. Son Château, *ibid.* Elle a eu ses Comtes, *ibid.* Donation faite par les *Bernois* à cette Ville, *ibid.*
- Arbon*, Ville, c. 123. Son ancienneté & sa situation, *ibid.* Ses Privilèges, 129. Ses Religions, *ibid.* Ses Villages, *ibid.*
- Arbourg*, Bailliage & Ville, b. 163. Sa Forteresse, *ibid.* Sa Garnison, 164.
- Aridenno*, Communauté, d. 140.
- Ardets*, Paroisse, d. 63.
- Ardon*, Gouvernement & Village, d. 190.
- Argau*, voyez *Argau*.
- Argau*, ce qu'il étoit anciennement, a. 70. Sa fertilité, *ibid.*
- Argau*, quel País? b. 159. Son nom, *ibid.*
- Argow*, voyez *Argau*.
- Arguel*,

*Arguel*, voyez *Val Saint-Imier*.

*Ariolo*, voyez *Ayrole*.

*Arlesheim*, Bourg, c. 220, 221. D'où il dépend, *ibid.* Chanoines qui s'y sont établis, 221.

*Armence*, Village & Vallée, d. 187.

*Arenen*, Bourg, d. 165. Sa description, *ibid.*

*Art*, Bourg, par où remarquable, b. 393.

*Arvigo*, Village, d. 32.

*Arwangen*, Bailliage, b. 163. Son Château & son Pont, *ibid.*

*Ascona*, Bourg, c. 179.

*Aspermont*, Château, d. 78.

*Assemblée générale des Cantons Démocratiques*, sa description, a. 222, & *suiv.*

*Athezis*, voyez *Etsch*.

*Attolens*, Village & Bailliage, c. 51. Son Château, *ibid.*

*Attinghausen*, (le Baron d') conspire contre le Gouvernement Autrichien, a. 123.

*Attisbolz*, Bois, ce qu'il y a de remarquable, c. 73.

*Attiswald*, voyez *Attisbolz*.

*Avalanches*, ce que c'est, a. 35, & *suiv.*

*Aubonne*, Baronnie, aujourd'hui Bailliage, b. 266. Par qui possédée, *ibid.* Ses Villages, 267, & 272, 273. Sa Ville, 267. Sa situation avantageuse, *ibid.* Son Temple, *ibid.* Son Château, 270.

*Aubonne*, Rivière, b. 273.

*Aubrig*, Montagne, ce qu'on y trouve, b. 403.

*Avenche*, Bailliage, b. 312. Son étendue, *ibid.* Ses Paroisses, *ibid.* Sa Ville, 313. Son ancienne enceinte, *ibid.* Par qui ruinée, 314. Monumens d'antiquité, 315.

*Aventicum*, (*Avenche*) Capitale de l'ancienne Suisse, ou *Helvétie*, a. 11.

*Aventicum*, sa destruction, a. 89.

*Averssa*, Jurisdiction, d. 53. Ses Paroisses, *ibid.*

*Auf-Bourg*, Village, b. 30. Monumens de son antiquité, *ibid.* & *suiv.*

*Auffraw*, Isle, à qui elle appartient, b. 53. Ses deux Eglises & les Tombeaux, qu'on y voit, 54.

*Augst*, Village, autrefois Ville, c. 32. Sa fondation, *ibid.* Sa ruine, *ibid.* Monumens de son ancienne grandeur, *ibid.* & *suiv.*

*Auvegn-2*, Village, c. 202.

*Ayrole*, Village, b. 382.

B.

*BAar*, vieux Comté, c. 82.

*Bâle*, (le Comté de) c. 96. Ses dépendances, 97. Ses Rivières, *ibid.* Son Territoire, *ibid.* Ses Comtes, *ibid.* Ses Révolutions, *ibid.* & *suiv.* Sa situation &

Q 4

son

- son étenduë, 97, & 116.  
 Ses Villages, 117. Ses  
 Mines, 117, & *suiv.*
- Bâde**, Capitale du Comté de  
 ce nom, c. 98. Sa situa-  
 tion, *ibid.* Ce qui l'a ren-  
 duë célèbre, *ibid.* Monu-  
 mens de son Antiquité, 99,  
 100. Ses Edifices publics,  
 100. Son Baillif, 101.  
 Ses Habitans & sa Reli-  
 gion, *ibid.* & *suiv.* Ses  
 Bains, 102. Curiosité de  
 la Nature ce qu'on en doit  
 penser, 105, 106.
- Bâde**, ceux qui y pêchent de  
 l'or sont obligés de le ven-  
 dre au Souverain, a. 78.
- Bagni di Maseno**, d. 140.
- Baillings d'Italie**, leur situa-  
 tion & leurs limites, c. 173.  
 Leur Gouvernement, Re-  
 ligion & Langue, 179,  
 181, & *suiv.*
- Bains d'Alvenew**, d. 82.
- de **Bâde**, c. 102.
- de **Blumenstein**, b. 146.
- de **Bubendorff**, c. 35.
- de **Cury**, d. 77.
- de **Cernets**, d. 63.
- de **Cumbel-Baiden**, d. 15.
- d'**Emmen**, b. 337.
- d'**Eptingen**, c. 36.
- de **Farenbuël**, b. 337,  
 355.
- de **Fidris**, d. 75, 76.
- de **Fäsch**, d. 79.
- de **Fruttingen**, b. 208.
- de **Gerzensée**, b. 146.
- de **Gurnigel**, b. 194.
- de **Hinnyl**, b. 43.
- de **Hombourg**, c. 26.
- Bains de Knutwil**, b. 337,  
 365.
- de **Leuck**, d. 178.
- du **Lochbach**, b. 182.
- de **Lofstorff**, c. 188.
- de **Luchfingen**, b. 430.
- de **Lutberen**, b. 337.
- de **Lutzclau**, b. 337,  
 360, 361.
- de **Maseno**, d. 140.
- de **Meggen**, b. 337, 360.
- de **Meltingen**, c. 73.
- de **Molina**, d. 133.
- de **Neubaus**, b. 146.
- de **Neu-Schauenbourg**,  
 c. 34.
- de **Nider-Urnen**, b. 422.
- d'**Osterfingen**, c. 83.
- de **Pfeters**, c. 161.
- de **Pignol**, d. 27.
- de **Rooten**, b. 337.
- de **Roufwil**, b. 337, 355.
- de **Saint-Martin**, d.  
 133.
- de **vieux Schauenbourg**,  
 c. 35.
- de **Schützenach**, b. 174.
- de **Serneus**, d. 75.
- de **Sertig**, d. 73.
- d'**Urdorff**, b. 43.
- de **Waltensbourg**, d. 13.
- de **Walterfwyl**, b. 419.
- de **Wintertbour**, b. 33.
- de **Wyffembourg**, b. 210.
- de l'**Yvenmoos**, b. 337.
- d'**Yverdun**, b. 302.
- de **Zizers**, d. 47.
- de **Zur-Kirchen**, d. 15.
- du **Rocher**, voyez **Fly-  
 ber-bad.**
- Baldeck**, (**Jean de**) b. 357.  
 Chose

- Chose extraordinaire qui lui arrive, *b. ibid.*
- Baldenstein*, Château, *d. 24.*
- Baldenstein*, Château, *d. 50.*
- Balerna*, Bourg, *c. 174.*
- Banten-Bruck*, Pont, *b. 432.*
- Bar*, Bourg, *b. 415, 418.*
- Barbourg*, Montagne, *b. 419.*
- Baratta*, Village, *d. 137.*
- Bärenfels*, voyez *Bernfels.*
- Bergen*, voyez *Under- & Ober-Bergen.*
- Barzheim*, Bailliage, *c. 82.*
- Bafdingen*, Village, *c. 133.*
- Basle*, (le Canton de) par où considérable, *a. 19.*
- Basle*, le IX. Canton de la Suisse, *c. 1.* Source de son amitié avec le Corps Helvétique, *2, 3.* Sa prérogative pour le rang, *4.* Il est proprement hors de la Suisse, *5.* Ses bornes & son étendue, *ibid.* Son Terroir, *31.* Ses Bailliages, *ibid.*
- Basle*, Capitale du Canton de ce nom, *c. 5.* C'est l'une des Villes les plus considérables de la Suisse, *6.* Naissance de son Evêché, *ibid.* Richesses de ses Evêques, *ibid.* Leur sort, *7.* Ils établissent leur siége à Porentru, *ibid.* Leurs Titres, *ibid.* Ses Réformateurs, *8.* Son Imprimerie, *10.* Sa situation, *ibid.* Sa grandeur, *11.* Sa description, *ibid.* Ses Bâtimens publics, *12, & suiv.* Sa Terrasse, *15.*
- Son Université, *19.* Grands hommes, qui s'y sont rendus célèbres, *ibid. & suiv.* Sa Bibliothèque, *25.* Son Pont, *27.* Ses fossés, *29.* Les Juifs y ont eu anciennement une Synagogue, *ibid.* Son Gouvernement, *30.* Les Nobles sortent de la Ville, & sont exclus du Gouvernement, *ibid.*
- Basle*, Origine de la Souveraineté de ses Evêques, *a. 95.*
- Evêques Titulaires de Basle*, Princes de Porentru, ce qu'ils possèdent, *c. 216.* Bornes de leurs Terres, *ibid.* Leur division, *217.* La Religion de leurs Sujets, *218.* Ce que ces Evêques étoient anciennement, *ibid.* Lieu de leur résidence, *ibid.* Leurs Alliances, *ibid.* Il est Prince de l'Empire, *233.*
- Baslois* (les) entrent dans l'Alliance des Cantons, *a. 158.* Source de leur amitié avec le Corps Helvétique, *ibid. & suiv.*
- Bataille de Basle*, ou de *St. Jâques*, *a. 159. c. 29, 32.*
- de *Bremgarten*, *c. 121.*
- de *Cappel*, *b. 23. d. 301.*
- de *Dornick*, *c. 71.*
- de *Fisp*, *d. 174.*
- de *Fraubrunnen*, *b. 150.*
- de *Granson*, *b. 295.*
- Bataille*

- Bataille de Laupen*, b. 148.  
 ——— de *Morat*, b. 295, 324.  
 ——— de *Morgarten*, a. 145.  
 ——— de *Mulhouse*, d. 281.  
 ——— de *Nafels*, b. 424.  
 ——— de *Sempach*, b. 367.  
 ——— d'*Utrichen*, d. 163.  
*Baume*, Village, b. 303.  
*Baumans-bale*, Caverne remarquable, b. 425.  
*Baumgartner*, (Conrad) tué le Commissaire *Wolfschies* & pourquoi, a. 121, 122.  
*Bavois*, Seigneurie, b. 302.  
*Bazentbeider*, Justice, c. 266. Sa division, *ibid.*  
*Bechbourg*, Château, c. 171.  
*Beckenriedt*, Village, b. 408.  
*Begkingen*, Bailliage, c. 81.  
*Begnin*, Village, b. 263.  
*Belfort*, voyez *Alvenew.*  
*Bellamira*, Contrée, d. 138.  
*Bellegarde*, Château, c. 51.  
*Bellelay*, Abbaye, c. 223. Sa fondation, 224. Origine de son nom, *ibid.* Sous la protection de qui, *ibid.* Ses fromages, *ibid.* Son Abbé indépendant, *ibid.*  
*Belles-Vaux*, Couvent, b. 244.  
*Bellinzone*, Bailliage, c. 186. Son étendue, 187.  
*Bellinzone*, Capitale du Bailliage de ce nom, c. 186. Ses Châteaux, *ibid.*  
*Bémont*, Village, b. 303.  
*Berben*, Communauté, d. 139.  
*Berchier*, Seigneurie, b. 302.  
*Berchtolds*, Maison Noble & ancienne, s. 44.  
*Berenbourg*, Village, d. 27.  
*Bergun*, Seigneurie, d. 50. Ses Villages, *ibid.* Ses Mines, *ibid.*  
*Beringen*, Bailliage, c. 81.  
*Bernang*, Village, c. 125.  
*Berne*, (le Canton de) par où considérable, a. 19.  
*Berne*, (le Canton de) son rang, sa puissance & son étendue, b. 55.  
*Berne*, (le Canton de) sa division, b. 145.  
*Berne*, Capitale du Canton de même nom, b. 56. Sa situation, *ibid.* Sa fondation, *ibid.* Son nom, 57. Ses aggrandissemens, 58. Par qui possédée, *ibid.* Mœurs de ses anciens Habitans, 59. Ils imitent la conduite des *Romains*, pour peupler leur Ville, *ibid.* Leur origine, 60. Leur première profession, *ibid.* Premières Alliances de cette Ville, 61. Risques qu'elle court, *ibid.* Elle rentre dans la première Liberté, 62. Nouveaux dangers qu'elle court, 63. Fondement de la jalousie de ses voisins, *ibid.* Ses Habitans livrent bataille aux Nobles qui assiégèrent *Laupen*, & remportent une victoire signalée, 65. Description de *Berne*, 67, & *suiv.* Ses Edifices publics, 69, & *suiv.* Son Commerce, 77. Sa Religion,



ligion, 78. Son Gouvernement, 79, & *suiv.* Son Grand-Conseil, 80. Son Sénat ou Petit-Conseil, 81, & *suiv.* A qui appartient le droit d'élire les Membres du Grand & du Petit-Conseil, 87. Comment se fait l'Élection, *ibid.* & *suiv.* Considérations sur la manière de remplir les Charges vacantes, 92, & *suiv.* *Seizeniers* ce que c'est, 97, & *suiv.* Tribus à Berne, 98, & *suiv.* Conditions requises pour aspirer à entrer dans le Grand-Conseil, 105, & *suiv.* Filles demandées en mariage au tems de l'Élection, 106. Considérations sur ces Mariages précipités, 107, & *suiv.* Les Chefs qui sont à la tête du Gouvernement, 110. Avoyers quelle dignité à Berne, *ibid.* Ses Bauderets, 111, & *suiv.* Ses autres Emplois, 115, & *suiv.* Division de ses Bailliages, 116. Fonctions de ses Baillifs, *ibid.* Manière dont la justice est administrée dans ses Bailliages, 119. Ses Chambres d'Appellations, 120. Richesses de ses Bailliages, *ibid.* Manière d'élire les Baillifs, 121, & *suiv.* Réglemens pour la distribution de ses Bailliages, 122, & *suiv.* Ses Com-

missions ou Magistrats particuliers, 132. Son Conseil secret, 133. Son Conseil de Guerre, 134. Sa Chambre Oeconomique, *ibid.* Son Confistoire, 135. Sa Chambre de la Réforme, 136. Son Audience Commune, *ibid.* Ce que c'est que son *Gross-Weibel*, ou *Gros-Sautier*, 139. Plusieurs autres Commissions ou Chambres, 140. L'Etat Extérieur, ce que c'est, *ibid.* & *suiv.* Les principales Familles Nobles à Berne, 143. Ses environs, 145. Sa Rivière, 146. Berne, considérations sur son Gouvernement, a. 190, 199, & *suiv.* Etat de sa Milice, d. 331, & *suiv.* Bernfels, Forteresse, c. 263. Bernbartzell, Village, c. 251. Bernina, Montagne, d. 56, 61. Bernois (les) entrent dans l'Alliance des Cantons, a. 157. Bernoullis, (Hommes Savans) c. 23. Bero, ancien Comte de Lenzbourg, b. 356. Brthe, femme de Rodolphe II, Roi de Bourgogne, fondatrice du Collège des Chanoines de Soleure, c. 64. Bertrude, Mère de Charlemagne, fonde l'Église Collégiale de Soleure, c. 64. Bertud, voyez Bourzдорff. Betsa, Contrée, d. 138.

Bett-

- Betschwanden*, Village, *b.* 430.
- Bevais*, Mairie & Village, *c.* 197, 201.
- Bevero*, Paroisse, *d.* 61.
- Bevillers*, Village, *c.* 222.
- Bex*, Village, *b.* 217. Sa situation, *ibid.* Son Terroir, *ibid.* L'étendue de son Territoire, 218. Soufre, qui s'y trouve, *ibid.*
- Beyerbach*, Ruiffeau, *c.* 171.
- Biberach*, Village, *c.* 82.
- Biberstein*, Bailliage, *b.* 181. Son Château, *ibid.*
- Bibliander*, Théologien & Philosophe, *c.* 131.
- Biel*, Village, *d.* 164.
- Bienne*, Ville, *c.* 227. De qui elle dépend, *ibid.* Sa Religion, 228. Sa situation, *ibid.* Ses privilèges, *ibid.* & 229. Son Gouvernement, *ibid.* Ses devoirs envers l'Evêque de *Basle*, 230. Son Terroir, 233.
- Berre*, le petit Peuple n'en boit que très-rarement, *a.* 75.
- Bignasco*, Village, *c.* 181.
- Bilten*, Village, *b.* 422.
- Bintz*, petite Rivière, *c.* 122.
- Bioley*, Seigneurie, *b.* 302.
- Biondi*, (*Jean Franç.*) Son Origine & son tombeau, *b.* 268.
- Bipp*, Bailliage, *b.* 161. Son Château, *ibid.*
- Birauico*, Village, *c.* 176.
- Birse*, petite Rivière, *c.* 29.
- Birse-k*, Seigneurie, *c.* 217.
- Bischoffzell*, Ville, *c.* 130. Son origine, *ibid.* Son Abbaye, *ibid.* Ses privilèges, *ibid.* Les grands Hommes qu'elle a produits, 131.
- Bischoffel*, Justice, *c.* 270.
- Bitto*, petite Rivière, *d.* 141.
- Bittschwyl*, Château, *c.* 266.
- Blaarer*, (*Dierhelm*) Abbé de *St. Gall*, *c.* 297.
- Blankebourg*, Château, *b.* 209.
- Blauzono*, Village, *d.* 137.
- Blatteberg*, Montagne, *b.* 428. Il y a une Carrière d'ardoise, *ibid.*
- Blauen*, Montagne, *c.* 73.
- Bleideck*, Village, *c.* 126.
- Blonay*, Baronnie, *b.* 230. Son ancienneté, *ibid.* Ses Seigneurs, *ibid.* Son Château, *ibid.* Fontaine souffrée, *ibid.*
- Bodmer*, (le Lac de) *c.* 148.
- Bözberg*, Montagne, *a.* 24.
- Bois*, s'il est commun en *Suisse*, *a.* 22, 23.
- Bol*, voyez *Bullot*.
- Bomadutz*, Village, *d.* 22.
- Boudo*, Paroisse, *d.* 54.
- Bon Mont*, Bailliage, *b.* 265. Ce que c'étoit autrefois, *ibid.*
- Bonne Ville*, (*la*) de qui elle dépend, *c.* 227. Sa Religion, 228. Ses privilèges, 232. Le Château de l'Evêque, *ibid.* Son Terroir, 233.
- Bourwald*, Forêt, *b.* 166.
- Bormio*, (le Comté de) *d.* 131. Ses Communautés, 132, & *suiv.*

- Bornio*, Ville & Commu-  
nauté, d. 132.
- Borne*, petite Rivière, d. 187.
- Bosca*, Village, d. 63.
- Bosfonten*, Village, c. 51.
- B-simyl*, Village, c. 119.
- Bouch*, Village, par où con-  
sidérable, b. 37.
- Baudenvilliers*, Mairie, c. 197.
- Baudri*, Ville & Châtellenie,  
c. 197, 201.
- Bovilio*, Village, d. 68.
- Bourg-d'arf*, Bailliage & Vil-  
le, b. 186. Son Château,  
*ibid.* Son incendie, *ibid.*  
Sa fondation, 187. In-  
scription qui s'y voit, *ibid.*  
Par qui possédée & par qui  
achetée, *ibid.*
- Bourgeois de Berne*, leur  
état, a. 363. Différences  
entre eux, 371, *Et suiv.*
- Bouxi*, voyez *Buchfée*.
- Bowald*, voyez *Bowwald*.
- Brandis*, Château & Bail-  
liage, b. 184. Ce que c'é-  
toit autrefois, *ibid.*
- Brandis*, Montagne, d. 131.
- Breite-Landenberg*, voyez  
*Landenberg*.
- Bremgarten*, Ville, c. 119.  
Sa situation, *ibid.* *Et suiv.*  
Ses privilèges, 120. Ba-  
taille qui s'y est donnée,  
121. Sa Religion, *ibid.*
- Bremis*, Village, ce qu'il y  
a de remarquable, d. 186.
- Brenets*, (les) Mairie, c.  
197, 203.
- Breçine*, (la) Mairie &  
Village, c. 197. Ses eaux  
minérales, 205.
- Breuna*, Rivière, c. 188.
- Breunes*, anciens Peuples,  
c. 188.
- Breyeburg*, ancien & fort  
Château, c. 42.
- Biez*, Département, d. 168.
- Brieg*, Bourg, d. 169.
- Brientz*, Village, b. 199.  
Son Lac, *ibid.*
- Brienzolo*, Village, d. 82.
- Brigel*, Jurisdiction & Vil-  
lage, d. 11.
- Brisago*, Ville, c. 177.
- Brock*, Village, Bailliage &  
Château, c. 51, 53.
- Broug* ou *Brouck*, Ville, b.  
168. Son Pont, *ibid.* Son  
Gouvernement, *ibid.* Ce  
qu'elle a de considérable,  
*ibid.* Cérémonie singulière,  
*ibid.*
- Broye*, Rivière, b. 328.
- Bruck*, Village, b. 383.
- Brullbach*, Rivière, c. 90.
- Brulfo*, Château, d. 10.
- Brullfawo*, Village, c. 88.
- Brunberg*, ancien Château,  
c. 267.
- Bruneck*, Château, b. 173.
- Brunick*, Montagne, b. 404.
- Brunaderen*, Paroisse, c. 265.
- Brünnen*, Village, b. 392.  
Par où célèbre, *ibid.*
- Bruntout*, voyez *Porentru*.
- Brusio*, Village, d. 56.
- Bubikon*, Maison Religieu-  
se, b. 41. Ses Revenus  
par qui administrés, *ibid.*  
Sa fondation, *ibid.* Tom-  
beaux que l'on y voit, *ibid.*
- Buch*, Bailliage, c. 82.
- Buchberg*, Bailliage, c. 81.

*Buchegg*, Bailliage, c. 73.  
*Buchsée*, Bailliage, b. 151.  
 Ce que c'étoit autrefois, 152.  
*Buchtholen*, Village, c. 82.  
*Buel*, Village, c. 262.  
*Buefingen*, Village, c. 82.  
 Ce qu'il étoit autrefois, *ibid.*  
*Buffetto*, Communauté, d. 139.  
*Bulach*, petite Ville, où & à qui, b. 26.  
*Buldri*, voyez *Boudri*.  
*Bullo*, Communauté, d. 140.  
*Bullos*, Ville & Bailliage, c. 52. Son Château, *ibid.*  
 Ses dépendances, *ibid.*  
*Buren*, Bailliage & Ville, b. 160. Son Pont, *ibid.*  
 Son antiquité, *ibid.* Célèbre avant la Réformation, 161.  
*Burgau*, Justice, c. 270.  
*Burgisser*, (*Leodigarius*) Abbé de *St. Gall*, c. 301. *& suiv.*  
*Burglen*, Ville, c. 137. Son incendie, *ibid.* Son Château, *ibid.*  
*Burglen*, Village, b. 383.  
*Burgstock*, voyez *Mariboserg*.  
*Buron*, *Triengen* & *Winikon*, Bailliage, b. 359.  
*Buseno*, Village, d. 32.  
*Bufferach*, Village, c. 72.  
 Sa Fontaine minérale où, *ibid.*  
*Buttenhart*, Village, c. 82.  
*Bützischwyl*, voyez *Bittschwyl*.

*Buxtorffs*, (*la Famille des*) c. 23.  
*Byrs*, Rivière, c. 220.

## C.

**C**ABILOLO, Village, d. 32.  
*Colanche*, voyez *Galankenthal*.  
*Colmure*, Montagne, d. 76.  
*Calvin*, s'il a été le Réformateur de Genève, d. 208, 291.  
*Cama*, Village, d. 32.  
*Camp*, Village, d. 15.  
*Campiglione*, Village, d. 56.  
*Campo di Ferro*, d. 60.  
*Campdolein*, Village, d. 148.  
*Campogosc*, Village, d. 61.  
*Canisius*, Jésuite, son tombeau, c. 41.  
*Cantons*, fertiles en grains, a. 70, 71. En vin, 73, *& suiv.*  
*Cantons Protestans*, a. 18.  
*Cantons Catholiques-Romains*, a. 18. Ils commencent à s'apercevoir du mépris que les Papes ont pour eux, b. 347. Ne veulent pas commettre leur cause à la force de leurs raisons, d. 293. Ont recours aux armes, *ibid.*  
*Cantons (les) de Schwitz*, d'*Uri* & d'*Underwald*, se soulèvent contre la Maison d'*Autriche*, a. 133. Raisons qu'ils ont eu pour secouer le joug, 137, *& suiv.* Ils taillent en pièces

Les trois Armées considérables, avec une poignée de monde, 146. Divers autres Cantons s'unissent à eux, 151, & *suiv.* S'emparent du Canton de *Glaris*, 155. Admettent les Vaincus dans leur Alliance, 156. Se fortifient de l'Alliance du Pais de *Zug*, *ibid.* De celle de *Berne*, de *Fribourg*, de *Soleure*, de *Basle*, & de *Schoffhouse*, 157, 158. De celle d'*Appenzell*, 160. Dans combien de tems cette Confédération s'est faite, 161. Prétentions de la Maison d'*Autriche* sur les Cantons, en quoi elles consistent, 164. *Traité d'Union Héritaire*, a. 161. Qui y donna lieu, *ibid.* Ce que c'est que ce *Traité*, *ibid.* Il diffère de la *Paix Perpétuelle*, *ibid.* Articles sommaires de ce *Traité*, 162, 163. Son Renouveau & sa confirmation, 163.

*Cantons Aristocratiques*, leurs Revenus, a. 407, & *suiv.*

*Cantons Démocratiques*, leurs Revenus, a. 405.

*Cany*, Bains, d. 77.

*Capiton*, (*Wolfgang Fabrice*) c. 8.

*Cappel*, ancienne Abbaye où, b. 22. Son Collège réuni à celui de *Zurich*, 23. Ce que l'on voit dans son Eglise, *ibid.* Bataille, qui s'y est donnée, *ibid.* d. 301.

*Cappel*, Bailliage, s. 81.

*Capres*, Commune, d. 83.

*Carona*, Contrée, d. 138.

*Carotto*, Village, d. 151.

*Carrouge*, Village, b. 308.

*Cartes*, Géographiques de la Suisse défectueuses, b. 213.

*Casaccia*, Village, d. 54. Par où célèbre, *ibid.*

*Casale*, Paroisse, d. 53.

*Casanna*, Montagne, d. 61.

*Casaro*, Village, c. 176.

*Casparo*, Communauté, d. 140.

*Castaneta*, Village, d. 32.

*Castastegna*, Paroisse, d. 54.

*Castelen*, Château de Bailliage, b. 182.

*Castel-Gerde*, Château, c. 186.

*Castel-Gran*, Château, c. 186.

*Castel-Picile*, Château, c. 186.

*Castels*, Communauté, d. 75. Ses Villages, *ibid.*

*Castris*, Village, d. 16.

*Castrum Ebrudunense* (*Yverdon* ou *Yverdun*,) son antiquité, a. 11.

*Cataracte du Rhin*, b. 27.

*Catholiques - Romains*, s'ils conviennent dans leur Doctrine & leur Discipline, d. 287.

*Cavaglia*, Village, d. 56.

*Caverne de St. Béat*, b. 195.

*Caverne du Dragon*, b. 407.

*Caverne au Canton de Glaris*, b. 425.

*Caverne dans la Forêt Hercynienne*, b. 425.

*Caverne remarquable*, b. 278.

*Cavernes au Canton d'Appenzell*, c. 98, 92.

*Celerina*, Paroisse, d. 61.

R 2 Cili-

- Celino**, Jurisdiction & Paroisse, d. 53, 64, 65.  
**Cento Valli**, Vallée, c. 177.  
**Cepina**, Jurisdiction, d. 25.  
**Cepina**, Village, d. 134.  
**Cernets**, Bourg, d. 63.  
**Cercuno**, Communauté, d. 140.  
**Chan ou Hann**, Bourg, b. 420.  
**Chamois**, Chasse de ces Animaux, a. 46, & suiv. Endroits où on les trouve, 48.  
**Champ sans fleurs**, d. 133.  
**Champ - Vent**, Seigneurie, b. 302.  
**Charles le Gros**, son Tombeau, c. 144.  
**Charmey**, Village, c. 53. Sa fontaine souffrée, *ibid.*  
**Château-a'Qux**, Paroisse, b. 211.  
**Châtel St. Denis**, Village, c. 51.  
**Châtel**, Seigneurie, b. 325.  
**Châtelard**, Baronnie, b. 230.  
**Châtelard**, Commune & Château, b. 225, & 227. Antiquités remarquables qu'on y a trouvées, 227.  
**Chatbuans**, dans les Alpes, a. 50.  
**Châtilliens**, Village, b. 309.  
**Chaud-Fons**, (la) Mairie, c. 197.  
**Chavornay**, Village, b. 303.  
**Chaux**, (la) Village, c. 220.  
**Chevrenils**, voyez *Chamois*.  
**Cheyres**, Bailliage & Village, c. 56.  
**Chiavonne**, (le Comté de) d. 144. Ses Départemens ou Vallées, *ibid.* & suiv. Ses Montagnes & ses Grottes, 146, & suiv. Son Territoire, 154.  
**Chiavonne**, Département & Ville, d. 144. Sa Description, *ibid.* Son Gouvernement, 145.  
**Châtres**, voyez *Kertzers*.  
**Chillon**, Château, b. 224. Par qui & pourquoi bâti, *ibid.*  
**Chivrio**, Communauté, d. 139.  
**Churwalden**, Vallée, d. 82. Ses Villages, *ibid.*  
**Cieffâ**, Village, d. 82.  
**Cierfy**, Village, d. 67.  
**Cilano**, Village, d. 150.  
**Cino**, Communauté, d. 140.  
**Ciniscal**, Village, d. 62.  
**Claux**, Forteresse, c. 90.  
**Clingenberg**, Village, c. 126.  
**Cloches**, leur son peut produire des *Acoulanches*, a. 38. Précautions que l'on apporte à ce sujet, *ibid.*  
**Cloître**, Communauté, d. 74. Origine de son nom, *ibid.*  
**Cloître**, (le) Village, d. 82.  
**Closter**, voyez *Cloître*.  
**Clusa**, passage étroit, d. 78.  
**Coblentz**, Village, c. 112. Son ancienneté, *ibid.*  
**Codelago**, Bourg, c. 175.  
**Coire**, Ville & Communauté, d. 37. Sa situation, 38. Sa division, *ibid.* Sa Religion, *ibid.* Son origine, *ibid.* Son Evêché, 39. Puissance de son Evêque, *ibid.* & 40. Quels Couvens il y avoit, 41. Quel-

- Quelles Eglises, *ibid.* & *suiv.* Son Gouvernement, 42. &c.
- Colombier, Seigneurie & Village, c. 202.
- Colombier, Mairie & Village, c. 197, 202.
- Colonia Equestris, voyez *Noiodunum.*
- Colorado, Village, d. 147.
- Colne del Ocelllo, voyez *Vogelberg.*
- Combremont, Village, b. 307.
- Communauté des IV. Villages, d. 47. Origine de son nom, *ibid.*
- Confédération, origine de ces Traités en Suisse, a. 100. Pourquoi sont établies, *ibid.* & 101.
- Confessio, Communauté, d. 140.
- Constance, origine de la Souveraineté de ses Evêques, a. 95.
- Constance, (le Lac de) c. 147. Sa description, *ibid.* & 148.
- Conter, Village, d. 52.
- Conters, Village, d. 75.
- Coppet, Bourg, b. 264. Son Pais & son vin, *ibid.* Ses Villages, *ibid.*
- Corbers, voyez *Corbière.*
- Corbière, Ville & Bailliage, c. 51, 53. Sa situation, *ibid.*
- Cosfier, Village, b. 251.
- Cortailod, Mairie & Village, c. 197, 202.
- Cosio, Communauté & Bourg, d. 141.
- Coussonay, Ville, b. 254. Son Terrain, 255.
- Côte, (la) Mairie, c. 197.
- Côte, (la) Pais, b. 252. Son vin, *ibid.*
- Courgemont, Village, c. 225.
- Couri, Village, c. 222.
- Courtellari, Village, c. 225.
- Courtilles, Village, b. 307.
- Crans, Village, b. 262.
- Crassy, Village, b. 263.
- Craye blanche, b. 383.
- Cremeto, Village, d. 31.
- Creutzlingen, Abbaye, c. 141.
- Crienscb, Village, d. 77.
- Crispult, Montagne, a. 58. d. 11.
- Cristaux admirables dans les Montagnes, a. 55.
- Crotto, Paroisse, d. 53.
- Cudrefin, Ville, b. 313.
- Cueilère, (Chevaliers de la) d. 224, 225. Leurs diverses entreprises sur la Ville de Genève, 225, & *suiv.*
- Cully, Ville, b. 249. Son étendue, *ibid.* Par qui fortifiée, *ibid.*
- Cultura, Paroisse, d. 54.
- Cumbel-Baiden, Village, d. 15.
- Cupa, Village, d. 83.
- Cusperano, Village, d. 147.
- Cuvaglia, Village, d. 12.
- Cysat, ce qu'il raconte d'un Oiseau prodigieux, a. 51, 52.

D.

- D'Esch, voyez *Tess.*
- Dane-Loch, voyez *Gouppen.*
- R. 3. Dal-

- Dalvaccia*, Rivière, d. 74.  
*Damintz*, Jurisdiction & Village, d. 21.  
*Danet*, Village, d. 27.  
*Dasca*, Village, d. 32.  
*Dasile*, Village, d. 151.  
*Dasio*, Communauté, d. 140.  
*Davonio*, Village, d. 151.  
*Davor*, Communauté, d. 70. Son origine, *ibid.* & *suiv.* Son Terroir & ce qu'on y trouve, 72. Sa division, *ibid.* Son Gouvernement, 73.  
*Deingen*, Village, c. 117.  
*Delemont*, Ville, c. 223. Son Château, *ibid.* Son Eglise & les Maisons des Chanoines, *ibid.*  
*Delo*, Village, d. 52.  
*Demophilo*, Château, d. 140.  
*Densy*, Village, b. 308.  
*Dent de Jaman*, Pointe de Montagne, b. 211, 212.  
*Dés*, dans la terre, aux environs de Bâle, c. 105. ce qu'on en doit penser, 106.  
*Dieffe*, Pais, c. 233. De qui dépendent ses Habitans, *ibid.*  
*Dieffe*, voyez *Tesseberg*.  
*Dietschhofen*, Ville, c. 103. Sa description, *ibid.* Ses Villages, *ibid.* Ses Privilèges, *ibid.* Sa Religion, *ibid.*  
*Diète Générale des XIII. Cantons*, quand convoquée, a. 244. ce qui s'y agit ordinairement, *ibid.* & *suiv.* ce que l'on y traite extraordinairement, 250.  
*Diètes des Suisses*, a. 240. Ce qu'il faut entendre par ce mot, 241, & *suiv.* Diverses sortes de Diètes, 242, 243.  
*Diètes extraordinaires*, a. 252. Un Ministre étranger peut assembler une Diète, *ibid.* Comment il s'y prend, *ibid.* & 253. Titres que donnent les Puissances étrangères aux Cantons, 253, & *suiv.* Nombre des Députés qui composent les Diètes, 255.  
*Diètes particulières* où se tiennent, a. 262.  
*Dieicken*, Village, c. 117.  
*Dinnere*, Rivière, c. 70.  
*Dirreberg*, vieille Forteresse ruinée, d. 167.  
*Disentis*, Communauté & Bourg, d. 10. Ses Juridictions, *ibid.* Son Abbaye, *ibid.* Droits de son Abbé, *ibid.* Son Conseil, 12.  
*Doira*, Village, d. 31.  
*Dom-Didier*, Village, c. 55.  
*Domleschg*, Vallée, d. 22. Ses Communautés, *ibid.* & *suiv.*  
*Dora*, Communauté, d. 147.  
*Dornach*, Bailliage & Château, c. 71. par où célèbre, *ibid.*  
*Desso*, Département, d. 139.  
*Doux*, Rivière, c. 219.  
*Dranse*, Rivière, d. 191.  
*Duliken*, Village, c. 70.  
*Durmette*, Village, d. 23.



*Dut*, ( *Nicolas* ) Action remarquable , b. 165, 166.

## E.

*Eberhard*, Hermite, Parent du Duc de *Souabe*, fonde l'Abbaye d'*Einsiedlen*, b. 397.

*Ebikon*, Bailliage, b. 365.

*Eurodunum*, voyez *Custrum Ebrethunense*.

*Ecbalens*, Bourg, b. 287. Son Château, *ibid.*

*Eglisau*, Ville, où & à qui, b. 26. Son Pont & son Château, *ibid.* Passage important, *ibid.* A quoi elle est sujette, *ibid.*

*Egnacht*, Village, c. 129.

*Ehrenfels*, Château, d. 49.

*Eidnetz*, ce qu'on entend par ce mot, d. 223.

*Eigenbal*, Vallée, b. 362.

*Eiger*, Montagne, b. 199.

*Einsiedlen*, Abbaye, b. 397. Sa fondation, *ibid.* Son incendie, 398, 399. Énumération de ses Richesses, 417, & *suiv.* Troubles au tems de la Réformation, 419.

*Einsiedlen*, Bourg, b. 397. *Zwingli* y prêcha la Réformation, 401.

*Elg*, Bourg, b. 36. Son Château célèbre, par où, *ibid.*

*Elgaw*, voyez *Elg*.

*Elm*, Village, b. 432. Ce qu'il y a de remarquable, *ibid.*

*Elmi*, Rivière, d. 162.

*Elmont*, Village, c. 220.

*Embrib*, Village, b. 35. Riche Abbaye de ce nom, *ibid.* Par qui remise aux Magistrats de *Zurich*, 36.

*Enne*, Rivière, b. 183. d'où elle fort, *ibid.* Où elle se jette, *ibid.* Les Bailliages des environs, 184. Elle traîne des paillettes d'or, a. 77. b. 355.

*Ennen*, Bain, b. 337.

*Emmethal*, Pais, b. 183.

*Enetuel*, Village, c. 262.

*Enfsch*, Vallée, d. 181.

*Engadine*, Vallée, d. 57. Son nom, *ibid.* Son étendue & sa division, *ibid.* & 60. Son Terroir, *ibid.*

*Haute-Engadine*, Communauté, d. 60. Sa division, *ibid.* Ce qu'elle a été autrefois, 62.

*Basse-Engadine*, Communauté, d. 62. Ses Jurisdictions, 63. Seigneurs qui s'y trouvent, 64. Les trois Paroisses dont le Gouvernement est mêlé, & les différentes Jurisdictions compliquées d'une manière fort singulière, *ibid.* & 65.

*Engelberg*, ( *la Vallée d'* ) b. 412, 413.

*Engelberg*, Abbaye, b. 417. Son Fondateur, *ibid.* Ses dépendances, 412. Ses droits, *ibid.* Mines que l'on y trouve, *ibid.*

*Engilberg*, Montagne, b. 43. B. 4. *Engstien*,

- Engstlen*, Montagne, b. 202.  
 Sa fontaine merveilleuse,  
*ibid.* Sa description, 203.  
*Engstlen*, Lac, b. 203.  
*Engstlen*, Rivière, b. 208.  
*Ennay*, Village, c. 52.  
*Entien*, petit Torrent, b. 355.  
*Entlibuech*, Contrée du Canton de *Lucerne*, b. 354.  
 D'où il tire son nom, 355.  
 Bain qu'on y trouve, *ibid.*  
*Entremont*, Gouvernement & Vallée, d. 193.  
*Entre-roches*, quel lieu, & ce que l'on y a trouvé, b. 282.  
*Epfenbosen*, Bailliage, c. 81.  
*Epitaphes*, & où, b. 5, 54, 191, 192, 268, 269. c. 65.  
*Eppenberg*, ancien Château, c. 269. Sa ruine, *ibid.*  
*Eppisbaufen*, Village, c. 126.  
*Eptingen*, Village & Bain, c. 36.  
*Erasme*, son Tombeau, c. 14.  
*Ergolz*, Rivière, c. 32, 33.  
*Erlach*, Bailliage & petite Ville, b. 156. Ses Paroisses, *ibid.* A qui elle appartenait anciennement, *ibid.*  
*Erlac* (*Ulric d'*) à la tête des Habitans de *Berne* remporte une grande victoire sur les Nobles, b. 65.  
*Erlsbach*, Village, b. 209.  
*Ermatingen*, Village, c. 125.  
*Eruktionus*, qui il étoit, a. 2.  
*Esch*, Village, b. 383.  
*Eschenbach*, Abbaye, b. 353.  
*Eschentz*, Village, c. 126.  
*Esquandre*, ce que c'est, d. 31.  
*Esfert*, Seigneurie, b. 303.  
*Estavayer*, Ville & Bailliage, c. 55. Son Château, *ibid.* Ses Seigneurs, *ibid.*  
*Esfeb*, Rivière, sa source, d. 66.  
*Eulach*, Rivière, b. 36.  
*Euli*, Montagne, b. 384.  
*Eydenoffen*, étymologie de ce mot, a. 147.  
*Eyger*, Montagne, b. 433.  
*Eyschol*, Hameau avec une Mine d'argent, d. 176.
- F.
- Falckenstein*, Château, a. 71. Ancienne Famille de ce nom, *ibid.*  
*Fale*, Village, d. 15.  
*Falera*, Village, d. 16.  
*Falera*, Vallée, d. 51.  
*Falzer*, Montagne, b. 432.  
 Ce qu'il y a de remarquable, *ibid.* & 433.  
*Fanders*, Village, d. 83.  
*Fardin*, Village, d. 27.  
*Farel* (*Guillaume*) son tombeau, c. 199.  
*Farnsberg*, Château & Bailliage, c. 31.  
*Feldbach*, Couvent, c. 126.  
*Feliser*, Village, d. 50.  
*Femmes Suisses*, leur fécondité, a. 288. A quoi peut être attribuée, *ibid.* & 289.  
*Fera Valle*, voyez *Freel*.  
*Fercorey*, Village, d. 181.  
*Ferrara*, Village, d. 82.  
*Fesch*, (la Famille de) où, c. 28. Sa Bibliothèque qui doit appartenir, *ibid.*  
*Fetano*, Paroisse, d. 63.  
*Fétignes*, Village, c. 57.  
*Féris*,

- Fidris*, Village, d. 75.  
*Fientz*, Village, d. 15.  
*Filisur*, voyez *Felisur*.  
*Filmerguen*, voyez *Filmeringen*.  
*Filmeringen*, Village, c. 118.  
*Finstermuntz*, Château & Paroisse, d. 66.  
*Finsterberg*, Montagne, d. 66.  
*Finster-Wald*, Pais, b. 397.  
*Fiona*, Village, d. 77.  
*Fischbach*, Département & Bourg, d. 172. Par où remarquable, *ibid.* & 174.  
*Fischbach*, Rivière, d. 172, 173.  
*Fischbingen*, Abbaye, c. 140. Sa situation, *ibid.*  
*Fisp*, voyez *Fischbach*.  
*Flasch*, Village, d. 79.  
*Flaweil*, Justice, c. 269.  
*Flerda*, Village, d. 23.  
*Flims*, Communauté & Village, d. 17, & *suiv.* Origine de son nom, 18. Ce qu'il y a de remarquable, *ibid.* & *suiv.*  
*Flu*, vieux Château, d. 168.  
*Flue*, (*Nicol. von*) fameux Hermite, b. 409.  
*Fluelen*, Port, b. 373.  
*Flumenthal*, Bailliage, c. 73. Ce qu'il y a de remarquable, *ibid.*  
*Flunt*, Bourg, c. 159. Sa fonderie d'acier, *ibid.*  
*Flyberthal*, Bain, c. 72.  
*Földis*, Village, d. 49.  
*Forba*, Vallée, d. 132, 133.  
*Forstleck*, Château, sa situation, c. 153. Son Puits, son Moulin & son Terroir, 154.  
*Fosse (la)* voyez *Ilautz*.  
*Fount*, Bailliage & Château, c. 56.  
*Fourche*, (*Mont de la*) b. 379. d. 162.  
*Fracmund*, voyez *Mont-Pilate*.  
*Frain*, Village, d. 15.  
*Fraubruenen*, Bailliage, b. 150. Ce que c'étoit autrefois, *ibid.* Ce qu'il y a de remarquable, *ibid.*  
*Frawensfeld*, Ville, c. 131. Sa situation, *ibid.* Son Château, *ibid.* Ses Eglises, & sa Religion, *ibid.* Son nom, 132. Ses Privilèges, *ibid.*  
*Frawenthal*, Abbaye de Filles, b. 415.  
*Frazitio*, Village, d. 148.  
*Fveel*, Village, d. 133.  
*Freyberg*, voyez *Montagne Franche*.  
*Freyen-Ænter*, voyez *Provinces-Libres*.  
*Frey-Gericht*, Justice, c. 270.  
*Fribourg*, (le Canton de) par où considérable, a. 19.  
*Fribourg*, (le Canton de) c. 37. Sa situation, *ibid.* Ses Terres mêlées avec celles du Canton de *Berne*, & pourquoi, *ibid.* & 38. La langue que l'on y parle, 46. Son Terroir, 57.  
*Fribourg*, Capitale du Canton de même nom, c. 38. Sa situation, *ibid.* Ses Edifices publics, 39. & *suiv.* Sa Description, *ibid.*

- Sa Religion, 43. Sa fondation, *ibid.* Son Gouvernement, 46. Ses Bailliages, 50, 51.
- Fribourgeois*, (*les*) entrent dans l'Alliance des Cantons, a. 158. Leur Ville étoit un Domaine de la Maison d'*Autriche*, *ibid.*
- Frienisberg*, Bailliage, b. 149. Ce que c'étoit autrefois, *ibid.* Ce qu'on y voit, 150. Son ancien nom, *ibid.*
- Frienis-bad*, voyez *Zizers*.
- Fruttingen*, Gouvernement & Village, b. 206. A qui il a appartenu anciennement, *ibid.* & 207. Ses principaux Villages, 207. Son Bain, 208.
- Fulllein*, Village, d. 191.
- Fumera*, Village, d. 137.
- Furcola*, Communauté, d. 141.
- Furstenau*, Jurisdiction & Village, d. 49. Ses Villages & Châteaux, *ibid.* Son Gouvernement, *ibid.*
- Furstenburg*, Château, d. 68.
- Furst* (*Walther*) conspire contre le Gouvernement *Autrichien*, a. 124.
- Furtzheim*, Village, c. 81.
- Fusina*, Communauté, d. 139.
- G.
- GAbia*, Village, d. 31.
- Gais*, Village & Communauté, c. 88.
- Galazcha*, voyez *Galankertthal*.
- Galankertthal*, Vallée & Communauté, d. 32. Ses Villages, *ibid.* Schisme entre ses Habitans, d. 34.
- Gallunus*, voyez *Saint-Gall*.
- Gallus*, voyez *Saint-Gall*.
- Galnis*, voyez *Charmey*.
- Gambaronio*, Bourg, c. 180.
- Ganor*, voyez *Gimmor*.
- Gampel*, Château, d. 49.
- Gampolschbin*, voyez *Campdolein*.
- Gams*, Bailliage & Bourg, c. 172.
- Ganda*, Village, d. 75.
- Ganderschweil*, Paroisse, e. 266.
- Gassen*, Village, d. 173.
- Gaster*, Pais, c. 167. Sa situation, *ibid.* Ses principaux endroits, 168. Son nom, 171.
- Gauze*, voyez *Gourze*.
- Gays*, voyez *Gais*.
- Gebislorff*, Village, c. 117.
- Geirenbad*, voyez *Hinwyl*.
- Gemmi*, Montagne, d. 178. Chemin extraordinaire, *ibid.* & 179. Sa hauteur, *ibid.*
- Gempelen*, Bain, c. 172.
- Genatz*, Village, d. 75.
- Genève*, République alliée des *Suisses*, d. 207. Ce qui la rend considérable, *ibid.* & 208. Son ancienneté, *ibid.* Ses Révolutions, 209, & *suiv.* Ses Comtes, 211. Ses Evêques, *ibid.* & *suiv.* Les Comtes de *Savoie* obtiennent le Vicariat de l'Empire

re sur la Ville, 214. Description de son ancien Gouvernement, 215, & *suiv.* Entreprises des Ducs de Savoie sur la liberté, 225, & *suiv.* Commencemens de la Réformation, 227, & *suiv.* Les Savoyards l'escaladent, 229. L'entreprise échouë, *ibid.* On y célèbre toutes les années le jour de cette Escalade, 230. Elle est reconnue par le Roi de Sardaigne pour un Etat absolument libre & indépendant, *ibid.* Sa situation, 230. Sa Description, 231, & *suiv.* Ses Bâtimens publics, 233, & *suiv.* Son Académie, 237, & *suiv.* Grands hommes qui s'y sont rendus célèbres, 237. Son Collège, 238. Son Hôpital général, 239. Ses Fontaines, *ibid.* & 240. Monumens de son antiquité, 240. Ses Fortifications, 241. Son Eloge, 242. Sagesse de son Gouvernement, 243. Description de son Gouvernement moderne, *ibid.* & *suiv.* Ses Conseils, 245, & *suiv.* Ses différentes Chambres pour le bon ordre & la Police, 252, & *suiv.* Sa Chambre de la Police & de la Justice, 253. Utilité de ce Tribunal, 255. Ses Charges Oeconomiques, *ibid.* & *suiv.* For-

me de l'Élection de ses Magistrats & autres Officiers, 258, & *suiv.* Manière d'administrer la Justice, 260, 261. Son Gouvernement militaire, 262, & *suiv.* Ses Revenus, 264, & *suiv.* Ses Greniers publics, 265, 266. Son Gouvernement Ecclésiastique, 268, & *suiv.* Son Commerce & ses Manufactures, 271. Ses Alliances, *ibid.* & 272. Origine de ses imprimeries, 272. Ses Dépendances, *ibid.* Son Terroir, 273. Description de son Lac, *ibid.* & *suiv.* Origine de la Souveraineté de ses Evêques, a. 95.

*Gennersbrunnen*, Village, c. 82.

*Gemins*, Village, d. 78.

*Gerenthal*, Vallée, d. 162. à qui elle a appartenu, *ibid.* Privilèges de ses Habitans, 163.

*Gerisaw*, voyez *Gerfaw*.

*Gerfaw*, Bourg, b. 369. Son Alliance, *ibid.*

*Getler*, Gouverneur des Suisses, a. 116. Empiète sur leurs privilèges, 117, & *suiv.* Ordre extravagant qu'il donne, 127. Il condamne *Guillaume Tell* à tirer une pomme sur la tête de son fils, 128. Il est tué par le même *Tell*, 131.

*Geisenay*, voyez *Rougement*.

*Gessèw*, quels peuples, a. 85.

*Gestilen*, Village, d. 163.

*Gestilen*,

- Gestlen*, Village, d. 176.  
*Gestlen*, Bourg, b. 377. Ce que l'on y trouve, *ibid.*  
*Gielsperz*, Château, c. 268.  
*Gilgenberg*, Bailliage, c. 69, 73.  
*Gimmor*, Montagne, c. 91.  
*Gingin*, Village, b. 265.  
*Glaciers*, ce que c'est, a. 30, & *sui.* Les eaux qui en découlent sont salutaires, 42.  
*Gland*, Village, b. 262, 263.  
*Glaris*, (le Canton de) b. 421. Sa situation & ses bornes, *ibid.* Sa division, *ibid.* Son Terroir, 433.  
*Glaris*, Bourg, b. 425.  
*Glaris*, (ceux de) entrent dans l'Alliance des Cantons, a. 156.  
*Glerole*, Château, b. 251.  
*Gletscher*, voyez *Glaciers*.  
*Glurinen*, Village, d. 164.  
*Glys*, Bourg, d. 169. Son Eglise, *ibid.* Vestiges d'une ancienne muraille, 170.  
*Gnadenthal*, Abbaye, c. 119, 122.  
*Gœsgen*, Bailliage & Château, c. 70.  
*Goîtres*, si elles sont plus communes dans le voisinage des Montagnes qu'ailleurs, a. 286. Ce qui les cause, 287. Ce qui contribue à les faire passer, *ibid.* Goîtres héréditaires, 288.  
*Gold*, Bourg, c. 251.  
*Goldach*, Rivière, c. 235.  
*Goldast*, Historien & Jurisconsulte, c. 131.  
*Goms*, Département, d. 162.  
 Ses Villages, *ibid.* & *sui.*  
*Gondes*, Gouvernement, d. 189. Ses Villages, *ibid.*  
*Gongel*, Montagne, d. 21.  
*Gonten*, Village & Communauté, c. 88.  
*Gotbard*, (Mont St.) b. 374, & *sui.*  
*Gonthey*, voyez *Gondes*.  
*Gonthey le Château*, Village, d. 189.  
*Gonthey le Plan*, Village, d. 189.  
*Gordona*, Communauté, d. 147.  
*Gorg*, (la source de) en quoi remarquable, d. 18.  
*Gorgier*, Baronnie, c. 196.  
*Goffau*, Bourg, c. 252.  
*Gottlieben*, Bourg, c. 136. Par où remarquable, 137.  
*Gottstatt*, Bailliage, b. 159. Ce que c'étoit autrefois, *ibid.*  
*Gouppen*, (le Mont) b. 428. Ses Mines, *ibid.* Quelle fontaine on y voit, *ibid.* Creux dans son sommet, 429. Sa Carrière, *ibid.*  
*Gourze*, (la Tour de) b. 250.  
*Gouvernement*, (forme de) s'il y en a de parfaite, a. 183. En quoi consiste la meilleure, 187.  
*Gouvernement Aristocratique*, comparé avec le Gouvernement Monarchique, a. 228, 229.  
*Gouvernement Aristo-Démocratique*, dans VII. Cantons, a. 170. Considérations

tions à ce sujet, 174, 178, 179, 180, 181, 182.

**Gouvernement Démocratique** dans six Cantons, a. 173, 219. Considérations à ce sujet, 173. Dangers du Gouvernement Démocratique, 187, 188. Considérations à ce sujet, *ibid.* & 189.

**Gouvernement** ( la différence du ) des Cantons, n'est pas l'effet de l'état dans lequel ils se trouvoient lors de leur confédération, a. 175. Ce que c'est, *ibid.* & 176.

**Gouvernement Monarchique**, s'il est préférable au Gouvernement Républicain, a. 204, & *suiv.*

**Gouvernement des Cantons Démocratiques** expliqué, a. 220, & *suiv.* Prudence avec laquelle les Loix y ont été dressées, 222, & *suiv.* Défauts de ce Gouvernement, 226. Considérations à ce sujet, 227, & *suiv.*

**Gradetsch**, Village, autrefois Bourg célèbre, d. 180.

**Graniols**, Village, d. 167. Son Pont, *ibid.*

**Grandvillars**, Village, c. 52.

**Granson**, Bailliage, b. 287. Ses Paroisses, 288. Ses bornes, *ibid.* Sa Religion, *ibid.* Son Terroir, 297. Son Gouvernement, *ibid.* Sa Ville, 288. Son Château, *ibid.* Ses anciennes Maisons Religieuses, *ibid.*

*Tome IV.*

Par où mémorable, 289, & *suiv.*

**Grasbourg**, Village, c. 58.

**Granchen**, Village, d. 174.

**Griefs**, Montagne, d. 164.

**Griefsberg**, Village, c. 126.

**Grimmetshofen**, Bailliage, c. 81.

**Grimfel**, Montagne, a. 23.

b. 201. d. 163.

**Grimfel**, Village, d. 186.

**Grindelwald**, Village & Vallée, b. 199. Ce qu'il y a de remarquable, *ibid.*

**Grisons**, ( les ) d. 1. Avec qui *Alliés* & la nature de cette Alliance, *ibid.* & 2.

Leur Origine, 2. Leurs

Limites anciennes & modernes, 3, & *suiv.* En

combien de Ligues ils sont

divisés, 5. Leur Gouver-

nement général, 7, 8.

La nature de leur País,

85. Leur amour pour la

Liberté, *ibid.* Leurs

Mœurs, 86. Leur Reli-

gion, 87. Leur Gouver-

nement Ecclésiastique &

Politique, 88, & *suiv.*

Par qui leur País fut peu-

plé, 91. Sous quelle do-

mination ils passèrent,

*ibid.* soulèvement contre

leurs Seigneurs, 92, &

*suiv.* Leur Confédération

particulière, 94, & *suiv.*

Leur Confédération géné-

rale, 98. Leur Alliance

avec la France, 100. Ils

sont inquiétés par la Mai-

son d'Autriche, 101, & *suiv.*

S

Lci r.

Leurs divisions entre eux , 102. Ils soumettent leurs Sujets Rebelles , 106. Ils négocient une Alliance avec la Maison d'Autriche , 107 , 108 Leurs Réformateurs de la Religion , 112 , & *suiv.*  
*Grisons* , ( les ) avec qui *Alliés* , d. 1. Leur Origine , 2. Etendue ancienne de leur Pais , 3. Ses bornes aujourd'hui , 5. Sa division , en Lignes , *ibid.* Situation de ces Lignes , 5 , 6. Leurs Révolutions , *ibid.* & 7. Ils réforment la Religion , 115 , & *suiv.* Eclaircissemens sur leurs affaires présentes , 118 , & *suiv.* Particularité sur leur Gouvernement , 124 , & *suiv.* Leurs Diètes , 125 , & *suiv.* Leurs Sujets , 130. & *suiv.*  
*Grisler* , voyez *Gesler*.  
*Grosso* , Village , d. 137.  
*Grossotto* , Village , d. 137.  
*Grub* , Village , d. 75.  
*Grana* , Village , d. 181.  
*Grunen* , ancienne Forteresse , c. 266.  
*Gruningen* , Bailliage , b. 41. Sa Ville & son Château , *ibid.* Son *Land-Gericht* , *ibid.* Ce qu'il y a de remarquable , *ibid.*  
*Grano* , Village , d. 32.  
*Gruyère* , Bailliage & Ville , c. 52. Son Château , *ibid.* Ses Villages , *ibid.*  
*Gruyère* , ( Comtes de ) c. 52.

*Gryffenstein* , vieux Château ruiné , d. 50.  
*Gryffensée* , Bailliage & Bourg , b. 40. Son Lac , *ibid.* Son Château , *ibid.*  
*Grynaw* , vieux Château , c. 170.  
*Gualdo* , Seigneurie , d. 67.  
*Guarda* , Village , d. 63.  
*Guggisberg* , Village , c. 58.  
*Gummine* , passage important , b. 148 Autrefois il y avoit là une Ville & un Château , 149.  
*Guntmadingen* , Bailliage , c. 81.  
*Guntzen* , Montagne , c. 159.  
*Gurnigel* , Montagne , b. 194. Bain qui s'y trouve , *ibid.*  
*Gutcha* , Village , forme une petite République indépendante , d. 80.

## H.

**H** A B S B O U R G , Bailliage & vieux Château ruiné , b. 350 , 359.  
*Habsbourg* , Château , b. 171. Sa situation , 172. Pourquoi il est entretenu , 173. Action singulière du Comte de *Trautmansdorff* dans ce lieu , *ibid.*  
*Habsbourg* , Origine de ses Comtes , a. 95.  
*Habsbourg* , ( les Comtes de ) usurpateurs de leur grande autorité , a. 111.  
*Habsbourg* , ( *Rodolphe de* ) élu Empereur , a. 99.  
*Habs-*



- Habsbourg*, ( *Rodolphe de* ) *b.*  
171. élu Empereur, 172.  
Rétablit l'Empire, *ibid.*  
Il aggrandit sa Maison,  
*ibid.* Le nom que prennent ses Enfans, *ibid.* Ils possèdent encore l'Empire, *ibid.*
- Hag*, Village, *c.* 152.
- Halden*, ( *Arnould in-der-* )  
conspire contre le Gouvernement *Autrichien*, *a.* 124.
- Haldenstein*, Baronnie libre,  
*d.* 45. Son Château, *ibid.*  
Son étendue & son Terroir, 46.
- Halleu*, Village, *c.* 87.
- Halle*, Rivière, *c.* 219.
- Hallwyl*, Château, *b.* 176.
- Hauten*, voyez *Engelberg*,  
Montagne.
- Hauten*, Village, *c.* 88.
- Hasli*, ( *le País de* ) *b.* 200.  
Ce qu'il comprend, 201.  
Ses Privilèges, *ibid.* Les  
Montagnes qui s'y trouvent,  
*ibid.* Vallées de  
glace, *ibid.* Source de  
l'*Aare*, 202. Cristaux  
qu'on y trouve, *ibid.*  
Mine de plomb, *ibid.*  
Fontaine merveilleuse,  
*ibid.* Mines de Fer, 206.
- Hautwyl*, Bourg, *c.* 137.  
Son Commerce, *ibid.*
- Haut Crêt*, Abbaye, *b.* 309.
- Hauterive*, Abbaye, *c.* 54.  
Sa fondation, *ibid.*
- Hegaw*, País, *c.* 82.
- Hegglingen*, Village, *c.* 119.
- Heidenloch*, voyez *Augst*.
- Heintzenberg*, Montagne,  
*d.* 23.
- Heißenenschweil*, Paroisse, *c.*  
266.
- Helvotius*, de qui fils, *a.* 2, 3.  
Si l'on doit lui attribuer  
l'origine des *Suisses*, *ibid.*
- Hemberg*, Village & Com-  
munauté, *c.* 263.
- Hemmeibal*, Bailliage, *c.* 81.
- Hennenberg*, voyez *Engel-  
berg*, Montagne.
- Herblingen*, Bailliage, *c.* 82.
- Herder*, Village, *c.* 126.
- Herderen*, Village, *c.* 117.
- Herisaw*, Bourg & Commu-  
nauté, *c.* 88, 90. Fontai-  
ne d'eau souffrée, 90.
- Hermetschwyl*, Abbaye, *c.*  
119, 122.
- Hermitage*, voyez *Einsidlen*.
- Hermitage de Fribourg*, *c.*  
47. Sa description, *ibid.*  
*Ét suiv.*
- Herzogenbuchsi*, Village, *b.*  
162.
- Hettischwyl*, Village, *c.* 251.
- Hinder-Rhein*, Village, *d.*  
29.
- Hirwyl*, Village, *b.* 43.  
Son Bain d'eau minérale,  
*ibid.*
- Hitzkilch*, Commanderie,  
*c.* 124.
- Hueck*, Village, quel, où,  
& à qui? *b.* 24. Son Ter-  
roir & sa situation, *ibid.*
- Hurnlin*, Montagne, *c.* 140.
- Hofen*, Village, *c.* 82.
- Hoben-Klingen*, Château,  
*b.* 18.

*Hobenrein*, Commanderie de Malte, b. 354.  
*Hoben-Trins*, Jurisdiction, & anciennement Terre Seigneuriale, d. 20.  
*Hoben-Sax*, voyez *Ast-Sax*.  
*Hole-Gast*, quel lieu c'est, b. 392. Par où considérable, *ibid.*  
*Hombourg*, Justice, c. 269.  
*Hombourg*, Château, c. 36.  
*Horgen*, Bailliage, où & à qui, b. 22. Son étendue, & ses Villages, *ibid.* Bain qui s'y trouve, *ibid.*  
*Horn*, Village, c. 129.  
*Horn*, voyez *Kriens*.  
*Hospital*, voyez *Spital*.  
*Hautswil*, Village & Communauté, c. 88.  
*Hungerbrunn*, Fontaine merveilleuse, b. 43.  
*Huten*, (*Haldric*) son Epitaphe, b. 54.

## L

*Jann*, voyez *Jonn*.  
*Jenatz*, voyez *Genatz*.  
*Igels*, Village, d. 15.  
*Igis*, Bourg, d. 47. Par où remarquable, *ibid.*  
*Jantz*, Communauté & Ville, d. 156. En quoi elle est remarquable, *ibid.* Villages, qui en dépendent, *ibid.* Ses Châteaux, *ibid.*  
*Im-Caster*, Village, d. 52.  
*Im-Werd*, Petite Isle, où, b. 30.

*Im-Werd*, Château, c. 81.  
*Im-Grub*, Village, c. 88.  
*Inn*, Rivière, d. 58.  
*Innthal*, Vallée, d. 57.  
*Inscriptions*, quelles & où trouvées, b. 5. 31. 53. 70. 175. 180. 223. 236. 249. 251. 262. 263. 264. 281. 301. 306. 310. 315. 316. 326. 327. 329. 330. 331. 332. 333. 367. 383. 392. 399. 409. 410. 416. 417. c. 18. 32. 33. 39. 41. 61. 62. 64. 65. 77. 100. 111. 115. 117. 123. 136. 199. 226. 227. d. 42. 170. 183. 192. 199. 235. 236. 240. 241. 242.  
*Intérêts des Suisses*, en quoi ils consistent, a. 278. Ce qui y est opposé, 279, & *suiv.* Remèdes qu'on peut y apporter, 282, & *suiv.*  
*Interlachen*, Bailliage, b. 198. Ce que c'étoit autrefois, *ibid.* Sa Réformation, *ibid.* Révolte de ses Habitans à cette occasion, *ibid.*  
*Interlappen*, voyez *Interlachen*.  
*Janen*, Village, c. 121.  
*Jonschwyl*, Village & Justice, c. 269.  
*Jonswil*, voyez *Jonschwyl*.  
*Jorat*, Forêt, b. 248.  
*Jonn*, Village, c. 51.  
*Iren* ou *Iron*, Rivière, c. 234.  
*Isles Barromées*, c. 176.  
*Isle St. Jean Serlier*, voyez *Isle de St. Jean d'Erlach*.

- Iste de St. Jean d'Erlach*, (P) Bailliage, b. 154. Ce que c'étoit autrefois, *ibid.* Son nom, 155. Sa Religion, *ibid.* Ses Revenus, 156.
- Ifolaccia*, Rivière, d. 132.
- Ittingen*, Monastère de Chartreux, c. 141. Sa fondation, *ibid.*
- Julier-Berg*, voyez *Mont-Jule*.
- Jungfrauenhorn*, Montagne, b. 200.
- Junkerbrunn*, Fontaine d'eau minérale, c. 70.
- Jura*, (le Mont) sépare la Suisse de la France, a. 8, 24.
- Jurassus*, voyez *Jura*.
- K**
- K Adelbourg*, Village, c. 117.
- Kalchrein*, Abbaye, c. 142. Sa fondation & son incendie, *ibid.*
- Kaltvochbrunn*, Fontaine, b. 362.
- Kam ou Cham*, Bourg, b. 470. Ce que c'étoit autrefois, *ibid.*
- Kammerstock*, Montagne, b. 431.
- Landel*, Rivière, b. 207. Sa source, *ibid.* Considérations à ce sujet, *ibid.* Son cours, 208.
- Kandelbruck*, Village, b. 207.
- Kandelsteg*, Village, b. 207.
- Katz*, Village, d. 25.
- Keiserstoul*, Ville, c. 109. Sa situation & sa description, *ibid.*
- Keller-Aut*, Seigneurie, c. 121.
- Keretzen*, Village, b. 422.
- Kernried*, Village, b. 151.
- Kernwald*, Chaîne de Montagnes, b. 404.
- Keetzers*, Village, b. 329.
- Kirchberg*, Justice, c. 267.
- Kletzore*, Pais, c. 81. Ses Baillings, *ibid.*
- Klignau*, Ville, c. 107. Sa situation & sa description, *ibid.*
- Knutwil*, Bailliage, b. 365.
- Königsfeld*, Bailliage, b. 176. Ce que c'étoit autrefois, *ibid.* C'est le lieu où fut assassiné l'Empereur *Albert*, 177. Quel Tombeau on y voit, *ibid.* Monumens d'antiquité qu'on y a trouvés, 178. De quelle manière la Réformation y a été établie, *ibid.*
- Koniz*, Paroisse, Château & Village, b. 152. érigé en Bailliage, *ibid.*
- Kogenwil*, Bois, b. 337.
- Kriens*, *Horo & Langensang*, Bailliage, b. 361.
- Krummenau*, Village, c. 262.
- Krym*, Justice, c. 267.
- Kublis*, Village, d. 75.
- Kwickels*, voyez *Gongel*.
- Kuiswacht*, Bourg, b. 392. Ce qu'il y a de remarquable, *ibid.*

*Kybourg*, par où considérable, *b.* 38. C'est un des plus beaux Bailliages du Canton de *Zurich*, 39. Son ancien Château, à qui & par qui vendu, *ibid.*  
*Kybourg*, origine de ses Comtes, *a.* 95.  
*Kybourg*, (les Comtes de) *b.* 38. Qui leur succéda, *ibid.*

## L.

*L* *Aux*, Jurisdiction, *d.* 14.  
 Ses privilèges, *ibid.*  
*Lachen*, Bourg, *b.* 394. Son nom, 395.  
*Lacs* de la *Suisse*, & des Païs de ses *Adiés*, *a.* 57.  
 Il fort une Rivière de chacun, 65.

## Grands Lacs.

*Lac* de *Constance*, *c.* 147. — de *Lugano*, *c.* 174.  
 — de *Genève*, *d.* 273. — de *Neuchâtel*, *c.* 214.  
 — de *Lucerne*, *b.* 335. — de *Zurich*, *b.* 20.

## Lacs Médiocres.

*Lac* de *Bienna*, *b.* 157. — de *Thoun*, *b.* 190.  
 — de *Brientz*, *b.* 199. — de *Wahlstatt*, *c.* 156.  
 — de *Joux*, *b.* 276, 278. — de *Zoug*, *b.* 415, & suiv.  
 — de *Morat*, *b.* 333.

Tous ces Lacs ont chacun une Rivière, qui y entre, & qui en sort.

## Petits Lacs.

*Lac* de *Baldegg*, *b.* 336. — de *Luzendo*, *a.* 63.  
 — de *Brot*, *b.* 250. *b.* 381.  
 — de *Calandari*, *d.* 27. — de *Mauensée*, *b.* 336.  
 — de *Celerina*, *d.* 61. — de *Nægelsée*, *c.* 118.  
 — de *Chiavonne*, *d.* 147. — d'*Oberblégise*, *b.* 430.  
 — de *Daves*, *d.* 72. — de *Pascholen*, *d.* 23.  
 — de *Gryffensée*, *b.* 40. — de *Pfäffiken*, *b.* 40.  
 — de *Halwyl*, *b.* 176. — de *Puschlavo*, *d.* 56.  
*c.* 124. — de *Richenlée*, *c.* 124.  
 — de *Jule*, *d.* 59. — de *Rotsée*, *b.* 336.  
 — de *Katzenlée*, *b.* 45. — de *Sarnen*, ou de *Sixtlen*, *b.* 408.  
 — de *Lungin*, *d.* 58.

Lac.

- Lac de Sédorff*, b. 152.  
 — de *Sempach*, b. 366.  
 — de *Sils*, d. 58.
- Lagerberg*, Montagne, où,  
 b. 25. Pierres merveilleuses qui s'y trouvent, *ibid.*  
*La Fresse*, Village, d. 75.  
*Lagetto di Langiu*, d. 58.  
*Laizera*, Village, c. 181.  
*Lamprechtshwyl*, ancien Château, c. 267.  
*Landeberg*, Château, b. 39.  
 Par où considérable, *ibid.*  
*Landenberg*, (*Peregrinus de*)  
 Gouverneur des *Suisses*, a.  
 116. Empiète sur leurs  
 privilèges, 117. Il devient  
 cruel, 119. Un exemple  
 de sa cruauté, 120, 121.  
 Prend la fuite, 136. Il est  
 conduit sur les frontières  
 & relâché, *ibid.*  
*Landeron*, Ville & Châtellenie,  
 c. 197, 202.  
*Landsbut*, Bailliage, b. 184.  
 Ce qu'il étoit autrefois,  
*ibid.* Son Château & son  
 Paix, *ibid.*  
*Langensang*, voyez *Kriens*.  
*Langenthal*, Village, b. 162.  
*Langue Française*, où pratiquée,  
 a. 294.  
*Langnues*, Jurisdiction, d. 83.  
*Lanquart*, Rivière, d. 74.  
*Lanz*, Village, d. 82.  
*La Serra*, Ville, b. 279. Son  
 Terroir & sa situation, *ibid.*  
 Le Château du Baron, *ibid.*  
 Carrières de pierres de Marbre,  
 280. Ce qu'on voit  
 dans son voisinage, *ibid.*
- de *Soppensée*, b. 336.  
 — de *Widensée*, b. 45.
- Latsch*, Village, d. 50.  
*Lauffen*, Ville, c. 200. Sa  
 situation, *ibid.* De qui elle  
 dépend, *ibid.* Sa Religion,  
 221, 222.  
*Lauffen*, Village, où, b. 27.  
 Cataracte du *Rhin*, qu'on  
 y voit, *ibid.* Douane qu'il  
 y a & pourquoi, *ibid.* A  
 qui & par qui vendu, *ibid.*  
*Zaufenbourg*, Ville *Forêtière*,  
 c. 193.  
*Laupen*, petite Ville & Bail-  
 liage, b. 148. Son Château,  
*ibid.* Par où remarquable,  
*ibid.*  
*Lavin*, Paroisse, d. 63.  
*Lavins*, voyez *Avalanches*.  
*Lavertz*, voyez *Lugano*.  
*Lavinen*, voyez *Avalanches*.  
*Lavis*, voyez *Lugano*.  
*Lausanne*, Bailliage, b. 231.  
 Son étendue, *ibid.*  
*Lausanne*, Ville, b. 232. Son  
 nom, *ibid.* Sa situation,  
*ibid.* Son Château, *ibid.*  
 Son Collège, 233. Les  
 Grands hommes qu'elle a  
 produits, *ibid.* & 234. Son  
 grand Temple, 235. Son  
 Chapitre, 238. Vic déré-  
 glée de ses Evêques, 240.  
 Ses Eglises particulières,  
 241. Son Hôtel de Ville,  
 242. Fontaine singulière,  
*ibid.* Son Gouvernement,  
 243. Son Territoire, 245.  
 Concile qui s'y est tenu, 246.

- Lausanne*, origine de la Souveraineté de ses Evêques, a. 95.
- Lauterbrunnen*, Vallée, b. 200. Ce qu'il y a de remarquable, *ibid.*
- Lax*, Village, d. 166.
- Leberberg*, voyez *Jura*.
- Leckinner*, voyez *Sulzen*.
- Legia*, Village, d. 32.
- Lebn*, Village & Communauté, c. 88.
- Leiser*, Village, d. 15.
- Leitron*, Village, d. 191.
- Lentzbourg*, petite Ville, b. 170. Son Château, *ibid.* Son Puits, 171. Son Bailiage, *ibid.*
- Lentzbourg*, origine de ses Comtes, a. 95.
- Léopold (l'Archiduc)* Ennemi des Suisses, a. 142, & *suiv.* Il marche contre eux à la tête de vingt mille hommes, 144. Il est vaincu par une poignée de monde, 146.
- Lépointiens*, quels Peuples, b. 379.
- Les Clées*, Bourg, b. 303.
- Lefo*, Village, d. 31.
- Lefot*, Village, c. 52.
- Letsch*, Vallée, d. 176.
- Leuck*, Département & Bourg, d. 176. Par où remarquable, 177. Ses Bains, 178.
- Zeugelbach*, Village, b. 429.
- Leviner-Thol*, ce que c'est, b. 381. Ses Villages, 382. Ses Habitans, de qui dépendent, *ibid.*
- Leuwenberg*, voyez *la Motte*.
- Liebfels*, Village, c. 126.
- Liechtensteig*, Ville, c. 260. Ce qu'elle étoit anciennement, & ce qu'elle est aujourd'hui, *ibid.* & 261.
- Liechtstall*, Ville, c. 35. Son incendie, *ibid.* Anciens Monumens, *ibid.*
- Lienen*, Village, c. 117.
- Licresse*, ou *Gloireffe*, Village, b. 158.
- Liestall*, voyez *Liechtstall*.
- Lignerolle*, Seigneurie, b. 302, 303.
- Ligue Haute*, voyez *Ligue Grise*.
- Ligue Grise*, le País qu'elle occupe, d. 8. Ses Communautés, 9. La Langue de ses Habitans, 35.
- Ligue de la Cudée*, ou de la Maison de Dieu, d. 35. Origine de son nom, *ibid.* Ses Communautés, 37. La Langue de ses Habitans, 69. Sa Capitale & sa Communauté, d. 37. Sa Religion, 38. Son origine, *ibid.* Son Evêché, 39. Ses Eglises, 40, & *suiv.* Ses privilèges, 43, 44.
- Ligue des X. Jurisdictions*, (la) d. 69. Pourquoi ainsi nommée, *ibid.* Ses Communautés, 70. Langue de ses Habitans, 84.
- Ligurneto*, Village, c. 174.
- Limmeren*, Montagne, b. 431. Ce qu'il y a de remarquable, *ibid.*
- Limmat*, Rivière, c. 107.
- Limères*, Mairie, c. 197.
- Lint*, Rivière, b. 427.

- Lint-Thal*, Vallée, b. 421.  
 Ses Villages, *ibid.* Sa Religion, 430.
- Lint-Thal*, Village, b. 430.
- L'Isle*, Seigneurie, b. 258.  
 Son Château, *ibid.*
- Lisela*, Village, d. 148.
- Littore*, voyez *Malters*.
- Locarno*, Bailliage, c. 176.  
 Son étendue, *ibid.* Ses Vallées & Rivières, *ibid.* Ses Communautés, 177.
- Locarno*, Ville, c. 177. Sa situation, *ibid.* Son Gouvernement, 179.
- Loche*, (le) Mairie, c. 197, 207.
- Luningen*, Bailliage, c. 81.
- Lohn*, Village, c. 82.
- Loi Licinia*, ce que c'étoit chez les Romains, a. 194.
- Loix de Berne*, d'où elles tirent leur source, b. 126.  
 Quand recueillies & imprimées, 137. Relation qu'elles ont avec les Loix anciennes de quelques Peuples, 138.
- Loi Agrarienne*, voyez *Loi Licinia*.
- Loix somptuaires négligées en partie*, a. 396. Partie en vigueur, *ibid.*
- Lombareno*, Village, d. 15.
- Lon*, Village, d. 27.
- Lorete*, Village, b. 383.
- Lostale*, Village, d. 32.
- Lestorf*, Village avec un Bain d'eau minérale, c. 71.
- Loufonna*, (Lousanne) son ancienneté, a. 11.
- Louvertz*, (le Château de) enlevé à la Maison d'Autriche par ceux de Schmitz, a. 135.
- Lucens*, Bourg, b. 307. Son Château, *ibid.*
- Lucerne*, (le Canton de) par où considérable, a. 19.
- Lucerne*, (le Canton de) b. 334. Chef des Cantons Catholiques, 335. C'est le plus grand, après Zurich & Berne, 334. Ses bornes, 335. Son Terroir, *ibid.* Son Lac, *ibid.* Sa Ville Capitale, 337. Sa description, 338, & suiv. Son Gouvernement Ecclésiastique, 345. Son Gouvernement Civil, 348. Les Nonces du Pape y font leur résidence, 346. Les Lucernois ne doivent point être jaloux de cet honneur, *ibid.* Pourquoi, *ibid.* Ses Bailliages, 350. Ses Lacs, 336. Ses Bains, 337.
- Lucerne*, (la Ville de) appartenoit aux Archiducs d'Autriche, a. 151. Les Nobles y veulent égorger tous les Bourgeois, 152. Elle entre dans la Confédération, *ibid.* Montre du zèle pour la Réformation, d. 290. Elle y renonce enfin, *ibid.*
- Luchsingen*, Village, b. 430.
- Luckmanierberg*, Montagne, a. 58. d. 11.
- Lucro*, Village, d. 137.
- Lucano*, Bailliage, c. 174.  
 Son Lac, *ibid.* Ses dépendances,

dances, *ibid.* & *suiv.*  
*Lugano*, Ville, c. 175.  
*Luggaris*, voyez *Locarno*.  
*Lugnez*, Communauté & Vallée, d. 15.  
*Lumisvyl*, Village, c. 251.  
*Lunzbofen*, Village, c. 121.  
*Luslibad*, Village, d. 45.  
*Lütenspurg*, voyez *Lütispurg*.  
*Lütispurg*, Château, c. 266.  
 Lieu d'importance, *ibid.*  
*Lutry*, Petite Ville, b. 249.  
*Lutzein*, Village, d. 75.  
*Lutze'*, Rivière, c. 220.  
*Lutzelau*, Village, b. 360.  
 Son Bain d'eau minérale, 361.  
*Luzelstoue*, Village, b. 184.  
*Luvino*, Vallée & Communauté, d. 132.

## M.

**M** *Adefio*, Village, d. 148.  
*Media*, Rivière, c. 176.  
*Matris*, Village, d. 53.  
*Maduleino*, Village, d. 61.  
*Maggenau*, Justice & Abbaye, c. 270.  
*Magria*, voyez *Madia*.  
*Maglia-vacca*, Village, d. 133.  
*Magorii*, Famille Noble, c. 180.  
*Majols*, Montagne, d. 54, 57.  
*Maira*, voyez *Mera*.  
*Malader*, Commune, d. 83.  
*Malans*, Bourg, d. 80.  
*Malix*, Village, d. 83.  
*Malagien*, voyez *Majols*.  
*Maloggia*, voyez *Majols*.  
*Maloja*, voyez *Majols*.

*Malojus*, voyez *Majols*.  
*Malyen*, voyez *Majols*.  
*Malters & Listow*, Bailliage, b. 360.  
*Mammelucs*, ce qu'on entend par ce mot, d. 223.  
*Mangopan*, vieille Forteresse ruinée, d. 167.  
*Marbach*, Village, c. 125, 149.  
*Marck*, (la) quel País, b. 393. A qui il a appartenu autrefois, 394. Ses Lieux principaux, *ibid.*  
*Mariebourg*, quel lieu, b. 424.  
*Marigny*, Gouvernement & Bourg, d. 191. Monuments de son ancienneté, 192.  
*Martini-Tobel*, Vallon, c. 235.  
*Masans*, Village, d. 45.  
*Maseno*, Rivière, d. 140.  
*Masox*, Communauté & Vallée, d. 31. Origine de son nom, *ibid.* De quelles Vallées elle est composée, *ibid.* Ses Esquadres, *ibid.*  
*Masox*, Village avec Château, d. 31.  
*Masoxerthal*, voyez *Masox*.  
*Massoni*, Village, d. 137.  
*Massy*, Village, d. 187.  
*Mat*, Village, b. 432.  
*Matt*, Village, d. 173.  
*Motton*, Village, d. 27.  
*Maurissen*, Village, d. 15.  
*Maze*, Village, d. 137. Par où remarquable, *ibid.*  
*Mazcin*, Village, d. 25.  
*Medels*, Vallée, d. 11. Origine de son nom, *ibid.* Ses Villages, 12. Ce qu'elle pro-



- produit, *ibid.*  
*Meggen*, Village, *b.* 360. Son Bain d'eau minérale, *ibid.*  
*Mégnières*, Village, *c.* 57.  
*Meinaw*, Isle, *c.* 143, 148.  
*Mairy*, Village, *b.* 329.  
*Melchthal*, (*Henri de*) son supplice, *a.* 120, 121.  
*Melchthal*, (*Arnould de*) son véritable nom, *a.* 124. Il conspire contre le Gouvernement Autrichien, *ibid.*  
*Mellingen*, Ville, *c.* 110. Sa situation, *ibid.* Ses Habitans, *ibid.*  
*Mello*, Communauté, *d.* 140.  
*Mellingen*, Village, son Bain d'eau minérale, *c.* 73.  
*Mendris*, voyez *Mendrisio*.  
*Mendrisio*, Bailliage, *c.* 174. Sa situation, *ibid.*  
*Mera*, Rivière, *d.* 55, 57.  
*Mervetschwand*, Bailliage, *b.* 357. Ses Habitans ont le droit de choisir eux-mêmes leurs Baillifs, 358.  
*Merine*, Ruiffeau, *b.* 305.  
*Merisansen*, Bailliage, *c.* 81.  
*Mesauxeribol*, voyez *Masox*.  
*Mese*, Communauté, *d.* 148.  
*Mesox*, voyez *Masox*, Village avec Château, *d.* 31.  
*Mesuca*, Rivière, *c.* 187.  
*Mettenberg*, Montagne, *b.* 199.  
*Mézère*, Village, *b.* 308.  
*Meyenberg*, Bourg, *c.* 118. Autrefois Ville, 124.  
*Meyensfeld*, Seigneurie, Communauté & Ville, *d.* 78, 79. Son Terroir, *ibid.* Sa division, 78. Description de la Ville, 79. Sa Religion, 80.  
*Meyringen*, Village, *b.* 201.  
*Michel-Ampt*, (*St.*) Quartier du Canton de *Lucerne*, *b.* 357.  
*Milden*, voyez *Moudon*.  
*Milli*, Village, *c.* 176.  
*Minnidunum*, (*Milden*) son ancienneté, *a.* 11.  
*Mincdum*, voyez *Minnidunum*.  
*Misauco*, voyez *Masox*, Village avec Château, *d.* 31.  
*Mœurs des Suisses*, *a.* 293, & *suiv.*  
*Mœurs des femmes Suisses*, *a.* 306, 307.  
*Mogelsperg*, Paroisse, *c.* 265.  
*Moines multipliés à l'infini avant la Réformation*, *a.* 262.  
*Molina*, Village, *d.* 133.  
*Molini*, Commune, *d.* 83.  
*Mon*, Village, *d.* 52.  
*Monloch*, Caverne remarquable, *b.* 364.  
*Munmilch*, ce que c'est, *b.* 364. A quoi propre, *ibid.*  
*Monstreux*, voyez *Moutrux*, *b.* 225. En quel tems les Vendanges s'y font, 226. Ce que leur vin a de particulier, *ibid.* Ce qui s'y trouve de remarquable, *ibid.* & 227.  
*Montana*, Village, *d.* 77.  
*Mentogne Franche*, (*la*) *b.* 427. D'où vient ce nom, *ibid.* Qui y peut chasser, 428. Usage particulier, *ibid.*  
*Montagnes de glace*, voyez *Glacières*.

- Montagnes de la Suisse*, a. 23, *Et suiv.*
- Montagny*, Village, c. 55.
- Montagne*, ancienne Forteresse, ruinée, d. 186.
- Montbowon*, Village, c. 52.
- Montbrenlos*, Monastère de Chartreux, c. 56.
- Mont-Brajo*, Montagne, d. 133.
- Mont de Jupiter*, voyez *Mont de Saint Bernard*.
- Mont de l'Oiseau*, voyez *Vogelberg*.
- Mont Pil-te*, b. 361. Choses merveilleuses qu'on en disoit, *ibid. Et suiv.*
- Mont de Saint Bernard*, d. 194. Hospice sur son sommet, 195.
- Monte de Sett*, voyez *Septimerberg*.
- Monte di Sondrio*, Département, d. 138, 139.
- Montellier*, Village, b. 329.
- Montenach*, voyez *Montagny*.
- Monfolcon*, Village, c. 200.
- Montheron*, Couvent & Jurisdiction, b. 244.
- Monticello*, Village, d. 32.
- Monte-Jule*, Montagne, d. 57. Ce qu'il y a de remarquable, 58, 59.
- Montorge*, voyez *Montarfe*.
- Mont-Preveyre*, Village, b. 308.
- Mont Sainte Marie*, Montagne & Monastère, d. 68.
- Morat*, Bailliage, b. 322. Quelles Langues on y parle, *ibid.* Sa Religion, 323. Son Territoire, 328. Ses Villages, 329. Sa Ville, 323. Son Château, 324. Ce qui le rend célèbre, *ibid.* Ses fortifications, *ibid.*
- Morbegno*, Gouvernement & Bourg, d. 140, 141.
- Morben*, voyez *Morbegno*.
- Morbio*, Village, c. 174.
- Morgarten*, (Victoire de) a. 145, *Et suiv.*
- Morge*, Seigneurie, d. 166. Ses Villages, Prairies & Vignobles, *ibid. Et suiv.*
- Morges*, Bailliage, b. 257. Son étendue, 257. Son Terroir, *ibid.* & 258. Sa Capitale, 253. Son Château & son Temple, *ibid.* Son Port, 254. Par qui fermée de murailles, *ibid.* Ses Terres Seigneuriales, 255.
- Morlens*, Village, c. 53.
- Morse*, Rivière, d. 186.
- Morswyl*, Village, c. 251.
- Moslingen*, voyez *Mosning*.
- Mosning*, Justice, c. 267.
- Motte*, (la) belle Terre avec Château, b. 333.
- Moudon*, Bailliage, b. 304. Ses Paroisses, *ibid.* Son air & son terroir, *ibid.* Sa Ville, *ibid.* Ce qu'on y voit, 305. Monumens d'antiquités, 306. Par qui réparée, 307.
- Moudon*, voyez *Minnidunum*.
- Mourg*, Rivière, c. 131.
- Moutiers*, Village, c. 222.
- Moutiers dans le Vallées*, Village, b. 329.
- Moutier-Grand-Val*, Vallée & Prévôté, c. 222. Origine

ine de ce nom, *ibid.* Alliances de ses Habitans, *ibid.* Collation des places de Ministres, *ibid.*  
*Mutruux*, ou *Monstreux*, Paroisse, *b.* 225.  
*Muggio*, Village, *c.* 174.  
*Mulhouse*, Ville, *d.* 275. Sa situation, *ibid.* Son ancienneté, *ibid.* Sa fidélité aux Empereurs lui procure de grands Privilèges, 277. Son Gouvernement, 278, & *suiv.* Ses Villages, 280. Ses Alliances, *ibid.* & 281. Son incorporation dans le L. Corps Helvétique, 281. Fruits qu'elle en a retirés, *ibid.* Sa Religion, 282. Ses édifices publics, 283, & *suiv.*  
*Mulibach*, Village, *d.* 165.  
*Mürsch*, ancienne Maison noble, *c.* 34.  
*Murichen - Buchsée*, voyez *Buchsée*.  
*Munckenstein*, Bourg, *c.* 34. Son Château, *ibid.*  
*Mundt*, Montagne, *d.* 172.  
*Munster*, Bailliage & Bourg, *b.* 356. Son Église Collégiale, *ibid.*  
*Munster*, Abbaye, *d.* 67.  
*Munster*, Village, *d.* 164.  
*Munsterlingen*, Abbaye, *c.* 126, 141.  
*Munsterthal*, Communauté, *d.* 67. Origine de son nom, *ibid.* Ses Jurisdictions & Paroisses, *ibid.* & *suiv.* Son Gouvernement, 68.

Tout IV.

*Munsterthal*, voyez *Moutier - Grand - Val*.  
*Muntzer*, (Thomas) l'un des Patriarches de la Secte des Anabaptistes, *d.* 314.  
*Muralti*, Famille noble, *c.* 180.  
*Muri*, Abbaye, *c.* 122. Sa fondation, *ibid.* Son nom, *ibid.* & 123. Sa description, 123.  
*Murignono*, Village, *d.* 134.  
*Mutta*, Rivière, *b.* 391.

N.

*Näfels*, Bourg, *b.* 423. Ce qui le rend considérable, 424.  
*Nage - Sée*, Lac, *c.* 118.  
*Naters*, Bourg, *d.* 168. Son Terroir, *ibid.*  
*Neccarthal*, voyez *Neckerthal*.  
*Neckerthal Supérieur*, *c.* 265.  
*Neckerthal Inférieur*, *c.* 265.  
*Neinda*, Village & Montagne, *d.* 189.  
*Nerieu*, voyez *Neronica*.  
*Neronica*, ancienne Ville ruinée, *c.* 202.  
*Neslau*, Village, *c.* 263.  
*Neuchâtel*, Comté, *c.* 194. Réuni avec le Comté de Valengin, *ibid.* Soumis à la domination des Cantons, *ibid.* & *suiv.* Restitué, 195. Son étendue & ses bornes, 196. Ses Châtellenies & Mairies, 197. Son Terroir, 204.

T

Neuchâ

- Neuchâtel*, Ville, c. 197.  
Sa description, 198, & *suiv.* Son Château, *ibid.*  
Temple antique, *ibid.* Son  
Terroir, 200. Son vin,  
204. Ses Habitans, 205.  
Sa Religion, *ibid.* Son  
Gouvernement, 207. Idée  
de la Révolution qui y ar-  
riva en 1707. 210, & *suiv.*  
Les Prétendans, 211,  
& *suiv.* A qui il fut ad-  
jugé, 214. Ses Alliances,  
*ibid.* Description de son  
Lac, *ibid.* & *suiv.*
- Neuchâtel*, origine de ses  
Comtes, a. 95.
- Neufersen*, Village, c. 126.
- Neubausen*, Bailliage, c. 81.
- Neubausen sur Eken*, Baillia-  
ge, c. 82.
- Nevidunum*, voyez *Noiodu-  
num*.
- Neukirch*, Ville & Bailliage,  
c. 82, 83.
- Neu-Tockenbourg*, Forteres-  
se, c. 161. Sa ruine, *ibid.*  
& 266.
- Nemenbourg*, Village, c.  
126.
- Neydel-Bad*, Bain, b. 22.
- Nidau*, Bailliage & petite  
Ville, b. 157. Son Châ-  
teau, *ibid.* Ses Paroisses,  
*ibid.*
- Nidau*, origine de ses Com-  
tes, a. 95.
- Nider-Bazentheidt*, c. 266.
- Nider-bund*, Pais, c. 252.
- Niderbanffen*, Village, c. 262.
- Nider-Urnen*, Village, b.  
421. Quel Bain s'y trou-  
ve, 422. Son inondation,  
*ibid.* & 423.
- Nider-Uzweil*, Justice, c.  
269.
- Niderwyl*, Bourg, c. 118.
- Niefen*, Montagne, b. 190.
- Nobles*, a. 363. Ce qu'on  
doit entendre par ce mot,  
*ibid.* & 366, & *suiv.* Tous  
ceux qui prennent ce titre  
ne le sont pas, 367. No-  
bles anciens, 368, & *suiv.*
- Nobles* vexent les Peuples,  
a. 100, 101. Ce qu'on doit  
entendre par le mot de No-  
bles, 102.
- Noblesse*, son avantage & son  
crédit dans les Cantons  
Démocratiques, a. 225.  
Dangers auxquels elle est  
exposée, 226.
- Noiodunum*, (*Nyon*) son an-  
cienneté, a. 11.
- Noiraigue*, Seigneurie, c.  
196.
- Noirmont*, Village, c. 220.
- Nofen*, Ruiffeau, b. 275.
- Nova*, Village, d. 137.
- Novaggio*, Village, c. 176.
- Novato*, Communauté, d.  
147.
- Novena*, Village, d. 28.
- Novena*, voyez *Nuffenen*.
- Nouveau St. Jean*, Abbaye,  
c. 264.
- Nuffenen*, Village, d. 29.
- Nyon*, Bailliage, b. 259.  
Son Pais, *ibid.* Sa Ca-  
pitale, *ibid.* Monumens  
de son antiquité, 260, & *suiv.*  
Son Château, 261. Sa

Sa situation, 262. Son incendie, *ibid.*  
*Nyen*, voyez *Noiodunum*.

O.

*Oberalp*, Montagne, d. 19.  
*Ober-Bizenhödt*, c. 266.  
*Oberberg*, Village, c. 126.  
*Ober-band*, Pais, c. 252.  
*Oberfatz*, Communauté, d. 50. Ses Villages, 51.  
*Oberhamenstein*, Montagne, c. 36.  
*Oberhofen*, Village, Bailliage & Château, b. 195. Ce que c'étoit autrefois, *ibid.*  
*Oberfax*, Jurisdiction, d. 14.  
*Oer fax*, Communauté, d. 51. Sa division, & ce qu'elle comprend, *ibid.* & 52.  
*Ober-Unen*, Village, b. 421. Quel Bain s'y trouve, 422.  
*Ober-Uzweil*, Justice, c. 269.  
*Oberwald*, Village, d. 162.  
*Oberwyl*, Village, b. 209.  
*Oelampade*, c. 8.  
*Oehl-Blancken*, Montagne, b. 431. Ce qu'il y a de remarquable, *ibid.*  
*Office de la Cave*, voyez *Keller-Amt*.  
*Olon*, Mandement & Village, b. 217. Ses dépendances, *ibid.*  
*Oltén*, Ville & Bailliage, c. 69. Son Pont, *ibid.* Fontaine minérale, 70.

*Opfershofen*, Village, c. 82.  
*Orbe*, Bailliage, b. 283. Ses Pâroisses, *ibid.* Son étendue, *ibid.* Sa Ville, 284. Les Couvens que l'on y voyoit, *ibid.* Son ancienneté & sa splendeur, *ibid.* & 285. Son incendie, 285. Sa Religion, 286.  
*Orbe*, Rivière, b. 286.  
*Orbe*, voyez *Urba*.  
*Orlli*, Famille Noble, c. 180.  
*Ormont dessus & Ormont dessous*, Villages, b. 216.  
*Oron*, Bailliage, b. 308. Ce que c'étoit ci-devant, *ibid.* Ses Villages, 308, & suiv. Son Pais, 309.  
*Oron la Ville*, Village, b. 309.  
*Oron le Château*, Village, b. 308.  
*Orienstein*, Communauté & Château, d. 48, 49. Ses Villages, 49.  
*Ojérou*, Vallée, c. 177.  
*Ostefingen*, Village, c. 83.  
*Ottberg*, Montagne, b. 32. c. 135.  
*Ottlisbaufen*, Village, c. 126.  
*Ottwyl*, Village, c. 117.

P.

*Pagus Ambronius*, a. 10, 12.  
*Pagus Tigurinus*, a. 10, 12.  
*Pagus Togenus*, a. 10, 13.  
*Pagus Urbignus*, a. 10.  
 T 2 *Esjitt*,

- Pajits*, Commune, d. 83.  
*Pailhi*, Seigneurie, b. 303.  
*Paisans*, leur état, a. 364.  
 Leur caractère, *ibid.* Différence entre eux, 365.  
*Palazieux*, Village, b. 309.  
*Panex*, Village, b. 217.  
 Ses sources d'eau salée, *ibid.*  
*Pany*, Village, d. 75.  
*Paradis*, voyez *Vogelberg*.  
*Paradis*, Abbaye, c. 141. Sa situation, *ibid.*  
*Parpan*, Village, d. 82.  
*Part Dieu*, (la) Monastère de Chartreux, c. 53.  
*Partipan*, voyez *Parpan*.  
*Pasquais*, Village, d. 49.  
*Pas de Saint Lucius*, (le) Village, d. 79.  
*Payerne*, Gouvernement, b. 309. Son Pais & son Terroir, *ibid.* Sa Ville, *ibid.* Son Pont, 310. Sa fondation, *ibid.* Riche Abbaye, *ibid.* Prise sur les *Savoyards*, *ibid.* Ses privilèges, *ibid.* Des Rois en ont aimé le séjour, 312. Ses Habitans, *ibid.*  
*Pedenale*, Château, d. 137.  
*Pedenuci*, Paroisse, d. 133.  
*Pellican*, (Conrad) c. 9.  
*Peustica*, voyez *Petenisca*.  
*Peni*, Village, c. 225.  
*Pergell*, Communauté, d. 53. Origine de son nom, *ibid.* Ses Privilèges, 54. Ses Jurisdictions & ses Paroisses, *ibid.* Son Terroir, *ibid.*  
*Perrey*, Seigneurie, b. 255, 257.  
*Peschaf*, voyez *Puschivo*.  
*Petenisca*, son ancienneté, a. 11.  
*Peterzell*, Village, c. 265.  
*Pfaffiken*, Village avec Château, b. 40.  
*Pfaffiken*, beau Bourg, b. 40.  
*Pfaffirs*, Abbaye, c. 161. Sa fondation, *ibid.* Sa situation, 164. Son incendie, *ibid.* Son Terroir, *ibid.*  
*Pfessers*, (Bains de) c. 161. Leur situation & description, 162, & *suiv.* Leur incendie, 162.  
*Pfessingen*, Château & Seigneurie, c. 217, 220.  
*Pfu*, *Pfyn*, Ville ou Bourg & Bailliage, b. 31. c. 134. Sa situation, *ibid.* Son Château, c. 134. A qui elle a appartenu, 135. Monumens de son antiquité, b. 31. c. 135.  
*Pfunggen*, Village, b. 39. Son vieux Château, par où célèbre, *ibid.*  
*Phocéens* viennent habiter *Marseille*, a. 4. Ils s'étendent jusques dans la *Suisse*, *ibid.*  
*Piazza*, Paroisse, d. 54  
*Pierreregard*, ancien Château, ruiné, d. 181.  
*Pierre-Pertuis*, chemin, c. 226. Quand & pourquoi creusé, *ibid.* Inscription qui s'y voit, *ibid.* & 227.  
*Pignol*, Village, d. 27.

- Piperello*, Village, d. 148.  
*Pirmenstorff*, Village, c. 117.  
*Pisciadell*, Village, d. 56.  
*Pi schmyl*, Château, c. 266.  
*Placeda*, Village, d. 137.  
*Planazo*, Village, d. 148.  
*Plantedio*, Communauté, d. 141.  
*Plamura*, Village, d. 28.  
*Platta*, Contrée, d. 138.  
*Plater ou Platner*, (*Félix*) c. 20.  
*Platta*, Village, d. 12.  
*Platta*, Village, d. 53.  
*Plesfur*, Rivière, d. 81.  
*Pleurs*, Département & Bourg, d. 148. Origine de son nom, *ibid.* Il est abîmé, & ensuite rebâti, *ibid.* Hôtels dans le voisinage & pourquoi, 149. Événement remarquable, 150. Ses Mines de pierre, 151.  
*Plombert*, Village, c. 262.  
*Poggio*, Village, d. 75.  
*Polino*, Village, d. 150.  
*Pomevat*, Village, c. 220.  
*Ponchiera*, Département, d. 138.  
*Pont*, voyez *Alpont*.  
*Pont du Diable*, b. 378.  
*Pontarésina*, Paroisse, d. 61.  
*Ponto*, Communauté & Bourg, d. 139.  
*Poreutru*, Ville, c. 219. Son Château, *ibid.* à qui elle appartient, *ibid.*  
*Porte*, (*la*) ce que c'est, d. 54.  
*Pourcentroust*, voyez *Porentru*.
- Prada*, Village, d. 84.  
*Pradella*, Département, d. 139.  
*Pradella*, Communauté, d. 147.  
*Pradella*, voyez *Prada*.  
*Prangin*, Village, b. 262. Son Château, 263.  
*Prato*, Village, d. 137.  
*Prati*, Communauté, d. 147.  
*Prats*, Village, d. 52.  
*Pregell*, voyez *Pergell*.  
*Presanz*, Village, d. 52.  
*Presé*, (*le*) Village, d. 137.  
*Prettigero*, Pais, d. 74. Ses Communautés, *ibid.* A quoi sujet, 76.  
*Privileges anciens des Villes de Suisse*, c. 109, & *suiv.*  
*Proglis*, Village, c. 181.  
*Promazens*, Village, c. 53.  
*Provinces - Libres*, autrement *Freyen Aemter*, Bailliage commun, c. 118. Sa situation, son étendue, ses Villes, ses Bourgs & Villages, *ibid.* & 119. Ses Couvens, 119. Sa Religion, *ibid.*  
*Puffalora*, Village, d. 63.  
*Purtein*, Village, d. 23.  
*Puscant*, Village, d. 75.  
*Puschavo*, Communauté, d. 55. Ses Vallées, *ibid.* Son Bourg de même nom, *ibid.* Son Gouvernement, 56. Ses Villages, *ibid.*  
*Puschavo*, Rivière, d. 56.  
*Pusserin*, Village, d. 77.

## Q.

**Q**uarten, Village, c. 158.  
**Q**uinten, Montagne & Village, c. 171.

## R.

**R**agatz, Bourg, c. 160.  
 Ramserbad, Bain, c. 36.  
 Ramstein, Château, c. 37.  
 Randen, Montagne, c. 81.  
 Raperschwyl, Ville, b. 47.  
 Sa fondation, *ibid.* Sous la Souveraineté de quel Canton, *ibid.* Ses privilèges, 48. Son Gouvernement, *ibid.* Son Lac, 50. Ses endroits remarquables, *ibid.* Son Pont, *ibid.* Elle a eu ses propres Comtes, 51. Sa Religion, 52. Médailles & Monnoyes Romaines qu'on y trouve, *ibid.* *Et suiv.* Scorpions qui s'y trouvent, 53.  
**R**aren, Département & Bourg, d. 174. Sa description, *ibid.*  
**R**aron, voyez *Raren*.  
**R**asein, Village, d. 27.  
**R**asura, Communauté, d. 141.  
**R**athousen, Abbaye, par qui fondée, b. 365. Pourquoi ainsi appelée, *ibid.* & 366.  
**R**auvages, anciens Peuples, c. 5.

**R**eans, Village, d. 52.  
**R**eckingen, Village, d. 164.  
**R**éformation, son introduction dans la Suisse, d. 287. Ses causes, 288.  
**R**egensberg, Bailliage, b. 24. Sa Capitale quelle & où située, *ibid.* Ses Seigneurs, *ibid.* *Et suiv.* Son Château, 25. Puits remarquable, *ibid.*  
**R**ehetobel, Village & Communauté, c. 88.  
**R**emms, Jurisdiction & Paroisse, d. 52, 64, 65.  
**R**eufs, Rivière, a. 63. Sa source & son cours, *ibid.* *Et suiv.* Elle se précipite dans des Rochers & des précipices, 64. Elle est très rapide, *ibid.* Se jette dans l'*Aare*, *ibid.*  
**R**eu-in, Village & Communauté, c. 88.  
**R**eyden, Village, b. 358. Commanderie de l'Ordre de *St. Jean de Jerusalem* par qui fondée, *ibid.* Os d'un Géant trouvés près de ce Village, 341, 358.  
**R**eyet, Montagne, c. 82.  
**R**ezent, Village, d. 137.  
**R**hatico, Montagne, d. 74.  
**R**hatzunt, Château & Village, d. 21. Son ancienneté, *ibid.*  
**R**heinaw, voyez *Rhynaw*.  
**R**heinegg, voyez *Rhynneck*.  
**R**heinfelden, Ville Forêtère, c. 193.  
**R**heinthal, Vallée, c. 149. Ses Villes & Villages, *ibid.*  
 Sa



- Sa fertilité & son Commerce, *ibid.* Ses Communautés, *ibid.* Sa Religion, 150. Ses Habitans, 151.
- Rhin*, Fleuve, a. 58. Sa source, *ibid.* Divisé en trois sources & leurs noms, *ibid.* Lieux où se joignent ces sources, 59. Son Cours, *ibid.* Il abonde en poissons, 60.
- Rhin*, grand Fleuve, a. 58.
- Rhin*, (le petit) d. 58.
- Rhin*, Rivière, d. 73.
- Rhinthal*, Justice, c. 267.
- Rhinwald*, Vallée, d. 28. Son étendue & ses Villages, *ibid.*
- Rhône*, grand Fleuve, a. 60. d. 162.
- Rorschach*, voyez *Rorschach*.
- Rorschach*, Bourg, c. 252. Ses privilèges, 253. Son Terroir, *ibid.* Son Port & son Commerce, *ibid.* Son incendie, *ibid.* Son rétablissement, *ibid.*
- Rhynow*, petite Ville, c. 137. Sa situation, 138. Son ancienneté, *ibid.* Sa Religion, 139.
- Rhynow*, Abbaye, c. 138. Sa situation & sa fondation, *ibid.* Son Patron, *ibid.* Son Pont, *ibid.* Grand pouvoir de son Abbé, 139.
- Rhynock*, Ville, c. 151. Sa situation, *ibid.*
- Richenffe*, Bourg, c. 118, 124.
- Rickenbach*, Village & Communauté, c. 88.
- Ridene*, Village, d. 191.
- Rietberg*, Château, d. 49.
- Rigi*, Montagne, Bain qu'il y a, b. 361.
- Rigis*, Château, d. 10.
- Rigovello*, Village, d. 137.
- Rinckenberg*, Village, d. 12.
- Rinneihal*, voyez *Rhinthal*.
- Ritzig*, voyez *Ritziken*.
- Ritziken*, Village, d. 164.
- Riva di Mezuola*, Communauté, d. 147.
- Riviera*, Bailliage, c. 187. Sa Capitale, *ibid.* Son étendue, *ibid.*
- R'vières de la Suisse*, a. 57, *Et suiv.*
- Roberto*, Village, d. 32.
- Roche*, b. 222.
- Rochefort*, Mairie, c. 197, 203.
- Roden*, ce que c'est, c. 86.
- Rodolphe*, (l'Empereur) détruit divers Tyrans, a. 104. Il est fait Capitaine des Villes, 105. *Uri*, *Schwitz* & *Underwald*, se mettent sous sa protection, 106.
- Roggweil*, Village, c. 129.
- Rogolo*, Communauté, d. 141.
- Rolle*, Bourg, b. 255. Sa situation, *ibid.* Ses eaux minérales, 256. Son Château, *ibid.* Sa fondation, *ibid.*
- Romainmotier*, Bailliage, b. 273. Ses dépendances, *ibid.* Sa Ville, *ibid.* Ce que c'étoit autrefois, 274. Son

- Château & son Temple, *ibid.* Inscription singulière sur la grosse cloche, *ibid.*
- Romand, (Païs) *b.* 214.
- Romishorn, Village, *c.* 251, 254.
- Romont, Ville & Bailliage, *c.* 54. Sa situation, *ibid.* C'étoit anciennement l'Apanage d'un Cadet de Savoie, *ibid.*
- Roncaglia, Village, *d.* 25, 150.
- Roucaie, Village, *d.* 137.
- Rouchi, Département, *d.* 139.
- Ropruz, Village, *b.* 308.
- Rore, ancien Comté, *c.* 119.
- Rosenroll, ancienne Maison Noble, *d.* 24.
- Rosières, Seigneurie, *c.* 196.
- Rotel, Village, *d.* 49.
- Rotenbach, Château, *c.* 266.
- Rothembourg, ce que c'étoit autrefois, *b.* 353. Ses murailles & son Château démolis par les Lucernois, *ibid.* Son Pont, *ibid.*
- Rottmont, Village, *c.* 251.
- Rotzberg, surpris par artifice, *a.* 134.
- Rouana, Village, *c.* 181.
- Rovena, Village, *d.* 51.
- Rovena, Village, *d.* 79.
- Rougemont ou Saueu, Bailliage, *b.* 210. Ses Villages, 211. Sa Langue, 210, 211. Ses Paroisses, 211. Son Païs, *ibid.* Ses Habitans, 212. Ses Privilèges, *ibid.*
- A qui il a appartenu, 213.
- Rouffwyl, Bailliage, *b.* 355.
- Son Bain, *ibid.*
- Ruellingen, Bailliage, *c.* 81.
- Rudolfsthal, voyez le Val de Ruz
- Ruë, Ville & Bailliage, *c.* 53. Ce qui la rend célèbre, *ibid.*
- Ru'naccia, Seigneurie, *d.* 67.
- Ruisseau-rouge, *d.* 173.
- Rusca, (Comtes) *c.* 173, 181.
- Ruschlicken, Village, *b.* 22. Propriété des Ruisseaux des environs, *ibid.*
- Rübi, Village & Communauté, *c.* 88.
- Ruti, Maison Religieuse, *b.* 41. Sa fondation, *ibid.* Son Abbé se fait de l'argent, des Joyaux, &c. 42. Tombeaux que l'on y voit, *ibid.* Son incendie, *ibid.*
- Rychenaw, Isle, *c.* 143, 148.
- Rychenaw, Abbaye, *c.* 142. Sa fondation & son nom, 143. Ses Vassaux & ses Revenus, *ibid.* Elle a eu des Envieux, 144. De qui elle dépend, *ibid.*

## S.

- Sat, Village, *d.* 75.
- Sogue, (la) Mairie, *c.* 197, 203.

Sogne.

- Sagnelèger*, Village, c. 220.  
*St. Alalric*, son Tombeau, b. 54.  
*Saint Antoine*, Village, d. 133.  
*St. Aubin*, Village, c. 201.  
*St. Barnabé*, voyez *Luckmanierberg*.  
*St. Bêst*, voyez *St. Pat.*  
*Saint Bernardin*, voyez *Vogelberg*.  
*St. Blaise*, Village, c. 202. Sa situation, *ibid.*  
*Saint Branscheir*, petite Ville, d. 194.  
*St. Cassiano*, Paroisse, d. 54.  
*St. Cergue*, voyez *St. Surgue*.  
*St. Christophe*, Seigneurie, b. 302.  
*St. Cierge*, Village, b. 308.  
*St. Exupère*, Apôtre des *Saxons*, a. 91.  
*St. Félix*, Apôtre des *Suisses*, a. 91.  
*Saint-Gall*, Ville, c. 234. Sa situation, *ibid.* Son origine & ses accroissemens, *ibid.* Sa description, 235. Ses Edifices publics, *ibid.* Sa Bibliothèque, *ibid.* Son Terroir, *ibid.* Ses Habitans, 236. Leur commerce, *ibid.* Leur Religion & leur Langue, *ibid.* Son Gouvernement, 237. Ses Privilèges, *ibid.* Ce qu'y possède l'Abbé, *ibid.* Ses Conseils & ses Tribus, 238. Ses Alliances, 239.  
*Saint-Gall*, Abbaye, c. 239. Son ancienneté, 240. Ses accroissemens, 242. Ses anciens Religieux, y établissent une Académie, *ibid.* Obligation qu'on leur a, 243. Les Bibliothèques de l'Abbé & des Religieux, *ibid.* & *suiv.* Elle a des différens avec la Ville, 244. Diminution des biens de l'Abbé, 245. Situation de cette Abbaye, 246. La Religion Réformée y est introduite, 247. Troubles à ce sujet, 248. & *suiv.* Accommodement & rétablissement des Religieux, 250. Les Terres des anciens Sujets de l'Abbaye, *ibid.* 254. Les Terres des nouveaux Sujets, 255.  
*Saint-Gall*, fondateur de l'Abbaye de ce nom, c. 240. Abrégé de son Histoire, *ibid.* & 141.  
*Saint-Gall*, Village, d. 12.  
*Saint-Germain*, Village, d. 186.  
*St. Gotbard*, Montagne, b. 379. & *suiv.*  
*Saint Jacques*, Village, d. 12.  
*St. Jacques*, Maison de Ladres & Eglise, par où remarquable, c. 29.  
*Saint Jean*, Village, d. 72, 77.  
*St. Imier*, Village, c. 225.  
*St. Imier*, Hermite, c. 225.  
*Saint Leonard*, Village, d. 180.  
*St. Loup*, sa retraite, b. 275.  
*St. Lupicin*, voyez *St. Loup*.  
*Saint-Martin*, Village, d. 187.  
*St. Marti-ubruck*, d. 65.  
*Saint-Mauris*, Gouvernement

- ment & Bourg, d. 197. Fondation de la célèbre Abbaye qu'il y a, *ibid.* Monumens de son antiquité, 198, 199.
- Saint Nicolas*, Paroisse, d. 73.
- Saint Nicolas*, Village, d. 65.
- St. Nicolas*, Village, d. 133.
- St. Netker*, le lieu de sa naissance, b. 36.
- St. Pat*, Apôtre de la Suisse, b. 195, 196. Caverne du même nom, 195. Sa description, 196. Reliques, qui y ont été trouvées, 197.
- St. Peter*, voyez *Saint Pierre*.
- Saint Pierre*, Jurisdiction & Village, d. 83.
- Saint Pierre*, Village, d. 90.
- St. Pierre*, Bourg, d. 194.
- St. Prez*, Bourg, b. 254. Par qui fermé de murailles, *ibid.*
- St. Regula*, Apôtre des Suisses, a. 91.
- St. Romain*, sa retraite, b. 275.
- St. Surane*, Village, b. 266.
- St. Saphorin*, Bourg, b. 250. Colonne que l'on y voit, *ibid.*
- St. Sulpy*, Couvent & Jurisdiction, b. 244.
- Saint Théodore*, Paroisse, d. 73.
- St. Tryphon*, Village, b. 217. Sa Tour de marbre, *ibid.*
- St. Urbain*, Abbaye, b. 352. Sa situation, *ibid.* Sa fondation, *ibid.* Sa Bibliothèque, *ibid.* Son droit de Bourgeoisie, *ibid.*
- St. Ursane*, Ville, c. 219. Son origine & ses accroissemens, *ibid.* & *suiv.* Ses privilèges, 220. Ses Villages, *ibid.*
- St. Ursus*, Apôtre des Suisses, a. 91.
- St. Victor*, Village, d. 32.
- St. Victor*, Apôtre des Suisses, a. 91.
- Sainte Catherine*, Château, d. 147.
- Ste. Croix*, Village, b. 303.
- Ste. Euphémie*, Village, d. 181.
- Sainte Marie*, Village, d. 12.
- Sainte Marie*, Paroisse, d. 73.
- Sainte Marie*, Bourg, d. 32.
- St. Catharina-thal*, Couvent de Filles, c. 127, 133, 142.
- Sale*, Abbaye, b. 217.
- Salestin*, Village, c. 126.
- Salez*, Village, c. 152.
- Salines*, b. 219. Manière, dont on cuit le sel, 221, 222.
- Sallion*, Gouvernement & Bourg, d. 190.
- Salodurum*, (*Soleure*) son ancienneté, a. 12.
- Saltinen*, Rivière, d. 169.
- Saluz*, Village, d. 52.
- Sammolico*, Communauté, d. 147.
- Sams*, Paroisse, d. 64, 65.
- Santia Maria*, Village, d. 67.
- Sand-Alp*, Montagne, b. 432. Son Pont, *ibid.*
- Sand-Bach*, Ruiffeau, b. 432. Par où remarquable, *ibid.*
- Sane*, Rivière, b. 210.
- Sanen*, voyez *Rougemont*.
- Sanetsch*, Montagne, d. 186.
- Sau*

- San Gallo*, Paroisse, d. 133.  
*San Giacomo*, Contrée, d. 138.  
*San Martino*, Communauté, d. 140.  
*San Morizzo*, Paroisse & Bains, d. 60.  
*Sapun*, voyez *Sezum*.  
*Sar*, voyez *Sare*.  
*Sare*, Rivière, c. 155.  
*Saren*, Village, d. 23.  
*Sargaus*, (le Comté de) c. 155. Sa situation, *ibid.* Son étendue, *ibid.* Ses Rivières, *ibid.* & *sui.* Ses principaux endroits, 156. Sa Religion, 165.  
*Saryans*, Capitale du Comté de ce nom, c. 160. Sa situation & son Gouvernement, *ibid.*  
*Sarine*, voyez *Sane*.  
*Sarmenstorff*, Village, c. 119.  
*Sarnen*, Bourg, p. 408. Son Lac & sa Rivière, *ibid.* Maison Religieuse que l'on y voit, 409.  
*Sajs*, Vallée & Village, d. 173. Son ruisseau d'eau tiède, *ibid.*  
*Savognino*, Village, d. 52.  
*Sax*, Village, c. 152, 153.  
*Sax*, Village, d. 10.  
*Sax*, ancienne Forteresse, c. 153.  
*Saxlen*, Village, b. 409. Son Eglise, *ibid.* Le Tombeau que l'on y voit, *ibid.*  
*Scaletta*, Montagne, d. 62.  
*Scolett*, Montagne, d. 73.  
*Scalato*, Village, d. 157.  
*Scampf*, Paroisse, d. 61.  
*Scampb*, voyez *Scampf*.  
*Scandolera*, Village, d. 148.  
*Scuria*, Vallée, d. 64.  
*Sciachen-thal*, ce que c'est, b. 382. Ses Villages, 383.  
*Schaffhouse*, (le Canton de) par où considérable, a. 19.  
*Schaffhouse*, (le Canton de) c. 73. Sa situation, 74. Son Terroir, *ibid.* Son Commerce, *ibid.* Ses Bailliages, 81, 82.  
*Schaffhouse*, Capitale du Canton du même nom, c. 74. Sa grandeur & sa situation, *ibid.* Elle n'est pas ancienne, *ibid.* Abrégé de son Histoire, *ibid.* & *sui.* Sa description & ses Edifices publics, 76, & *sui.* Ses Fauxbourgs, 80. Son Gouvernement, *ibid.*  
*Schoffhouse*, (ceux de) entrent dans l'Alliance des Cantons, a. 158, 160. Source de leur amitié avec le Corps Helvétique, *ibid.*  
*Scha'cy*, Village, d. 181.  
*Schamos*, Village, d. 190.  
*Schams*, Bourg, Communauté & Vallée, d. 26. Ses Villages, 27. Ce qu'il y a de remarquable, *ibid.*  
*Schanfick*, Vallée & Communauté, d. 83. Ses Jurisdictions, *ibid.*  
*Schovans*, Village, d. 49.  
*Scheidt*, Village, d. 49.  
*Schellinen*, quel lieu c'est, b. 378. Ce que l'on y trouve, *ibid.*  
*Schneckenberg*, Bailliage & Châ-

- Château, b. 182. Ses Paroisses, *ibid.*
- Scheunis, Bourg, c. 169. Son Abbaye, *ibid.*
- Schiers, Communauté, d. 76. Ses Paroisses, *ibid.* & *suiv.* Ses privilèges, 77.
- Schiers, Village, d. 82.
- Schiner, (Mathieu Evêque de Sion & Cardinal, d. 165. Il est le seul Suisse qui ait été élevé à cette dignité, b. 347.
- Schinnenach, Village, b. 174.
- Schinnenach, (Bains de) b. 174. Monumens d'Antiquité trouvées dans son voisinage, 175.
- Schladinzen, Village, c. 133.
- Schlat, Village, c. 133.
- Schlietheim, Bailliage, c. 81.
- Schleuven, voyez *Schlowis*.
- Schlowis, Jurisdiction & Village, d. 15, 17.
- Schlatt, Village & Communauté, c. 88.
- Schmericken, Village, c. 170.
- Schnecken-hund, Pais, c. 252.
- Schönengrund, Village & Communauté, c. 88.
- Schwenen d, Village, c. 70. Son Collège, *ibid.* Ce qu'il étoit autrefois, *ibid.*
- Schraus, Torrent, d. 77.
- Schreckborn, Montagne, a. 28. b. 201.
- Schuder, Village, d. 77.
- Schuls, Paroisse, d. 63.
- Schwanden, Bourg, b. 426. Son nom, 427. Ses dépendances, 426. Sa Religion, 427. Le Lieu des Assemblées générales des Réformés, *ibid.*
- Schwartzbourg, Bailliage & Bourg, c. 57, 58. Sa situation, 57. Ses Paroisses, *ibid.* Sa Religion, 58.
- Schwartzembourg, Justice, c. 267. Ce qu'elle a été anciennement, *ibid.*
- Schwartzwasser, Rivière, c. 58.
- Schwellbrunn, Village & Communauté, c. 88.
- Schwenai, Village & Communauté, c. 88.
- Schwitz, (le Canton de) b. 388. Il a donné le nom à la Nation, *ibid.* & 389. Ses Limites & son Terroir, 390. Ses Bailliages, *ibid.* Sa Capitale, 391. Sa situation, *ibid.* Ses Edifices publics, *ibid.* C'est où se forment les Assemblées générales du Pais, *ibid.* Et le siège de la Régence, *ibid.* Ses dépendances, 393.
- Scoglio, voyez *Schuls*.
- Scona, voyez *Ascona*.
- Schli, Montagne, b. 384.
- Seckingen, Ville Fortifiée, c. 193.
- Sledorff, voyez *Buchfée*.
- Stewies, Paroisse, d. 76, 77.
- Selbigen, Village, d. 164.
- Seinpach, Ville, b. 366. Sa situation, *ibid.* Ses privilèges, 368.
- Sengen, Village, d. 10.
- Stegens, Village, d. 16.
- Seinwald, Village, c. 152.
- Senfe, Rivière, c. 57, 58.
- Sento,*

- Sents*, Paroisse, d. 63.  
*Seon*, ancienne Forteresse ruinée, d. 186.  
*Septimerberg*, Montagne, d. 54, 57.  
*Septimerberg*, voyez *Septimerberg*.  
*Sepun*, Village, d. 83.  
*Sequanus*, de qui fils, a. 2.  
*Sernus*, Village, d. 75.  
*Sernst*, Rivière, b. 426.  
*Sernst*, Vallée, b. 421, 432.  
*Sernio*, Village, d. 137.  
*Serrière*, Village, c. 200, 202. Par où remarquable, 200.  
*Serrière*, Ruiffeau, c. 201.  
*Sertig*, Village & Bains, d. 72.  
*Setz*, Rivière, c. 156.  
*Seyon*, Torrent, c. 203.  
*Sibene*, Rivière, b. 208.  
*Sibenthal*, Vallée, b. 208. A qui elle a appartenu, 209.  
*Siders*, Département & Village, d. 179, 180. Son Terroir, 180. Sa description, *ibid.*  
*Sidwald*, Village, c. 262.  
*Siedlingen*, Village, c. 83.  
*Siedwansbach*, Ruiffeau, b. 193. Ses propriétés, *ibid.*  
*Sierre*, voyez *Siders*.  
*Signon*, Bailliage, b. 185. Son Village, 186. Son Château & son Pais, *ibid.*  
*Silg*, Village, d. 49.  
*Silio*, Paroisse, d. 60.  
*Silio*, voyez Lac de *Sils*.  
*Silenen*, voyez *Syllinen*.  
*Sils*, Village, d. 27.  
*Silva*, Village, d. 67.  
*Silva plana*, Paroisse, d. 60.  
*Sileius*, Montagne, d. 187.  
*Tout IV.*
- Simme*, voyez *Sibene*.  
*Simmenthal*, voyez *Sibenthal*.  
*Simples*, admirables dans les montagnes de la Suisse, a. 54.  
*Simplon*, Montagne, d. 169.  
*Sion*, Département, d. 181. Son étendue, *ibid.*  
*Sion*, Ville Capitale du Département de même nom, d. 181. Sa description, 183. Titres & prérogatives de son Evêque, 184.  
*Sion*, origine de la Souveraineté de ses Evêques, a. 95.  
*Sitter*, voyez *Sian*.  
*Sitter*, Rivière, c. 127.  
*Sitterdorff*, Village, c. 126.  
*Soatz*, Village, d. 32.  
*Soglio*, Paroisse, d. 54.  
*Solcure*, voyez *Salodurum*.  
*Solcure*, (le Canton de) par où considérable, a. 19.  
*Solcure*, (le Canton de) c. 58. Ses bornes & sa situation, *ibid.* & 59. Sa fertilité, 59. Sa Religion, 68. Ses Bailliages, 69.  
*Solcure*, Capitale du Canton de même nom, c. 60. Sa situation & son nom, *ibid.* Son ancienneté, *ibid.* Monumens d'antiquité, 61, & *suiv.* Sa ruine, 63. Sa description & ses Edifices publics, *ibid.* & *suiv.* Ses Alliances, 68. Son Gouvernement, *ibid.* Elle admet la Réformation, *ibid.* d. 290. Elle y renonce, c. 69. d. 290.  
*Solz*, voyez *Soglio*.  
*V* *Somagna*,

- Somagna*, Village, d. 140.  
*Sondalo*, Communauté, d. 137.  
*Sonders*, voyez *Sondrio*.  
*Sondrio*, Communauté & Bourg, d. 138. Ses Départemens, *ibid.* & 139.  
*Souzeigo*, Village, c. 176.  
*Sonvix*, Village, d. 12.  
*Sorn*, Rivière, c. 223.  
*Sornetan*, Village, c. 222.  
*Sontz*, Ruiffeau, b. 364.  
*Soy*, voyez *Soglio*.  
*Sparso*, Village, d. 137.  
*Speicher*, Village & Communauté, c. 88.  
*Spiez*, Baronnie & Ville, b. 191. Son Château, *ibid.* Tombeau que l'on y voit, *ibid.*  
*Spiringen*, Village, b. 383.  
*Spital*, Village, par où remarquable, b. 380.  
*Spingen*, Village, d. 28, 29. Son commerce, 29.  
*Spingerberg*, Montagne, d. 30. Sa description, *ibid.*  
*Staffis*, voyez *Éskavayer*.  
*Stalden*, Village, d. 173.  
*Stellen*, Communauté, d. 52. Ses Jurisdickions, *ibid.*  
*Stampa*, Paroisse, d. 54.  
*Stannes*, voyez *Stantz*.  
*Stantz*, Bourg, b. 407. Ce que c'étoit autrefois, *ibid.* Ses Edifices publics, *ibid.*  
*Stantzthal*, Village, b. 407. Son Port, *ibid.*  
*Stanhbach*, Ruiffeau remarquable par sa cataracte, b. 200.  
*Stauffacher*, (*Werner*) cons-  
 pire contre le Gouvernemen-  
 t *Autrichien*, a. 124.  
*Stazona*, Village, d. 137.  
*Steckborn*, Ville, c. 136. Sa Religion, *ibid.*  
*Steffisbourg*, Village, b. 194. Merveille qui s'y voit, *ibid.*  
*Stein*, Ville, b. 28. Sa situa-  
 tion, *ibid.* Son Pont, *ibid.* A  
 quelle Ville elle a succédé,  
*ibid.* A qui elle a appartenu,  
*ibid.* Sous la protection de  
 qui elle s'est mise, 29. Ses  
 privilèges, *ibid.* Sa Maison de  
 Ville, *ibid.* Officier de *Zurich*,  
 qui y réside, *ibid.*  
*Stein*, Village & Communauté,  
 c. 88.  
*Steinach*, Rivière, c. 247.  
*Steineck*, Village, c. 126.  
*Stella*, Montagne, a. 28.  
*Stetten*, Village, c. 82.  
*Stockborn*, Montagne, b. 190.  
*Strattingen*, Château, b. 190. Ma-  
 ison de ce nom, 191.  
*Strattingen*, (*Rodolphe de*)  
 Roi de la petite *Bourgogne*,  
 191.  
*Straleck*, Château, c. 171.  
*Straleck*, Village, d. 75.  
*Strela*, Montagne, d. 84.  
*Strubenzell*, Village, c. 251.  
*Stüker*, (*Thomas*) Docteur  
 des *Anabaptistes* à *St. Gall*,  
 à quel point il a porté le  
 fanatisme, d. 318.  
*Stuls*, Village, d. 50.  
*Sturvis*, Village, d. 51, 79.  
*Stusau*, Jurisdickion, d. 23,  
 25.



*Suabes*, Peuples, *b.* 427.  
*Sucbet*, Montagne, *a.* 27.  
*Suero*, Village, *d.* 28.  
*Sujets des Suisses*, *a.* 16, & *suiv.*  
*Sujets des Alliés des Suisses*, *a.* 18.  
*Suisse Allemande*, (*la*) ses avantages sur la Romande, par rapport à la Réformation, *d.* 291.  
*Suisse Romande*, (*la*) a besoin d'emprunter des Ministres étrangers pour réformer sa Religion, *d.* 291.  
*Suisse*, (*la*) les premiers noms de ces Païs ont une origine grecque, *a.* 5, 6. Son Etat ancien, 8, & *suiv.* Ses Limites anciennes, 8. Son ancienne division, 9. Son Etat moderne, 14, & *suiv.* Ses Limites, *ibid.* Son étendue moderne, comparée avec son étendue ancienne, 15. Sa division, 16. *La Suisse* proprement dite, *ibid.* Son élévation, 21. Ses Forêts & Bois, 22. L'air qu'on y respire, 66, 67. D'où vient que l'on y voit peu de maladies contagieuses, 66. La Nature de son Terroir, 68. Obscurité de son Histoire, 91. Ravagée par les *Allemands*, les *Bourguignons* & les *Suèves*, 92. Elle est partagée entre ces *Barbares*, *ibid.* Devient Province des *François*, 93. Passé en par-

tie sous la domination des *Allemands*, 94. Réunie sous un seul maître, *ibid.* Il s'y forme diverses Souverainetés, *ibid.* Elle est de nouveau démembrée, 96. Ses Villes faites Impériales, 97. Ses Privilèges en danger, *ibid.* & 98. Divers Souverains dans la *Suisse*, après la confédération des Cantons, 167. On en expulse un grand nombre, *ibid.* & *suiv.* Ministres des Puissances étrangères résidans en *Suisse*, 251. Gens Savans en *Suisse*, 331, & *suiv.*  
*Suisses*, leur origine, *a.* 1, & *suiv.* Sont venus de la Gaule *Narbonnoise*, 4, & *suiv.* Leur nom moderne n'est pas ancien, 6. Leurs noms Latins, *ibid.* & 7. Origine du nom *Suisse*, 7, 148. Etat & génie des *Suisses*, 85, 86. Ils font irruption dans les *Gaules*, 87. Ils y entrent par le Païs des *Sequans*, aujourd'hui la *Franche-Comté*, *ibid.* Sont obligés de se contenter de leur première demeure, 88. Soumis à la Domination des *Romains*, *ibid.* Poussés à bout par leurs Gouverneurs, 123. Les premiers qui conspirèrent contre le Gouvernement *Autrichien*, 124. Treize-cens *Suisses* taillent en pièces une Armée

de vingt mille hommes, 144, & *suiv.* Ils députent à l'Empereur, qui leur promet des Gouverneurs *Suisses* d'origine, 149, 150. Avantages qu'ils tirent de leur Confédération, 165, 167. Ils estiment encore la Noblesse, 166. Ils mènent une vie heureuse, 185. Comparaison de leur état avec celui des autres Nations, 186. Règles de Politique qu'ils doivent observer, 188, 189. *Catholiques - Romains* disposés à vivre en bonne intelligence avec les *Réformés*, 215. Egale disposition de ceux-ci envers les premiers, 216. Disproportion entre les uns & les autres, 261. Ils sont moins vigoureux aujourd'hui que par le passé, 285. La raison pourquoi, *ibid.* Pratiquent plus généralement le mariage que les autres Nations, 290. Pourquoi, *ibid.* Si leur grand nombre leur est à charge, *ibid.* & *suiv.* Le luxe & la corruption se sont glissés parmi eux, 293. Quelques Cantons plus polis que les autres, 293, 294. Leur manière d'administrer la justice, 296, & *suiv.* Si leurs Baillifs peuvent s'enrichir par les concussions, 302. Leur facilité à apprendre le langage & à se faire aux manières des

Etrangers, 313. Leurs bonnes qualités, 314. Leur charité, 316, & *suiv.* Leur caractère, 318, & *suiv.* Vices qui règnent parmi eux, 324. Leurs dispositions pour les Sciences, 326. S'ils sont moins spirituels que d'autres Nations, *ibid.* & *suiv.* Considérations à ce sujet, 327, & *suiv.* Leurs dispositions pour les Arts, 338, 339. Pour la politique, 340, & *suiv.* Ils sont accusés de stupidité, sans fondement, 341, & *suiv.* A qui ils doivent le reproche de stupidité, 343. Inclination dominante des *Suisses*, 346. Leur courage porte les Princes étrangers à faire Alliance avec eux, 348, & *suiv.* Fidélité de leurs Troupes, 354. Il n'y a qu'un seul exemple de trahison dans un simple Soldat, 355. Comment puni, *ibid.* & 356. Ce qui a porté les Rois de France à tenir un Corps de Troupes *Suisses* en paye, 356. Jalousie des *François* à ce sujet, 357. Les *Hollandois* font grand cas des Troupes *Suisses*, *ibid.* Reproche que l'on fait aux *Suisses*, 358. Leur Justification, 360, & *suiv.* Leurs Etats différens pour les conditions, 363, & *suiv.* Leur Commerce, 377, & *suiv.*  
Situa-

Situation avantageuse de leur Pais pour cela, 379. Leur Commerce avec l'Étranger, 381, & *suiv.* Leurs revenus, 399. D'où ils proviennent, 401. S'ils peuvent être appelés riches, 405. Leur Religion, d. 286. Se brouillent à ce sujet, 292, & *suiv.* Leur premier Traité de Paix, 294.

*Sulzen*, ce que c'est, a. 48.

*Summala*, Paroisse, d. 61.

*Summadano*, voyez *Summada*.

*Summery*, Village, c. 251.

*Summiswald*, Bailliage, b. 185. A qui il appartenait, *ibid.*

*Suprolaco*, Village, d. 60.

*Sur*, Rivière, b. 368.

*Surpierre*, Bailliage & Château, c. 56.

*Sursee*, Ville, b. 368. Sa situation, *ibid.* Ses privilèges, *ibid.*

*Susana*, Village, d. 62.

*Susingo*, Village, d. 140.

*Susi*, Paroisse, d. 63.

*Syllinen*, Village, b. 374. Ce qui s'y trouve, *ibid.*

*Syon*, voyez *Sion*.

## T.

*Tablata*, Village, c. 251.

*Tafuas*, voyez *Davos*.

*Tagerheim*, Justice, c. 270.

*Talamona*, Communauté, d. 141.

*Taminne*, Rivière, c. 156, 160, 161.

*Tanneck*, Village, c. 125.

*Tarwefeld*, voyez *Madesio*.

*Tawetsch*, Jurisdiction & Village, d. 11. Origine de son nom, *ibid.*

*Taurisques*, quels peuples, b. 370, 371.

*Tezerfelden*, Village, c. 117.

*Tezlio*, Gouvernement, d. 138. Sa division, *ibid.*

*Tell*, (*Guillaume*) réfractaire aux ordres du Gouverneur *Grisler*, a. 128. Il est condamné à tirer une pomme sur la tête de son Fils d'un coup de flèche, *ibid.* Il y réussit, 129. Il irrite le Gouverneur par une réponse, *ibid.* Il est condamné à une prison perpétuelle, 130. Il se sauve & tue le Gouverneur, 131. Il presse ses Compatriotes de secouer le joug de la Maison d'*Autriche*, 132.

*Tempérament des Suisses*, a. 284. Les Habitans des Montagnes sont plus grands, plus gros & plus robustes que les Habitans de la plaine, 285.

*Tenas*, Village, d. 77.

*Tenezone*, Village, d. 51.

*Tenna*, Jurisdiction & Terre Seigneuriale, d. 15, 17.

*Tennikon*, Monastère, c. 126.

*Terminen*, Village, d. 173.

*Terten*, Village, c. 158.

*Terza*, Village, d. 67.

*Tetsen*, Rivière, c. 176. Sa source, b. 381.

*Tessberg*, Montagne, b. 158.

- De qui dépendent les Habitans, 159.
- Tess*, Village, d. 173.
- Teufelsbruck*, voyez *Pont du Diable*.
- Teufen*, Village & Communauté, c. 88.
- Theyngen*, Bailliage, c. 82.
- Thielle*, Châtellenie, c. 197.
- Thielle*, Rivière, b. 155.
- Thierrens*, Village, b. 108.
- Thierstein*, Bailliage & Château, c. 72. Comtes de ce nom, *ibid.* Leur maison est éteinte, *ibid.*
- Thierstein*, origine de ses Comtes, a. 95.
- Thoess*, Rivière, b. 34.
- Thorberg*, Bailliage, b. 149. Ce que c'étoit autrefois, *ibid.* Sa situation, *ibid.*
- Thoum*, Bailliage & Ville, b. 188, 189. Sa situation & son Terroir, 189. Son Lac & son Château, *ibid.* & 190. Par qui a été possédé, 189.
- Tbour*, Rivière, c. 127.
- Thourgan*, (le) País, c. 124. Sa situation, *ibid.* & *suiv.* Son étendue, *ibid.* Bailliage commun, 125. Ses Seigneurs, *ibid.* Sa Religion, 127. Ses Villes, Bourgs & Villages, *ibid.* & *suiv.* Son Terroir, 145. Son Gouvernement, 146.
- Thyras*, voyez *Tbour*.
- Thotr-Thal*, (le) c. 261. Ses bornes anciennes & nouvelles, *ibid.* & 262. Ses Communautés, 262, & *suiv.*
- Thumbach*, Bourg, c. 251.
- Thun*, origine de ses Comtes, a. 95.
- Truffs*, Communauté & Bourg, d. 22, 24. Sa fondation, *ibid.* Son incendie, *ibid.* Ses Villages, 25.
- Tiolo*, Village, d. 137.
- Tirano*, Gouvernement & Ville, d. 136. Ses Communautés, *ibid.* & *suiv.* Description de sa Capitale, 136. Ses foires, *ibid.*
- Tittlisberg*, Montagne, b. 413.
- Tedel*, Commanderie, c. 140.
- Teckbourg*, (Comté de) c. 255. Sa situation, *ibid.* Ses Privilèges, 256. Acheté par l'Abbé de *St. Gall*, 257. Ses Bornes, 258, 259. Sa division, 260. Son étendue, *ibid.* Sa Religion, 270, 271. Son Terroir, 272. Son Gouvernement ancien, 273, & *suiv.* Le Moderne, 277, & *suiv.*
- Tass*, Village, b. 35. Il y avoit un Couvent de Femmes, 36. Par qui enrichi, *ibid.* Tombeau que l'on y voit, *ibid.*
- Tadtiberg*, Montagne, b. 431. Sa hauteur, *ibid.* Ce que l'on y trouve, *ibid.*
- Toggenbourg*, voyez *Tockbourg*.
- Tomlisborn*, Cime la plus élevée du Mont *Pilate*, b. 362.
- Tour de Peil*, Ville, b. 231. Son Château, *ibid.*
- Tovoda*, Village, d. 32.
- Tovo*, Village, d. 137.
- Tractsewald*, Bailliage & Vil-

- Village, b. 184. Son Château, *ibid.* Ses Paroisses, *ibid.* Il y avoit-là un Monastère de Chartreux, 185. Sa Ville, *ibid.*
- Traboua*, Gouvernement & Bourg, d. 139.
- Trans*, Village, d. 49.
- Trasp*, Château & Paroisse, d. 64.
- Travers*, Seigneurie, c. 196, 203.
- Trème*, (la Tour de) c. 52.
- Tressa*, voyez *Tressa*.
- Tressa*, Rivière, c. 174.
- Triangia*, Département, d. 139.
- Triassa*, Département, d. 139.
- Tribeltingen*, Village, c. 125.
- Triengen*, voyez *Baron*.
- Trimmis*, Bourg, d. 48. Par où remarquable, *ibid.*
- Trisfoio*, Communauté, d. 139.
- Trogen*, Village & Communauté, c. 88.
- Tron*, Jurisdiction & Village, d. 12.
- Trou des Payens*, voyez *Augst*.
- Trou de St. Martin*, voyez *Falzuber*.
- Trub*, Monastère & Village, b. 185.
- Trudelingen*, Village, b. 383.
- Tschiergenbach*, Village, d. 65.
- Tschiersch*, voyez *Schiers*.
- Tubero*, Village, d. 68.
- Tucken*, Bourg, b. 395. Sa situation, *ibid.* & *suiv.*
- Tugeen*, voyez *Tucken*.
- Tugium*, [*Zoug*] son antiquité, a. 13.
- Turicum*, [*Zurich*] son ancienneté, a. 12.
- U.
- U***Berlingen*, voyez *Bodmer*.
- Uerstein*, voyez *Surpierre*.
- Ueraben*, Gouffre, d. 179.
- Ulrichen*, Village, d. 163.
- Ulrique*, voyez *Ulrichen*.
- Uler- & Ober-Burgen*, Bailliage, c. 81.
- Underveg*, Bourg, c. 251.
- Underfatz*, Bourg, d. 48.
- Underfch. eeben*, Village, b. 383. Son Bain d'eau minérale, *ibid.*
- Underfchen*, voyez *Underfchen*.
- Underfchen*, Ville & Bailliage, b. 195. Ses privilèges, *ibid.*
- Underwasen*, (le Canton d') b. 404. Sa situation, & sa division, *ibid.* Ses Communautés, *ibid.* & *suiv.* Ses Bailliages, 406. Sa Capitale, 407. Son Terroir, 412. Ce qu'on y voit de remarquable, *ibid.* & *suiv.* Soutient les Sujets Rebelles de *Hasli*, a. 292.
- Underwasen*, Village, d. 162.
- Union Helvétique*, fausse idée que l'on en a ordinairement, a. 263, 264. Examen de cette Union, 265, & *suiv.*
- Urba*, (Orbe) son ancienneté, a. 11.
- Urigenes*, quels Peuples étoient,

- toient, a. 11.  
*Wylersff*, Village, b. 43. Son Bain, *ibid.*  
*Wri*, (le Canton d') b. 370. Sa situation, *ibid.* Séjour de la valeur *Helvétique*, *ibid.* Ses Bailliages, 371. Ses Lieux remarquables, 374. Son Terroir, 383. Ses Lacs, 384. Ses Mines de fer, *ibid.* Son Gouvernement, 385, & *suiv.* Ses Assemblées générales, 386. Sa Religion, 387.  
*Wunschen*, Village & Communauté, c. 88.  
*Wrsirenthal*, quel País, b. 378. Son Air & son Terroir, *ibid.* Ses Villages, 379. Origine de ses Habitans, *ibid.*  
*Wrsoren*, Village, b. 379.  
*Wrsin*, Village, b. 303.  
*Wrsuler-Leeb*, ce que c'est, b. 380.  
*Utwil*, Village, c. 126.  
*Utznach*, Ville, c. 170.  
*Utznangerberg*, Montagne, e. 170.

## V.

- Val-Aversè*, voyez *Aversè*.  
*Val de Bagnes*, Vallon, d. 193.  
*Valbella*, Village, d. 32.  
*Val Belviggio*, Contrée, d. 138.  
*Val-Brenna*, Bailliage, c. 187. Origine de son nom, 188. Ses principaux Villages, *ibid.* Ses Mines, *ibid.*  
*Val-Cava*, Village, d. 67.  
*Valcra*, Village & Montagne, d. 67.  
*Val-Egine*, (la) Vallée, -d. 164.  
*Valenlar*, Village, d. 16.  
*Valengin*, Comté, c. 194, 203. De quoi il fait partie, *ibid.* Origine de son nom, 203. Son Château, *ibid.* Son étendue, *ibid.*  
*Valengin*, origine de ses Comtes, a. 95.  
*Valeur des Suisses*, a. 346, & *suiv.*  
*Valcyre*, Village, b. 303.  
*Valfais*, Village, d. 60.  
*Val de Guardia*, (la) Paroisse, d. 61.  
*Val-Hasel*, voyez *Hasli*.  
*Val-Majia*, Bailliage, c. 180. Sa situation, *ibid.* Ses principaux endroits, 181.  
*Val-Magia*, voyez *Val-Majia*.  
*Val de Munster*, voyez *Munsterthal*.  
*Val de Rouz*, voyez le *Val de Ruz*.  
*Val de Ruz*, Vallée, c. 204.  
*Vals*, Communauté & Vallée, d. 15.  
*Val St. Imier*, Vallée, c. 225. Origine de son nom, *ibid.* Ses Villages, *ibid.* Ses Habitans de qui dépendent, *ibid.*  
*Val de Saint Pierre*, Vallon, d. 194.  
*Valsein*, Village, d. 77.  
*Val de Siben*, voyez *Sibenthal*.  
*Val-Teline*, (la) origine de son nom, d. 135. Son étendue,

- due, *ibid.* Sa division, *ibid.*  
 Troubles qui y ont été excités, 101, & *suiv.* Son Gouvernement, 142. Son Terroir, 154.
- Val d'Urseren*, voyez *Urserenthal*.
- Vallais*, Pais ou Vallée, d. 158. Son étendue & ses bornes, 159. Sa division, *ibid.*
- Le Haut Vallais*, ses Départemens, d. 161.
- Le Bas Vallais*, ce qu'il étoit autrefois, d. 187, 188. Ses Gouvernemens, 188. Les Habitans du Haut & Bas Vallais, 200. Leur Caractère, 201. Leur Religion, 202. Leurs Alliances, *ibid.* & 203. Qualité du Terroir, 204. & *suiv.* La nature de l'air, 206.
- Vallée Forba*, (la) d. 132, 133.
- Vallée Inférieure*, (la) d. 132, 134.
- Vallée Intérieure*, (la) d. 132, 133.
- Vallée du Lac de Joux*, b. 275. Son étendue & ses remparts, 276. Ses Paroisses & son Terroir, *ibid.* Ses Habitans, *ibid.* Ils vont au Temple avec le fusil & la bayonnette, 277. Ce qu'il y a de curieux, *ibid.* & *suiv.*
- Vallée Levantina*, voyez *Leviner-Thal*.
- Vallée Lucvino*, (la) d. 132, 134.
- Vallée de Matten*, (la) d. 173.
- Vallée de San Giacomo*, sa division, d. 148.
- Vallée de Saint Jacques*, (la) voyez *Vallée de San Giacomo*.
- Vallée de Soss*, (la) d. 173.
- Vallorbe*, Vallée & Village, b. 278.
- Vaud*, (le Pais de) les Nobles y refusent d'être admis au Gouvernement de la République de Berne, a. 217. Raisons pour se dispenser de leur faire les mêmes offres, *ibid.*
- Vaud*, (Pais de) b. 318. La douceur de son Gouvernement, *ibid.* Caractère de ses Habitans, 319. Sa Conquête sur les *Savoyards*, 320, & *suiv.*
- Vaulion*, Vallée, b. 278.
- Vaul-Saint*, Monastère de Chartreux, c. 53.
- Vauxmarcus*, Baronnie, c. 196, 201.
- Vautours*, très-grands dans les Alpes, a. 51, 52.
- Vaux*, (la) Pais, b. 247. Son vin, 248. Ses Paroisses, *ibid.* Ses Habitans, 251.
- Vaux-Travers*, Châtellenie, b. 197, 203.
- Vazevolo*, Village, d. 82.
- Veuge*, Rivière, b. 282.
- Vensterberg*, voyez *Finstlerberg*.
- Verrières*, (les) Mairie, c. 197, 203.
- Vertrun*, Village, d. 189.
- Vervio*, Village, d. 137.
- Verzascha*, Vallée, c. 180.
- Verzascha*, Rivière, c. 176.

- Vevay*, Ville & Bailliage, *b.* 222, 227. Son commerce, 227. Son ancienneté, *ibid.* Son incendie, *ibid.* Ses deux Temples, 228. Ses Habitans, *ibid.* Son Collège, *ibid.* Son Pays & son Terroir, *ibid.* Son Fauxbourg, 229. Ses Baronies, 230.
- Vevayse*, Torrent, *b.* 229. Muraille qu'on y a faite & pourquoi, *ibid.* Ses débordemens, *ibid.*
- Via mala*, Chemin, *d.* 26.
- Viesch*, Village, *d.* 166.
- Vieux Raperschvyl*, *b.* 51. Sa fondation, *ibid.* Sa ruine, *ibid.*
- Vieux Saint Jean*, Communauté & Village, *c.* 263.
- Vieux Saint Jean*, Abbaye, *c.* 263.
- Vieux-Winterthour*, Village, 34. Origine de son nom, *ibid.* Monumens, de son antiquité, *ibid.* & 35. Chemin remarquable, 35. Pièces antiques qu'on y trouve, *ibid.*
- Villa*, Village, *d.* 15.
- Villa*, Village, *d.* 137.
- Villars le Moine*, Village, *b.* 329. Monumens d'Antiquité, *ibid.* *Et suiv.*
- Ville-Neuve*, Ville, *b.* 223. Sa Pêche, *ibid.* Inscriptions que l'on y voit, *ibid.* Son Hôpital, 224.
- Villeneuve*, Village, *c.* 57.
- Villes Forêtieres*, sous la protection de qui, *c.* 193.
- Villette*, hameau, *b.* 249.
- Vin de la Côte*, *a.* 73. De Neuchâtel, *ibid.* De Zurich, de Schaffhouse, &c. 74.
- Vindonissa*, (*Windisch*) son ancienneté, *a.* 12.
- Viret*, (*Pierre*) Réformateur, *d.* 291.
- Vogelberg*, Montagne, sa description, *d.* 28.
- Vulturua*, ancienne Ville ruinée, *d.* 141.
- Verthier ou Forgeist*, ce que c'est, *a.* 49.
- Vesch*, Village, *d.* 187.
- Vresse*, Vallée, *d.* 187.
- Vukierens*, Seigneurie, *b.* 258. Son Château, *ibid.*

## W.

- WAblesstatt*, Ville, *c.* 157. Ce qui la rend considérable, 158. Son Gouvernement, *ibid.* Son nom, *ibid.*
- Wald*, Village & Communauté, *c.* 88.
- Wald*, Village, *d.* 164.
- Waldkilsch*, Village, *c.* 251.
- Waldstut*, Ville Fortifiée, *c.* 193.
- Waldstadt*, Village & Communauté, *c.* 88.
- Woleren*, Village, *c.* 58.
- Wallbourg*, Ville, *c.* 35. Son Château, 36.
- Waltensbourg*, Communauté & Village, *d.* 13. Ses Jurisdictions, *ibid.* Ses Villages, 14. Son Corps de Justice, 13.
- Waltersmühl*, (*les Bains de*) *b.* 419.



- b. 419. Leur description, 420. A quoi ils sont propres, *ibid.*
- Walzenhausen*, Village & Communauté, c. 88.
- Wangen*, petite Ville, & Bailliage, b. 162. Ses Villages, *ibid.*
- Wangen*, Village, b. 43. Sa fontaine merveilleuse, *ibid.*
- Warens*, Village, b. 303.
- Wuseu*, Village, b. 377.
- Wassergmeind*, Village & Communauté, c. 263.
- Wasserfeldtz*, Village, c. 117.
- Wettingen*, Village, b. 377.
- Watswyl*, Village & Communauté, c. 262. Ses dépendances, *ibid.*
- Wedischwyl*, Bailliage où, b. 23. Son Château, *ibid.* Ses Païsans se rébellent, *ibid.* Leur punition, 24.
- Weggis*, Païs & Bailliage, b. 350, 360. Ses Bains, 361. Sa fertilité, *ibid.*
- Weggthal*, Quartier de la Mark, b. 396. Quelle mine on y trouve, *ibid.*
- Weil*, voyez *Wyl*.
- Weinsfelden*, Bailliage & Bourg, b. 32. c. 135. Son Château, b. 32. Sa Religion, c. 135.
- Welleberg*, Village, c. 134.
- Welleberg*, Château, c. 143.
- Wengin*, Village, c. 126.
- Werd*, voyez *Im-Werd*.
- Werdeberg*, (le Comté de) c. 165. A qui il appartient, 166.
- Werdeberg*, Capitale du Comté de ce nom, c. 166. Sa situation & son Château, *ibid.* & 167.
- Werenfels*, (Samuel) c. 27.
- Wesen*, Bourg, c. 168. Sa situation, *ibid.* Ce qu'il a été autrefois, *ibid.*
- Westens*, (la Famille des) c. 21.
- Wetterborn*, Montagne, n. 28. b. 201.
- Wettingen*, Abbaye, c. 113. Sa fondation, *ibid.* Sa description, 114. Bourg de même nom, 115.
- Wickon*, Bailliage & Château, b. 358. Ce qu'on trouve de remarquable près du Château, *ibid.*
- Widensee*, Lac, b. 45.
- Widerfeld*, Montagne, b. 363.
- Widlau*, Village, c. 82.
- Wielispach*, voyez *Bipp*.
- Wiger*, Rivière, b. 351.
- Wilchingen*, Village, c. 81.
- Wilde-Burg*, ancien Château, c. 265.
- Wildeck*, Château, b. 176.
- Wildenberg*, Château, d. 63.
- Wildenhaus*, Village & Communauté, c. 264. Ce qui le rend célèbre, *ibid.*
- Wildenstein*, Château, b. 182.
- Willisau*, Ville, b. 351. Sa situation, *ibid.* A qui elle a appartenu autrefois, *ibid.* Ruinée par les Anglois, *ibid.* Brûlée par les Bernois, *ibid.*
- Wimmis*, Capitale du Bas-Sibenthal, b. 209.
- Windegg*, voyez *Goster*, Païs.
- Windisch*, voyez *Vindonissa*.
- Windisch*, Village, b. 179. Ce qu'il

- qu'il a été autrefois, *ibid.*  
 Monumens de son antiquité, 180.  
*Waisikon*, voyez *Baron*.  
*Winkelbach*, Village, c. 88.  
*Winkels*, (*David de*) veut remettre son Abbaye aux Magistrats de *Zurich*, b. 29. Il s'enfuit avec toutes les richesses & les Titres du Monastère, *ibid.* Son Testament rejeté avec mépris par les Cantons, 30.  
*Winon*, Ruiffeau, b. 337.  
*Wintersperg*, Village, c. 262.  
*Wintertbour*, Ville, b. 32. Sa situation, *ibid.* Son Église, *ibid.* Son origine, *ibid.* Ses privilèges, 33. Sa Bibliothèque, *ibid.* Savans hommes qu'elle a produits, *ibid.* Son Bain, *ibid.* Phénomène extraordinaire qui y paroît, *ibid.*  
*Wittebach*, Village, c. 251.  
*Witterschwanden*, Village, b. 383.  
*Wolfinschieff*, le Commissaire, son incontinence, a. 121 Sa punition, 122.  
*Wolfalden*, Village & Communauté, c. 88.  
*Wolbousen*, ce que c'étoit autrefois, b. 355.  
*Wollen*, Village, c. 119.  
*Wormser-Joch*, Montagne, d. 67. voyez *Mont-Bravo*.  
*Wucherens*, Village, b. 208.  
*Wuffens le Château*, Seigneurie, b. 258. Son nom, *ibid.*  
*Wurenlofs*, Village, c. 117.  
*Wurmsbach*, Couvent, b. 54. Sa fondation, *ibid.*  
*Wyl*, Ville, c. 251. Sa description, *ibid.* Le Palais des Abbés, *ibid.* Ses Privilèges, *ibid.* Sa Religion, 252. Le Pais d'alentour, *ibid.*  
*Wyninger*, Village, b. 188. Curiosité de la Nature, que l'on y voit, *ibid.*  
*Wyningen*, Village, c. 117.  
*Wyfen*, Village, c. 117.  
*Wyffebourg*, Village, b. 209. Ses Bains, 210.
- Y.
- Y Berg*, Forteresse, c. 262.  
*Yormans*, Village, b. 297.  
*Zverdou*, voyez *Castrum Ebredunense*.  
*Zverdun*, Bailliage, b. 298. Son étendue, *ibid.* Son Terroir, *ibid.* Ses Villages, *ibid.* Sa Ville, 299. Son ancienneté & sa force, *ibid.* Monumens d'Antiquité, *ibid.* Ses Bâtimens publics, 300. Son Baillif observe une coutume particulière, *ibid.* Son Commerce, & son Port, *ibid.* Ses Habitans, 301. Ses promenades & son Lac, 302.  
*Zvonan*, Paroisse, b. 288.  
*Zvorna*, Village, b. 216.
- Z.
- ZED*, (*Lac de*) c. 148.  
*Zernets*, voyez *Cernets*.  
*Zizers*,

- Zizers**, Bourg, d. 47. Par où remarquable, *ibid.*
- Zofinguen**, Bailliage & Ville, b. 164. Ce qui la rend considérable, *ibid.* Ses Privilèges, 165. Son Temple, *ibid.* Sa Bibliothèque, *ibid.* Action mémorable d'un de ses Avoyers, *ibid.* & *suiv.*
- Zug**, (ceux de) entrent dans l'Alliance des Cantons, n. 156.
- Zug ou Zoug**, (le Canton de) b. 414 Sa situation, *ibid.* Ses limites, *ibid.* Ses anciens Habitans, *ibid.* Son Terroir, *ibid.* Ses Villages, *ibid.* & 415. Son Gouvernement, 418. Sa division, *ibid.* Sa Religion, 420. Ses Alliances, *ibid.*
- Zug**, Capitale du Canton de même nom, b. 415. Sa situation, *ibid.* Ses Edifices publics, *ibid.* Accidens funestes, qui lui arrivent, *ibid.* & *suiv.* Son Gouvernement particulier, 418, 419.
- Zwingen**, Seigneurie & Château, c. 217, 220.
- Zuingle**, Réformateur de la Suisse, b. 14.
- Zuingle**, s'oppose au trafic des Indulgences, d. 288. Il prêche l'Évangile à Zurich & l'explique par l'Écriture, 289. Ses progrès, *ibid.* Il est tué dans la Bataille de Cappel, b. 23. d. 301.
- Zumdorf**, Village, b. 379.
- Zum-stæg**, ce que c'est, b. 375. Sa description, *ibid.* & *suiv.*
- Zum-Wasser**, Communauté, c. 263.
- Zur-Kirchen**, Village & Bains, d. 15.
- Zurich**, (le Canton de) par où considérable, n. 19.
- Zurich**, voyez *Turicum*.
- Zurich**, le I. Canton de la Suisse, entre les XIII, n. 256. En quoi consistent ses prérogatives, 257, & *suiv.*
- Zurich**, son Terroir, b. 44. Ses Lacs & Rivières, *ibid.* Ses Vins, *ibid.* Terre particulière qui s'y trouve, 45. Petites Terres qu'on y trouve, *ibid.*
- Zurich**, Ville Impériale, n. 152. Elle entre dans la Confédération, *ibid.* Les Nobles veulent la surprendre, 154. Leur dessein est éventé, *ibid.* *Albert & Othon d'Autriche* mettent le siège devant, *ibid.* & *suiv.* La paix est ménagée par *Agnes Reine de Hongrie*, & bientôt rompue, 155, & *suiv.*
- Zurich**, Canton de la Suisse, b. 1, & *suiv.* Sa situation & ses bornes, 2. Ses anciens Habitans célèbres, *ibid.* Le premier rang lui est cédé entre les XIII. Cantons, 3. Pourquoi, *ibid.*
- Zurich,

*Zurich*, (*la Ville de*) sa fondation, *b. 3.* Sa situation 4. Sa description, *ibid.* & *suiv.* Ses Bâtimens publics, 5, & *suiv.* Son Chapitre & ses Chanoines, 6. Leurs revenus à quoi employés, *ibid.* Machine admirable pour fournir de l'eau, 9. Ses Habitans, 14, 16. Sa Religion, 14. Grands hommes qu'elle a produits, 16. Son principal trafic, *ibid.* Son Gouvernement politique, *ibid.* & *suiv.* Ses

Tribus, 17. Son grand & son Petit-Conseil, *ibid.* Distinction de ses Baillifs, 18.

*Zurzach*, Bourg, c. 110. Ses Foires, *ibid.* Son ancienneté, *ibid.* Ses deux Religions, *ibid.* Ses Eglises, *ibid.* & *suiv.*

*Zutz*, Paroisse, d. 61. Ce qui la rend considérable, *ibid.*

*Zweyimmen*, Capitale du Haut-Syenthal, *b. 209.*

*Zwinger*, (*Théodore*) c. 19.

## F I N.



